VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

1^{er} MARS 2013

- N° 407 - Le Numéro : 0,85 Euro

SOMMAIRE

ARRETES

DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE	1
SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES	1
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE	1
THEATRE DE L'ODEONSERVICE DES BIBLIOTHEQUESBIBLIOTHEQUE DE L'ALCAZAR.	1
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN	2
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER	2
DIRECTION DES FINANCES	2
SERVICE DE LA DETTESERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE	3
DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES	5
SERVICE DES MARCHES PUBLICS	5
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE	6
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC	
DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL	29
SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS	

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE

THEATRE DE L'ODEON

SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES

13/068/SG - Arrêté de désignation des membres du jury du 11ème concours international d'opérettes

13/042/SG -Arrêté de reprise de terrains communaux au Cimetière Saint Pierre

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'Article R.2223-5

Vu l'arrêté n° 02/107/SG en date du 14 mai 2002 portant Règlement Général des Cimetières Communaux,

Vu l'arrêté n° 05/043/SG en date du 3 mars 2005,

Considérant qu'il y a lieu de fixer l'époque de la reprise des terrains affectés aux sépultures en service ordinaire ou terrain commun dont le délai d'occupation prévu par les dispositions réglementaires est arrivé à expiration.

Les sépultures délivrées aux familles dans le Carré n° 42 BIS (renommé aujourd'hui carré 42) – Tranchée spéciale du Cimetière Saint-Pierre, emplacements attribués à l'origine pour les cercueils « enveloppe zinc », selon les dispositions du service ordinaire ou terrain commun, dont la durée réglementaire de cinq années est parvenue à expiration, seront reprises par les Services Funéraires de la Ville de Marseille à compter du 1er mars 2013.

Les familles concernées par ces dispositions sont invitées à procéder à l'enlèvement des objets funéraires, dont monuments, mausolées et signes funéraires dans le délai de trente jours succédant la publication et l'affichage en Mairie du présent arrêté, à la Conservation des Cimetières de la Ville de Marseille et à la porte principale du cimetière.

ARTICLE 3 Passé ce délai, la reprise des sépultures sera effectuée selon les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Directeur Général des Services, ARTICLE 4 Monsieur le Responsable des Opérations Funéraires, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les dispositions prévues à l'Article 2 des présents.

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

ARTICLE 1 Sous la présidence de Monsieur le Maire, ou de son représentant, sont agréés en qualité de membres du jury pour le 11 ème concours d'Opérettes qui aura lieu du 1er au 3 Mars 2013 :

Monsieur Jean Jacques CHAZALET, Directeur de l'Odéon

Madame Magali DAMONTE, Artiste lyrique, Professeur au Conservatoire de Marseille

Monsieur Fabien ATTIAS, Directeur du Théâtre d'Opérettes de Lyon

Monsieur Pierre SYBIL, Directeur du Festival d'Aix les Bains

Monsieur Jack GERVAIS. Metteur en Scène

Monsieur Bruno CONTI, Chef d'Orchestre

Monsieur Christian JARNIAT, Correspondant de la Revue Nationale Opérette

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 30 JANVIER 2013

SERVICE DES BIBLIOTHEQUES

BIBLIOTHEQUE DE L'ALCAZAR

13/073/SG - Occupation du domaine public pour des séances de vente de livres

Nous, Maire de Marseille, Sénateur de Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 et suivants relatifs aux règles générales d'Occupation du Domaine Public,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence à l'issue duquel l'Association Libraires à Marseille a été désignée pour être autorisée à organiser des séances de dédicaces et de vente de livres au sein du domaine public du réseau des Bibliothèques Municipales,

Vu la convention en date du 20 juillet 2012 portant obligations réciproques des parties pour autoriser, sur le domaine public des bibliothèques municipales, la mise en place des séances de dédicaces et vente de livres par le titulaire susvisé,

Considérant que conformément à la mise en concurrence et à la convention susvisées, des séances de vente de livres de livres peuvent être autorisées à l'issue des conférences suivantes :

FAIT LE 7 FEVRIER 2013

ARTICLE 1 L'Association Libres à Marseille est autorisée à organiser lav ente de livres à l'occasion des conférences suivantes :

Le mercredi 6 février 2013 : Menaces sur l'Ours polaire par Rémy Marion en salle de conférence à 17h00

Le jeudi 7 février 2013 : rencontre avec Claire Keegan dans le cadre du prix du livre des Lycéens à 18h00 à la bibliothèque de Saint André

Le vendredi 15 février 2013 : Table ronde avec l'Ecole de Journalisme de Marseille à 18h00 en salle de conférence

Le jeudi 21 février 2013 : Conférence « Méditerranée, des grandes cités d'hier aux hommes d'aujourd'hui » en salle de conférence à 18h00

Dans les locaux de la Bibliothèque Municipale de l'Alcazar, sise 58 cours Belsunce 13001 Marseille

La présente autorisation n'est valable que pour la date, les horaires et le lieu susvisés.

Le mercredi 6 février 2013 : Menaces sur l'Ours polaire par Rémy Marion en salle de conférence à 17h00

Le jeudi 7 février 2013 : rencontre avec Claire Keegan dans le cadre du prix du livre des Lycéens à 18h00 à la bibliothèque de Saint André

Le vendredi 15 février 2013 : Table ronde avec l'Ecole de Journalisme de Marseille à 18h00 en salle de conférence

Le jeudi 21 février 2013 : Conférence « Méditerranée, des grandes cités d'hier aux hommes d'aujourd'hui » en salle de conférence à 18h00

FAIT LE 21 FEVRIER 2013

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN

SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER

13/048/SG – Interdiction de l'accès au jardin du Palais du Pharo du mercredi 13 février au jeudi 14 février 2013

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5

Vu notre arrêté n°11/447/SG du 21 septembre 2011 portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille.

Vu notre arrêté n°11/441/SG du 21 septembre 2011 portant règlement particulier de police dans le jardin du Palais du Pharo,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières de sécurité afin de faciliter le bon déroulement de l'inauguration des nouvelles salles du Centre de Congrès du Palais du Pharo et d'assurer la sécurité du public,

ARTICLE 1 L'accès au jardin du Palais du Pharo sera interdit au public du mercredi 13 février 2013 à 5 heures au jeudi 14 février 2013 à 3 heures.

ARTICLE 2 Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe chargée de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, de la Police Municipale et Administrative, Monsieur le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 FEVRIER 2013

DIRECTION DES FINANCES

SERVICE DE LA DETTE

13/085/SG- Délégation de M. Jean-Louis TOURRET

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

Vu la délibération n° 08/0232/HN du 04 avril 2008,

Vu la délibération n° 12/1307/FEAM du 10 décembre 2012,

Vu la délibération n° 13/0105/FEAM du 11 février 2013,

Vu l'arrêté du Maire n° 08/117/SG du 7 avril 2008,

ARTICLE 1 Une partie de nos fonctions est déléguée à Monsieur Jean-Louis TOURRET, 17^{ème} Adjoint au Maire, en ce qui concerne :

les Finances

le Budget

la Prospective

Au titre de cette délégation, Monsieur Jean-Louis TOURRET pourra notamment :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, dans les limites des sommes inscrites chaque année au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change d'une durée inférieure à 25 ans, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Il est précisé que les emprunts réalisés par la ville de Marseille pourront prendre la forme de contrats de prêts ou d'émissions obligataires, cotées ou non cotées.

Les émissions obligataires pourront être réalisées dans le cadre du programme EMTN ou sous le format « stand alone ». Le terme « stand alone » signifie de façon autonome, hors programme.

- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- réaliser les lignes de trésorerie dans un montant maximum annuel de 400 millions d'Euros.

<u>ARTICLE 2</u> Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 21 FEVRIER 2013

13/086/SG- Délégation de signature donnée à des Fonctionnaires

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L. 2511-27,

Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la délibération n° 08/0232/HN du 04 avril 2008,

Vu la délibération n° 12/1080/FEAM du 08 octobre 2012,

Vu la délibération n° 12/1307/FEAM du 10 décembre 2012,

Vu la délibération n° 13/0105/FEAM du 11 février 2013,

ARTICLE 1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis TOURRET, 17^{ème} Adjoint délégué aux finances, au budget, et à la prospective, délégation de signature est donnée à Madame Laure VIAL, Responsable du service de la dette et de la trésorerie, identifiant 1994 0595, en ce qui concerne tous les actes et procédures administratives relatives à la gestion de la dette et de la trésorerie.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis TOURRET et de Madame Laure VIAL, délégation de signature est donnée à Madame Gladys MARTIN, Responsable Adjoint du service de la dette et de la trésorerie, identifiant n° 2011 1545, en ce qui concerne les actes et procédures administratives relevant de la gestion de trésorerie.

Elle permettra notamment d'effectuer les demandes de versement et de remboursement au titre des conventions souscrites ou à souscrire par la Ville de Marseille auprès des prêteurs concernant les lignes de trésorerie, les ouvertures de crédit long terme renouvelables et les billets de trésorerie.

ARTICLE 3 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis TOURRET, de Madame Laure VIAL et de Madame Gladys MARTIN, délégation de signature est donnée à Madame Christiane BARITELLO, Responsable Adjoint de la trésorerie, identifiant n° 1973 0429, en ce qui concerne les actes et procédures administratives relevant de la gestion de trésorerie.

Elle permettra notamment d'effectuer les demandes de versement et de remboursement au titre des conventions souscrites ou à souscrire par la Ville de Marseille auprès des prêteurs concernant les lignes de trésorerie, les ouvertures de crédit long terme renouvelables et les billets de trésorerie.

ARTICLE 4 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis TOURRET et de Madame Laure VIAL, délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé BERTHIER, Directeur des Finances, identifiant n° 2005 1631, en ce qui concerne tous les actes et procédures administratives relatives à la gestion de la dette.

ARTICLE 5 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis TOURRET, de Madame Laure VIAL, de Madame Gladys MARTIN et de Madame Christiane BARITELLO, délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé BERTHIER, Directeur des Finances, identifiant n° 2005 1631, en ce qui concerne tous les actes et procédures administratives relatives à la gestion de trésorerie.

Elle permettra notamment d'effectuer les demandes de versement et de remboursement au titre des conventions souscrites ou à souscrire par la Ville de Marseille auprès des prêteurs concernant les lignes de trésorerie, les ouvertures de crédit long terme renouvelables et les billets de trésorerie.

ARTICLE 6 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis TOURRET, de Madame Laure VIAL, et de Monsieur Hervé BERTHIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean DURAND, Directeur Général Adjoint des Services, identifiant n° 2004 0488, en ce qui concerne tous les actes et procédures administratives relatives à la gestion de la dette.

ARTICLE 7 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis TOURRET, de Madame Laure VIAL, de Madame Gladys MARTIN, de Madame Christiane BARITELLO, et de Monsieur Hervé BERTHIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean DURAND, Directeur Général Adjoint des Services , identifiant n° 2004 0488, en ce qui concerne tous les actes et procédures administratives relatives à la gestion de trésorerie.

Elle permettra notamment d'effectuer les demandes de versement et de remboursement au titre des conventions souscrites ou à souscrire par la Ville de Marseille auprès des prêteurs concernant les lignes de trésorerie, les ouvertures de crédit long terme renouvelables et les billets de trésorerie.

<u>ARTICLE 8</u> Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 21 FEVRIER 2013

SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE

Régies d'avances

13/3956/R – Régie d'avances auprès de la Direction des Grands Equipements

Nous, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Sénateur des Bouchesdu-Rhône.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu notre arrêté n° 08/3389 R du 4 janvier 2008, modifié par notre arrêté n° 12/3934 R du 16 novembre 2012, instituant une régie d'avances auprès de la Direction des Grands Equipements,

Vu la note en date du 17 décembre 2012 de Monsieur le Directeur du Palais des Sports et du Dôme,

Vu l'avis conforme en date du 22 janvier 2013 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n° 12/3934 R du 16 novembre 2012 est abrogé.

ARTICLE 2 L'article 2 de notre arrêté susvisé n° 08/3389 R du 4 janvier 2008 est modifié comme suit :

"Il est institué auprès de la Direction des Grands Equipements, une régie d'avances pour le paiement des dépenses urgentes et de faible montant suivantes, à régler au comptant sur les sites du Palais des Sports, du Dôme et à titre exceptionnel du stade Vélodrome :

Acquisition de petites fournitures et de petits matériels,

Paiement des vacataires du spectacle et versement des charges sociales afférentes,

Frais de transport de matériel (à titre exceptionnel),

Frais d'affranchissement,

Paiement de petites prestations de service

Achat de spectacles".

ARTICLE 3 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 5 FEVRIER 2013

13/3957/R – Régie d'avances auprès de la Direction des Finances

Nous, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Sénateur des Bouchesdu-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 08/232/HN en date du 4 avril 2008 autorisant le maire à créer des régies comptables en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu notre arrêté n° 06/3226 R du 23 août 2006,

Vu la note en date du 23 janvier 2013 de Madame le Directeur du Service Contrôle Budgétaire Comptabilité,

Vu l'avis conforme en date du 28 janvier 2013 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n° 06/3226 R du 23 août 2006 est abrogé.

ARTICLE 2 Il est institué auprès de la Direction des Finances (Service Contrôle Budgétaire et Comptabilité), une régie d'avances pour le paiement des dépenses suivantes, à régler au comptant :

Dépenses à caractère protocolaire de Monsieur le Maire,

Dépenses urgentes et de faible montant :

- a) Acquisitions de petit matériel, de fournitures et de prestations ne dépassant pas 155 € (CENT CINQUANTE CINQ EUROS) liées aux dépenses visées ci-dessus,
- Achat de journaux et de magazines destinés à Monsieur le Maire.

ARTICLE 3 Cette régie est installée dans les locaux occupés par le Service du Contrôle Budgétaire et Comptabilité au 32 cours Pierre Puget - 13006 MARSEILLE.

ARTICLE 4 Les dépenses désignées à l'article 2 sont payées selon les modes de règlement suivant :

Espèces,

Chèques.

ARTICLE 5 Le régisseur est autorisé à disposer d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

ARTICLE 6 Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 7.650 € (SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS).

ARTICLE 7 Le régisseur verse auprès du service ordonnateur (Service Contrôle Budgétaire et Comptabilité) la totalité des pièces justificatives des dépenses au minimum une fois par mois, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant, et en tout état de cause, en fin d'année.

<u>ARTICLE 8</u>: Le régisseur est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

<u>ARTICLE 9</u> Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité pour la période pendant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 5 FEVRIER 2013

13/3958/R – Régie d'avances auprès de l'Opéra Municipal de Marseille

Nous, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Sénateur des Bouchesdu-Rhône, Vice-Président du Sénat,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la délibération en date du 9 avril 1976 fixant le régime indemnitaire des régisseurs de recettes et des régisseurs d'avances de la ville de Marseille ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu notre arrêté n°07/3295 R du 11 janvier 2007 instituant une régie d'avances dite « Régie Accessoires » auprès de l'Opéra Municipal de Marseille.

Vu notre arrêté n°10/3649 R du 24 novembre 2010,

Vu la note en date du 13 décembre 2012 de Monsieur l'Administrateur de l'Opéra Municipal de Marseille,

Vu l'avis conforme en date du 30 janvier 2013 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n°10/3649 R du 24 novembre 2010 est abrogé.

ARTICLE 2 Melle Elsa MELLADO – identifiant n° 2012 0294 – rédacteur, est nommée régisseur titulaire de la régie d'avances dite « Régie Accessoires » instituée auprès de l'Opéra Municipal de Marseille avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté de création de celle-ci.

ARTICLE 3 En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Melle MELLADO sera remplacée par M. Michel HAMON – identifiant n° 2002 1507 -, directeur technique, mandataire suppléant.

ARTICLE 4 Melle MELLADO n'est pas astreinte à constituer un cautionnement.

ARTICLE 5 Melle MELLADO percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 110 € (CENT DIX EUROS).

ARTICLE 6 M. HAMON, mandataire suppléant, percevra une indemnité de responsabilité, calculée sur le montant annuel précité pour la période durant laquelle il assurera le fonctionnement effectif de la régie.

ARTICLE 7 Le régisseur titulaire et le mandataire sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

ARTICLE 8 Le régisseur titulaire et le mandataire ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code Pénal.

ARTICLE 9 Le régisseur titulaire et le mandataire sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 10 Le régisseur titulaire et le mandataire sont tenus d'appliquer chacun en ce qui les concerne les dispositions de l'Instruction Interministérielle de 2006.

ARTICLE 11 Monsieur le Maire et monsieur le receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

FAIT LE 5 FEVRIER 2013

13/3962/R – Régie d'avances auprès du Théâtre de l'Odéon

Nous, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Sénateur des Bouchesdu-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale :

Vu notre arrêté n° 07/3320 R du 12 avril 2007, modifié par nos arrêtés n° 09/3554 R du 3 décembre 2009 et n° 10/3632 du 8 octobre 2010, instituant une régie d'avances auprès du Théâtre de l'Odéon

Vu la note en date du 31 janvier 2013 de Monsieur le Directeur du Théâtre de l'Odéon,

Vu l'avis conforme en date du 7 février 2013 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n° 09/3554 R du 3 décembre 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 L'article 2 de notre arrêté susvisé n° 07/3320 R du 12 avril 2007 est modifié comme suit :

"Il est institué auprès du Théâtre de l'Odéon, une régie d'avances pour le paiement des dépenses urgentes et de faible montant suivantes, à régler au comptant :

Paiement des cachets et charges sociales et fiscales des intermittents du spectacle,

droits d'exploitation des spectacles,

Frais de séjour et de transport des artistes, des journalistes, et des membres des jurys de concours,

Affranchissement et fret,

Acquisition de petites fournitures, de petit matériel et denrées périssables liées exclusivement à l'activité théâtrale,

Remboursement de places ou d'abonnements lors d'annulations, de reports ou de déplacement du lieu des spectacles".

ARTICLE 3 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 18 FEVRIER 2013

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

13/045/SG – Arrêté concernant la réalisation de l'opération de construction et de restructuration de locaux pour l'Ecole Centrale de Marseille

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics (article 74.I. II, et III),

Vu la délibération n°12/0313/FEAM du 19 mars 2012 approuvant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération de construction et de restructuration de locaux pour l'Ecole Centrale de Marseille – Technopôle de Château Gombert, 13ème arrondissement par le mandataire de la maîtrise d'ouvrage la Société Locale d'Equipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM).

Vu la délibération n°08/1221/FEAM du 15 décembre 2008 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'ouvrage passé avec la SOLEAM,

Vu l'appel public à la concurrence n°12/DCE.11/VDM envoyé le 2 juillet 2012 à la publication,

ARTICLE 1 Sont admis à participer à la 2^{ème} phase de la procédure de la mission de maîtrise d'œuvre les 5 équipes suivantes :

Groupement CCD Architecture/ARTELIA/A2MS/Benjamin CALLARD Groupement Agence BOYER-GIBAUT PERCHERON ASUS/BET P3G/Guy JOURDAN/M&arc RICHIER/BET ETAMINE

Groupement KERN et Associés Architecture/BETEREM/Marc

Groupement Fradin WECK Architectes et Associés/INGECO/AC Paysage/GARCIA Ingénierie/Ingénierie 84/Acoustique et Conseil Groupement Jean-Michel BATTESTI Architectes et Associés/BEC Agence Provence/ROUCH Acoustique/Paul-Pierre PETEL

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 5 FEVRIER 2013

13/067/SG – Arrêté concernant la construction du Groupe Scolaire du Rouet – Rue Charles Allé 13008 Marseille

Nous, Maire de Marseille, Sénateur de Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code des Marchés Publics (article 70 et 74 III),

Vu la délibération n°12/0620/SOSP du 25 juin 2012 prévoyant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire du Rouet – Rue Charles Allé – 13008 Marseille, Vu l'appel public à la concurrence n°2012/65 prévoyant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire du Rouet.

ARTICLE 1 Sont désignés pour siéger au sein du collège des maîtres d'œuvre :

Monsieur Pascal CLEMENT, Architecte, Monsieur Patrick POISSONNIER, Architecte, Monsieur Jean-Michel LECLERC, Ingénieur.

<u>ARTICLE 2</u> Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 15 FEVRIER 2013

DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC

Marchés

13/043/SG – Organisation d'un marché des Créateurs sur le cours Julien par l'Association Marquage

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté $N^{\circ}10/047/SG$ du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012. Vu la demande présentée par l'Association « MARQUAGE », représentée par Monsieur Olivier BARDONNEAU, demeurant : 06, rue des Trois Rois - 13006 Marseille.

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 L'Association « MARQUAGE » est autorisée à organiser en son nom un « Marché des créateurs », sur le Cours Julien, conformément au plan ci-joint le :

Samedi 25 mai 2013 Dimanche 26 mai 2013

ARTICLE 2 Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser au Service de l'Espace Public - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 9 h Heure de fermeture : 19 h ARTICLE 4 L'Association ou l'organisme visé à l'article 1 er n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

<u>ARTICLE 6</u> Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile.

Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation.

La personne autorisée à l'article 1^{er} n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du receveur-placier.

ARTICLE 7 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 8 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 9 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

La trame circulatoire du cours Julien, réservée aux secours est installée au pied d'immeuble et implique une largeur utile minimale de 4 mètres, pour la mise en station des échelles aériennes des marins-pompiers de Marseille.

De plus, d'importants risques à défendre sont impliqués sur le cours Julien, parking souterrain, métro, habitations, établissements recevant du public, entreprises (de nombreux engins de secours sont engagés pour ce type d'établissements en cas d'intervention).

En conséquence, les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir les mesures liées à la sécurité contre l'incendie.

Maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,

Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

Respect du passage et de la circulation des piétons,

Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 10 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouche d'incendie et un e voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 11 L'intensité de la sonorisation ne devra causer aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit : des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation, des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

<u>ARTICLE 14</u> La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public – Division « Foires et Kermesses ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 15</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 FEVRIER 2013

13/049SG – Organisation d'un marché des Créateurs sur le cours Julien par l'Association Marquage

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par l'Association « MARQUAGE », représentée par Monsieur Olivier BARDONNEAU, demeurant : 06, rue des Trois Rois – 13006 Marseille.

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

<u>ARTICLE 1</u> L'Association « MARQUAGE » est autorisée à organiser en son nom un « Marché des créateurs », sur le Cours Julien, conformément au plan ci-joint le :

Samedi 22 juin 2013

ARTICLE 2 Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser au Service de l'Espace Public - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 9 hHeure de fermeture : 19 h

ARTICLE 4 L'Association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

<u>ARTICLE 6</u> Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile.

Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation. La personne autorisée à l'article 1^{er} n'est pas habilitée à percevoir

La personne autorisée à l'article 1^{et} n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du receveur-placier.

ARTICLE 7 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 8 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 9 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

La trame circulatoire du cours Julien, réservée aux secours est installée au pied d'immeuble et implique une largeur utile minimale de 4 mètres, pour la mise en station des échelles aériennes des Marins-Pompiers de Marseille.

De plus, d'importants risques à défendre sont impliqués sur le cours Julien, parking souterrain, métro, habitations, établissements recevant du public, entreprises (de nombreux engins de secours sont engagés pour ce type d'établissements en cas d'intervention).

En conséquence, les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir les mesures liées à la sécurité contre l'incendie.

Maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,

Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

Respect du passage et de la circulation des piétons,

Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 10 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches d'incendie et une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

<u>ARTICLE 11</u> L'intensité de la sonorisation ne devra causer aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

<u>ARTICLE 14</u> La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public – Division « Foires et Kermesses ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 FEVRIER 2013

13/052SG – Organisation d'un marché des Créateurs sur le cours Julien par l'Association Marquage

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par l'Association « MARQUAGE », représentée par Monsieur Olivier BARDONNEAU, demeurant : 06, rue des Trois Rois – 13006 Marseille.

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

<u>ARTICLE 1</u> L'Association « MARQUAGE » est autorisée à organiser en son nom un « Marché des créateurs », sur le Cours Julien, conformément au plan ci-joint le :

Dimanche 14 juillet 2013

ARTICLE 2 Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser au Service de l'Espace Public - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité :

- Heure d'ouverture : 9 h - Heure de fermeture : 19 h

ARTICLE 4 L'Association ou l'organisme visé à l'article 1 er n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

<u>ARTICLE 6</u> Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile.

Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation.

La personne autorisée à l'article 1^{er} n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du receveur-placier.

ARTICLE 7 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 8 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 9</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

La trame circulatoire du cours Julien, réservée aux secours est installée au pied d'immeuble et implique une largeur utile minimale de 4 mètres, pour la mise en station des échelles aériennes des Marins-Pompiers de Marseille.

De plus, d'importants risques à défendre sont impliqués sur le cours Julien, parking souterrain, métro, habitations, établissements recevant du public, entreprises (de nombreux engins de secours sont engagés pour ce type d'établissements en cas d'intervention).

En conséquence, les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir les mesures liées à la sécurité contre l'incendie.

Maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,

Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

Respect du passage et de la circulation des piétons,

Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 10 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouche d'incendie et un e voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 11 L'intensité de la sonorisation ne devra causer aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation, des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public – Division « Foires et Kermesses ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 FEVRIER 2013

Manifestations

13/046/SG – Organisation d'une brocante sur le parking ROCAMAT par l'Association MARSEILLE REGION EVENEMENTS

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par Madame Paulette TOMASINO, Présidente de l'Association « Marseille Région Événements », Demeurant : 13A, rue Émile Baudot – 13012 Marseille.

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 er L'Association «« Marseille Région Événements » est autorisée à organiser en son nom une brocante sur le parking Rocamat, conformément au plan ci-joint.

Samedi 02 février 2013.

Sous réserve de manifestations organisées dans l'enceinte du Stade Vélodrome et du déplacement des dates de match.

ARTICLE 2 Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser au Service de l'Espace Public - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité :

Heure d'ouverture :8 h 00 Heure de fermeture : 19 h 00

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1 er n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1 er.

<u>ARTICLE 6</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

<u>ARTICLE 7</u> Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile.

Ils seront redevables des taxes dues au titre de l'occupation du domaine public Un titre de recette sera émis mensuellement par la Trésorerie Principale de la Ville de Marseille directement à l'organisateur.

ARTICLE 8 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 9 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 10</u> Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

Le maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,

Le dégagement des différents accès pompiers, bouches et poteaux d'incendie.

Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

Respect du passage et de la circulation des piétons,

Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 11 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation, Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public – Division « Foires et Kermesses / Événementiel et Régie Propreté ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 15</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 FEVRIER 2013

13/050/SG – Installation d'un stand d'information devant l'entrée de La Timone par la SARL EXAMED

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté $N^{\circ}10/047/SG$ du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par la « SARL EXAMED » domicilié 17, avenue Roger Salzmann - 13012 MARSEILLE, représenté par Monsieur Charles-Eric HONECKER. Gérant.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la « SARL EXAMED » domicilié 17, avenue Roger Salzmann - 13012 MARSEILLE, représenté par Monsieur Charles-Eric HONECKER, Gérant, à installer un stand d'information de 2 m X 3 mètres pour les étudiants en médecine devant l'entrée de la faculté de la Timone, conformément au plan ci-joint :

Manifestation: Du lundi 1er juillet 2013 au dimanche 15 septembre 2013 de 08H00 à 18H30 montage et démontage compris.

La manifestation devra obligatoirement être démontée chaque soir.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 6</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 FEVRIER 2013

13/051/SG – Organisation du Festival Gwo Ka dans le parc du Grand Séminaire par l'Association AMC DOM TOM

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,

Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'association «A.M.C. DOM TOM» représentée par Madame Gisèle SOUNDI, domiciliée : 17, Allée des Trembles – Les Escourtines – 13011 MARSEILLE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association «A.M.C. DOM TOM» représentée par Madame Gisèle SOUNDI, domiciliée : 17, Allée des Trembles – Les Escourtines – 13011 MARSEILLE, à installer une scène de 51 m², 30 stands composés de 30 tentes de 3m x 3m, 30 tables et 30 bancs, sur le parc du Grand Séminaire dans le cadre de la 6e édition du « FESTIVAL ANTILLAIS DE GWO KA», conformément au plan ci-joint. La restauration ainsi que la vente de boissons ne sont pas autorisées.

Manifestation: LE 12 JUILLET 2013 DE 11H00 A 23H00

LES 13 et 14 JUILLET 2013 DE 10H00 A 00H00

MONTAGE: LE 11 JUILLET 2013 DE 12H30 A 21H00

démontage: LE 15 JUILLET 2013 de 08h00 a 18h00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4. Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins-Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPRETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

13/053/SG – Stationnement du bus de prélèvement de sang à l'Estaque Espace Mistral par l'Etablissement Français du Sang

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219 /FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'« Etablissement Français du Sang Alpes – Méditerranée », domicilié 149 boulevard Baille 13392 Marseille, représenté par Monsieur Didier MARCELLESI, Chargée de la Promotion du DON

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l' « Etablissement Français du Sang Alpes – Méditerranée », domicilié 149 boulevard Baille 13392 Marseille, représenté par Monsieur Didier MARCELLESI, Chargée de la Promotion du DON, à organiser le stationnement de deux bus de prélèvements de sang, à l'Estaque Espace Mistral 130016 Marseille.

Manifestation : Le Vendredi 25 Janvier 2013 de 14H30 à 20H00 montage et démontage compris.

Le Samedi 23 Mars 2013 de 07H30 à 14H00 montage et démontage compris.

Le Lundi 03 Juin 2013 de 14H30 à 20H00 montage et démontage compris.

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 6</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 FEVRIER 2013

13/054/SG – Installation de la Poste des Affaires Sentimentales sur la place Labadie par l'Association « Les Facteurs de l'Amour »

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par l'association « Les facteurs de l'Amour » domiciliée Citée des associations – 93, La Canebière – 13001 MARSEILLE, représentée par Madame Elisa RINGOT.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « Les facteurs de l'Amour » domiciliée Citée des associations – 93, La Canebière – 13001 MARSEILLE, représentée par Madame Elisa RINGOT à installer « La poste des affaires sentimentales » composée d'une estafette, d'une caravane ouverte, d'un bureau et d'éléments de décorations, sur la place Labadie (Rotonde), conformément au plan ci-joint.

Manifestation: Du lundi 11 au jeudi 14 février 2013 de 07H00 à 19H00, montage et démontage inclus.

Les installations devront être retirées chaque soir.

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 FEVRIER 2013

13/055/SG - Organisation d'animations sur divers sites par le Théâtre du Merlan

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°11/1248 /FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par le« Théâtre du Merlan », domicilié avenue Raimu – 13014 Marseille, représenté par Monsieur André BEJA, Directeur Technique.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise, Le « Théâtre du Merlan », domicilié avenue Raimu– 13014 Marseille, représenté par Monsieur André BEJA, Directeur Technique., à installer , "Un Eléphant rose Gonflable de (5mx2mx4,5m)", devant Le Théâtre du Gymnase, Le Théâtre de la Criée ainsi qu'une Estrade de (3mx2m) avec l'intervention d'un magicien sur le Cours Joseph Thierry , sans gêner le marché présent ce jour là. Les jours sont, conformément au plan-ci joint :

Manifestations: Estrade et Magicien sur le Cours Joseph Thierry

Le Samedi 16 Février 2013 de 12H00 à 14H00 montage et démontage inclus

Eléphant Gonflable devant le Théâtre de la Criée

Le Mercredi 20 Février 2013 de 17H00 à 20H00 montage et démontage inclus

Le Jeudi 21 Février 2013 de 18H00 à 21H00 montage et démontage inclus

Le Vendredi 22 Février 2013 de 18H00 à 21H00 montage et démontage inclus

Eléphant Gonflable devant le Théâtre du Gymnase

Le Mardi 19 Février 2012 de 19H00 à 21H00 montage et démontage inclus

Le Samedi 23 Février 2013 de 19H00 à 21H00 montage et démontage inclus

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3
Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4. Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins-Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 FEVRIER 2013

13/056/SG — Utilisation de l'esplanade du stade Vélodrome côté Michelet en vue de stationnement dans le cadre de l'Open 13 de tennis par PAMPELONNE Organisation

Nous. Maire de Marseille.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2.

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par « PAMPELONNE ORGANISATION » domiciliée 10 Avenue Guy de Maupassant - BP 20154 / 13267 Marseille cedex 08, représentée par Monsieur Jean-François CAUJOLLE, Directeur du tournoi.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « PAMPELONNE ORGANISATION » domiciliée 10 Avenue Guy de Maupassant - BP 20154 / 13267 Marseille cedex 08, représentée par Monsieur Jean-François CAUJOLLE, Directeur du tournoi, à utiliser l'esplanade Jean Bouin du stade vélodrome, dans le cadre de l'édition 2013 de l'OPEN 13 de Tennis en vue d'y faire stationner gratuitement les véhicules, conformément au plan ci-joint .

MANIFESTATION: DU SAMEDI 23 FEVRIER AU DIMANCHE 24 FEVRIER 2013 DE 08H00 A 22H00.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

<u>ARTICLE 5</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 6</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

13/057SG – Installation d'un stand sur la place Gabriel Péri par l'Association des Paralysés de France

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°11/1248 /FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par l'« Association des Paralysés de France », domiciliée 279 avenue de la Capelette 13359 Marseille cedex 10, représentée par Monsieur David LABOUCARIE, Chargée de la Communication

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'« Association des Paralysés de France », domiciliée 279 avenue de la Capelette 13359 Marseille cedex 10, représentée par Monsieur David LABOUCARIE, Chargée de la Communication , à installer deux tables sur la Place Gabriel Péri en cohabitation avec la manifestation des Artisans Créateurs du Sud et les Véhicules des Poissonniers stationnant sur la Place, dans le cadre de la semaine Nationale des Handicapés Physiques.

Manifestation : Le Samedi 09 Mars 2013 de 10H00 à 18H30 montage et démontage compris.

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3
Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 FEVRIER 2013

13/059/SG – Stationnement du bus de prélèvement de sang sur différents sites par l'Etablissement Français du Sang

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219 /FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'« Etablissement Français du Sang Alpes – Méditerranée », domicilié 149 boulevard Baille 13392 Marseille, représenté par Monsieur Didier MARCELLESI, Chargée de la Promotion du DON

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'« Etablissement Français du Sang Alpes – Méditerranée », domicilié 149 boulevard Baille 13392 Marseille, représenté par Monsieur Didier MARCELLESI, Chargée de la Promotion du DON, à organiser le stationnement d'un bus de prélèvement de sang au Rond Point du Prado, le long des grilles, angle de la rue Ray Grassi, boulevard Michelet 13008 Marseille.

Manifestation: Le Lundi 28 Janvier 2013 de 07H30 à 18H30 montage et démontage compris.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3
Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 FEVRIER 2013

13/060/SG – Stationnement du bus de prélèvement de sang sur différents sites par l'Etablissement Français du Sang

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219 /FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'« Etablissement Français du Sang Alpes – Méditerranée », domicilié 149 boulevard Baille 13392 Marseille, représenté par Monsieur Didier MARCELLESI, Chargée de la Promotion du DON

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l' « Etablissement Français du Sang Alpes – Méditerranée », domicilié 149 boulevard Baille 13392 Marseille, représenté par Monsieur Didier MARCELLESI, Chargée de la Promotion du DON, à organiser le stationnement d'un bus de prélèvement de sang devant l'immeuble des Docks de la Joliette n° 10 13002 Marseille.

Manifestation: Le Jeudi 07 Février 2013 de 07H30 à 18H30 montage et démontage compris.

Le Jeudi 07 Mars 2013 de de 07H30 à 18H30 montage et démontage compris.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 FEVRIER 2013

13/074/SG – Organisation du Grand Prix Cycliste des Minimes et Cadets quartier de la Grande Bastide Cazaulx par le Vélo Club de La Pomme

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219 /FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par le «VELO CLUB LA POMME », domicilié 462 Boulevard Mireille Lauze BP 307 13366 Marseille cedex 11 , représenté par Monsieur Laurent FILLY.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise le «VELO CLUB LA POMME », domicilié 462 Boulevard Mireille Lauze BP 307 13366 Marseille cedex 11 , représenté par Monsieur Laurent FILLY, à installer un podium 1/2/3, une table de (2mx2m), une arche de départ et d'arrivée devant le Stade de la Grande Bastide Cazaulx, avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille, dans le cadre du "Grand Prix Cycliste des Minimes et Cadets", conformément au plan ci-joint.

Manifestation: Le Dimanche 24 Mars 2013 de 10H00 à

12H00

Montage: Le Dimanche 24 Mars 2013 de 06H30 à

10H00

Démontage : Le Dimanche 24 Mars 2013 à partir de

13H00

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3
Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins-Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 7</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police, Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 FEVRIER 2013

13/076/SG — Organisation de l'inauguration des tunnels National et Bénédit par l'Association MP 2013

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,

Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'association «MARSEILLE PROVENCE 2013» domiciliée : 1, place Villeneuve Bargemon — 13001 MARSEILLE et représentée par Monsieur Jean-François CHOUGNET, Directeur Général.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association «MARSEILLE PROVENCE 2013» domiciliée : 1, place Villeneuve Bargemon – 13001 MARSEILLE et représentée par Monsieur Jean-François CHOUGNET, Directeur Général, ,.à installer une scène de 2m x 2m dans le tunnel National dans le cadre de « L'INAUGURATION DES TUNNELS NATIONAL ET BENEDIT».

MANIFESTATION : LE 30 MARS 2013 DE 17H00 A 19H00 (MONTAGE ET DEMONTAGE COMPRIS)

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 4 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 5
Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 6 Par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 7 PROPRETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres

ARTICLE 8 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 9 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurite et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 21 FEVRIER 2013

13/058/SG — Organisation d'un défilé de carnaval place du refuge et place Cadenat par la Mairie des 2^{ème} et 3^{ème} Arrondissements

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219 /FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par Madame Lisette NARDUCCI, Maire des 2ème et 3ème Arrondissements, domiciliée 2 Place de la Major 13002 Marseille.

ARTICLE 1 Madame Lisette NARDUCCI, Maire des 2ème et 3ème Arrondissements, domiciliée 2 Place de la Major 13002 Marseille est autorisée à installer une sono pour un "Carnaval (Bal Festif Costumé) " sur la Place du Refuge 13002 Marseille et la Place Cadenat 13003 Marseille les jours suivants :

Manifestation: Le Mercredi 27 Mars 2013 de 14H30 à 18H00 montage et démontage inclus

Place du Refuge.

Manifestation : Le Mercredi 03 Avril 2013 de 15H00 à 18H00 montage et démontage inclus

Place Cadenat, après le nettoyage du marché présent ce jour là.

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres. ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 28 FEVRIER 2013

13/075/SG - Organisation de la kermesse de l'escale Borély

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu l'arrêté n° 53/228 du 10 novembre 1953 interdisant les loteries et ieux de hasard.

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

ARTICLE 1 Une kermesse se tiendra sur le domaine public de l'Escale Borély 13008 durant la période du samedi 30 mars au dimanche 26 mai 2013. conformément au plan ci-joint.

Seuls seront admis dans l'enceinte du champ de foire les forains titulaires de l'arrêté relatif à l'occupation d'un emplacement public visé à l'article 3 ci-après :

Après paiement à la régie du Service de l'Espace Public des droits de stationnement.

Sur présentation des pièces professionnelles (registre de commerce, assurance à responsabilité civile, livret de circulation),

Sur présentation de l'original d'un rapport de vérification technique en cours de validité établi par un organisme de contrôle agréé,

Les forains participants seront autorisés à commencer leur installation le mardi 26 mars 2013 à 10H00, et devront avoir libéré les lieux le lundi 27 mai 2013 au soir.

<u>ARTICLE 2</u> Les heures d'ouverture et de fermeture de la kermesse sont fixées comme suit :

 Semaine et dimanche :
 De 10H00 à 20H00

 Samedi :
 De 10H00 à 22H00

La sonorisation (musique, micro) sera arrêtée à 20H00 pour l'ensemble des jours autorisés.

L'intensité sonore avant 20H00, durant les jours d'ouverture devra être conforme à la réglementation.

ARTICLE 3 L'arrêté relatif à l'occupation du domaine public délivré à chaque forain portera le numéro de la place où il est autorisé à installer son métier.

Toute installation en dehors de l'emplacement autorisé donnera lieu à révocation de l'arrêté.

ARTICLE 4 Les exploitants forains devront répondre à l'obligation générale de sécurité prévue par l'article L.221.1 du code de la consommation.

L'arrêté vaudra autorisation de montage sur le champ de foire.

Il sera délivré sous condition suspensive de l'autorisation de mise en service, qui sera notifiée après visite de l'installation foraine par la Direction de la Sécurité du Public.

En cas de refus de cette autorisation de mise en service, le manège ne sera pas autorisé à fonctionner ni a recevoir le public, jusqu'à sa totale mise en conformité.

ARTICLE 5 L'hébergement de nuit de toute personne est interdite.

<u>ARTICLE 6</u> Les baraques à usage de loterie et jeux de hasard sont rigoureusement interdits ainsi que l'usage des armes automatiques dans la baraque de tir.

Par dérogation à l'arrêté préfectoral 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition. Toutefois, dans le souci de préserver la tranquillité des riverains du champ de foire, les forains s'engagent à arrêter la sonorisation à 20 heures les dimanches, lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis et à 22 heures les samedis et veilles de fêtes.

ARTICLE 8 Les infractions aux dispositions qui précèdent entraîneront, pour le forain contrevenant, la fermeture de son établissement et son expulsion du champ de foire.

ARTICLE 9 Les attractions de type « PUTCHING BALL » et « TIR AU BUT ELECTRONIQUE » sont rigoureusement interdites sur le champ de foire. Ces métiers facilitent le rassemblement du public dans les allées de dégagement, ce qui provoque des nuisances sonores importantes et engendre des regroupement de foule qui perturbe l'accès à la kermesse en cas de problèmes de

Tout forain qui installera ce type d'animation sera sanctionné par une exclusion de l'ensemble des kermesses organisées sur le territoire de la ville de Marseille.

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 FEVRIER 2013

13/080/SG - Organisation de l'EUROMED'S CUP sur le quai d'honneur Marcel Pagnol par EUROMED **AMENAGEMENT**

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2.

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par « EUROMED MANAGEMENT » domicilié Domaine de Luminy - BP 921 - 13288 Marseille cedex 09, représenté par Monsieur Jonathan LANGLOIS.

La Ville de Marseille autorise I« EUROMED **ARTICLE 1** MANAGEMENT » domicilié domiciliée Domaine de Luminy – BP 921 13288 Marseille cedex 09, représenté par Monsieur Jonathan LANGLOIS à installer le village de l'« EUROMED'S CUP», composé d'une tente de 230,00m², sur le Quai Marcel Pagnol.

Montage: Du vendredi 22 mars au 23 mars 2013 de

08H00 à 22H00

Du samedi 23 mars 08H00 à 23H00

Manifestation: Démontage : Du dimanche 24 mars 2013 de 08H00 à

22H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte conte l'incendie sur le trottoir du Quai dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

Le présent arrêté est subordonné à la prise par **ARTICLE 3** l'organisateur d'un contrat d'assurance - responsabilité civile à garantie illimitée - garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 PROPRETE DILISITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

Avis favorable est donné pour l'organisation de **ARTICLE 6** cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins-Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg - 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 28 FEVRIER 2013

13/081/SG - Organisation d'un carnaval par le CIQ de Saint Just

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par «LE CIQ DE SAINT JUST » domicilié 12, boulevard des Tilleuls - 13013 MARSEILLE, représenté par Madame Monique CORDIER, Présidente.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise «LE CIQ DE SAINT JUST » domicilié 12, boulevard des Tilleuls – 13013 MARSEILLE, représenté par Madame Monique CORDIER, Présidente, à organiser un défilé de carnaval qui partira de l'esplanade de l'Hôtel du Département, remontera l'avenue de St Just en direction de l'église, se poursuivra sur la rue Alphonse Daudet jusqu'à la traverse des cyprès puis redescendra par la rue Bremond, le boulevard Perrin et le boulevard Vidal afin de se rendre sur la place de l'église où sera installée une table (2X1mètre) pour le goûter des enfants.

Manifestation: Le samedi 09 mars 2013 de 15H00 à 18H00 montage et démontage compris.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance - responsabilité civile à garantie illimitée - garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes:

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 28 FEVRIER 2013

13/083/SG - Organisation d'une manifestation « BABEL MED MUSIC » par LATINISSIMO FIESTA **DES SUDS**

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2.

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'association « LATINISSIMO FIESTA DES SUDS » domiciliée Dock des Suds – 12, rue Urbain V 13002 MARSEILLE, représentée par Madame Florence CHASTANIER, Déléguée Générale.

La Ville de Marseille autorise l'association « LATINISSIMO - FIESTA DES SUDS » domiciliée Dock des Suds – 12, rue Urbain V - 13002 MARSEILLE, représentée par Madame Florence CHASTANIER, Déléguée Générale, dans le cadre de la manifestation « Babel Med Music » à installer dans la rue Urbain V un podium de 6X10mètres et un espace billetterie composé de cinq (5) algecos, conformément au plan ci-joint.

Montage: Du lundi 18 au mercredi 20 mars 2013 de 08H00

à 23H00

Exploitation: Du jeudi 21 au samedi 23 mars 2013 de 08H00 à

23H00

Démontage : Dés la fin de la manifestation jusqu'au lundi 25 mars 2013 à 23H00 inclus.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 PROPRETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

13/084/SG – Installation d'un village d'arrivée dans le cadre de la course des 3 Chances sur la place d'Arvieux par l'Association CAP AU NORD ENTREPRENDRE

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013. Vu la demande présentée par l'association « CAP AU NORD ENTREPRENDRE » domiciliée 29/31, boulevard Charles Moretti – Immeuble Carré Gabriel – 13014 MARSEILLE, représentée par Monsieur Romain GAMBARELLI, Régisseur.

ARTICLE 1

La Ville de Marseille autorise l'association « CAP AU NORD ENTREPRENDRE » domiciliée 29/31, boulevard Charles Moretti – Immeuble Carré Gabriel – 13014 MARSEILLE, représentée par Monsieur Romain GAMBARELLI, Régisseur, à installer, dans le cadre de la course « La Course des 3 chances » le village d'arrivée sur la place d'Arvieux – 13002, avec installation d'une arche d'arrivée, d'une tente de 15X 5 mètres et d'une scène de 5 X 5 mètres et des éléments de décoration, conformément au plan cijoint :

Montage : Samedi 30 mars 2013 de 07H00 à 11H00

Manifestation : Dimanche 31 mars 2013 de 09H00 à 21H00.

Lundi 1er avril 2013 de 07H00 à 11H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5

Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes : Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 6</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7
Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins-Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 28 FEVRIER 2013

Vide greniers

SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE

Division Police Administrative

13/087/SG – Arrêté municipal portant dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés de la branche de l'automobile

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment les articles L.3132-26 et L.3132-27 et R-3132-21.

Vu la Loi Quinquennale n°93-1313 du 20 décembre 1993, relative au travail, à l'Emploi et à la formation Professionnelle.

Vu la consultation préalable effectuée le 16 ocotobre2012, auprès des organisations syndicales salariales et patronales, dans le cadre de l'article R-3132-21 du Code du Travail,

Vu les avis émis par les organisations d'employeurs et de salariés,

Vu l'arrêté municipal n°13/013/SG du 16 janvier 2013 portant dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés de la Branche de l'Automobile,

Vu la demande collective du 15 février 2013 de dérogation au repos dominical, formulée par les établissements de concessions automobiles, pour le dimanche 17 mars 2013,

Considérant que la date de dérogation sollicitée correspond à une journée d'opération commerciale nationale du secteur de l'Automobile,

Considérant l'animation commerciale pour la Ville de Marseille et l'intérêt pour la population,

ARTICLE 1 Tous les établissements de la Branche Automobile de la commune de Marseille, sont autorisés à déroger au principe du repos dominical,

Le dimanche 17 mars 2013

ARTICLE 2 Le présent arrêté ne concerne pas les établissements commerciaux de la Branche » des Commerces du Détail, des Hypermarchés et Complexes péri Urbains, et de la branche de Bricolage.

ARTICLE 3 Les établissements concernés devront se conformer aux dispositions légales et réglementaires concernant le repos compensateur et les majorations de salaires dus au personnel pour ce jour de travail dominical conformément à l'article L-31-32-27 du Code du Travail.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Marseille, Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône, Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et la Répression des Fraudes, Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 28 FEVRIER 2013

Division Réglementation - Contrôle des voitures publiques

13/044/CVP – Arrêté modifiant la composition et désignation des membres de la Commission Communale des Taxis et des Voitures de Petites Remises

Nous, Sénateur-Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports et notamment ses articles L.3121-1 à 12 et L.3124-1 à 5

Vu le décret 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission communale des taxis et des voitures de petite remise,

Vu le décret n°95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi du 20 janvier 1995, modifié,

Vu l'arrêté n°11/275/SG du 6 juin 2011 portant renouvellement de la composition de la commission communale des taxis modifié,

Vu l'arrêté n°12/096/SG du 24 février 2012 portant modification de la composition et désignation des membres de la commission communale des taxis et des voitures de petites remises,

Vu l'arrêté n°12/102/SG du 12 mars 2012, portant règlement de l'industrie du taxi à Marseille,

Vu l'arrêté n°12/378/SG du 16 juillet 2012 portant modification de la composition et désignation des membres de la commission communale des taxis et des voitures de petites remises,

Considérant la lettre du Syndicat de Défense des Taxis Réunis (SDTR), en date du 17 décembre 2012,

Considérant le récépissé de déclaration de dissolution du Syndicat SDTR à la Police Administrative le 17 décembre 2012

Considérant la nouvelle désignation de l'Adjoint au Maire de Marseille Délégué au Contrôle des Voitures Publiques,

ARTICLE 1 L'article 1 de l'arrêté n°12/378/SG du 16 juillet 2012 portant modification de la composition de la commission communale des taxis est modifié comme suit :

Le Président

Monsieur le Maire, ou par délégation Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au Contrôle des Voitures Publiques,

Les Représentants de l'Administration

Le Responsable du Contrôle des Voitures Publiques, ou à défaut son représentant,

Le Directeur de l'Office du Tourisme et des Congrès, ou à défaut son représentant,

Le Commandant de la Compagnie de la Sécurité routière, ou à défaut son représentant,

Les Représentants des Organisations Professionnelles

L'A.M.A.T. (Association Marseillaise des Artisans Taxis), représentée par Monsieur Gilbert WERNERT, ou à défaut Monsieur Robert MACERA,

ALLIANCE FTI 13, représentée par Monsieur Christian IACONO, ou à défaut Monsieur Jean-Luc MAURO,

Le S.T.M. (Syndicat des Taximètres Marseillais), représentée par Monsieur Jean GAMMICCHIA, ou à défaut Monsieur Eric BOUCLON,

L'U.T.I.F. (Union des Taxis Indépendants de France), représentée par Monsieur Frédéric GUENOU, ou à défaut Monsieur Serge GIACOBETTI.

Les Représentants des Usagers

La Fédération des Familles de France, représentée par Madame Jamy BELKIRI, ou à défaut son représentant,

La Confédération des Comités d'Intérêts de Quartiers, représentée par Madame Monique CORDIER, ou à défaut son représentant,

L'U.F.C (Union Fédérale des Consommateurs) Que Choisir ?, représentée par Monsieur Jean BERNARD, ou à défaut son représentant,

La Caisse Primaire d'Assurances Maladie des Bouches-du-Rhône, représentée par Madame Nathalie NOWARA, ou à défaut son représentant,

Conformément au décret n°86/427 du 13 mars 1986 des personnalités compétentes peuvent être associées aux travaux de la commission à la demande du Président.

ARTICLE 2 Le mandat des membres désignés à l'article 1 er devra être renouvelé dans trois ans à compter de la date de l'arrêté initial de renouvellement de la composition de la commission communale des taxis, n°11/275/SG du 6 juin 2011, et ce, conformément à l'article 3 du décret n°86-427 du 13 mars 1986 susvisé.

FAIT LE 22 JANVIER 2013

Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing de janvier 2013

D.G.P.P AUTORISATION DE MUSIQUE ET MUSIQUE DANCING MOIS DE JANVIER 2013

AM : Autorisation de Musique d'Ambiance **AMA** : Autorisation de Musique Amplifiée

AME: Autorisation de Musique d'Ambiance Exceptionnelle

AEFT: Autorisation Exceptionnelle de Fermeture Tardive (jusqu'à)

Susp: Suspension **P**: permanent

				AUTORISATIONS		
AUTORISATION n°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	DELIVREE LE	DUREE en mois	
AM/9/2013	Madama CREMONA Catherine	« MELO MAN »	11, rue Glandevès – 13001	11/01/2013	PERM	
AM/10/2012	Monsieur RIVET Pascal	« CAFFE NOIR »	29, rue de la Palud 13001	11/01/2013	PERM	
AM/11/2013	Monsieur ELAKABAOUI Saïd	« LA BELLE EQUIPE »	3, Boulevard de la Corderie – 13007	11/01/2013	4 MOIS	
AMA/352/2013	Madame RAMOS épse Edith MARTIN	« LE SENS-LOUIS XIII »	38, rue Saint Saëns – 13001	11/01/2013	4 MOIS	
AM/415/2012	Monsieur AMOUZEGH Jean Jacques	« L'EPICERIE MAISON GOURMANDE »	137, rue Jean Mermoz – 13008	11/01/2013	4 MOIS	
AM/466/2012	Madame BERTRAND Aurore	« AU TEMPLE »	47, rue de la Libération – 13001	11/01/2013	4 MOIS	
AM/521/2012	Madame PETIT Brigitte	« LE 36-15 »	38, rue Negresko – 13008	11/01/2013	4 MOIS	
AM/526/2012	Monsieur AZZOUZI Abderrahmane	« LA BRASSERIE D'AMBRINE »	69, Place Jean Jaurès – 13006	11/01/2013	4 MOIS	
AM/535/2012	Mademoiselle MERLE Marie-Eve	« SIMPLY FOOD MARSEILLE »	8, Place Castellane – 13006	11/01/2013	4 MOIS	
AM/541/2012	Monsieur POETTE Philippe	« TREIZE EN VUE »	40, rue Breteuil / 2, rue Edouard Delanglade – 13006	11/01/2013	4 MOIS	
AMA/558/2012	Madame OROSCO Martine	« MADEMOISELLE »	8, rue Corneille – 13001	11/01/2013	4 MOIS	
AM/12/2013	Madame GARZIA Anne- Marie	« GELATI NINO »	148, Avenue Pierre Mendès-France – 13008	22/01/2013	4 MOIS	
AMA/15/2013	Madame CHAILLAN Laëtitia	« AU PAPILLON D'OR »	26, rue François Mauriac – 13010	22/01/2013	6 MOIS	
AM/17/2013	Monsieur BENBELLA Ali	« BARAKI »	6, Place aux Huiles – 13001	22/01/2013	PERM	
AM/520/2012	Monsieur BARA Achour	« BAR AMICAL »	39, Boulevard Gilly – 13010	29/01/2013	4 MOIS	

AM/23/2013	Madame DANESI Véronique	« BRASSERIE DE L'OCEAN »	241, rue Saint Pierre – 13005	29/01/2013	6 MOIS
AM/28/2013	Monsieur DJAOUZI Abdnor	« BAR TABACS LE NARJAL »	10, rue Pontèves – 13002	29/01/2013	4 MOIS
AM/31/2013	Monsieur GATTO Pascal	« VESPA FANS SCOOTER CLUB »	26; rue Decazes – 13007	29/01/2013	6 MOIS
AM/34/2013	Monsieur CLOTILDE Alexandre	« SUSHI SHOP »	24, rue Lulli – 13001	29/01/2013	4 MOIS
AM/35/2013	Madame MESSOU Nogbougra	« LE FASO »	26, rue Ferrari – 13005	29/01/2013	6 MOIS

SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Permis de construire du 1^{er} au 28 février 2013

	DATE				SHON		
N° DOSSIER	DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
13 H 0062PC.P0	01/2/201	EURL	SAV2 ENTREPRISE UNIPERSONNELL E	121 RUE JULES ISAAC 13009 MARSEILLE	209	Construction nouvelle	Habitation
13 M 0061PC.P0	01/2/201 3	Mr	MLAHFI	2 RUE ANTOINE RE 13010 MARSEILLE	66	Travaux sur construction existante ; Extension ; Surélévation	Habitation
13 M 0063PC.P0	01/2/201 3	Association	MASSABIELLE	10 RUE MARATHON 13013 MARSEILLE	28	Construction nouvelle;	Service Public
13 N 0060PC.P0	01/2/201	Société Civile Immobilière	AY	23 BD DU 7EM TIRAILLEUR ALGERIEN 13015 MARSEILLE	141	Construction nouvelle;Travaux sur construction existante	Habitation
13 K 0065PC.P0	04/2/201 3	Mr	VISCONTI	7 AV DES CIGALES 13012 MARSEILLE	60	Garage	Habitation
13 M 0064PC.P0	04/2/201	Association	FEDES	21 CHE DU VALLON DE TOULOUSE 13010 MARSEILLE	4230	Construction nouvelle	Service Public
13 H 0066PC.P0	05/2/201 3	Copropriété	LES FLOTS BLEUS	14-10 BD ARISTIDE BARTHE 13008 MARSEILLE	50	Travaux sur construction existante	Habitation
13 N 0067PC.P0	05/2/201 3	Mr	TLILI	9 RUE BENEDIT 13001 MARSEILLE	155	Travaux sur construction existante	Habitation
13 N 0068PC.P0	05/2/201 3	Mr	HIMENE	2 RUE MARCEL ROMAN 13015 MARSEILLE	19	Travaux sur construction existante ; Extension ; Autre annexe	Habitation
13 H 0069PC.P0	06/2/201 3	Association	"""LA CHRYSALIDE"""	23 CH DE LA COLLINE SAINT JOSEPH 13009 MARSEILLE	57	Travaux sur construction existante ; Extension	Service Public
13 K 0074PC.P0	06/2/201 3	Mme	INCANDELLA	10 TSSE DE LA SERVIANE LOT 1 13012 MARSEILLE	194	Construction nouvelle	Habitation
13 M 0072PC.P0	06/2/201 3	Mme	PINEDA	79 RUE SIMONE WEIL 13013 MARSEILLE	64	Travaux sur construction existante	Habitation
13 N 0070PC.P0	06/2/201 3	Mr	RABAHMAZARI	7 TRA DE LA MERE DE DIEU 13014 MARSEILLE	58	Construction nouvelle	Habitation
13 N 0071PC.P0	06/2/201 3	Mr	BURLES	50 BD CASTELLANE 13015 MARSEILLE	43	Travaux sur construction existante ; Extension ; Piscine	Habitation
13 N 0075PC.P0	06/2/201 3	Mme	RESSE	12 TRA PICARON 13016 MARSEILLE	83	Travaux sur construction existante ; Démolition partielle	Habitation
13 M 0077PC.P0	07/2/201 3	Mme	ARFAOUI	88 CHE DES PLATRIERES CAILLOLS 13013 MARSEILLE	104	Construction nouvelle	Habitation
13 N 0076PC.P0	07/2/201 3	Mr	HAROUN	TRAV DU VIADUC 13015 MARSEILLE	296	Construction nouvelle ; Garage	Habitation
13 H 0082PC.P0	08/2/201 3	Mr	VENCATASSIN	1 CHE DES CHALETS 13009 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
13 N 0078PC.P0	08/2/201 3	Mr	RAHMANI	17 CHE DES CARRIERES 13014 MARSEILLE	145		Habitation
13 N 0080PC.P0	08/2/201 3	Société Civile Immobilière	MARSEILLE RUE CHANTERAC	RUE PEYSSONNEL - BD MIRABEAU - RUE DE RUFFI - RUE CHANTERAC - ILOT 3B ZAC CIMED 13003 MARSEILLE	12014	Construction nouvelle	Habitation Commerce Artisanat

	DATE				SHON		
N° DOSSIER	DE	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	Α	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
	DEPOT				CREER		
13 N 0081PC.P0	08/2/201 3	Société par Action Simplifiée	JDML	22 RUE JEAN FRANCOIS LECA 13002 MARSEILLE	20527	Construction nouvelle ; Démolition partielle	Habitation Hébergement Bureaux Commerce
13 M 0083PC.P0	11/2/201	Mr	TROPINI	465 CH DES PAROYES/LOTISSEMEN T LES BASTIDES 13013 MARSEILLE	159	Construction nouvelle ; Piscine ; Garage	Habitation
13 M 0084PC.P0	11/2/201 3	Société Civile Immobilière	ISAVIMA	25 BD DU COLONEL ROBERT ROSSI 13004 MARSEILLE	358	Travaux sur construction existante	Habitation
13 N 0085PC.P0	11/2/201 3	Société Anonyme	ANF IMMOBILIER	36/50 RUE DE FORBIN 13002 MARSEILLE	16795	Construction nouvelle	Habitation Bureaux Artisanat
13 H 0088PC.P0	12/2/201 3	Mile	CORRAO	8 RUE DU CHATEAU D IF 13007 MARSEILLE	62	Travaux sur construction existante ; Extension ; Piscine	Habitation
13 M 0086PC.P0	12/2/201 3	Mr	PERRON	14 BD DE NOAILLES 13013 MARSEILLE	156	Travaux sur construction existante	Habitation
13 N 0087PC.P0	12/2/201 3	Mr	AMOKREZE	15 ALL L AGACHON DU ROI 13015 MARSEILLE	109	Construction nouvelle ; Garage	Habitation
13 N 0089PC.P0	12/2/201 3	Société à Responsabilit é Limitée	GMT	137 AV DES AYGALADES (ET 151) 13015 MARSEILLE	193	Travaux sur construction existante ; Extension	Entrepôt
13 H 0092PC.P0	13/2/201 3	Société à Responsabilit é Limitée	581 PRADO	581 AVE DU PRADO 13008 MARSEILLE	61	Travaux sur construction existante ; Extension	Bureaux
13 H 0094PC.P0	13/2/201 3	Société à Responsabilit é Limitée	ENI FRANCE	175 AV CLOT BEY 13008 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
13 K 0090PC.P0	13/2/201 3	Mr	KHEDR	20 AV JEAN LOMBARD 13011 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
13 M 0091PC.P0	13/2/201 3	Association	LA MAISON DE LA FAMILLE DES BDR	8/10 RUE CAMOIN JEUNE 13004 MARSEILLE	115	Travaux sur construction existante	Service Public
13 N 0093PC.P0	13/2/201 3	Mme	BRAZES	11 RUE ADOLPHE THIERS 13001 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante ; Autres annexes	
13 H 0096PC.P0	15/2/201 3	Mme	MAI EPOUSE CARBONE	46 RUE EMILE DUPLOYE 13007 MARSEILLE	159	Travaux sur construction existante ; Piscine	Habitation
13 H 0098PC.P0	15/2/201 3	Mr	WITTMAR	9 RUE DES JOYEUX 13007 MARSEILLE	40	Travaux sur construction existante	Habitation
13 K 0097PC.P0	15/2/201 3	Mme	DER ARSENIAN	8 RUE DE CALAIS 13012 MARSEILLE	19	Construction nouvelle	Habitation
13 K 0099PC.P0	15/2/201 3	Mr	PLET	25BIS TSE DE SAINT MENET 13011 MARSEILLE	33	Travaux sur construction existante ; Autres annexes	Habitation
13 H 0104PC.P0	18/2/201 3	Mr	RICHARDIERE	16 AV TALABOT 13007 MARSEILLE	20	Travaux sur construction existante ; Extension ; Surélévation	Habitation
13 M 0105PC.P0	18/2/201 3	Mme	VELLUTINI	42 CHE DES AMPHOUX 13013 MARSEILLE	102	Construction nouvelle	Habitation
13 M 0106PC.P0	18/2/201 3	Mr	VILLEMAIN	82-84 RUE ROGER BRUN 13005 MARSEILLE	76	Travaux sur construction existante	Habitation
13 N 0101PC.P0	18/2/201 3	Mr	GRECO	115 CHE DE MIMET 13015 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
13 N 0102PC.P0	18/2/201 3	Mr	HECHT	178 CHE DE LA NERTHE 13016 MARSEILLE	140	Travaux sur construction existante ; Démolition partielle	Habitation
13 N 0103PC.P0	18/2/201 3	Mme	VIGOUROUX	93 AV MARIUS BREMOND 13015 MARSEILLE	83	Travaux sur construction existante ; Extension ; Piscine	Habitation
13 K 0107PC.P0	19/2/201 3	Société Civile Immobilière	TOPOLO	1 PL DU MONUMENT QRT CAMOINS 13011 MARSEILLE	112	Travaux sur construction existante	Habitation

	DATE				SHON		
N° DOSSIER	DE DEPOT	NOM DU I	PETITIONNAIRE	ADRESSE	A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
13 K 0109PC.P0	19/2/201 3	Mr	HERMANOWICZ	26 RUE DITALIE 13006 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
13 N 0108PC.P0	19/2/201 3	Association	ARI	8 IMP DES ETOILES 13014 MARSEILLE	1067	Construction nouvelle	Service Public
13 K 0110PC.P0	20/2/201 3	Mr	BENHAYOUN	90 AV FERNANDEL Saint Julien 13012 MARSEILLE	53	Travaux sur construction existante	Habitation
13 M 0113PC.P0	20/2/201	Société à Responsabilit é Limitée	STATION GOURMANDE	18 BD DU METRO 13013 MARSEILLE	0		
13 N 0111PC.P0	20/2/201 3	Association	A.F.A.H	32 BD JEAN CASSE 13014 MARSEILLE	199	Travaux sur construction existante	Service Public
13 N 0114PC.P0	20/2/201 3	Mr	BOUDJEMA	106 BD HENRI BARNIER 13015 MARSEILLE	88	Construction nouvelle	Habitation
13 N 0115PC.P0	20/2/201 3	Mr	BOUDJEMA	106 BD HENRI BARNIER 13015 MARSEILLE	106	Construction nouvelle	Habitation
13 H 0116PC.P0	21/2/201 3	Société à Responsabilit é Limitée	BEAUCHAMPS	17 RUE RENE SEYSSAUD 13007 MARSEILLE	1640	Construction nouvelle	Habitation
13 K 0118PC.P0	21/2/201	Mr et Mme	LAMBAUDIE	10 TSSE DE LA SERVIANE 13012 MARSEILLE	185	Construction nouvelle ; Garage	Habitation
13 H 0119PC.P0	22/2/201 3	Mr	SCONZA	11B RUE COLLINE CHANOT 13007 MARSEILLE	10	Travaux sur construction existante ; Extension ; Surélévation	Habitation
13 H 0120PC.P0	22/2/201 3	Mr	GUIRAMAND	145 BD BOMPARD 13007 MARSEILLE	39	Travaux sur construction existante ; Garage	Habitation
13 N 0121PC.P0	22/2/201 3	Mr	AMARI	9 CHE DE LA CARRAIRE 13015 MARSEILLE	120	Construction nouvelle ; Garage	Habitation
13 H 0122PC.P0	25/2/201 3	Société à Responsabilit é Limitée	FONCIERE JONSEN	12 IMP DES NEIGES 13008 MARSEILLE	748	Construction nouvelle ; Piscine ; Garage ;Démolition totale	Habitation
13 M 0123PC.P0	25/2/201 3	Mr	BLANC	18 AV DES PLATANES 13010 MARSEILLE	0	Construction nouvelle	
13 M 0124PC.P0	26/2/201 3	Mr	BENITAH DAVID CHEZ MME LABOZ	6 IMP SICARD 13010 MARSEILLE	0		
13 M 0125PC.P0	27/2/201 3	Mme	PETTINE	85 RUE ROGER BRUN 13005 MARSEILLE	0		
13 N 0133PC.P0	27/2/201 3	Mr et Mme	BASTENIER	IMP MONCHETTI 13015 MARSEILLE	0		
13 H 0131PC.P0	28/2/201 3	Société à Responsabilit é Limitée	HORIZON MER	199 AV PIERRE MENDES FRANCE 13008 MARSEILLE	0		
13 K 0126PC.P0	28/2/201 3	Ville de Marseille	DGVE-DIRCA-STB EST	131 AV FERNANDEL 13012 MARSEILLE	240		Service Public
13 K 0127PC.P0	28/2/201 3	Société Civile Immobilière	JBV	14/21 RUE DES ELECTRICIENS 13012 MARSEILLE	0		
13 K 0129PC.P0	28/2/201 3	Mr	HERBET	16 RUE DE FRIEDLAND/25 GOURS GOUFFE 13006 MARSEILLE	0		
13 M 0128PC.P0	28/2/201 3	Société à Responsabilit é Limitée	CASTEL HOLDING	0 BD LAZER / RUE ALFRED CURTEL /BD ST JEAN 13010 MARSEILLE	23651	Construction nouvelle	Habitation Commerce
13 M 0132PC.P0	28/2/201 3	Société Civile Immobilière	ARAX	31 RUE MARX DORMOY 13004 MARSEILLE	0		
13 N 0134PC.P0	28/2/201 3	Société Civile Immobilière	LE TAHITI	19/21 BD DUGOMMIER 13001 MARSEILLE	0		

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL

SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012

CONSEIL MUNICIPAL

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BOET par MENNUCCI • F. MASSE par CHAMASSIAN • MILHAUD par BLUM • MUSELIER par GILLES • PANCHETTI par CASELLI • PIETRI par BRAMANTI • REY par MORAINE • SAID par BARTHELEMY • VIARD par BOULESTEIX.

Monsieur le Maire. - Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports n° 295 à 326, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 10 décembre 2012

Compte rendu in extenso

8 octobre 2012

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur ces procès-verbaux?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2012 est

approuvé.

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte. Mes chers collègues, je vous propose de procéder à

l'appel.

(Mme PUSTORINO procède à l'appel)

2 - Compte rendu de décisions

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

12/62

Dons de Mesdames Païlès, Florence Marinot, de Messieurs Jean Gautier, Georges Jauffret, Adrian Ward Jackson, Mario Garibaldi, Marcel Puech, Christian Adrien, Georges Ben Koula, de Paul Savy, de l'association pour les musées de Marseille et de l'association des amis des musées au profit du musée des Beaux-Arts de Marseille.

(L.2122-22-9°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

12/63

Prix de vente unitaire du catalogue intitulé "Concilia-

Bulles".

(L.2122-22-2°- L.2122-23)

(Sans observation)

12/64

Mémoires de débours et honoraires présentés par Jean-Paul DECORPS, Isabelle DECORPS, Arnaud DECORPS, Laurent SERRI, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI • ALLIBERT • ANDRIEUX • ASSANTE BABOUCHIAN + BARLES + BARTHELEMY + BENARIOUA + BERNARDI + BIAGGI + BLUM + BOUALEM + BOULAINSEUR + BOULAY * BOULESTEIX * BOURGAT * BOYER * BRAMANTI * BRYA + CAMERA + CARADEC + CARREGA + CASANOVA + CASELLI + CHAMASSIAN + CHANTELOT + COPPOLA D'ESTIENNE D'ORVES + DI NOCERA + DIAMANTI + DUTOIT + DUTTO • FRANCESCHI • FRUCTUS • GAUDIN • GAUNET-ESCARRAS . GHALI . GILLES . GINER . GOY . HERMANN . HONDE + HOVSEPIAN + IMBERT + LOTA + MALRAIT + MARANDAT + MARI + MARRONE-LEVONIAN + C. MASSE + MENNUCCI + MIRON + MOLL + MORAINE + MOUKOMEL + MULLER + NARDUCCI + OLMETA + ORTIZ + PADOVANI + PALMIERI + PARAKIAN + PASQUINI + PELLICANI + PIGAMO + PONCET-RAMADE • POZMENTIER-SPORTICH • PUSTORINO • REAULT • REMADNIA-PREZIOSI • ROATTA • ROCCA SERRA • ROUZAUD * SERVANT * SPERLING * SPORTIELLO-BERTRAND * SUSINI • TEISSIER • TIAN • TOURRET • VALLETTE • VANELLE • VASSAL * VENTURINO * VLASTO * WEYGAND * ZAOUI * ZAYAN • ZENOU • ZERIBI • ZOUAGHI.

Etait absente et excusée Madame :

HUGON.

* * *

12/65

Préemption exercée par la Ville de Marseille sur les lots n°102 et 104 dépendant de la copropriété sise 25/27 rue Thubaneau 13001 Marseille, cadastrés sous les n°168 et 169 de la section D quartier Belsunce.

(L2122-22-15°- L2122-23)

(Sans observation)

* * *

12/66

Reprise de la concession trentenaire de Madame veuve DI DOMENICO née HERMET Léonie, sise dans le cimetière du Canet.

(L.2122-22-8°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

12/67

Notes d'honoraires du Cabinet Michel FRUCTUS et du Cabinet BRINGUIER, Avocats au Barreau de Marseille.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

12/68

Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Administratif de Marseille.

(L.2122-22-16°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

12/69

Note d'honoraires de la Selarl Arnoux-Pollak, Avocats, concernant l'affaire Consorts Sakho.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

12/70 Défendre la Commune de Marseille dans un recours engagé devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille

(L.2122-22-16°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

12/71

12/72

Pourvoi en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Conseil d'Etat.

(L.2122-22-16°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

Mémoire de débours et honoraires présenté par la S.C.P. Pierre CHARRIAUD, Raphaël GENET-

SPITZER, Guillaume REY, Pierre-François DEBERGUE, et Dorothée MARTEL-REISON, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

12/73

12/74

Mémoires de débours et honoraires présentés par la S.C.P. Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri ROUDNEFF, Martine AFLALOU, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

Mémoires de débours et honoraires présentés par la S.C.P. Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri ROUDNEFF, Martine AFLALOU, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

3 - Informations au Conseil Municipal

- Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la concession de distribution publique d'électricité de la Ville de Marseille.

- Réponse de Monsieur Jean-Claude GAUDIN.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 12/1123/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Acompte sur la subvention de fonctionnement à verser à l'association Office de la Mer du Bassin de Vie de Marseille pour l'exercice 2013 - Approbation d'une convention.

(12-23813-GDB51502)

Le rapport 12/1123/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme BOYER Valérie

2 - 12/1124/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Grand Projet de Ville - Opération de rénovation urbaine ZUS Soude - Hauts de Mazargues - 9ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de financement n°10/670 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville.

(12-23913-GDB42002)

Le rapport 12/1124/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

3 - 12/1125/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Programme de Renouvellement Urbain Saint Barthélemy-Picon-Busserine - 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'opération - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement n°12/00500 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville de Marseille et Septèmes-les-Vallons.

(12-23918-GDB42002)

 $\underline{\text{Madame BOYER}}.\text{- Monsieur le Maire, pour les rapports n° 3 et 4, si vous me le permettez, je ferai une petite intervention sur l'ensemble.}$

Monsieur le Maire, mes chers collègues, on vient de voter et on va voter différents rapports, les rapports n° 2, 3, 4, 5, 6 et le 7, qui ont tous reçu un avis favorable. Je voulais simplement vous dire qu'au-delà de la vie administrative, technique et financière, je souhaite vous dire en quelques mots que 2012 a été une année forte dans deux domaines. Au moment où le Gouvernement envisage de les réformer pour apporter des changements, effectuer des regroupements, à Marseille nous n'avons pas attendu les consignes du Gouvernement pour associer et imbriquer étroitement l'humain et l'urbain.

Comme vous le savez, ici, la Politique de la Ville et la Rénovation Urbaine sont réunies en une seule et même délégation, en un même lieu de coordination et d'intervention optimisées. Les deux GIP interviennent dans tous les domaines qui peuvent améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, ceux qui sont dans les quartiers les plus difficiles, en complément des politiques de droit commun qui sont sectorielles. Pour 2012, avec l'aide de l'ANRU, on a pu livrer des équipements publics de grande qualité, que vous avez pu inaugurer, Monsieur le Maire. Je voudrais rappeler la crèche de Belsunce, le Centre Social de l'Agora de Picon Busserine, la Cité de l'Enfant à Plan d'Aou. Et ces réalisations donnent toute la visibilité nécessaire à nos actions et à nos engagements. Nous inaugurerons aussi d'autres équipements publics dans les mois qui viennent.

Je voudrais également insister sur le fait que nous intervenons aussi dans le domaine de la culture, notamment avec Quartiers Créatifs, puisque nous avons conventionné avec Marseille Provence 2013 cinq Quartiers Créatifs, de renommée internationale, qui ont investi les quartiers, qui ont engagé leur démarche créative avec les habitants et les associations. Ainsi, la richesse culturelle de ces secteurs sera présente dans le mouvement de Marseille Provence 2013.

Et au moment où la crise touche notre pays et d'autant plus la population en difficulté, la Politique de la Ville et Marseille Rénovation Urbaine font vivre avec ces programmes les champs d'insertion qui sont liés aux chantiers de l'ANRU. Je voudrais quand même insister, mes chers collègues, sur le fait que plus de 500 000 heures d'insertion sont dévolues aux habitants en recherche d'emploi et aux habitants des ZUS. L'effet d'entraînement généré par les projets de rénovation urbaine a incité des maîtres d'ouvrage à généraliser l'usage des clauses d'insertion, qui sont quand même un vrai succès puisqu'à peu près 80 % des personnes qui passent par ces clauses d'insertion, six mois après, soit ont un emploi soit sont en formation. Et donc plus de 200 000 heures de travail en insertion ont pu être proposées à des personnes qui résident dans ces fameuses ZUS.

Toutes ces actions dans le domaine de l'urbain, du social, de l'économie, sont là pour rétablir un équilibre pour que les quartiers réintègrent la dynamique de la ville. Avec Monsieur le Maire de Marseille, nous avons plaidé pour que ces dispositifs s'étendent à d'autres quartiers de Marseille, qui méritent notre intervention, avec l'aide de nos partenaires. J'insiste pour que ces projets puissent voir le jour. Le Ministre nous a promis que la vallée de l'Huveaune et La Castellane bénéficieront des crédits ANRU. Nous étudions ces dossiers et nous sommes prêts à poursuivre nos efforts. Je vous remercie.

<u>Monsieur le Maire</u>.- C'est moi qui vous remercie de rappeler effectivement tous les efforts qui sont faits.

Le rapport 12/1125/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

4 - 12/1126/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Programme de renouvellement urbain du Vallon de Malpassé - 13ème arrondissement - Convention portant sur le financement de la gestion des délaissés de la Cité des Cèdres Nord passée avec l'Office Public d'HLM Habitat Marseille Provence.

(12-23911-GDB42002)

Le rapport 12/1126/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

// / o= /p => /p

5 - 12/1127/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • Avenant n°1 à la convention n°11/1143 du 18 octobre 2011 relative à la mise à disposition des moyens logistiques, locaux, matériels, logiciels entre la Ville de Marseille et le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la politique de la ville à Marseille - Exercice 2012.

(12-23037-GDB42002)

Le rapport 12/1127/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* *

6 - 12/1128/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE CENTRE DE RESSOURCES PARTAGEES - Approbation de la participation de la Ville de Marseille aux frais de structure du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville - Année 2012 - Approbation de l'avenant n° 8 à la convention 04/0892.

(12-23827-GDB42002)

Le rapport 12/1128/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

7 - 12/1129/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE CENTRE DE RESSOURCES PARTAGEES - Approbation de l'avenant n°4 de la convention constitutive du GIP GPV Marseille Septèmes.

(12-23830-GDB42002)

Le rapport 12/1129/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

8 - 12/1130/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • GIP POLITIQUE DE LA VILLE - Dotation financière 2013 pour le Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la gestion de la politique de la Ville à Marseille - Versement d'un acompte.

(12-23933-GDB42002)

Monsieur TIAN.- Monsieur le Maire, à l'occasion de la gestion de la Politique de la Ville de Marseille, je voudrais intervenir quelques instants, avec votre accord bienveillant et celui de mon Groupe, pour revenir sur un débat qui est un débat passionné et passionnant que celui de la création de la Métropole de Marseille. Il serait étonnant que l'on n'en parle pas aujourd'hui au Conseil Municipal, alors que le Premier Ministre et Mme LEBRANCHU vont, je crois, évoquer le sujet dans quelques minutes à Matignon.

Nous sommes, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nombreux sur les bancs de la majorité à avoir regretté depuis des années et l'avoir dit souvent, pas seulement pendant les élections, mais quasiment tout le temps, avec l'accord d'ailleurs des forces économiques de Marseille et de nombreuses personnes, que Gaston DEFFERRE n'ait pas créé dans les années 60 cette Métropole marseillaise, essentiellement d'ailleurs pour des raisons politiques et des problèmes de gouvernance. Et pourtant, cette grande Métropole marseillaise est nécessaire et nous l'avons toujours indiqué en regrettant ce choix malheureux de l'époque.

Quand la loi de 1966 l'a permis, Lille, Bordeaux et Lyon ont sauté sur l'occasion et mis en place des structures qui depuis ont prouvé leur efficacité. J'étais, l'autre jour, dans la Communauté Urbaine de Lille-Roubaix-Tourcoing, j'ai rencontré des élus et ils m'ont indiqué leur satisfaction, qu'ils avaient gardé leurs pleins pouvoirs et qu'ils étaient des élus épanouis dans des structures dynamiques. C'est le cas aussi à Lyon, avec La COURLY, qui est devenue un outil efficace, qui fonctionne à la satisfaction de la population. Les Maires qui ont adhéré, il y a déjà longtemps, à ces structures, ma foi, s'en portent bien et ils le disent, et exercent des responsabilités.

Mieux encore, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la lecture de l'hebdomadaire *Le Point*, que je vous recommande tout particulièrement cette semaine, évoque notamment le Grand Lyon, puisqu'il nous annonce la création d'un Grand Lyon très rapidement. Et en page 56, vous pouvez lire : "en 2014, l'Hyper Lyon égalera les plus grandes métropoles européennes et Gérard COLLOMB fera rentrer Lyon dans la cour des grands".

Et cet article annonce notamment, et c'est assez stupéfiant, qu'un accord a été signé avec le Président Michel MERCIER, Président UMP du Conseil Général, et qu'une partie du département du Rhône, c'est-à-dire 340 000 habitants et 57 Communes, va passer sous la compétence exclusive du Grand Lyon. Le Conseil Général abandonnera toutes ses prérogatives, y compris l'aide sociale ou la gestion des collèges. Bref, sur tout ce périmètre, le Département du Rhône disparaîtra.

Avec plus d'un million et demi d'habitants, le Grand Lyon changera de dimension et son budget passera de 900 millions à plus de 3 milliards, pour, comme disent Gérard COLLOMB et Michel MERCIER, jouer dans la cour des grands, citant les exemples de Milan, Manchester ou Barcelone. Mais, aussi, à la clé, des économies substantielles, plus de maisons de l'aide sociale du Conseil Général qui côtoient les centres sociaux de l'agglomération ou plus d'interdépendance entre le Département qui verse le RSA et le Grand Lyon qui gérait l'habitat social, des ponts communs et des structures communes. Plus d'agglomération et d'organisation en millefeuille qui coûtent cher aux contribuables. Lyon a même des exemples où les élus de différents bords, Socialistes et UMP, ont su se mettre d'accord pour l'intérêt de leurs concitoyens.

Alors, mes chers collègues, qu'en est-il de notre département, où le débat, chacun l'a vu, est un débat assez vif ? Il est loin d'être consensuel, même dans ce Conseil Municipal, même si le projet du Gouvernement est beaucoup moins ambitieux que celui qui concerne le Grand Lyon, personne ne parlant encore dans ce département de la disparition du Conseil Général. Et on note au contraire que le Conseil Général va aider la Ville de Marseille. Mais certains évoquent simplement la disparition d'EPCI autour de Marseille

Alors, j'ai, comme vous tous, lu des choses un petit peu étonnantes et même choquantes, qui m'ont choqué en tant qu'élu marseillais, des publicités achetées dans la presse locale, mais peut-être plus grave, dans la presse nationale, payées par les contribuables, ce qui est toujours un peu gênant, et qui s'intitulaient : "Non à une Métropole marseillaise!"

Je prends notamment une publicité que j'ai trouvée excessive et je ne voudrais pas trop insister, Monsieur le Maire, sur le sujet, mais c'est vrai que quand on lit, payées par le contribuable, des pages de publicité qui disent : "Tous unis contre la Métropole parce qu'elle coûte cher et entraînera des hausses d'impôts", alors que cela n'a pas été le cas dans les autres Communautés qui ont été créées, "parce qu'elle supprimera la gestion de proximité", cela, après tout, pourquoi pas, "la responsabilité individuelle". Mais beaucoup plus contestable et choquant pour les Marseillais, "parce que des milliers de fonctionnaires seront transférés automatiquement et autoritairement par la Métropole marseillaise, parce que nos territoires seront progressivement paupérisés, parce que nos villes et nos villages, porteurs de traditions et d'histoire, deviendront des quartiers et des banlieues de Marseille, parce qu'elle génèrera un développement non maîtrisé des espaces, qui seront livrés à la spéculation foncière." Je m'arrête là avec ce type de publicité, mais pour vous dire quand même que les élus marseillais ne peuvent qu'être un peu choqués par ce type d'attitude, parce que nous savons, les uns et les autres, que cela est faux. Certains termes employés peuvent blesser même notre amour propre de Marseillais.

33

cela!

Mais il faut aussi comprendre bien sûr l'inquiétude des Maires des Communes environnantes. Et il nous faut donc, à l'occasion de ce Conseil Municipal, je crois, les rassurer. Marseille est une ville centre, bien sûr. Marseille a un budget équilibré, grâce à vous Monsieur le Maire, grâce à Jean-Claude GAUDIN. Marseille se développe, Marseille s'embellit, Marseille accueille de plus en plus de touristes. Marseille va être, chacun le sait, Capitale Européenne de la Culture et, cher Richard MIRON, peut-être Capitale Européenne du Sport dans quelques années. Marseille est une capitale régionale qui rayonne, qui investit, qui se transforme. C'est une ville qui rayonne sur toute la région, mais aussi qui soigne toute la région. C'est une ville où on peut assister à des spectacles, participer à des sports de haut niveau, à effets différents. Et Marseille est une ville où l'on vient aussi travailler.

D'autre part, des EPCI existent déjà, je pense notamment à la Communauté Urbaine, sans que les impôts aient augmenté et les élus continuent à être respectés au sein de cette Communauté Urbaine. Aucun Maire, je crois, Monsieur le Maire, n'a eu à se plaindre de la gestion de ses deux Présidents successifs, que ce soit Jean-Claude GAUDIN ou Eugène CASELLI. Les élus continuent à exercer leurs prérogatives de Maire. Des milliers de fonctionnaires n'ont pas été transférés autoritairement. Et chaque ville a su garder son authenticité, ses traditions et son histoire.

Mais, comme le Groupe auquel j'appartiens, je suis convaincu qu'il faut franchir une étape. Comment trouver normal que le Port de Marseille soit placé sous le contrôle de six établissements publics différents ? Comment tolérer les retards que nous connaissons en matière de transport public, où presque rien n'avance depuis trente ans ? 100 000 voitures qui tentent tous les matins de rentrer dans Marseille et autant qui tentent d'en sortir! Il est impossible encore, et depuis des années la situation s'aggrave, de circuler entre Aix et Marseille, entre l'Etang de Berre et Marseille, entre Aubagne et Marseille. Aussi, je pense qu'il faut tous ensemble être capables d'améliorer la vie quotidienne à l'échelle métropolitaine, de favoriser le développement économique et le déploiement des services publics, et de réaliser également des économies en supprimant des structures peu utiles, redondantes et coûteuses.

Je conclurai, Monsieur le Maire, mes chers collègues, en disant que c'est, je crois, tout l'enjeu de la création de cette Métropole. Déjà, le Président SARKOZY, avec la loi du 6 décembre 2010, et François FILLON avaient évoqué que c'était une voie qu'il fallait rechercher, la création de ces grandes Métropoles. Aujourd'hui, le Gouvernement actuel travaille dans ce sens, je le disais tout à l'heure, une rencontre au plus haut niveau a lieu aujourd'hui à Matignon pour définir ce qui va être présenté aux élus dans quelques jours. Je crois que les élus marseillais doivent, à l'occasion de ce Conseil Municipal, réaffirmer clairement que le souhait de la population, mais aussi le souhait du Conseil Municipal, c'est qu'enfin soit créée cette grande Métropole dont nous avons tous besoin ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je voudrais remercier notre collègue Dominique TIAN d'avoir initié ce débat. Je crois effectivement qu'il est utile ce matin que le Conseil Municipal puisse s'exprimer sur cette question, même si nous ne sommes pas encore au moment du vote. Et le remercier de l'hommage qu'il rend au Gouvernement de Jean-Marc AYRAULT pour sa décision...

(Réflexions dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- C'est ce que j'ai compris de ce qu'il a dit. Quand pendant un quart d'heure un Député de l'UMP, qui n'est pas connu pour faire de cadeau particulier à la majorité, dit que la proposition qui est faite par le Gouvernement et qui de plus est discutée collectivement ce matin à Matignon est positive, je ne crois pas qu'il faille s'étonner que nous le soulignions et que nous nous en félicitions.

Monsieur le Maire. - Cela fait quelques voix perdues,

Monsieur MENNUCCI.- C'est à voir, je ne sais pas où, mais vous me l'expliquerez !

En ce qui nous concerne, évidemment, nous, élus marseillais du Parti Socialiste, nous soutenons l'initiative du Gouvernement. Et je crois que le chiffre qui est le plus parlant, c'est celui de l'écart entre l'emploi privé à Marseille et à Lyon. Oui, en 1966, il y a eu un refus de rentrer dans les propositions qui étaient faites par le Gouvernement de l'époque. Gaston DEFFERRE a bon dos dans cette histoire, on entend toujours dire que c'est sa responsabilité. Je veux quand même rappeler qu'à cette époque-là, il y avait un autre groupe qui constituait la majorité municipale, il me semble que le Maire de Marseille actuel en était membre, et je n'ai pas de cette époque le souvenir, non pas le souvenir, mais lu dans le livre d'histoire que ce Groupe se soit élevé contre la décision de Gaston DEFFERRE. C'était donc un consensus général et il faut le dire, malheureusement, qui était lié à la situation politique qui était créée grosso modo par la guerre froide et par les questions qui étaient posées par le Parti Communiste Français autour de Marseille. Et c'est cette raison-là qui fait que le refus a eu lieu. Nous le regrettons aujourd'hui, bien sûr.

Cette décision qui a été prise à ce moment-là conduit aujourd'hui à ce que nous constations qu'en matière d'emploi privé, sur la zone INSEE du Grand Lyon et sur la zone INSEE de Marseille, c'est 100 000 emplois privés de moins que nous avons sur notre territoire. Et ce chiffre suffit à lui seul à exprimer l'urgence du travail qui est proposé par le Premier Ministre et par Mme LEBRANCHU. Jean BOULESTEIX a, dans une analyse faite sur son blog, toujours très pertinente, calculé que le coût de ce refus pour notre Collectivité est équivalent à la construction de la ligne TGV Marseille-Paris. Et à l'époque il s'agissait de 4 milliards, aujourd'hui nous sommes à 7 milliards. Imaginons structurellement notre territoire avec ces milliards supplémentaires, notamment du point de vue des transports.

Alors, oui, la Métropole, nous la voulons et nous assumons ce que cette Métropole a comme conséquences. Oui, il y aura une disparition des EPCI existants. Si quelqu'un pense que l'on va rajouter une feuille au millefeuille, évidemment il se trompe : il y aura un EPCI pour la Métropole et il n'y aura pas six EPCI qui structureront la Métropole. Cela ne veut pas dire que les territoires concernés n'auront pas leur mot à dire, comme à Lyon où, par exemple, il y a un Conseil des Maires par territoire qui accompagne déjà maintenant la Communauté Urbaine de Lyon, qui demain accompagnera la Métropole, dans les choix particuliers qu'elle fait pour le territoire concerné. Mais nous devons dire la vérité, nous ne pouvons pas continuer ainsi.

Et s'il faut rassurer effectivement nos collègues Maires des Communes du département, il faut dire dans quelle mesure on peut les rassurer. Les choses sont au fond très simples. Mme LEBRANCHU, en proposant la Métropole, a réaffirmé le fait communal. C'est-à-dire que les Communes vont reprendre un certain nombre de compétences, nous le verrons dans le débat, qui aujourd'hui sont aux EPCI. Il a été question, par exemple, dans les discussions, des cantonniers, du nettoiement, avec l'idée que les déchets pouvaient être gérés de façon macroéconomique par la Métropole et que le nettoiement pouvait l'être au niveau local.

Sur les compétences des Municipalités, sur les compétences des Mairies, il n'y a absolument aucun doute que les Maires, les Municipalités, ne perdront aucune des responsabilités qu'elles ont aujourd'hui. Au contraire, elles en gagneront d'autres. Et il faut que nos collègues les Maires, effectivement, cessent de faire... qu'on leur donne des arguments qui conduisent à des publicités de ce type, qu'au fond on peut comprendre quand on est d'Aix-en-Provence, mais quand on est Marseillais et qu'on lit que la taxe d'habitation à Marseille a une base de 12,75 et qu'à Aix elle est de zéro, c'est certainement la vérité, mais cette vérité-là n'est pas légalité et n'est pas un gage de développement. Ou quand on constate que des Communes de ce département ont des capacités fiscales au-delà de 4 500 euros, alors que la capacité fiscale de Marseille en matière de taxes locales est de 600 euros.

Donc on voit bien que, oui, il y a une volonté de structurer ce territoire et de le structurer fiscalement. Et je ne crois pas qu'il faille se cacher derrière nos ambitions. Nos ambitions sont légitimes, mais elles ne sont pas marseillaises, ce sont des ambitions pour un territoire dont Marseille est le centre, ce qui est tout à fait différent.

Et le Port, effectivement, nous en parlerons tout à l'heure dans le débat sur la Charte Ville-Port, a besoin aussi d'une grande structure intercommunale métropolisée. Elle est aujourd'hui sur trois EPCI, et non pas six, M. TIAN, puisque Aubagne et Aix n'ont pas de responsabilité sur le Port. Mais, peu importe, la question pour nous est tout à fait décisive. Le Port, si nous le considérons comme le poumon du développement de notre territoire, effectivement, doit pouvoir prendre son envol avec une Métropole qui assume la responsabilité économique du Port. Et je pense que les questions autour de la responsabilité du Port –qui dirige le Port–, ce sont des questions dont il va falloir discuter à l'intérieur du débat que nous propose Mme LEBRANCHU, qui aura notamment lieu le 6.

Donc, voilà, nous sommes à un tournant, les mois qui viennent vont être décisifs et il est tout à fait légitime que le Conseil Municipal de Marseille puisse donner son sentiment, même si aujourd'hui nous ne sommes pas encore au point du vote. En tout cas, en ce qui nous concerne, parlementaires marseillais socialistes, nous sommes extrêmement attentifs au développement et au travail qui est fait par notre Gouvernement. Et je veux, en terminant, saluer la volonté du Premier Ministre à l'égard de Marseille et le travail absolument formidable qui aujourd'hui est fait par le Ministre de la décentralisation et de la réforme de l'Etat, Mme LEBRANCHU.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, avant de donner l'opinion des élus Communistes Républicains et Citoyens, Front de Gauche comme vous dites par ailleurs, je voudrais exprimer ici une vive protestation à votre encontre.

En effet, Monsieur le Maire, vous ne ratez jamais une occasion de nous dire que nous nous mettons d'accord en Conférence des Présidents sur les débats et les rapports que nous devons aborder au sein du Conseil Municipal. Or, à la dernière Conférence des Présidents, personne n'a proposé un débat sur la Métropole. Qui plus est, depuis, personne n'a informé les Présidents de Groupe, en tout cas en ce qui me concerne, qu'un débat serait instauré sur la Métropole au Conseil Municipal. Je vous demande donc, Monsieur le Maire, non pas d'annuler ce débat, évidemment, vous n'en avez pas la possibilité, mais d'arrêter le décompte du temps de parole, afin que nous puissions effectivement débattre sans être pénalisés au moins en ce qui concerne le Groupe Communiste.

Ceci étant, évidemment ce débat est d'actualité, mais pas l'actualité des derniers mois. Il est une réalité depuis plusieurs années. Je vous rappelle d'ailleurs que le précédent Président de la République avait fait voter une loi qui avait été unanimement ou quasi unanimement rejetée par l'ensemble des Maires, en tout cas des Bouches-du-Rhône, toutes tendances confondues, de droite et de gauche, et que cette Métropole que l'ancien Président de la République voulait imposer pour l'aire métropolitaine marseillaise avait été l'objet d'un désaccord avec l'ensemble de ses Collectivités.

Or, aujourd'hui, à quoi assistons-nous ? A la volonté du Gouvernement de Gauche de réintroduire ce débat, en disant bien sûr qu'il rejetait le projet SARKOZY déjà voté, donc il faudra bien qu'il y ait une loi qui détricote celui de Nicolas SARKOZY, en nous disant que la réalité pour Marseille et sa région, c'est que l'aire métropolitaine existe. Je tiens donc à dire ici, Monsieur le Maire, que pour les élus Communistes Républicains et Citoyens, qu'ils soient dans cet hémicycle ou qu'ils soient dirigeants d'intercommunalités limitrophes ou de Communes de ce département, et vous savez que les élus Communistes ont des responsabilités importantes dans d'autres territoires que la seule Communauté Urbaine, pour les élus Communistes notamment, l'aire métropolitaine existe effectivement. Personne ne pourrait douter qu'il n'y a pas une réalité sur l'habitat, le logement, le transport, l'économique, etc., concernant cette aire métropolitaine! Personne ne le nie!

Par contre, la vraie et seule question, la critique fondamentale que nous avions émise lors de la précédente proposition de Nicolas SARKOZY, c'est qu'il nous semble important, non pas de faire une métropole en fonction des opinions des uns et des autres, Gaston DEFFERRE fusse-t-il précurseur en la matière, mais bien de définir ensemble, tous ensemble, un véritable projet de métropole, d'aire métropolitaine, de coopération intercommunale, comme vous voulez, en tout cas un vrai projet économique, social et politique, permettant de rassembler l'ensemble des populations concernées et surtout, de ne mettre à l'écart aucune d'entre elles. Or, de quoi s'agit-il aujourd'hui encore ? Il ne s'agit tout simplement que de modifier des institutions sans parler, pour le moins du monde, d'un vrai projet politique, économique et social, sur cette aire métropolitaine. C'est la première critique fondamentale que nous avions émise pour Nicolas SARKOZY, comme aujourd'hui pour François HOLLANDE.

Deuxièmement, nous sommes tout à fait disposés à réfléchir ensemble à des dispositions pouvant permettre à toutes les Communes, à toutes les populations de cette aire métropolitaine, de s'y retrouver à bon compte concernant toutes les questions auxquelles elles sont confrontées. Et je pense particulièrement à la question des transports. Nous dire aujourd'hui qu'il faudrait une institution nouvelle de la Métropole pour régler cette question des transports, comme l'a fait Madame la Ministre, il y a peu de temps et comme elle l'a déjà affirmé ici par la presse, est une hérésie! En effet, pour se mettre d'accord sur la question des transports, il suffit d'avoir une bonne volonté politique des uns et des autres, par exemple en créant un syndicat mixte des transports, qui est toujours en attente et qui peut très bien exister sans aucune institution nouvelle.

Il en va des transports comme il en va de même, par exemple, pour l'élaboration de l'urbain. Je pense aux différents SCOT qui ont aujourd'hui comme nécessité absolue de s'harmoniser pour pouvoir être pertinents. Je pense au Plan de Déplacement Urbain, je pense aux divers PLU, etc., sur lesquels nous pourrions être aussi sur des coopérations intercommunales très intéressantes. Je pense également, mais nous l'avons à l'ordre du jour aujourd'hui, à l'activité portuaire et les relations entre le Port et la Ville de Marseille, et les autres Communes, bien entendu, puisqu'il y a six EPCI aujourd'hui concernés.

Donc, rien ne dit qu'une institution nouvelle créera les conditions d'un développement de l'ensemble du territoire métropolitain. Rien ne le dit, pourquoi ? Parce que nous savons tous, et vous êtes, Monsieur le Maire, très attaché à cet argument, que pour qu'une institution nouvelle existe et surtout soit pertinente, il faut la mobilisation de l'ensemble des partenaires, il faut la mobilisation de toutes celles et de tous ceux qui sont intéressés. En d'autres termes, le passage en force n'est jamais une solution ! Le passage en force n'est qu'un rejet de l'identité de chacun et au-delà, n'est que la casse d'une volonté politique que nous pourrions tous avoir ensemble, de coopérer dans une même aire métropolitaine. Il y a donc une nécessité à mobiliser toutes les énergies.

Et c'est pour cette raison qu'accélérer le mouvement, vouloir passer en force à l'Assemblée, au Sénat, même si on nous fait miroiter une concertation ici dans l'aire métropolitaine, est une hérésie, je l'ai dit tout à l'heure, pour une réussite de cette aire métropolitaine.

Par contre, si nous avons la volonté de faire en sorte que cette aire métropolitaine se mette en phase avec l'Europe actuelle, celle du libéralisme acharné, celle de la crise et des difficultés, alors nous pouvons effectivement considérer que l'institution nouvelle serait un point d'appui pour la politique libérale. C'est notre force, nous élus, Front de Gauche, comme vous dites, ou Communistes Républicains et Citoyens et au-delà, de vouloir s'opposer farouchement à la nature des politiques mises en œuvre au niveau européen, comme elles ont tendance à l'être au niveau national quand on ne résiste pas suffisamment au pouvoir du grand capital, comme nous disons régulièrement, je pense à Florange par exemple.

Enfin, nous sommes très favorables à des coopérations intercommunales. Mais, M. MENNUCCI vient de le dire, l'objectif apparemment visé par le Gouvernement aujourd'hui est un peu en recul puisqu'il n'est que de supprimer les intercommunalités existantes, les EPCI existants. Alors, certes, si j'ai bien entendu Madame la Ministre, les Maires pourront toujours se réunir dans le territoire actuel des EPCI, mais ils n'auront pas, dans ce cadre-là, le pouvoir qu'ils avaient jusqu'à ce jour grâce aux EPCI, et je pense notamment à la gouvernance partagée à la Communauté Urbaine.

Enfin, pour terminer, puisque je n'ai pas eu le temps de préparer cette intervention, je voudrais dire, Monsieur le Maire, qu'encore une fois, cette force que nous pourrions avoir avec une véritable coopération intercommunale n'aurait de sens que si le Gouvernement et la majorité actuelle faisaient ce que la Droite n'a pas fait pendant plusieurs mandatures. En d'autres termes, il faut absolument réviser la question des finances locales. Abandonner la taxe professionnelle a été une erreur fondamentale : cela a supprimé des ressources indispensables aux Collectivités Locales, y compris aux EPCI. Cela a permis de favoriser l'idée, et cela va se réaliser très certainement encore plus avec la Métropole institutionnelle que vous nous présenterez bientôt, M. MENNUCCI, cela va instituer une taxe locale plus importante sur les ménages. Ce sont les ménages qui vont payer plus encore aujourd'hui que ce qu'ils payaient hier, qu'ils soient marseillais, port-de-boucains, aubagnais, aixois ou salonais, puisque je crois que Salon est aussi concernée.

Donc, une fois de plus, vouloir mettre une institution pour régler les problèmes et les difficultés des Marseillaises et des Marseillais, pour ce qui nous concerne, mais comme les populations des autres Collectivités Locales, c'est encore une fois une hérésie. Nous n'y réussirons pas. C'est la plus mauvaise démarche qui est enclenchée. J'ose espérer que d'ici quelques jours, nous pourrons enfin ouvrir la porte à la collaboration et la coopération avec l'ensemble des Maires, bien entendu, et les autres Collectivités, car, derrière, ce dont il s'agit, c'est l'ensemble des populations qui vont être victimes de cette politique qui est prévue.

Merci beaucoup.

Monsieur le Maire.- M. DUTOIT, pour votre intervention improvisée, je vous félicite de tout ce que vous avez dit, même si je ne le partage pas. Mais je partage au moins un point de vue, c'est que l'on arrête le compteur pendant que nous discutons sur le sujet de la Métropole.

Monsieur CASELLI. Monsieur le Maire, chers collègues, je crois que pas grand monde dans ce Conseil Municipal ne conteste la nécessité de construire une Métropole. Je ne reviendrai pas sur les raisons objectives : nécessité de développer les transports, l'emploi, l'attractivité, le développement économique, la cohérence générale des politiques menées sur notre territoire, qui ne sont pas coordonnées ; bref, créer un grand projet commun et métropolitain, un projet fédérateur, c'est cela, l'enjeu de la Métropole ! Il est vrai qu'aujourd'hui, le projet métropolitain peut paraître flou à certains parce que l'on est dans une phase de concertation. Mais on ne peut pas, d'un côté, dire que l'on n'est pas associé et, de l'autre côté, refuser de participer aux réunions de concertation, parce que c'est bien de cela dont il s'agit aujourd'hui aussi.

Je dirai qu'entre une discussion démocratique normale, argument contre argument, des uns et des autres, et le type de propagande qui nous est servie par pans entiers, par pages entières de publicité achetées à grands frais dans des quotidiens locaux, régionaux et nationaux, eh bien, il y a un pas que la désinformation n'a pas le droit de franchir. Il arrive un moment où devant les excès, eh bien, ici, on doit dire : l'anti-Marseille, cela suffit

Parce que quand on nous propose le Pôle métropolitain, il faut savoir de quoi il s'agit. Le Pôle métropolitain, c'est une coquille vide, où personne n'a une quelconque obligation de participer à un quelconque projet. C'est bien cela qui a été signé par l'ensemble des EPCI et à quoi j'ai refusé, au nom de la Communauté Urbaine, de nous y associer, parce que ce projet-là ne prévoyait rien véritablement en termes de projets structurants pour l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, l'enjeu est clair. Nous avons le choix entre un déclin programmé à dix ou quinze ans, si l'on continue ainsi, ou prendre les moyens ensemble, tous ensemble, de construire notre avenir. Parce qu'aujourd'hui, et je l'ai déjà dit à la Communauté Urbaine il y a peu de temps, nous sommes en Europe du Sud, en Europe tout court d'ailleurs, mais en Europe du Sud particulièrement, dans la compétition des territoires. Barcelone est en train de regarder vers Sète pour passer des accords pour avoir un port en eau profonde qu'elle n'a pas. Vers Montpellier, pour passer des accords. Nice est en train de regarder vers Gênes, parce que les enjeux sont transfrontaliers aujourd'hui. Et nous, en Provence, eh bien, on continue à se regarder le nombril. Voilà où nous en sommes aujourd'hui!

L'attractivité de notre territoire, bien sûr, ne se décrète pas ; elle se construit, au contraire. Et seul un EPCI unique doit gérer l'essentiel, en matière de transport, de développement économique, d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation, de rénovation urbaine, de cohérence de l'habitat, d'environnement, et bien entendu doit être le guichet unique aussi pour les entreprises à l'international

Alors, mettre en commun et en synergie les richesses et les potentiels d'un territoire qui va de Cadarache à Martigues, en passant par Rousset, le Pôle technologique, les industries de Fos, le 3^{ème} port pétrolier du monde, le Port de Marseille, le plus grand port en eau profonde de Méditerranée, les grands CHU de Marseille, la fusion des Universités, le Parc des Calanques, et j'en passe.

Alors, bien sûr, Patrick MENNUCCI l'a très bien expliqué, les Maires vont garder leurs compétences générales et notamment le droit du sol. La Ministre, devant les Maires, à la Préfecture, devant nous, Monsieur le Maire, s'y est engagée. Donc je n'y reviendrai pas.

La seule question qui vaille aujourd'hui, c'est : voulons-nous peser en Europe du Sud et en Méditerranée, et faire de notre territoire autour de Marseille un espace d'envergure euro-méditerranéenne ? Ou rester tels que nous sommes, c'est-à-dire balkanisés, jouant chacun notre petite partition dans notre petit pré carré ?

Alors, on nous dit : oui, mais nous aimons Marseille. Mais Marseille, nous l'aimons lorsqu'elle est loin de nous. Eh bien, nous, il faut répondre que Marseille est la deuxième ville de France, que personne ne peut l'ignorer. Et sans elle, le territoire n'aura jamais l'avenir auquel il peut prétendre. Alors nous disons oui à la Métropole, dans le respect de chacun, mais oui à la Métropole pour construire l'avenir, non seulement le nôtre, mais celui de nos enfants et des générations futures.

Je vous remercie.

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, je serai beaucoup plus brève que mes prédécesseurs. Je voudrais simplement rappeler que bien entendu les Ecologistes et les Régionalistes disent "oui" à la Métropole, une Métropole de projet pour les citoyens, comme vient de dire M. CASELLI, autour bien sûr des transports, mais aussi autour de l'emploi, autour de la protection des espaces verts, qui n'ont pas de frontière, comme vous le savez, et autour de la recherche, qui nous paraît devoir être complètement mutualisée. Toute mutualisation fera faire des économies. Donc nous sommes pour une Métropole de projet pour les citoyens et une Métropole de projet par les citoyens, avec une élection au suffrage universel direct, à la proportionnelle, et sur une circonscription unique. Merci.

Madame CARADEC.- Monsieur le Maire, la Métropole bien entendu est au cœur des débats depuis plusieurs mois, elle force la réflexion, mais déchaîne aussi les passions, avec parfois excès et violence, sauf que la réalité du fait métropolitain s'impose déjà à tous ou presque. Les habitants de notre département se déplacent d'une Commune à l'autre pour travailler, d'un territoire à l'autre pour se divertir, étudier, se soigner, mais tous viennent à l'Opéra, au Stade Vélodrome ou dans les hôpitaux à Marseille, parce que les charges de centralité sont restées chez nous après les rendez-vous manqués du passé.

Mais si la vie métropolitaine est entrée dans les mœurs de nos concitoyens, l'organisation de ce territoire n'est aujourd'hui pas métropolitaine. Nous empilons les structures de décision, les financements, les administrations qui vont avec, pour quel résultat ? Sommes-nous plus efficaces pour relier les gares à l'Aéroport ? Sommes-nous plus économes en matière d'argent public ? Sommes-nous plus rapides pour construire la L2 ? Ce constat nous ramène à la nécessité de bâtir les grands projets de nos territoires en additionnant les forces et non en les morcelant.

Si nous voulons donner toute sa force à la décentralisation, il faut une Métropole qui porte les grands dossiers transversaux. Je veux parler des dossiers des transports, comme l'a dit Dominique TIAN, alors que, par exemple, on s'interroge aujourd'hui sur l'efficacité des TER, sur les carences de l'intermodalité ou sur les failles d'un maillage de nos transports en commun. Je veux parler aussi du Grand Port Maritime de Marseille. Il est aujourd'hui à cheval sur quatre EPCI, ce qui ne résout pas, tant s'en faut, ses problèmes de logistique. Or, le Port ne devrait avoir qu'un seul interlocuteur, afin de valoriser les terrains disponibles, accroître sa compétitivité et faciliter son développement économique. Je veux parler aussi de la santé publique, quand on sait la situation de notre offre en termes d'organisation et d'efficacité, avec les cas Lavéran ou Beauregard.

La Métropole, oui, il la faut, parce que nous en avons besoin pour relever les défis que nous lancent les autres métropoles européennes, dans une compétition qui pour être feutrée n'en est pas moins brutale. Regardez donc ce qui se passe du côté de Lyon! La Métropole, il faut la faire, et pas seulement la dire. Il faut la voter et ne pas seulement l'invoquer. La Métropole a besoin d'une volonté politique et d'un rassemblement d'énergies. Nous avons besoin d'une Métropole qui puisse se saisir des vrais sujets, ceux qui façonnent l'avenir de près de deux millions d'habitants.

Evidemment, elle ne doit surtout pas vider nos Communes de leur substance et notamment la ville centre, en transférant les compétences vers le haut, la Métropole, ou vers le bas, les Mairies de Secteur, ni même la création d'une Mairie par arrondissement, ce qui paraît très coûteux. Elle doit au contraire en assurer le rééquilibrage, qu'il s'agisse des compétences de l'Etat ou de celles des Collectivités Territoriales. Elle ne prendra son envol et sa vraie dimension que si l'Etat aide financièrement Marseille. C'est son devoir, car Marseille porte en elle des atouts considérables, une population qui augmente de 5 000 nouveaux arrivants par an, 75 milliards d'euros d'investissement pour le prochain quart de siècle rien que sur Euroméditerranée, le premier pôle scientifique après Paris et la première Université de France, première destination low cost et premier pôle de croisiéristes. 2013 confirmera ses attraits touristiques. Dans quelques années, le Maghreb connaîtra la même mutation que la Chine et Marseille en sera le débouché et l'interface naturelle. Le territoire métropolitain deviendra alors la passerelle de l'Europe vers l'autre rive de la Méditerranée.

Voyons donc si le Gouvernement va passer de la parole aux actes. Il est temps que les élus soient réellement consultés et associés. La conférence du 21 décembre doit être constructive. On ne peut en tout cas espérer que le fait métropolitain s'impose à tous, sauf aux élus ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, il était nécessaire que nous ayons quand même cet échange, qui effectivement peut reposer à la fois sur des éléments historiques, cela a été dit, ce n'est pas la peine d'essayer d'obtenir non pas un vote puisqu'il ne s'agit pas de voter aujourd'hui, on votera au Parlement de la République, on ne vote pas ici, mais je demande instamment que l'on n'essaie pas de présenter les affaires comme un accord que des élus pourraient donner au Gouvernement de la République. Ce n'est pas ainsi que cela doit se présenter. Cela doit se présenter pour l'intérêt général et essayer d'éviter de dire un certain nombre de contrevérités.

Pourquoi avons-nous besoin effectivement aujourd'hui d'une Métropole ? Parce qu'il y a une injustice, notamment dans le potentiel fiscal par habitant à l'intérieur de notre département. Prenons l'exemple de Rousset, où nous avions, avec un Gouvernement auquel j'ai participé, M. MENNUCCI, créé une zone d'activité extraordinaire : le potentiel fiscal par an et par habitant, à Rousset, est de 4 228 euros. A Saint-Paul-les-Durance, toute petite Commune, mais qui a Cadarache et bientôt ITER sur son territoire, 3 160 euros par an et par habitant. A Berre, où l'un de vos amis dirige la Ville, 3 012 euros par an et par habitant. Et à Fos-sur-Mer, dans le dialogue avec Fos-sur-Mer, 2 053 euros par an et par habitant. Voilà le potentiel fiscal ! A MPM, Monsieur le Président CASELLI, 641 euros par an et par habitant. Et pour la Ville de Marseille, 625 euros par an et par habitant!

Alors, quand nous disons que Marseille est entourée d'un corset montagneux, que la richesse est à l'extérieur et que, nous, nous avons toutes les charges de centralité, comme Mme CARADEC vient excellemment de nous le répéter, voilà qui nécessite effectivement qu'un rééquilibrage se fasse. Pour autant, que ce soit bien clair, Marseille ne veut rien prendre aux autres Communes. Marseille veut que le Gouvernement de la République, même lorsqu'un Gouvernement que je souhaitais ne l'a pas fait, s'engage à aider Marseille sur ses grands projets.

Et ces grands projets, j'en ai trois en permanence bien entendu dans mon expression : c'est finir la L2, c'est aider pour les Marins-Pompiers, c'est aider par exemple pour l'Opéra. Voilà trois exemples, mais je pourrais en prendre une dizaine d'autres sans beaucoup de difficulté. Ceci est la première chose qu'il faut que nous constations.

Le projet socialiste, à mon avis, va très vite, trop loin et trop fort. Voilà ce que je pense. Je pense que la première des choses, c'est d'abord de rassurer effectivement les Maires, de réaffirmer que les Maires auront la compétence générale dans leur Commune et de ne rien imposer aux Maires.

En d'autres temps, vous auriez pu nous rendre hommage que, certes, sur un territoire plus limité et sur un nombre de Communes plus réduit, nous l'avions parfaitement réalisé. Lorsque la loi qui créait, effectivement par M. CHEVENEMENT, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, on nous disait qu'il devait y avoir 90 sièges, par exemple, et que 70 étaient réservés à Marseille. Vous savez très bien que si nous n'avions pas convaincu les Maires de procéder différemment, nous n'aurions jamais pu faire, au départ, ce qui constitue un exemple aujourd'hui, MPM est la Communauté Urbaine.

Car sur 860 000 habitants, aujourd'hui la Ville de Marseille a 82 sièges à MPM, soit 52,2 %, sur un total de 157 sièges. Pour le reste, comment avons-nous fait ? Parce que la loi, rappelezvous, disait qu'il fallait l'accord unanime de tous les Maires. Nous avons décidé que proportionnellement au nombre d'habitants, il y aurait un nombre correspondant de sièges et que les Communes démographiquement les moins peuplées auraient au moins trois sièges. Voilà quelque chose qui va beaucoup gêner dans l'élaboration du projet actuel ! Voilà ce que nous avions obtenu ! Et nous l'avions obtenu, puisque Marseille était d'accord, des 17 autres Communes. Certains Maires ont été mis de force à l'intérieur de MPM. Et aujourd'hui, ce sont ceux-là même qui nous rendent hommage, au Président CASELLI ou à moi-même, en disant que nous avons toujours respecté l'intégralité, la volonté et les compétences de nos Communes !

Je sais que, politiquement, quelquefois cela dérange. Mais on n'est pas dans un combat permanent de la vie politique ! La politique est partout, mais la politique n'est pas tout. Et quand il s'agit de l'intérêt des habitants, il faut essayer de trouver les moyens qu'il y ait une majorité assez forte qui soit favorable à cela.

Evidemment, cela posera sans doute quelques problèmes pour la gouvernance, mais je le dis tout de suite : la Ville de Marseille ne sera pas hégémonique, puisque sur un total de 199 sièges, elle n'en possèdera que 80, c'est-à-dire seulement 40,2 % de la population. Par conséquent, je ne crois pas que l'on puisse encore une fois parler d'hégémonie de la Ville.

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Je sais bien, M. MENNUCCI, que c'est vous qui décidez de tout ! Je sais bien que vous faites trembler les Préfets ! Je sais bien que vous intimez des ordres à tous les Ministres de la République ! Nous le savons ! Ici, nous parlons librement ! Ici, nous échangeons librement ! Ici, nous essayons de trouver des accords qui ne dressent pas les uns contre les autres ! Voilà ! Dresser les uns contre les autres, vous n'avez qu'à regarder le journal de ce matin, voir qu'il y a des sondages, oui il y a des sondages, puis il y a des élections. En bien, il me semble qu'hier, vous vous êtes satisfait du voyage pour les trois élections législatives dans ce pays concernant le Parti Socialiste !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Alors, ne nous donnez pas en permanence vos interjections ! Laissez le débat s'exprimer librement ! Chacun a le droit d'essayer de trouver des solutions là où les choses sont difficiles.

Prenons deux exemples où les choses peuvent être difficiles. Quand Monsieur le Président CASELLI nous dit qu'à un moment donné, puisqu'on le lui demandait, il a laissé voir si on pouvait constituer le Pôle métropolitain. Et aujourd'hui il vient de nous dire que c'était une coquille vide et que, par conséquent, il fallait passer à autre chose. Personnellement, je n'ai jamais cru au Pôle métropolitain, pour la bonne raison que depuis des années on aurait pu faire un syndicat mixte des transports sur l'ensemble d'une partie du département et que nous n'y sommes jamais arrivés. Par conséquent, il faut passer à une autre étape importante, comme M. TIAN nous l'a expliqué. Une Eurométropole, ma foi, peut-être est-ce trop grand ! Personnellement je n'aurais pas fait une zone géographique aussi...

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Mais ce n'est pas l'INSEE! C'est une volonté du Gouvernement, le projet sera un projet du gouvernement. Et si vous insistez avec force comme vous le faites, vous obtiendrez plus de votes négatifs de notre part que positifs! Je vous répète encore une fois que si vous voulez traiter ce problème Gauche Droite, vous êtes mal placé en ce moment et je vous incite vivement à ne pas essayer de jouer ce jeu, parce que ce jeu attirerait en plus de la quasi-totalité des Maires que nous avons du mal à convaincre et qu'is doivent faire en sorte que ce projet n'ait pas lieu, alors que vous venez d'entendre une majorité assez forte de ce côté de l'hémicycle de notre majorité municipale, qui malgré les difficultés, malgré les hésitations, nous allons aller dans ce sens!

Mais au contraire, essayons de trouver quelques accommodements là où nous n'avons, alors que c'est assez scandaleux, aucun droit de regard ! Aucun droit de regard sur le Port de Marseille ! Le Port de Marseille, il est dit autonome. Ce sont des représentants de l'Etat, Droite ou Gauche suivant les époques, qui arrivent, qui viennent passer une journée, qui assistent au Conseil d'Administration, où la Ville a un représentant. Où est l'hégémonie de la Ville de Marseille ? Alors que nous sommes dans la deuxième ville de France et que le Port est le premier port de France !

Nous pouvons aussi avoir quelque inquiétude. Oui, nous avons des inquiétudes quand on nous dit que l'on fermera l'hôpital Lavéran, c'est vous-mêmes qui en êtes les élus de ce secteur! Vous savez parfaitement que l'hôpital Lavéran sert à soigner toute la population et pas exclusivement des militaires, et que vous avez obtenu pour l'instant que pour une année, on n'évoque plus ce sujet! Mais ce sujet, un jour, reviendra et il faudra bien qu'on le règle.

Quand on nous dit qu'il y a des nuages qui s'amoncèlent sur la clinique privée Beauregard, qui assure le quart des accouchements actuellement à Marseille, alors que notre hôpital public est en difficulté pour faire à la Conception le reste des accouchements de la ville! Eh bien, il faudra bien trouver une solution. Et nous, nous aimerions bien, à un moment ou à un autre, que l'Eurométropole, puisque cela devrait s'appeler ainsi, en tout cas cela s'appellera comme ça à Lille, cela s'appellera comme ça à Lyon, peut-être que nous, nous trouverons une autre appellation, mais pour l'instant, c'est celle qui dans les textes est prévue, il est clair que les problèmes de santé deviennent quelque chose de très important et nous ne pourrons pas nous en exonérer!

Le seul point, et ce n'est même pas vous qui l'avez évoqué, il y a un point sur la désinformation qui me fait assez souvent réagir, bien que je me garde de tout commentaire désagréable afin que l'on trouve plutôt des solutions consensuelles que des oppositions. Quand je lis dans les placards publicitaires qui ont été faits, payés par les contribuables de la CAPA par exemple, justement de la zone d'Aix-en-Provence, de l'EPCI d'Aix-en-Provence, que la Ville de Marseille aurait récupéré en péréquation 40 millions d'euros, ce n'est pas faux, c'est un vrai mensonge! C'est un vrai mensonge! Vérifiez-le, vous êtes maintenant Député, article 144 de la loi de Finances de cette année : il y a eu une péréquation sur le plan national de 150 millions d'euros. Et cette péréquation a donné à MPM 5 millions d'euros. Sur ces 5 millions d'euros, le Président CASELLI a décidé que 2,9 millions seraient donnés aux Communes. Et sur ces Communes, Marseille a récupéré 2,4 millions. C'est loin des 40 millions que deux Maires importants à la tête d'EPCI nous mettent dans des publicités mensongères ! Voilà, ceci, nous ne pouvons pas, mes chers collègues, l'accepter!

La péréquation, d'ailleurs, nous ne la voulons que sur le plan national. Nous ne voulons rien prendre aux Communes du département des Bouches-du-Rhône. Mais il faudra bien, bien entendu, que sur le plan national on assume une part pour Marseille, qui a toutes les charges, encore une fois, de centralité.

Et quand un des nôtres avait évoqué à l'époque le Grand Marseille, Dieu sait si nous en avons eu, des hostilités ! Y compris même des référendums illégaux, avec des banderoles "non à Marseille". Quel scandale ! Quand on sait que la quasi-totalité des populations de ces Communes viennent travailler à Marseille, viennent se faire soigner à Marseille, viennent se distraire à Marseille, viennent au Stade Vélodrome, même hier soir, à Marseille ! Voilà la réalité des choses et les réalités mensongères que nous ne voulons plus, nous, entendre !

Mme PONCET-RAMADE, vous avez aussi évoqué votre souhait de voir que pour une Métropole, Eurométropole, enfin que pour un nouveau territoire on arrive à un vote au suffrage universel. Je dois vous dire qu'aujourd'hui, si la question était posée aux 18 Maires de Marseille Provence Métropole, aucun, et nous représentons toutes les tendances politiques, aucun n'est favorable à cela ! Alors, comme, le jour de la réunion des Maires des grandes villes, avec Monsieur le Président de la République, la question lui a été posée par le nouveau Maire de Nantes, et le Président de la République a dit : "2014, le fléchage. Et 2020, on verra s'il y a lieu de mettre le suffrage universel". Dans ce département, il y a 120 Maires. Si vous voulez l'accord des Maires, vous ne pouvez pas proposer cela. Si vous proposez cela, les Maires sont "contre", parce que vous aurez deux élections en même temps, le même jour : il faudra désigner des membres à la Métropole ou l'Eurométropole suivant le nom que l'on donnera, et en même temps dans les Communes. Et vous pouvez avoir une opposition entre ces élus. Et les élus ne veulent pas d'opposition dans leurs Conseils Municipaux. Moyennant quoi, je vous mets en garde contre cette idée de vouloir faire une élection au suffrage universel.

Voilà. Je crois, mes chers collègues, que nous avons évoqué tous ces sujets, qui sont des sujets d'importance. Est-ce que le Gouvernement, par l'intermédiaire de son habile Ministre chargé justement de ce sujet, y arrivera ? Je pense que c'est le vote des Assemblées, de l'Assemblée Nationale et du Sénat, qui le déterminera.

Il est clair qu'à Lille les choses avancent. Il est clair qu'il semble qu'un accord se soit dessiné entre le Maire de Lyon et le Président du Conseil Général du Rhône ; tant mieux ! Ici, c'est "vachement" plus difficile à obtenir ! Car les Maires, aujourd'hui, qu'ils soient de Droite, qu'ils soient de Gauche ou qu'ils soient sans étiquette, ne sont pas a priori favorables, parce qu'on leur supprime leur EPCI. Et parce qu'il y aura dans la gouvernance moins d'élus, encore qu'il y aura quand même un représentant par Commune. Mais ce n'est pas trois, comme nous les avons aujourd'hui à MPM, et cela pose un certain nombre de problèmes qui ne peuvent pas non plus être effacés d'un trait de plume aussi facilement que cela.

Voilà tous les sujets qui se présentent. Mais globalement il y a une volonté d'arriver à faire en sorte qu'il n'y ait plus six EPCI, mais qu'il y ait un ensemble qui permette de préparer Marseille à entrer dans le top 20, qui permette aux forces économiques de ne pas nous montrer du doigt ! Car lorsque cela va mal chez les forces économiques, lorsque les industriels sont hésitants, etc., ils ont bon dos de dire que c'est à cause des politiques, que c'est parce qu'ils ne se mettent jamais d'accord, que c'est parce qu'ils ne proposent rien !

Eh bien, là, il y a un texte, ce n'était pas le nôtre, nous ne l'aurions sans doute pas fait aussi grand, je le répète, mais il est clair que sauf provocation inutile et sauf à nous mettre dans un débat Droite-Gauche, si c'est fait dans le sens d'apporter à nos concitoyens plus de possibilités, plus d'emplois, plus de développement durable et plus de volonté de participer à l'action politique, alors nous y serons favorables !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 12/1130/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

<u>Monsieur le Maire</u>.- Nous avions donc arrêté le compteur, nous reprenons.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme CARADEC Laure-Agnès

9 - 12/1131/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE LA NATURE - Récapitulatif de la mise à disposition gratuite de la salle d'exposition du Parc du 26^{ème} Centenaire pour l'année 2012.

(12-23441-GDB41502)

Le rapport 12/1131/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

10 - 12/1132/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE LA NATURE - Utilisation, mise à disposition du bâtiment d'exposition et de conférence situé dans le Parc du 26ème Centenaire 10^{ème} arrondissement - Abrogation partielle de la délibération n°04/1131/TUGE du 13 décembre 2004 - Fixation du nombre de mises à disposition gratuites accordées annuellement par Monsieur le Maire.

(12-23732-GDB41502)

Le rapport 12/1132/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

11 - 12/1133/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE LA NATURE - Gestion du jardin partagé de Foresta 15^{ème} arrondissement - Approbation d'une convention d'occupation et d'usage avec l'association Cosmos Kolej. (12-23771-GDB41502)

Le rapport 12/1133/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

12 - 12/1134/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - DIVISION DE LA MOBILITE URBAINE - Parking Peyssonnel situé au 44, rue de Ruffi - 2ème arrondissement - Approbation de la gratuité d'accès au site pour les autocaristes et annulation de la délibération n°12/1086/DEVD du 8 octobre 2012.

(12-23831-GDB30502)

Le rapport 12/1134/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

13 - 12/1135/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - DIVISION DE LA MOBILITE URBAINE - Approbation de dénomination de voies.

(12-23844-GDB30502)

Le rapport 12/1135/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

14 - 12/1136/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE LA NATURE - Création du jardin d'hospitalité sur le site de l'Hôpital Salvator dans le cadre de l'Espace Méditerranéen de l'Adolescence - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille - Approbation d'une convention de subvention et de l'affectation d'autorisation de programme.

(12-23921-GDB41502)

Monsieur GILLES.- Monsieur le Maire, sur ce rapport n°14, puisque ce rapport qui touche à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille peut nous permettre aussi de faire un point sur l'avenir de la Santé à Marseille.

Vous avez commencé à en dire un petit mot tout à l'heure : Lavéran, Beauregard, le futur Hôpital privé de la Joliette, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, les Centres Mutualiste de Santé en danger, devant tous ces dossiers qui sont extrêmement liés, nous remarquons le silence assourdissant du Gouvernement actuel. Il est temps de faire un petit point.

Le projet d'Hôpital Européen sur le périmètre d'Euroméditerranée n'a pu se concrétiser que grâce au rapprochement de l'Hôpital Paul Desbief et de l'Hôpital Ambroise Paré. Ce rapprochement, jusqu'à présent, ne déstabilisait pas l'offre de soins sur notre ville et même la renforçait d'ailleurs pour les 2^{ème}, 3^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements. Il s'avère qu'aujourd'hui, l'Hôpital Européen projette de demander le transfert d'une partie des lits et de l'activité dite rentable de l'Hôpital privé Beauregard appartenant à la Générale de Santé.

Beauregard, il faut le rappeler, c'est une offre de soins de proximité, pour un bassin de population d'environ 250 000 personnes, les quartiers Centre, Est et Nord, et les communes d'Allauch et de Plan-de-Cuques. C'est une maternité de niveau 2, qui assure 2 500 accouchements par an, soit le quart des accouchements sur Marseille, et un service d'urgence qui reçoit 14 000 personnes par an, avec aussi des services de pointe en cardiologie, en cancérologie, en oncologie, en chirurgie et en radiothérapie. 500 personnes travaillent dans cet Hôpital privé et 210 médecins. Il est bien évident que la disparition ou le transfert de ces services de soins fragiliseraient d'abord tout un bassin de population en matière d'offre de soins et entraînerait immédiatement vers une possible fermeture rapide de ce site.

L'Hôpital Lavéran, Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé, c'est 80 % de civils qui s'y font soigner, 20 % de militaires, c'est 25 000 urgences par an, principalement issues du secteur Nord de Marseille. Et malgré les engagements du Gouvernement, il existe toujours de fortes craintes d'une fermeture définitive de cet Hôpital après les élections municipales de 2014.

L'offre de soins à Marseille depuis des années a trouvé son équilibre entre un partage public-privé, une Assistance Publique puissante au Nord, avec l'Hôpital Nord, au Centre avec La Timone et La Conception, et au Sud, plutôt des cliniques privées, généralistes ou spécialisées. La fermeture de l'Hôpital privé de Beauregard et, à terme, de l'Hôpital de Lavéran déstabiliserait donc cette offre de soins sur Marseille. Imaginer renvoyer vers l'Hôpital Nord ou vers le futur bâtiment médico-technique de la Timone près de 40 000 urgences annuelles ne paraît pas réaliste et génèrerait de graves problèmes d'organisation et des risques sanitaires importants. Renvoyer 2 500 accouchements par an vers la maternité de La Conception ne paraît pas non plus réaliste tant que les travaux de modernisation de cette maternité ne sont pas réalisés ou que la construction d'une nouvelle maternité sur l'Hôpital de la Timone n'est pas décidée et financée.

Devant cette inquiétude grandissante, le silence du Gouvernement et du Ministre de la Santé est inacceptable ! La menace qui pèse en plus aujourd'hui sur les Centres de Santé mutualistes augmente le sentiment d'abandon par l'Etat des problèmes de Santé à Marseille. Après les problèmes de sécurité, qui ont conduit à un Comité Interministériel à Marseille, n'attendons pas un drame médical pour avoir des réponses ou, pourquoi pas, un nouveau Comité Interministériel. Le Gouvernement actuel doit réaffirmer son soutien à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille et doit peser de tout son poids et de toute son autorité dans les décisions prises par la Générale de Santé et par l'Hôpital de la Joliette. De plus, les dernières lois de finances sur la Sécurité Sociale de 2013, votées à l'Assemblée Nationale mais rejetées deux fois par le Sénat, nous montrent que 5 milliards de taxes supplémentaires pour les entreprises ont été votés. Cette folie fiscale, qui se rajoute aux 20 milliards d'euros du projet de loi de finances de 2013, n'incite en rien des investisseurs privés à continuer des investissements sur des établissements privés de Marseille.

Et que l'on ne vienne pas nous parler d'héritage, car l'Etat dans le domaine de la Santé a énormément investi ces cinq dernières années à Marseille et plus particulièrement sur l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, ce qui a permis à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille d'investir, mes chers collègues, 553 millions d'euros, ces cinq dernières années ! 255 millions d'euros sur le bâtiment médico-technique de la Timone, près de 40 millions d'euros sur le Pavillon Etoile à l'Hôpital Nord, le reste, pour 261 millions d'euros, sur les Hôpitaux de La Conception, de Sainte-Marguerite, et 70 millions d'euros en cours pour l'Institut Hospitalo-universitaire du Professeur RAOULT. Qu'en sera-t-il demain ? C'est au Gouvernement et au Ministre de la Santé d'y répondre rapidement.

Et pour conclure, d'ailleurs, je ne me suis pas exprimé sur ce sujet, mais pourquoi ne pas demander aussi au Gouvernement, dans le cadre du transfert de compétences, de donner la compétence Santé à une future Métropole ? Ce qui permettrait d'avoir une gestion de la Santé sans doute beaucoup plus près du terrain que ce que cela se fait aujourd'hui par le Gouvernement de Jean-Marc AYRAULT.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je n'avais pas l'intention d'intervenir sur ce rapport, mais permettez-moi quand même d'être surprise d'entendre M. Bruno GILLES faire un réquisitoire sur la situation de la Santé. Elle est préoccupante, c'est un des piliers de la République, je crois que François HOLLANDE n'a été quand même élu que depuis six mois et si les choses sont en l'état, elles ne se sont pas dégradées ces six derniers mois.

Je crois que c'est un sujet, je m'excuse, mes chers collègues, qui mérite là aussi, comme la Métropole, de la responsabilité parce qu'encore une fois, il nous concerne tous et que Marseille est à la pointe quand même en matière de Santé au niveau français. Donc battons-nous ensemble justement, que ce soit sur Lavéran, que ce soit sur Beauregard et chaque fois que cela le méritera. D'ailleurs, j'ai moi-même participé pendant des années au Conseil d'administration de l'Assistance Publique et nous avons travaillé pour que les budgets et les orientations soient les plus sérieux possible.

Un mot quand même sur Lavéran. Je ne peux pas vous laisser dire que Lavéran est en suspens pour une année! Je vous rappelle qu'il y avait une commande, là encore antérieure, sur un Livre Blanc de l'avenir des Hôpitaux militaires sur la France. Et comme le rappelait d'ailleurs Monsieur le Maire, Lavéran, même s'il est un Hôpital militaire et qu'il veut conserver cette mission, soigne 90 % de civils, emploie plus de 900 personnes. Et j'ai moi-même posé une question à l'Assemblée Nationale, où cela n'a pas été une rustine qui a été mise par le Ministre LE DRIAN, qui l'a rappelé lors de la discussion budgétaire du Ministère de la Défense, et en réponse, Marie-Arlette CARLOTTI, la Ministre, l'a assuré: il y aura une visite du Ministre de la Défense...

("Ah!" dans les rangs de la majorité)

Madame ANDRIEUX.- Je pense que cela ne prête ni à rire ni à quoi que ce soit. Mais ce n'est pas grave, cela ne mérite pas de commentaire. Je crois que l'on peut s'en féliciter là aussi qu'il y ait une mobilisation de l'Etat, qui se déplacera au premier trimestre prochain pour rassurer non seulement ceux qui y travaillent, les familles qui dépendent de l'Hôpital et qui y sont soignées. Donc l'Hôpital Lavéran restera largement ouvert. Et l'important, c'est en clair, aujourd'hui, de conserver l'ensemble de ses missions qui étaient programmées, M. GILLES, pour justement être déplacées sur Toulon.

Monsieur FRANCESCHI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie. Je ne voudrais pas être polémique sur un sujet de Santé, toutefois il faut quand même remarquer que le projet qui avait été instauré, il y a une dizaine d'années, par l'ACM Universitaire de la Timone ainsi que par la CME qui l'avait approuvé, évidemment, avait prévu l'organisation d'un Centre d'Urgence ainsi que d'un Hôpital mère-enfant, et que si nous avions accédé à ces demandes en temps voulu, on ne serait pas dans l'urgence maintenant de se préoccuper de ce qui va se passer malheureusement au niveau de la maternité de Beauregard, qui évidemment va se trouver dépourvue de réanimation et peut-être de réanimation infantile, ce qui veut dire que cela pose le problème de sa pérennité.

Cela étant, l'ARS est organisée de telle sorte qu'elle est au courant depuis très longtemps de ce qui va se passer à Beauregard. Donc on aimerait bien avoir la position de l'ARS qui a déjà été arrêtée quant à la cardiologie, qui a déjà été arrêtée quant à la gynécologie. Donc, tout ceci, ce sont des gesticulations politiques, mais les décisions ont déjà été prises par l'ARS; on aimerait bien l'écouter, on aimerait bien l'entendre, cela éviterait des débats polémiques inutiles!

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, je voudrais dire à propos du sujet que soulève M. GILLES, d'abord, qu'il a effectivement raison d'être inquiet sur l'organisation l'hospitalisation à Marseille quand on voit qu'effectivement le secteur privé dépasse aujourd'hui le secteur public. Mais je vois d'ailleurs, à ce propos, que vous endossez vite et bien les habits d'opposition depuis le printemps dernier, puisque vous avez même relevé qu'il ne fallait pas parler d'héritage. Mais, oui, je vais justement parler un peu d'héritage, parce que dans la situation que nous connaissons actuellement, et j'en conviens, que ne remet pas en cause l'actuel Gouvernement, eh bien cette situation découle des choix du Gouvernement FILLON, la loi HPST, mais aussi à Marseille, parlons de l'Hôpital Européen.

Bien sûr, il faudrait un long débat pour débattre de Beauregard, de Lavéran, etc., mais je prendrai simplement l'Hôpital Européen puisque sur l'Hôpital Européen, cela dépend essentiellement aussi des choix que vous allez faire et que vous faites à Marseille.

L'Hôpital Européen, et là c'est de la responsabilité du Gouvernement FILLON, a bénéficié, je dois le dire ici, c'est un Hôpital privé, de 60 millions d'euros de l'ARS, donc de fonds publics! Mais mieux que ça, c'est que l'Hôpital Européen est véritablement en concurrence avec particulièrement l'Hôpital Nord ! Et on a raison de s'en inquiéter. Et j'en viens à vos propres responsabilités, ici, sur l'organisation de la ville. C'est que l'Hôpital Européen bénéficie de tous les modes de transport, autoroutes, bus, tramway, métro, pendant que pour l'Hôpital Nord, tout le monde ici connaît la situation pas de métro, pas de tramway, CUM et Ville! Ce qui signifie qu'aujourd'hui, si on veut éviter la concurrence entre l'Hôpital Européen et l'Hôpital Nord, outre les décisions à prendre au niveau national, mais c'est mal parti et c'est la raison pour laquelle nos parlementaires n'ont pas voté le budget de la Sécurité Sociale, il faudra bien regarder aussi l'organisation des transports, Métropole ou pas Métropole. Vous voyez bien qu'ici, on est devant une situation qui est grave, sur laquelle la Métropole ne répondra pas puisque, Métropole ou pas Métropole, ce n'est pas une réponse institutionnelle qu'il faut, c'est quels moyens l'Etat envisage de donner à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône, pour remédier à tous les problèmes qui existent!

Monsieur le Maire.- M. COPPOLA, première réponse, l'AP-HM, sur les dix dernières années, a dû faire à peu près un milliard d'euros de modernisation, de transformations. Je me souviens moi-même être allé imposer à l'Hôpital Nord que pour les malades du sida on recompose des chambres individuelles, avec des toilettes individuelles, etc., ce qui n'avait pas été prévu avant. Et les grands Professeurs de Médecine, pour lesquels nous avons une grande estime, une grande considération, parce que lorsqu'une équipe d'entre eux arrive à séparer des enfants siamois ou lorsque l'on opère en endoscopie un œsophage, cela s'est fait il y a un mois et demi, sans ouvrir le patient, voilà qui pourrait faire l'ouverture du Journal de 20 h de Mme CHAZAL, à la place des morts successifs de mort brutale ! Voilà ce que nous aimerions, nous qui avons toujours soutenu l'AP-HM, quel qu'ait été le Gouvernement !

M. COPPOLA, dans l'objectivité de vos propos, rappelez aussi que quand Jean-François MATTEI, pour une courte durée hélas, a été Ministre de la Santé, il n'a pas oublié l'AP-HM de Marseille, sur des sommes très importantes, au moins de 300 millions d'euros. Et M. GILLES avait parfaitement raison de vous dire que, ces dernières années, on avait injecté 553 millions d'euros, tout en faisant en même temps des économies de gestion assez considérables.

Et voyez-vous, c'est l'occasion pour moi de dire que M. Jean-Paul SEGADE, qui, après quatre années et neuf mois d'occupation de son poste, se voit envoyé ailleurs par le Ministre, ce qui est le droit absolu du Ministre, que M. DEROUBAIX, dont j'apprécie beaucoup la compétence à l'ARS, va se trouver propulsé grand patron de tous les Hôpitaux de Lyon, voilà deux changements qui interviennent en même temps ! Je vous dis le fond de ma pensée, M. COPPOLA : ce n'est pas bon pour l'Assistance Publique de Marseille !

Quand Mme Marisol TOURAINE, le Ministre actuel de la Santé, m'a téléphoné pour m'en informer, je le lui ai dit ! Je lui ai dit que changer deux Hauts Fonctionnaires en même temps n'était pas une bonne chose! Parce que cela veut dire que pendant six mois, pour ceux qui succèdent à ceux qui s'en vont, il faut apprendre les choses, il faut regarder, il faut dialoguer, et pendant six mois on bloque tout! Et au terme de six mois, après, c'est la guerre avec les syndicats, nous y sommes habitués, cela a toujours été ainsi ! C'est dommageable! Et nous irons le dire, M. BLUM, M. Bruno GILLES et moi-même, à Mme Marisol TOURAINE justement dans les jours qui viennent, pas uniquement pour cela. L'exécutif a le droit de changer ses Hauts Fonctionnaires comme il l'entend. Mais il est clair aussi que si l'on envisageait, dans le cadre de la Métropole, que ces problèmes de Santé soient traités d'une manière plus globale, cela serait, me semble-t-il, une proposition à laquelle nous pourrions souscrire et qui serait effectivement intéressante. Comment les budgets étaient-ils équilibrés ? Quand il y avait le Conseil d'Administration de l'AP-HM, auquel plusieurs d'entre vous ont siégé. chaque année j'étais obligé d'aller, un genou en terre, demander une rallonge aux Ministres successifs de la Santé, qui généralement d'ailleurs nous l'accordaient, pour arriver à faire un budget équilibré à l'Assistance Publique.

Là, on peut dire à M. SEGADE ce que l'on veut, qu'il a été autoritaire, qu'il a été brutal, que sa femme était dans la Direction, oui, sa femme était dans la Direction parce qu'elle est ellemême Directeur de l'Assistance Publique de Marseille, qu'elle-même a passé des concours pour lesquels son mari n'était pas dans les jurys et qu'elle les a réussis et qu'elle a donc occupé un poste ! Je n'aime pas ces attaques personnelles ab hominem. Et je pense, mes chers collègues, si vous le souhaitez, mais je pense que oui, que l'on fera une petite fête à M. SEGADE. Il n'y a pas de raison de ne pas lui donner la Médaille de la Ville de Marseille eu égard à ce qu'il a fait. Il a obéi à un Gouvernement, c'est-à-dire qu'il a fait des économies. Et celui qui vient, qui s'est présenté déjà à nous, devra faire la même chose. Il devra lui aussi, à la demande du Gouvernement, faire des restrictions budgétaires, peut-être encore plus importantes que celles que son prédécesseur aura pu réaliser!

Mais il est clair que le Conseil Municipal doit se préoccuper de plusieurs choses. Mme ANDRIEUX, si votre charme a joué sur Monsieur le Ministre de la Défense, je souhaite que ce ne soit pas pour une période limitée, mais que cela joue pour plus longtemps. Et les raisons, vous les avez données, et M. GILLES les a données aussi. Sur Beauregard, nous ne pouvons pas laisser la situation de Beauregard sans nous y intéresser de très près. Et cela passe aussi par la rénovation totale de la maternité de La Conception.

Quant à M. COPPOLA, vous essayez de mettre en parallèle, ou en opposition plus exactement, le secteur privé et le secteur public. Heureusement qu'il existe un secteur privé Heureusement qu'il y a une fusion et une synergie entre l'Hôpital Paul Desbief et l'Hôpital Ambroise PARE ! Alors, si les dirigeants de Paul Desbief et d'Ambroise Paré ont vu trop grand, il se peut qu'ils aient des locaux inoccupés, parce que l'ARS ne prendra pas dans un autre Hôpital pour le leur donner à eux. Ils l'ont peut-être envisagé, eh bien nous verrons l'évolution des choses. Mais cet Hôpital est utile dans la partie qui, il y a cent ans, était une partie de la richesse de Marseille autour du Port de la Joliette et d'Arenc, et qui depuis des années s'est paupérisée. Et sans notre intervention à Euroméditerranée, cela continuerait encore à se paupériser. Et c'est nous qui aurons fait justement cette réalisation superbe, qui permet une attractivité très forte et un nombre d'habitants considérable ! Faut-il vous rappeler que la moitié des logements qui sont construits sur Euroméditerranée sont des logements sociaux ? Et par conséquent, dans ce domaine-là, je ne pense pas que l'on puisse nous dire que nous n'avons pas agi dans le sens de l'intérêt général.

Pour le reste, quand vous êtes à Saint-Joseph, j'y étais encore avec Mme CHIRAC qui nous a apporté un peu d'argent de ses "pièces jaunes", il y a quelques jours. Alors, certes, évidemment, on demande à l'Archevêque de venir bénir les nouveaux locaux. On ne le fait pas dans un établissement public et d'ailleurs, Bernadette CHIRAC l'a dit à l'Archevêque : "C'est la première fois que je vois cela". Eh bien, l'Archevêque était là parce que la Fondation Hôpital Saint-Joseph, créée par un curé qui avait du courage, il y a maintenant presque cent ans, l'Abbé FOUQUE, il est clair que cet Hôpital rend un service considérable!

Et je vais vous dire même, M. COPPOLA : si d'aventure ce que nous promet Mme ANDRIEUX ne s'avérait pas l'exacte vérité et que dans un an ou un an et demi, on nous reparle de la fermeture de Lavéran, eh bien je pense que ce serait très bien qu'en échange d'un coup de main que le Gouvernement pourrait donner à la Fondation Saint-Joseph Abbé Fouque, que ce soit Saint-Joseph qui vienne se substituer à un éventuel, je le dis bien, à un éventuel départ des militaires de Lavéran. Voilà des choses auxquelles il faut que nous pensions nous-mêmes et Bruno GILLES, qui s'est spécialisé dans ces problèmes de Santé, y pense lui-même et le suggère, et nous l'avons déjà suggéré à Madame la Ministre de la Santé.

Madame la Ministre de la Santé, si elle vient, viendra d'abord pour inaugurer un bâtiment de 350 millions que l'on est en train de construire à la Timone ! Excusez-moi du peu ! 350 millions ! Et nous ne ferons les abords, parce qu'il faudra changer les sens de circulation, il faudra changer mille et une choses en même temps, eh bien que Madame la Ministre vienne visiter ce chantier qui est en cours et en même temps se préoccuper des autres problèmes qui nous créent une certaine inquiétude, mais dont nous avons, je pense, à faire en sorte que dans l'intérêt général nous puissions régler tout cela !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 12/1136/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

15 - 12/1117/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE LA NATURE - Gestion et animation du relais nature de la Moline - 12^{ème} arrondissement - Approbation de la convention de délégation de service public.

(12-23978-GDB41502)

Le rapport 12/1117/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

16 - 12/1137/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE LA NATURE - Entretien des fontaines de la Ville de Marseille - Approbation de l'opération.

(12-23981-GDB41502)

Le rapport 12/1137/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme LOTA Marie-Louise

17

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la station de métro Bougainville et le Vallon des Tuves à Saint-Antoine - 15 ême et 16 ême arrondissements - Approbation de l'opération - Approbation du projet de la convention de maîtrise d'ouvrage unique et de participation financière liant la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(12-23974-GDB41502)

Rapport retiré

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MALRAIT André

18 - 12/1138/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE CENTRE DE RESSOURCES PARTAGEES - SERVICE GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMOINE - Approbation du lancement d'une consultation pour les mandats de gestion de l'immeuble 11 La Canebière et la galerie marchande du métro La Rose.

(12-23829-GDB42002)

Le rapport 12/1138/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. REAULT Didier

19 - 12/1139/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE MER ET LITTORAL - Plage des Catalans - Approbation du projet de concession de la plage à soumettre à enquête administrative et à enquête publique - Approbation de la convention de superposition d'affectations concernant le trottoir en encorbellement de la rue des Catalans.

(12-23983-GDB41502)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je voudrais simplement dire que nous trouvons que le projet qui est présenté est convenable et surtout, ce que nous voulons souligner, c'est que le crédit de paiement, il faut maintenant qu'il passe à l'acte. Donc M. REAULT nous a indiqué que les travaux seraient faits à partir de l'automne 2013, j'espère que nous pourrons l'avoir.

Il y avait une petite question qui concerne le Beach volley de la Plage des Catalans, puisqu'il y a des rumeurs qui circulent sur le fait qu'il serait supprimé. M. REAULT m'a indiqué effectivement que ce n'était pas le cas, ce que je crois tout à fait normal. Cela fait très longtemps que cette activité a lieu sur la Plage des Catalans. Après on peut discuter le nombre de mètres carrés qui sont utilisés

Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, j'apporterai quelques précisions. D'abord, nous sommes là dans la première étape qui nous permet, nous, Ville de Marseille, maintenant de gérer cette plage, c'est-à-dire que l'Etat donne en concession à la Ville de Marseille la gestion de cette plage.

Monsieur le Maire. - Il aura fallu du temps!

Monsieur REAULT.- Exactement ! Et je dois saluer l'action du Secrétaire Général dans cette affaire, parce que l'Etat n'est pas prêteur et très peu donneur ! Et donc il a fallu négocier ce tarif de 14 000 euros par an, qui n'est pas négligeable, mais qui est beaucoup moins important que ce qui était demandé.

Aujourd'hui, nous en sommes à voter cette concession, avec une convention tripartite avec Marseille Provence Métropole, qui devra réaliser les travaux d'infrastructure sous les arcades. Et là aussi, je tiens à souligner l'engagement et remercier le Président CASELLI d'avoir fait activer ses Services pour que ces structures sous les arcades puissent être reprises par MPM.

Deuxième point, cette concession nous permettra d'engager des travaux, effectivement, parce que cette plage n'est pas au niveau de l'attractivité de cette ville, n'est pas au niveau de l'ambition qu'elle peut avoir en tant que Métropole. Une Métropole, ce n'est pas seulement un Port, ce n'est pas seulement un Grand Port Maritime, ce ne sont pas seulement des industries, c'est aussi, comme à Barcelone, un lieu où l'on peut attirer des touristes, où l'on peut les divertir. Et ce sont eux qui viennent aussi consommer et créer de la richesse à Marseille. Voilà. Et c'est comme ça que cela pourra se passer.

Maintenant, on en a parlé, Monsieur le Maire, il y a un mois dans votre bureau, on a décidé d'engager des travaux sur la Plage des Catalans et vous aviez pris cette décision. Nous les engagerons après l'été 2013, bien entendu, et nous commencerons par démolir les pontons qui sont maintenant complètement obsolètes et même dangereux. Ensuite, nous passerons à la phase de restructuration de la plage, avec les arcades, avec la plage de sable que nous connaissons. Et nous finirons par la création d'un solarium, qui pourra être mis en gestion privée, sur 20 % de la plage.

Donc, aujourd'hui, nous n'en sommes pas à définir effectivement les emplacements des activités des uns et des autres. Le Beach volley, puisque c'était la question de M. MENNUCCI, mais aussi de M. ROATTA, évidemment est un élément constitutif de l'histoire de cette plage, c'est un élément de divertissement, c'est même un élément de spectacle sur cette plage. Donc le Beach volley sera conservé.

Aujourd'hui, nous n'avons pas fait de plan d'activité, etc., nous n'en sommes malheureusement pas là. Donc on aura le temps de discuter avec les uns, avec les autres, avec le Club, avec la Mairie de Secteur, avec tous les élus concernés, sur l'organisation de cette plage. Mais aujourd'hui, ce qui importe, c'est de pouvoir commencer les travaux. Nous les commencerons après l'été 2013.

Monsieur le Maire. - Merci, M. REAULT.

Le rapport 12/1139/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre.

20 - 12/1140/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Approbation d'une autorisation de programme dont l'objet est l'acquisition de bateaux pour les bases nautiques nécessaire au développement de la politique du nautisme.

(12-23811-GDB51502)

Le rapport 12/1140/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

21 - 12/1141/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Approbation de modifications des tarifs du service du Nautisme et des Plages - Approbation d'une convention type de mise à disposition des locaux des postes de secours des plages.

(12-23816-GDB51502)

Le rapport 12/1141/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme SERVANT Danielle

22 - 12/1142/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 4ème arrondissement - La Blancarde - 5-7, rue Cadolive - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif d'un bien immobilier au bénéfice de l'Association Régionale d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux (ARAIMC).

(12-23872-GDB42002)

Le rapport 12/1142/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

23 - 12/1143/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 3^{ème} arrondissement - PRU Saint-Mauront - Ilot Charvet - Autorisation donnée à Treize Habitat de déposer toute demande d'autorisation du droit des sols sur quatre parcelles communales en vue de la construction de treize logements locatifs sociaux.

(12-23879-GDB42002)

Le rapport 12/1143/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

24 - 12/1144/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 15^{ème} arrondissement - Saint-Louis - ZAC de Saint-Louis - Apport foncier de deux parcelles de terrain à Marseille Aménagement dans le cadre de la participation de la collectivité à l'équilibre du bilan.

(12-23882-GDB42002)

Le rapport 12/1144/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 15^{ème} arrondissement — Notre-Dame Limite - Chemin de la Bigotte - PRU Solidarité - Echange sans soulte de terrains entre la Ville de Marseille et la Société Nouvelle de HLM de Marseille

25 - 12/1145/DEVD

(12-23883-GDB42002)

Le rapport 12/1145/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

26 - 12/1146/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 16^{ème} arrondissement – Saint-Henri - Avenant n°1 au bail à construction du 26 juillet 1976 liant la LOGIREM et la Ville de Marseille - Modification de l'assiette foncière.

(12-23884-GDB42002)

Le rapport 12/1146/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

27 - 12/1147/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 2ème arrondissement - Acquisition par la Ville de Marseille auprès de l'Agence de Services et de Paiement d'une parcelle cadastrée Grands Carmes section D n°330 supportant la tour des Trinitaires, sise 13 rue de la Vieille Tour et rue du Timon.

(12-23887-GDB42002)

Le rapport 12/1147/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

28 - 12/1148/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT - ZAC de Château-Gombert - Rue Copernic et chemin des Amphoux - Plateau de la Croix Rouge - Autorisation donnée à Marseille Aménagement pour déposer toute demande d'autorisation du droit des sols et réaliser des équipements publics sur des terrains communaux.

(12-23924-GDB42002)

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques mots sur ce rapport. En effet, l'aménagement de ces parcelles constitue la deuxième tranche de travaux visant à parachever le Parc Athéna. C'est d'ailleurs ce même parc qui aurait dû être fini depuis maintenant 2007. A l'époque, Monsieur le Maire, vous disiez ne pas avoir de baguette magique pour faire pleuvoir des millions, je suis heureuse de voir que vos Adjoints semblent l'avoir trouvée!

Ce parc devait être la fierté du Pôle d'excellence de Château-Gombert et offrir aux nouveaux habitants du Plateau de la Croix Rouge, comme aux salariés et étudiants du Technopôle, un havre de paix et de nature au cœur de la ville. Sachez que celui-ci est aujourd'hui plutôt vécu par ses riverains comme une friche urbaine, un théâtre d'incivilités, d'incendies à répétition et de squats en tout genre. C'est pourquoi je suis particulièrement favorable, et le Groupe auquel j'appartiens aussi, à ce que ces équipements collectifs viennent compléter l'offre publique sur ce secteur, qui a déjà souffert pendant maintenant plus de dix ans d'un déficit criant.

Je regrette néanmoins que ces travaux se réalisent à la place d'un projet de plaine sportive, présenté avec beaucoup d'ambition, il y a quelque temps encore. Par ailleurs, ce projet modifié a été une fois encore, et je le regrette, car je n'en vois pas l'intérêt, élaboré sans concertation avec les habitants ni avec les élus de votre opposition municipale. Comme s'y est engagée Mme Laure-Agnès CARADEC, Adjointe au Maire déléguée aux Parcs et Jardins, auprès de M. Garo HOVSEPIAN, Maire de Secteur, il y a quelques jours, je souhaite l'organisation d'une présentation publique des plans à la population. Et cette présentation devra bien évidemment, je le souhaite, être élargie aux populations et aux associations des quartiers limitrophes. Enfin, il n'est pas envisageable, et ceci, je suis sûre que nous le partageons, de réaliser ces types d'aménagement sans assurer la pérennité des travaux, et je crois qu'il est donc indispensable de faire gardienner désormais ce parc, dans l'intérêt de tous, pour éviter les détériorations.

Madame CARADEC.- Monsieur le Maire, tout d'abord, je ne peux pas accepter que l'on dise que ce soit une friche urbaine : la Ville vient d'investir des sommes colossales pour réaménager le jardin, faire un cheminement, l'éclairage public grâce à Valérie BOYER, les multisports qui vont arriver grâce à Richard MIRON, c'est un travail collectif, donc le parc est en plein épanouissement, on va dire, et nous avons trouvé, avec le Secrétaire Général, des solutions pour les maisons qui étaient sur place.

Là, nous donnons accord à Marseille Aménagement pour réaliser une partie du parc, c'est-à-dire buvette, et sur le plateau de la Croix Rouge des jardins partagés et des jardins collectifs. C'est un réel souhait des riverains et les projets et les plans ont été concertés avec le collectif Poumon Vert, qui est très présent et très actif. Et pour finir, ce parc n'est pas un parc qui sera fermé puisque, d'entrée, la couleur a été annoncée, il n'y aura pas de clôtures autour du parc : 14 hectares, c'est une surface colossale si nous devons le clôturer, nous n'investirons jamais ce qui est prévu en matière de divertissement pour les riverains. C'est un parc qui fait l'objet de patrouilles régulières. Et autant la Police Municipale que la Police Nationale ont été alertées sur les problèmes qui se passent souvent la nuit, je le répète, et pas le jour. Les aires de jeux ont été récemment restaurées. Donc on va faire une présentation des travaux à venir aux riverains, que ce soit multisports avec Richard MIRON ou que ce soit avec Valérie BOYER sur des fonds qu'elle a pu dégager de la Politique de la Ville, pour que la plus grande information puisse être diffusée, et la Mairie de Secteur bien

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 12/1148/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

29 - 12/1149/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'Opération Grand Centre-Ville (OGCV) - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes de l'Opération Grand Centre-Ville - Financement.

(12-23979-GDB41502)

Le rapport 12/1149/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

30 - 12/1150/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 8^{ème} arrondissement - Rue du Rouet - Cession à l'Etat de lots de copropriété.

(12-23874-GDB42002)

Le rapport 12/1150/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

31 - 12/1151/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 10^{ème} arrondissement - Saint Loup - Avenue Castel Joli - Cession d'un bien immobilier à la Société SOGEPOLI.

(12-23875-GDB42002)

Le rapport 12/1151/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

. .

32 - 12/1152/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 11^{ème} arrondissement - La Valentine - Chemin des Accates - Cession Ville de Marseille/SNC Villenova.

(12-23876-GDB42002)

Monsieur MENNUCCI.- "Contre".

Monsieur le Maire. - C'est noté.

Le rapport 12/1152/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre, M. ZAOUI votant pour.

* * *

33 - 12/1153/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 11ème arrondissement - La Valentine - Impasse des Vaudrans - Projet de cession Ville de Marseille/Société Golf de Marseille la Salette - Autorisation de procéder à la division de parcelles communales.

(12-23877-GDB42002)

Le rapport 12/1153/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

34 - 12/1154/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 12^{ème} arrondissement - Saint-Jean-du-Désert - 181 rue du Docteur Cauvin - Cession Ville de Marseille/Monsieur et Madame MONGES.

(12-23878-GDB42002)

Le rapport 12/1154/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

35 - 12/1155/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 15^{ème} arrondissement – Notre-Dame Limite - Chemin des Bourrely - Cession à Marseille Habitat de 56 logements et caves situés au sein de la copropriété du Parc Kallisté.

(12-23885-GDB42002)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, puisque nous parlons d'habitat, et nous voterons pour ce rapport, je voudrais juste en profiter pour, une fois n'est pas coutume, vous remercier et vous féliciter pour votre sage décision...

Monsieur le Maire.- Répétez cela pour que j'entende : "me féliciter" ?

 $\underline{\text{Monsieur COPPOLA}}.\text{- Vous n'avez pas entendu la suite, attendez !}$

<u>Monsieur le Maire</u>.- Justement, je m'inquiète de cela ! Allez-y ! Régalez-vous !

Monsieur COPPOLA.-D'avoir pris une sage décision avec l'arrêté d'expulsion de danger grave, au 23 chemin des Tuileries, vendredi dernier. Et je vois bien qu'à la veille de Noël, un élan de générosité, d'humanité, vous a envahi et vous avez voulu protéger des familles et des enfants roms qui étaient en grand danger dans ce lieu vétuste, avec un risque certain pour leur vie.

Mais protégés d'un danger de chute d'un toit, ils sont aujourd'hui maintenant vulnérables dehors par grand froid puisque, dans la journée, ils doivent quitter le gymnase de fortune que vous leur avez généreusement ouvert. A croire, Monsieur le Maire, que vous trouviez la fin de semaine dernière trop calme, trop positive peut-être pour Marseille, avec des policiers qui se sont distingués de façon exemplaire dans l'exercice de leur métier en arrêtant des voyous, fallait-il que vous trouviez un événement moins positif afin que Marseille se distingue une fois de plus, en mettant en avant la pauvreté et la précarité qui sévissent et dont souffrent des milliers d'hommes et de femmes au-delà des familles roms vivant dans notre ville. Aussi, aujourd'hui, je souhaiterais savoir ce que vous envisagez pour que ces familles retrouvent un toit digne de ce nom, comme la circulaire du 26 août dernier le prévoit, au risque de vous mettre en situation de non-assistance à personnes en danger et enfants en danger.

<u>Monsieur le Maire.</u>- Merci, M. COPPOLA. Monsieur le Docteur BOURGAT va essayer de vous donner des éléments de réponse.

Monsieur BOURGAT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci de me donner la parole sur ce sujet brûlant. Effectivement, nous avons envisagé, étant donné l'expérience de l'année dernière, d'ouvrir deux gymnases dans le cadre du Plan Grand Froid. Je précise bien que c'est dans ce cadre-là uniquement, donc en accord avec la Préfecture, géré par la Préfecture et par Monsieur le Préfet de Région.

La convention qui nous unit fait qu'effectivement, nous absorbons et nous pouvons héberger toute personne à la rue dans le cadre du Plan Grand Froid, qui prévoit un hébergement nocturne et pas du tout un hébergement permanent. Cet hébergement permanent est du ressort de l'Etat. Si cela n'a pas été fait, il y a quelques années, malgré nos efforts, je ne pense pas que ce soit la faute de la Ville, en tous les cas, nous, nous y avions déjà pensé. Merci de nous remercier, en tous les cas, d'héberger des Roms, parce que l'on avait anticipé une situation et que l'on n'a pas été surpris.

Effectivement, vendredi soir, le SAMU Social a été confronté à un afflux massif de personnes qui étaient en péril. Donc, nous avons absorbé ce choc, en respectant parfaitement le cahier des charges qui a été décidé avec la Préfecture, c'est-à-dire que ces gens sont accueillis à l'Unité d'Hébergement d'Urgence avec une restauration chaude. Ils sont conduits dans les locaux d'un gymnase qui est fonctionnel en temps normal et y compris dans la journée. Ensuite, ils bénéficient de restauration froide et de boissons chaudes toute la nuit. Le lendemain matin, ils sont remis effectivement dehors, parce que la Ville n'a pas de structure, même si à l'Unité d'Hébergement d'Urgence nous avons toujours logé des Roms et des familles, mais nous n'avons pas de structure.

Et ce n'est pas pour dire, mais je pense avoir été le premier, et je milite pour cela depuis très longtemps, à demander une plate-forme de transit, sauf que cette plate-forme de transit doit être initiée par l'Etat et que c'est le devoir de l'Etat et pas celui de la Ville, parce que nous, nous sommes déjà au-delà de nos responsabilités. Nous les assumons avec plaisir, à la demande de Monsieur le Maire, qui est très vigilant sur ce sujet. Je pense que nous n'avons rien à nous reprocher. Au contraire, nous avons anticipé des situations catastrophiques, ce qui a permis, en pleine période de froid, à ce que ces familles ont quand même été hébergées la nuit.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. COPPOLA, je dois vous dire que je pense, honnêtement, que nous faisons tout ce que nous pouvons dans le domaine humanitaire, mais nous ne pouvons pas nous substituer aux autorités de l'Etat. C'est à l'Etat à régler ces problèmes et ce n'est pas à la Ville, même si la Ville est conciliante, même si la Ville est généreuse, même si notre SAMU Social fait énormément de choses.

Mais je vous mets en garde ! Nous avons pris, il y a un an, pour être agréable à Monsieur le Préfet, une quarantaine de personnes à l'UHU de la Madrague-Ville. Ces gens-là y sont toujours et cela pose un vrai problème, parce que les dirigeants, nous avons confié la gestion de l'UHU de la Madrague-Ville à l'Armée du Salut, et les gens de l'Armée du Salut sont venus déjà me dire : "M. GAUDIN, nous sommes là pour les déshérités de la vie, les nôtres". Pardonnez-moi l'expression, mais nos compatriotes qui sont en difficulté majeure. Les Roms, c'est un problème qui doit être traité par ailleurs. Et nous le traitons d'ailleurs, me semble-t-il, assez humainement par rapport à certaines décisions dont j'entends parler au plan national, et vous aussi, d'ailleurs ! Donc, nous faisons ce que nous pouvons.

L'Eglise a joué le jeu avec nous, d'ailleurs, parce que l'Eglise a offert aussi, avant même que Mme DUFLOT s'en préoccupe, des hébergements dans certaines paroisses, ce qui ne va pas sans poser de problèmes avec les résidants d'à côté, avec les habitants d'à côté qui n'en veulent pas! Néanmoins, ces gestes-là ont été faits. Nous les faisons au coup par coup quand nous pouvons, M. COPPOLA, mais, je le répète, ce n'est pas de notre compétence.

Le rapport 12/1155/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

36 - 12/1156/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 10^{ème} arrondissement - Les Baumettes - Boulevard des Cèdres - Cession à la société ERILIA - Constitution d'une servitude de passage voirie et réseaux.

(12-23890-GDB42002)

Le rapport 12/1156/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

37 - 12/1157/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 9^{ème} arrondissement - Les Baumettes - Chemin de la Soude - Cession à la société SOGEPROM SUD REALISATIONS.

(12-23891-GDB42002)

Le rapport 12/1157/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

38 - 12/1158/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 13^{ème} arrondissement - Les Olives - Chemin de la Marre - Cession d'un terrain à la SCI Méditerranée - Retrait de la délibération n°11/0239/DEVD du 4 avril 2011.

(12-23873-GDB42002)

Le rapport 12/1158/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

39 - 12/1159/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 13^{ème} arrondissement – Château-Gombert - ZAC du Pôle Technologique de Château-Gombert - Rue Becquere - Rond-Point Jean Monnet - Avenant au bail à construction en date des 18 et 25 juillet 1994 au profit de l'Institut Méditerranéen de Technologie - Substitution de l'Ecole Centrale à l'Institut Méditerranéen de Technologie - Retrait de la délibération n°12/0883/DEVD du 8 octobre 2012.

(12-23880-GDB42002)

Le rapport 12/1159/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. SUSINI Bernard

191 - 12/1300/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE - Approbation du Plan Climat Energie Territorial.

(12-24013-GDB41502)

Monsieur SUSINI.- Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Mes chers collègues, il y a maintenant quatre ans, ici même, en décembre 2008, nous avions voté un Plan Climat qui visait, premièrement, à faire baisser la consommation énergétique de la ville, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement de la planète, deuxièmement, à protéger les territoires et les hommes contre les effets de ce réchauffement. Nous étions alors en avance sur l'histoire puisque la loi de Grenelle qui prescrit l'obligation d'élaborer un Plan Climat pour toutes les villes de plus de 50 000 habitants a été votée en juillet 2010, c'est-à-dire plus de 18 mois après notre propre initiative.

Nous avons donc mis à profit cette obligation à portée générale pour dresser un bilan du plan initial et le compléter par de nouvelles dispositions. Ce second Plan a fait l'objet d'une implication forte des Services de la Ville, d'un partenariat avec la Communauté Urbaine et d'une période de concertation avec la population, par l'intermédiaire du site Internet de la Ville. Permettezmoi en cette occasion de remercier Jean-Claude GONDARD pour son engagement personnel et de saluer aussi la forte mobilisation de l'ensemble des Services de la Ville.

Ce document, du fait des prérogatives propres à chaque Collectivité, s'inscrit, je l'ai dit, en complémentarité avec le Plan Climat de la Communauté Urbaine. En effet, les problématiques liées aux déplacements, à la qualité de l'air, aux risques d'inondation, vont bien au-delà des seules compétences de la Ville. Elles débordent les limites administratives de la Commune de Marseille et impliquent des réponses globales à l'échelle d'un territoire élargi. Ces données environnementales, elles aussi, plaident pour le fait métropolitain.

Notre première priorité tenait donc à la lutte contre le réchauffement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre par la maîtrise de notre consommation d'énergie. Nos objectifs de baisse de consommation et de diminution de gaz à effet de serre demeurent, conformément aux engagements européens pris par la France, fixés à 20 % d'ici 2020.

Afin de déterminer les secteurs sur lesquels devaient s'appliquer ces baisses, nous avons fait réaliser par un cabinet indépendant un bilan carbone. Cette étude a permis, d'un côté, de quantifier l'ensemble des consommations et des émissions liées à la gestion de nos bâtiments, au fonctionnement de nos services et à l'accès des différents équipements publics par les usagers ; de l'autre, d'identifier les possibilités de baisse ou de réduction.

Cette analyse a aussi fait ressortir qu'entre 2008 et aujourd'hui, nous avions réduit notre consommation globale d'énergie de plus de 11 %, alors que notre objectif, je le rappelle, est de baisser de 20 % d'ici 2020. Nous sommes donc largement en

avance sur notre tableau de marche puisque nous avons parcouru en quatre ans plus de la moitié du chemin que nous nous étions tracé. La seconde bonne nouvelle est que nous avons, par ces mêmes économies, évité de rejeter plus de 13 700 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.

Dès lors, deux questions se posent : comment ces économies ont-elles été réalisées ? Deuxièmement, comment poursuivre ce mouvement vertueux à la baisse dans les huit années qui suivent ?

Les dispositions prises pour économiser l'énergie ont été centrées sur les trois secteurs les plus consommateurs : les bâtiments publics, l'éclairage et le carburant. Le patrimoine bâti représente à lui seul plus de 80 % de l'énergie consommée dans le fonctionnement de la Ville. Nos efforts ont donc été concentrés sur l'optimisation des équipements de chauffage. Ils ont entraîné, là encore, une diminution des consommations d'énergie de 13 % et une baisse corrélative de 25 % des rejets de gaz à effet de serre. Ces bons résultats nous encouragent à poursuivre cette politique d'économie en la complétant par la réhabilitation des bâtiments les plus énergivores, par l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre du programme de réhabilitation des piscines, mais aussi par le renforcement de la politique de sensibilisation à l'écoresponsabilité menée en direction tant du personnel municipal que des usagers.

Le second volet d'économie concerne l'éclairage public, avec ses 70 000 points lumineux. La gestion attentive du réseau et le remplacement de plus de 2 000 ampoules par an par des lampes plus économes nous permettent d'afficher une consommation par habitant et par an égale à la moitié de la moyenne nationale. Marseille est considérée comme une ville exemplaire dans ce domaine, avec une consommation par habitant de 48 kWh. Nous entendons maintenir ce haut niveau de performance en remplaçant les armoires de commande par de nouveaux équipements, qui intègreront des régulateurs de puissance et de tension.

Le troisième facteur de réduction d'énergie concerne le carburant consommé par les agents de la Ville dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Entre autres mesures, on peut citer l'élargissement du financement des cartes RTM, la création d'un magasin itinérant de distribution des effets vestimentaires, l'organisation de stages d'écoconduite. Toutes ces mesures ont entraîné une diminution de 8 % de la consommation de carburant. Les actions futures engagées portent sur l'installation de la visioconférence, l'optimisation du parc automobile existant, l'achat de véhicules moins puissants, l'acquisition à titre expérimental de véhicules électriques.

Au-delà de toutes ces dispositions techniques, qui ont eu un effet certain sur la baisse de consommation d'énergie, nous avons également conduit, en partenariat avec la Communauté Urbaine, des actions à portée générale qui auront, sur la distance, un impact bénéfique sur les causes du réchauffement climatique. Les nouveaux documents d'urbanisme prônent, mon cher, Claude VALLETTE, la densité des circuits courts. Ils intègrent désormais le développement des énergies renouvelables. Les principes de mobilité reposent sur un rééquilibrage des différents modes de déplacement, avec un renforcement du réseau de transport en commun, le développement des modes doux, l'usage partagé de la voiture. La politique d'achat public inclut de plus en plus dans les appels d'offres des clauses sociales et environnementales, pour avoir un effet de levier sur les fournisseurs. Ce mouvement d'évolution de notre vision de l'urbanisme, de l'habitat, de la place de la voiture en ville, de la consommation sans frein, est en marche. Elle s'amplifiera dans les années à venir, avec le recours accru des technologies informatiques qui vont modifier en profondeur nos modes de vie.

Notre deuxième priorité est de protéger nos territoires et les populations contre les effets climatiques. Nous savons en effet que le réchauffement de la planète va se traduire par des dérèglements climatiques, qui auront des conséquences sur nos ressources en eau, sur la vulnérabilité de nos territoires et la sécurité des populations. Des actions préventives ont été prises dans chacun de ces domaines.

Tout d'abord, le risque de réduction des réserves disponibles en eau nous a amenés, dans la lignée de nos prédécesseurs, à prendre un certain nombre de décisions pour préserver de façon durable la quantité et la qualité d'eau disponible. La Ville a ainsi réduit de 30 % la consommation d'eau des fontaines et des bassins. L'objectif pour les années à venir est de passer un palier supplémentaire et de diminuer encore de plus de 30 % la consommation des fontaines, par des systèmes de recyclage permanent de l'eau. L'objectif aussi est de définir, en concertation avec la Communauté Urbaine, un nouveau schéma directeur d'assainissement général qui impactera les volumes de rétention et de capacité des réseaux.

Tout comme l'eau, la biodiversité constitue un des éléments essentiels de la vie qu'il convient de protéger. C'est pourquoi les actions engagées dans le cadre du premier Plan Climat, qui visaient à préserver la faune et la flore de nos espaces naturels, tant terrestres que maritimes, seront poursuivies.

Nous pouvons citer la création de jardins secs, la suppression quasi totale des produits phytopharmaceutiques, le classement des lles du Frioul dans le cadre du programme Natura 2000, l'immersion des récifs artificiels, le plan de gestion de la Rade, qui coordonne les engagements et les interventions de l'ensemble des Collectivités partenaires, sans oublier bien sûr le Parc National des Calanques, premier Parc maritime terrestre périurbain d'Europe, qui doit concilier la protection du patrimoine avec la pratique dite durable des usages.

La voie a été tracée et il convient de continuer avec la création d'une ceinture verte qui assurera une continuité écologique entre les territoires, la mise en place du Contrat de Baie pour maintenir les écosystèmes marins, la réhabilitation du bassin de l'Huveaune pour éviter la pollution des plages lors de fortes pluies et de poursuivre avec la création de nouveaux bassins de rétention, dont la capacité de stockage a déjà été triplée en dix ans.

Ce second Plan Climat, Monsieur le Maire, est le fruit d'un travail collectif qui n'aurait pu aboutir sans l'engagement de l'ensemble des élus du Pôle Développement Durable. Et je tiens plus particulièrement à remercier Laure-Agnès CARADEC, Danièle CASANOVA, Marie-Louise LOTA, Martine VASSAL, Hélène VENTURINO, Didier REAULT, Claude VALLETTE, pour leur implication. Ils et elles ont su concrétiser le message d'optimisme d'Edgar MORIN qui disait, et ce sera là ma conclusion: "Tout, en fait, a déjà commencé, mais sans qu'on le sache. Il existe déjà sur tous les continents des bouillonnements créatifs, une multitude d'initiatives locales. Mais tout ce qui devrait être relié est dispersé, compartimenté. Il s'agit de les reconnaître, de les recenser, afin d'ouvrir une pluralité de chemins réformateurs."

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, les lois dites de Grenelle imposent à nos Collectivités de plus de 50 000 habitants d'avoir adopté un Plan Climat-Energie Territorial avant le 31 décembre 2012, ce que nous faisons aujourd'hui. Nous constaterons que c'est à la dernière minute. Je note que la Communauté Urbaine présentera elle aussi dans quelques jours son plan Climat, ce qui est assez paradoxal, mais conforme à la loi.

Ces documents s'appuient habituellement sur un état des lieux, des objectifs quantifiés dans le temps et dans l'espace, un recensement des actions à entreprendre, des indicateurs de suivi de l'évolution. Le Plan de Marseille Provence Métropole, composé de 114 actions, est, lui, parfaitement chiffré et programmé. Mais ce rapport comporte aussi de nombreuses analyses intéressantes et je tiens, M. SUSINI, à vous rendre hommage et à l'administration municipale aussi, pour le travail de réflexion qui a été fait.

Des efforts ont été accomplis, çà et là, dans la ville. Vous avez changé les ampoules et vous avez mis à disposition certains bâtiments communaux pour installer du photovoltaïque. Mais par ailleurs, votre politique est parfois aussi contradictoire, parfois aussi malheureusement incohérente. L'état des lieux actuels en témoigne. Marseille est une des villes les plus embouteillées d'Europe et donc, l'une des villes les plus polluées, notamment par les particules fines du diesel. D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, c'est entre 4 et 8 mois d'espérance de vie, soit environ 3 000 décès anticipés par an, que l'on pourrait éviter si les normes européennes étaient respectées.

C'est évidemment l'automobile qui est la principale cause de cette pollution. Sans négliger les facteurs nationaux, le bilan de votre Municipalité dans le domaine des transports publics et la circulation sur une longue période est évidemment extrêmement discutable de ce point de vue, même si MPM, malgré le manque de moyens, a accéléré le pas depuis quelques années. Restreindre le trafic automobile, puisque c'est de cela qu'il s'agit, réclame beaucoup de courage politique et de cohérence. Et vous avez avancé, Monsieur le Maire, d'un pas très prudent en la matière, ces 17 dernières années. On peut d'ailleurs se demander pourquoi, il y a deux ans, nous n'avons pas été capables de répondre à l'appel d'offres pour la ZAPA, la Zone d'Action pour la Protection de l'Air, puisque nous sommes une des seules grandes villes de France qui ne bénéficient pas de l'aide de l'Etat pour mettre en place cette ZAPA. Et nous le disons, la question de l'accès des véhicules polluants au centre de Marseille est une véritable question et nous devrions regarder ce qui se fait à Lyon et à Paris dans ce domaine, notamment la mise en place d'un plan pour les livraisons avec des véhicules électriques.

Dans le même temps, vous avez construit un Palais de la Glace et de la Glisse qui n'est pas seulement un gouffre financier, mais qui est aussi une aberration énergétique. Cerise sur le gâteau, aucun transport public digne de ce nom n'a été prévu pour accéder à cet équipement.

Aujourd'hui, vous nous demandez aussi de voter un rapport qui va entériner une hausse de 8 % des droits de stationnement des véhicules mis en autopartage, qui sont un excellent moyen de diminuer l'usage individuel de la voiture. Monsieur le Maire, comprenne qui pourra : au moment où l'on présente le Plan Climat, on taxe de façon surabondante les voitures en location qui permettent de diminuer le nombre de voitures dans notre ville. Plus globalement, je ne suis pas sûr du tout, que le projet de PLU, que vous nous avez présenté en octobre soit un modèle de développement durable et de préservation de la biodiversité.

Plus concrètement encore, votre politique en matière de logement n'est pas très volontariste dans le domaine. Or, il est dit dans ce rapport que 79 % des consommations énergétiques sont dues au fonctionnement des bâtiments. Pourquoi ne pas avoir d'ores et déjà lancé un grand plan d'aide à la rénovation thermique des logements anciens qui sont extrêmement énergivores ? Le Gouvernement fera prochainement des propositions en ce sens et je pense qu'il sera important que notre Ville l'accompagne, en votant des éléments spécifiques à tous les foyers qui feront les travaux.

Voilà, Monsieur le Maire, quelques réflexions que nous inspire votre document. Les intentions sont évidemment louables, je l'ai dit en soulignant l'action de M. SUSINI, mais les réalisations sont hélas beaucoup moins ambitieuses. Néanmoins, nous voterons ce rapport.

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le réchauffement climatique a imposé un Plan Climat aux Collectivités de plus de 50 000 habitants. Ce réchauffement, si on exclut les éléments naturels, comme l'oscillation australe et les éruptions volcaniques, est dû essentiellement aux émissions des gaz à effet de serre générées par l'activité humaine. L'année 2011 a été l'année record des émissions de gaz à effet de serre.

Le Protocole de Kyoto prend fin à la fin de ce mois, le 31 décembre 2012, et la conférence de Doha, qui a eu lieu au Qatar, est un échec. Les efforts pour le climat ne concernent toujours pas les Etats-Unis et la Chine, les principaux émetteurs. Entre limiter le réchauffement de la planète ou préserver la croissance, ils ont choisi. Ils ont choisi de traiter la crise économique plutôt que la crise écologique, et ils auront les deux ! La crise écologique est plus grave que la crise économique et elle en est souvent la cause.

La volonté de la Ville, nous avons pu le voir notamment dans le choix du PLU, a été réalisée dans le cadre d'un SRU et pas dans le cadre du Grenelle 2. Comment réduire les consommations d'énergie : vous avez vu qu'il y a un effort, mais l'isolation des bâtiments ne fait toujours pas partie d'un grand programme urbain. La Ville stocke ses eaux pluviales, ne les utilise pas. De la même façon, elle brûle ses déchets, mais ne les utilise pas. Nous sommes sûrement trop riches pour pratiquer l'économie circulaire, comme des pays comme la Suède ou la Suisse.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre, c'est le transport qui est donc le plus coupable et la politique de la Ville n'est pas très vertueuse à ce sujet. Elle ne propose pas de pistes cyclables véritables, elle privilégie les routes, les tunnels routiers, elle crée de nouveaux parkings, pour favoriser l'entrée des voitures dans la ville. Pas de piste cyclable, pas de liaison vélo-train-trambus, donc le vélo reste récréatif et n'est pas utilitaire et utilisé.

Le bénéfice des parcmètres et des parkings ne finance pas les transports publics, comme à certains endroits, mais finance seulement les bénéfices de Vinci ou autres. Combien de voitures électriques municipales ? La place de la voiture est la première dans la ville : pas de pénalisation des 4x4, pas de pénalisation des véhicules diésel, donc pollution et gaz à effet de serre.

Pour les bâtiments municipaux, il faut un contrôle des émissions polluantes, je crois que c'est en cours d'action, mais les installations polluantes sont maintenues, on a pu le voir dans un dossier d'aujourd'hui, tant qu'elles ne sont pas cassées. Donc, on pourrait les enlever avant.

Produire des énergies renouvelables, la région PACA est certes en avance pour l'énergie solaire. Marseille produit de l'énergie solaire, mais n'en tire aucun profit. Elle ne peut pas, avec les fonds ainsi récoltés, isoler ses bâtiments comme on le fait dans d'autres villes. Les revenus de cette énergie solaire vont aux opérateurs privés. Le solaire thermique n'est pas conditionnel à l'obtention du permis de construire. Le Plan Eolia est en cours et il sera surtout marin.

Le Plan Climat tel que vous nous le présentez a beaucoup investi dans l'évolution des comportements et dans la formation du personnel, et c'est très important. Ce Plan va s'attacher aussi à une coordination avec les autres Collectivités Territoriales, ce qui est indispensable. Donc, ce Plan Climat est excellent, mais les actions ne suivent pas les idées dans les décisions économiques et dans les choix d'investissement et elles ne prennent pas en compte la transformation écologique de l'économie.

Nous votons pour ce Plan en espérant qu'il sera appliqué. Merci.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, juste quelques mots sur le Plan Climat. Nous sommes très sensibles à la démarche volontaire de la Ville de Marseille concernant ce Plan Climat et nous voterons ce rapport.

J'ajoute simplement qu'il est la démonstration concrète, à ce sujet, qu'il était absolument nécessaire d'avoir une coopération entre les diverses Collectivités et un investissement de l'Etat en la matière. Je suis d'accord avec M. MENNUCCI, le PLU que vous nous avez proposé et que la Communauté Urbaine aura à voter prochainement ne va pas dans le sens d'une économie amatière d'énergie, ne va pas dans le sens d'une réduction de l'automobile au centre-ville, etc. Il est donc important que des mesures politiques générales, notamment de l'Etat, soient accompagnatrices de ce Plan Climat. Merci beaucoup.

Monsieur SUSINI.- Monsieur le Maire, rapidement, je crois qu'il est clair que les domaines d'intervention de ce Plan Climat sont ciblés et que les objectifs sont chiffrés. Donc, là-dessus, nous sommes parés.

Par ailleurs, la Ville, et on en a beaucoup parlé, s'est associée à l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère. A ce titre, elle a pris un certain nombre de mesures, je l'ai dit, dans le domaine du bâtiment et des déplacements. On a réduit les émissions des installations de combustion des équipements de chauffage pour le bâtiment et, comme le soulignait notre collègue, M. MENNUCCI, il y a un plan de rénovation thermique des bâtiments dans ce second Plan Climat.

Par ailleurs, en ce qui concerne les déplacements, nous avons mis en place, au sein même de la Ville, un dispositif de covoiturage pour les agents de la Ville. Et nous avons pris des mesures pour réglementer le stationnement, donc toujours pour limiter la place de la voiture. Mais au-delà de toutes ces mesures techniques, nous avons pris aussi un certain nombre de mesures d'ordre structurel, que nous avons proposées à la Communauté Urbaine, puisque le Plan Local de l'Urbanisme milite en faveur de l'arrêt de l'étalement de la ville, donc pour limiter les déplacements, milite pour une plus grande densité de l'habitat et du regroupement des fonctions urbaines de base à proximité, pour qu'elles deviennent accessibles par la marche à pied ou le vélo, et une priorité donnée aux transports en commun et au mode doux de déplacement.

Parallèlement, vous savez que nous sommes engagés dans un programme d'aménagement urbain d'EcoCité sur Euroméditerranée, que nous poursuivons les Hauts de Sainte-Marthe et que tous ces programmes ne sont pas faciles à mettre en œuvre, car ils portent à la fois sur des échelles différentes, sur des compétences qui sont éclatées entre les Collectivités et sur la multiplicité des décideurs. Mais nous traçons notre chemin avec volontarisme. Et c'est cette maîtrise des dispositifs qui nous permettra de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de réduire notre consommation énergétique dans l'avenir.

Monsieur le Maire.- M. SUSINI, merci ! Merci aussi d'inviter nos collègues qui le souhaiteraient à voir ce que nous avons fait à la place de la décharge d'Entressen, en faisant du photovoltaïque, sous l'autorité de Mme VENTURINO, qui pourrait alimenter une ville, me dit-on, de 7 000 habitants. Eh bien, si vous le voulez, mes chers collègues, Mme VENTURINO peut vous organiser une visite à Entressen !

Et vous verrez autre chose que ce qu'il y avait avant, M. BARLES!

Le rapport 12/1300/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

40 - 12/1160/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE LA NATURE - Marché d'activités pédagogiques en écocitoyenneté - Approbation du protocole transactionnel conclu avec l'association Kerozen of Marseille.

(12-23972-GDB41502)

Le rapport 12/1160/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. VALLETTE Claude

41 - 12/1161/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - ZAC de la Cité de la Méditerranée - 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements - Avis favorable à la réalisation des ouvrages de compétence communale - Approbation du programme des équipements publics modifié.

(12-23925-GDB42002)

Le rapport 12/1161/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

42 - 12/1162/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - 4^{ème} et 13^{ème} arrondissements - Avis du Conseil Municipal sur la modification du Plan d'Aménagement de Zone de la Zone d'Aménagement Concerté de Saint-Just.

(12-23926-GDB42002)

Le rapport 12/1162/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille et M. MARANDAT s'abstenant, M. ZAOUI votant pour.

Monsieur le Maire.- Si vous avez le temps d'aller voir l'exposition de l'AGAM, elle est magnifique ! Allez-y et vous verrez les transformations de Marseille !

. . .

43 - 12/1163/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Déclaration de projet - Déclaration d'Utilité Publique des aménagements nécessaires à l'opération de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe - 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

(12-23859-GDB42002)

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, il s'agit là de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, une ZAC d'environ 150 hectares, qui a été créée en 2004 et qui a pour objectif la construction de 300 logements, des équipements publics, des infrastructures sportives, sociales, culturelles, nécessaires aux besoins de ces nouveaux habitants, d'autant qu'autour il y a aussi 200 hectares en non-ZAC.

Nous avons souhaité dès lors que l'urbanisation de ce quartier se fasse en douceur, de manière intégrée, afin que ce territoire particulièrement beau, mais aussi sensible, ne soit pas meurtri. Nous avions insisté sans cesse sur l'association des habitants et des acteurs locaux, dimension essentielle pour que le projet soit à la fois partagé et soutenu. Disons-le, Monsieur le Maire, cette ZAC a connu un démarrage plutôt chaotique et les critiques, légitimes souvent, ne trouvaient pas d'issue. J'ai moi-même, à plusieurs reprises, soulevé un certain nombre de problèmes qui se sont posés au fur et à mesure de la livraison des opérations.

C'est pourquoi, avec M. Claude VALLETTE, en charge du suivi de la ZAC, nous avons mis en place un Comité de suivi citoyen, qui est une première à Marseille, où siègent élus, associations, techniciens, afin d'échanger sur les difficultés rencontrées et identifier collectivement des solutions. Cette instance participative est née il y a un an et nous avons déjà parcouru ensemble un chemin. De nouveaux outils ont été créés, un Cabinet spécialisé dans la médiation a été mandaté pour nous accompagner, des ateliers participatifs thématiques se tiennent tous les deux mois, et bientôt, un site Internet sera dédié à ce sujet.

Donc petit à petit, le projet est mieux compris, mais aussi ajusté selon les volontés croisées à la fois des uns et des autres. C'est pourquoi les élus d'arrondissements, mercredi dernier, en Conseil d'Arrondissements, ont voté la déclaration de projet et d'utilité publique de la ZAC. Mais pour autant, nous avons demandé que certains points soient pris en considération et travaillés davantage.

Et en premier lieu, Monsieur le Maire, il s'agit de la U4d, dont la vocation dépasse largement le périmètre de la ZAC. Cette voirie forme la colonne vertébrale des déplacements de la zone et est indispensable au bon fonctionnement des échanges engendrés par l'urbanisation. Et sa réalisation doit être prioritaire et sans délai pour vraiment réussir cette ZAC.

En second lieu, la qualité végétale et bâtie du site est tout à fait singulière et remarquable. La physionomie de ce territoire a été sculptée par la présence de l'eau, qui a su donner à ce patrimoine toute sa richesse et sa prospérité. Sa préservation passe inévitablement par le rétablissement de l'irrigation en eau brute, seule condition à la préservation de cette diversité biologique qui souffre d'un assèchement aujourd'hui et au maintien de ces paysages pittoresques.

Ensuite, Monsieur le Maire, l'aménagement de la propriété Montgolfier, qui constitue un incontournable dans cette ZAC. Et la Mairie des 13-14 et le CICA sont porteurs d'un projet de parc public, ouvert sur le quartier, dont une partie pourrait être dédiée à des activités agricoles et pédagogiques, comme les jardins partagés, associées à un équipement social et d'animation centré sur la protection et la valorisation de l'environnement, au sein de la Bastide municipale à rénover. Alors, là, j'espère que Mme CARADEC, qui en a la responsabilité et la délégation, associera la Mairie d'Arrondissements en amont ; c'est ce qu'a fait remarquer Mme ANDRIEUX et à juste titre, en ce qui concerne le Parc Athéna.

Enfin, Monsieur le Maire, il faut poursuivre et intensifier le travail du Comité de suivi, en élargissant la participation des acteurs dans les choix d'aménagement à effectuer. Il faut continuer à débattre des points de blocage parce qu'il y en a qui perdurent, notamment concernant le schéma de voirie, qui ne fait pas l'unanimité. Il faut ensemble trouver des consensus et des ajustements à introduire, dans le respect de l'intérêt général que nous avons délibéré.

Monsieur le Maire, un seul exemple, et j'en termine, c'est la U247, qui traverse au milieu même la propriété de l'ARI. L'ARI est une association que vous connaissez bien, et qui mérite d'être repensée et d'être discutée. Et je sais que M. VALLETTE a aussi vu M. PANTALONI sur ce sujet.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- M. HOVSEPIAN, vous savez que l'on tient le plus grand compte de ce que vous dites, que Mme CARADEC est à votre écoute concernant le Parc, il y a ce qui relève aussi du Conseil Général sur les voies que vous avez évoquées. Mais il est certain que l'on ne coupera pas une propriété en deux. On l'a déjà évité aux Trinitaires, il y a quelques années, on le fera encore

Quant aux jardins familiaux, puisqu'ils ont été créés par l'Abbé LEMIRE lorsqu'il était Député-Maire d'Hazebrouck, vous savez que nous y sommes attachés !

Le rapport 12/1163/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

44 - 12/1164/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - PRU Vallon de Malpassé - Cèdres - Cyprès - Lauriers - Genêts - Approbation d'une concession d'aménagement à la SOLEAM - Approbation du bilan prévisionnel - Approbation des affectations de deux autorisations de programme relatives au versement d'une participation et d'une avance.

(12-23490-GDB42002)

Le rapport 12/1164/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant

Monsieur le Maire.- M. VALLETTE a été appelé d'urgence pour un énième accouchement, c'est pour cela qu'il nous a quittés provisoirement.

45 - 12/1165/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Marseille - Approbation des conventions de partenariat et financement d'un atelier pédagogique sur l'année 2011/2012.

(12-23835-GDB42002)

Le rapport 12/1165/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

46 - 12/1166/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Recouvrement du protocole 2006-2012 et du premier protocole opérationnel de l'extension de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée 2011-2020 - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme.

(12-23836-GDB42002)

Le rapport 12/1166/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

47 - 12/1167/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Engagement de la Ville de Marseille pour l'élaboration d'un contrat de rivière sur l'Huveaune.

(12-23966-GDB41502)

Le rapport 12/1167/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

48 - 12/1168/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Désenclavement et restructuration du collège Versailles dans le 3^{ème} arrondissement - Approbation de l'opération - Approbation de la convention de partenariat et de financement et de ses annexes, entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et la Ville de Marseille - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique et du protocole foncier entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(12-23553-GDB41502)

Le rapport 12/1168/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

49 - 12/1169/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales de Beauchêne, le long de la traverse de la Gouffonne, quartier de Mazargues dans le 9^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

(12-23910-GDB41502)

Le rapport 12/1169/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

50 - 12/1170/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) du secteur de Malpassé - 13ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

(12-23914-GDB41502)

Le rapport 12/1170/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

51 - 12/1171/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Recalibrage du ruisseau de la Sérane à partir du stade Jean Bouin jusqu'à l'Huveaune - 8^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

(12-23915-GDB41502)

Le rapport 12/1171/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme VENTURINO Hélène

52 - 12/1172/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE - Convention d'occupation temporaire du domaine public - Toitures photovoltaïques du gymnase Sainte-Anne - Approbation de l'avenant n°2

(12-23950-GDB41502)

Le rapport 12/1172/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. GAUDIN Jean-Claude

53 - 12/1173/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement - Exercice 2011.

(12-23584-GDB12202)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, conformément aux textes, on nous présente avant le 31 décembre 2012 le rapport annuel sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2011, transmis par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, qui exerce les compétences eau et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2001.

Le rapport précise les volumes traités pour l'eau et l'assainissement, le coût au mètre cube pour les usagers, en décomposant les parts fermier, redevance Agence de l'eau et taxes, soit hors taxes 1,72 euro pour l'eau et 98 centimes d'euro pour l'assainissement, qui se chiffre au final, avec les taxes pour l'ensemble eau et assainissement, à 3,29 euros TTC pour l'usager, au 1^{er} janvier 2012, soit une augmentation sur 2010 de 4,71 %.

Les rares données techniques du rapport masquent mal l'absence d'information sur la rémunération du service touchée par le délégataire, les délégataires je devrais dire, et les bénéfices soustraits au service public de l'eau et de l'assainissement. Plus important, le rapport n'aborde pas la question des débats qui ont agité la CUM pendant plusieurs mois en 2011 et 2012, sur le renouvellement de la Délégation de Service Public. Pourquoi en priver les élus de la principale Commune de la CUM et nos concitoyens qui sont attentifs sur la question des services publics? Ce mode de fonctionnement renforce les craintes sur la constitution d'un EPCI toujours plus vaste.

Permettez-moi de vous faire souffrir quelques minutes en vous rappelant les propositions que nous portons à la CUM, comme dans cette enceinte. Ainsi, nous avons proposé qu'en 2014, MPM reprenne en main la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement, mais une large majorité du Conseil de Communauté a préféré repartir sur des gestions déléguées au privé pour quinze ans. L'eau restera une marchandise génératrice de beaux dividendes pour les actionnaires des grands groupes, qui se répercutent sur le prix à payer pour son usage.

Nous n'avons pas changé d'avis, mais attachés à la transparence d'élaboration et au suivi des futurs contrats, nous avons fait depuis des propositions pour qu'ils répondent aux besoins de nos concitoyens. Par exemple, la création d'un Conseil citoyen associant les usagers aux choix et au contrôle du service public, doté de moyens autonomes inscrits au budget de MPM. C'est d'autant plus légitime que les usagers soient les seuls créanciers de ce service public.

D'autre part, une tarification sociale et progressive, un chantier complexe, nous le savons, mais qui doit tracer les lignes, on vous pose la question, on l'a posée à MPM. Les délégataires à partir de ce qu'ils considèrent, eux, comme étant le juste prix, englobant un haut niveau de rémunération de leurs actionnaires, ou la Collectivité, en exigeant la synergie avec trois objectifs : harmoniser à la baisse le prix de référence du mètre cube afin de ne pénaliser aucun usager ; garantir aux foyers les plus démunis une dépense d'eau ne dépassant jamais 3 % de leur revenu, pour un volume moyen de 120 m³ par an par famille, par exemple, par famille de trois enfants ; construire une péréquation tarifaire en distinguant les usages en plusieurs paliers de volumes consommés, l'eau vitale au prix coûtant hors taxes et redevances, l'eau utile, l'eau d'activité économique et l'eau de confort.

Nos propositions à la CUM, nous les versons aux minutes de nos travaux, pour que nos concitoyens entendent un autre son de cloche que celui des chantres du libéralisme et de la marchandisation des services publics. Monsieur le Maire, vous nous demandez de prendre acte de la communication du rapport annuel pour 2011 sur le prix de la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. Nous en prenons acte, mais nous ne partageons pas cette gestion et nous poursuivrons nos actions pour un retour en gestion directe de ces services publics de l'eau et de l'assainissement. Merci pour votre écoute.

Madame VASSAL.- Monsieur le Maire, je suis un peu étonnée, mais je crois que l'on peut noter aujourd'hui qu'au front de Gauche il y a scission, puisque M. DUTTO, qui siège au sein de la Communauté Urbaine, n'explique pas à M. PELLICANI les débats que nous avons au sein de la Communauté Urbaine! Donc, je pense que là-dessus je vais essayer d'être un petit peu pédagogue.

Nous avons effectivement l'année dernière débattu sur le fait de passer en régie ou de rester en Délégation de Service Public. Nous avons acté cela au mois de juillet 2011 et donc, depuis, la Communauté Urbaine a lancé une consultation et un cahier des charges, auquel le Front de Gauche a participé et je les ai d'ailleurs remerciés lors la dernière séance de la Communauté Urbaine.

Bien sûr, on trouve toujours que l'eau est trop chère, mais nous savons très bien que l'eau a un coût et qu'il faut effectivement que nous soyons dans une eau de meilleure qualité, à la meilleure proposition possible. Et c'est ce sur quoi nous sommes en train de travailler avec le Président CASELLI dans le cadre de la Commission AGER, où d'ailleurs le Front de Gauche siège avec M. POGGIALE. Donc là-dessus, rien ne change au Front de Gauche, la seule chose est qu'il y a scission.

En tout cas, nous, nous continuons à travailler, nous actons le prix, qui est un prix moyen au niveau français, et nous travaillons en collaboration avec les Services de la Communauté Urbaine sur le prochain appel d'offres, qui, je vous le rappelle, viendra en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2014. Donc, jusque-là, continuons à travailler dans le bon sens et dans l'intérêt des Marseillais et des Marseillaises!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. PELLICANI aurait pu aussi s'interroger et nous dire l'essentiel, c'est que Marseille ne manque pas d'eau!

Nous avons le Vallon Dol, nous avons la réserve de Réaltor, nous avons le barrage à côté d'Aix et nous avons Serre-Ponçon. En plus, nous avons le Canal EDF, le Canal de Marseille et aussi le Canal de Provence. On y a même fait, il y a quelques années, vous vous en souvenez, 25 ans ou 30 ans en arrière, une branche Est. Cette branche Est, comme Marseille n'avait pas besoin d'eau, s'était détériorée puisque l'on n'y mettait pas d'eau, mais un jour, le Président PHILIBERT, à l'aurore, nous avait réunis au Canal de Provence, pour nous dire : "Il y a un problème". "C'est celui de l'arrivée d'eau ?" Non ! C'est que la branche Est n'était pas payée ! Alors, quaucun pagara ! Il a bien fallu qu'on paye ! Et nous nous sommes alignés pour payer la branche Est, dont l'utilité n'est pas très grande.

Voilà des arguments que je vous donne, qui sont peut-être meilleurs que ceux auxquels vous retombez sans cesse dans l'idéologie du libéralisme, comme si, ici, nous faisions une politique libérale. On fait une politique pragmatique! Voilà! Adressez-vous au Gouvernement pour la politique libérale et pas à nous!

Le rapport 12/1173/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

54 - 12/1174/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • Approbation du projet de convention cadre entre la Ville de Marseille et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

(12-23984-GDB42002)

Monsieur MASSE.- Au nom du Groupe Faire Gagner Marseille, je voudrais, Monsieur le Maire, mes chers collègues, saluer cette convention de partenariat entre la Ville et le Département des Bouches-du-Rhône.

Marseille, et nous le savons tous ici, est confrontée à d'énormes difficultés que plus personne ne nie dans cette enceinte depuis bien longtemps : sécurité, réseau de transport, développement économique et industriel, inégalités sociales et territoriales. Le Conseil Général, et nous le savons aussi, appuie depuis plusieurs années l'ensemble des grands projets capables d'initier la relance de toute une ville. Je veux parler là d'Euroméditerranée, de la rénovation urbaine, des transports collectifs, de la L2, du Stade Vélodrome, du Vieux-Port, et bien sûr de Marseille Provence 2013.

Ce nouveau partenariat, aujourd'hui, c'est soutenir la démarche ambitieuse de l'Etat initiée le 6 septembre dernier par le Comité interministériel pour Marseille. C'est aussi, dans le domaine de la Culture, aider Marseille à préparer 2013 et l'après 2013. L'attractivité d'une grande capitale régionale, et nous le savons, repose aussi sur la culture, elle suppose des grands équipements culturels. Ce partenariat, c'est aussi dans le domaine du sport un outil au service du développement social de la ville. Dans certains quartiers de Marseille, trop d'équipements sont fermés. La jeunesse de ces quartiers ne mérite pas cela. A ce titre, l'objectif de la convention sera d'opérer un rééquilibrage territorial qui devra aller dans le bon sens. Et M. CHAMASSIAN, dans quelques minutes, s'expliquera aussi sur ce sujet. L'aide aussi au Bataillon de Marins-Pompiers, même si ce type de compétence relève de l'Etat.

Voilà les grands sujets abordés, Monsieur le Maire, dans cette convention. Mais il y en a un dernier, c'est le domaine de la sécurité, où le Département va faire un effort de plusieurs millions d'euros. Sur ce sujet de la sécurité, j'ai envie de dire : l'actualité nous dépasse toujours. L'actualité nous dépasse toujours et cette insécurité, ici, sur Marseille est nuisible, nuisible à la tranquillité à laquelle aspirent tous nos concitoyens, nuisible à la confiance qui préside à la construction d'une Commune qui ambitionne de rayonner, nuisible à une réputation pour une ville et une métropole qui va accueillir, par exemple, des millions de visiteurs l'an prochain. Je persiste et je signe en disant que la seule réponse qui puisse mettre un terme à cet engrenage n'est pas, et nous le savons tous, une réponse de Droite ou de Gauche, c'est une réponse républicaine qui fasse fi de nos divergences !

Alors quelle réponse la République a-t-elle apportée jusque-là ? Le Premier Ministre s'est déplacé en personne, pas pour un énième coup de menton médiatique, comme nous en avons été les témoins trop souvent, mais pour poser les jalons, avec modestie, d'une politique volontariste en matière de sécurité et surtout élargir la question à l'environnement économique et social.

Des engagements fermes ont été pris à cette occasion. Le Ministre de l'Intérieur a envoyé 230 policiers supplémentaires. Nous avons applaudi et nous sommes collectivement tous prêts à dire qu'il manque encore 190 policiers pour compenser les 420 policiers disparus entre 2007 et 2012, victimes des choix pour le moins étranges du Gouvernement précédent.

Le Ministre de l'Intérieur a également nommé un nouveau Préfet, dont les pouvoirs en matière de sécurité sont étendus et qui a la charge de déployer sur l'ensemble de la ville des zones de sécurité prioritaires. Vous aviez d'ailleurs souhaité, Monsieur le Maire, que deux zones supplémentaires soient ajoutées à cette liste, Manuel VALLS vous a entendu et ces deux nouvelles zones ont été intégrées en ZSP.

Vous savez, pour la République, comme le disait un certain dicton : "il n'y a pas deux Républiques, il n'y a que des preuves de l'existence de la République". Et cet intérêt que portent l'Etat et les Collectivités Locales dont le Conseil Général dans ce rapport sont des symboles forts que nous ne devons pas banaliser!

Alors, ce déploiement de forces commence à porter ses fruits, trop lentement, forcément trop lentement, mais nous savons tous que le travail à accomplir est un travail de longue haleine, de fourmis, d'infiltration de réseaux, où la discrétion est toujours beaucoup plus efficace que l'agitation. La Police a marqué des points récemment et nous nous en félicitons. Elle a interpellé le conducteur d'une voiture volée, qui avait mortellement blessé un motard qui avait pour seul tort de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment. Elle a aussi interpellé un de ses complices. Elle a interpellé, dans une opération très difficile, à la Capelette un individu fortement recherché depuis des années. C'est bien, certes, cela ne suffit pas, mais face à cette délinquance, il n'y a pas de petite victoire !

Je voudrais aussi rappeler dans ce débat un élément trop souvent oublié, c'est le rôle éminent de la Justice. Elle n'est pas à côté des mesures de sécurité, elle doit être contenue dans ces mesures. Car, nous le savons, la sécurité ne se décrète pas, elle s'organise et doit compter sur un partenaire de poids qui est donc justement la Justice, une Justice adaptée et rapide. Ce qui ruine aujourd'hui tous les efforts qui peuvent être réalisés en termes de prévention et de répression, c'est le sentiment d'impunité des délinquants, c'est leur habitude des Palais de Justice et le laxisme qu'ils connaissent bien. Augmenter, renforcer et mieux organiser la Police, c'est indispensable. Mais si rien ne se fait du côté de la Justice, c'est un coup d'épée dans l'eau ! Et alors, ce laxisme-là, il n'est pas idéologique, demandez aux Juges et aux professionnels de la Justice : en France il est financier, il est budgétaire ! Nous devons donc regarder la réalité en face : Police et Justice ne sont plus seulement complémentaires, elles ne forment qu'un tout !

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, et comme l'a dit le Président CASELLI, il y a quelques jours, nous avons encore besoin à Marseille d'une grande unité républicaine, de l'union sacrée sur ces thèmes ! La tenue là aussi d'une nouvelle rencontre avec les acteurs locaux de la sécurité, de la Justice, de la prévention, en présence des élus, me semble être nécessaire, tout comme nous souhaitions sanctuariser les Comités de prévention de la délinquance, qui jouent un rôle important, mais qui doivent jouer un rôle majeur et un rôle symbolique majeur. Cette initiative, ce nouveau message, sonnerait pour la population de nos territoires comme un symbole, symbole de la charge de la République contre la délinquance.

Alors et enfin, de notre côté, nous, à Marseille, déclinaison municipale de la réalité républicaine, qu'avons-nous décidé ces dernières années ? Pas grand-chose, hormis les propositions que nous vous avons formulées et que vous avez reprises, je vous l'accorde. Nous avons décidé de déployer un dispositif de vidéosurveillance. Vous nous disiez : objectif 1 800 caméras au 1er janvier 2014. Nous en sommes pour l'instant à moins de 360. Première question, et n'y voyez aucune malice, qu'est-ce qui va nous expliquer ce retard ? Deuxième question, ces caméras seront-elles, comme nous l'avons demandé, installées dans les quartiers périphériques en concertation avec les Maires de Secteur. comme vous vous y étiez engagé ? Car la délinquance, comme le fameux nuage de Tchernobyl, ne s'arrête pas aux frontières du 16 arrondissement ou du centre-ville ; elle frappe aussi les autres ! Le Conseil Général, qui va financer une énorme partie de ce dispositif, a d'ailleurs clairement conditionné son aide à une équitable répartition des moyens sur le territoire. Nous vous le rappellerons régulièrement.

Deuxième volet de notre action municipale, nous avons réclamé l'augmentation des effectifs de la Police Municipale. Vous nous avez entendus et l'avez accepté. Question : comment va se formaliser maintenant l'arrivée de ces 100 policiers municipaux qui manquent encore aujourd'hui à l'appel par rapport aux annonces, qui devaient commencer leur mission en juin dernier ? Question subsidiaire en termes de formation et d'organisation du temps de travail de ces effectifs municipaux : le dialogue social a-t-il avancé ? Nous entendons que les fonctionnaires de Police seront recrutés pour des tâches administratives. Nous souhaitons que ces tâches administratives soient données à des agents administratifs et que les fonctionnaires de Police Municipale soient, eux, sur le terrain.

A ces questions précises, nous espérons bien sûr des réponses tout aussi précises. Pour terminer, vous voyez, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous croyons tous à l'obligation de résultat, tant sur le sujet métropolitain que sur celui de la sécurité, que sur celui de la coopération entre les Collectivités. Sur ce rapport, donc, et sur la convention entre le Conseil Général et la Ville de Marseille, nous nous félicitons de ce partenariat qui fédère et qui va aider à projeter notre territoire vers la modernité. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- M. MASSE, vous avez fait à la fois deux interventions en une seule. Tout ce qui relève des problèmes de sécurité et de vidéoprotection, cela va venir un peu plus tard avec un rapport présenté par Mme POZMENTIER et sur lequel M. TEISSIER veut aussi s'exprimer. Pour l'instant, nous restons sur le rapport concernant la convention entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille.

Madame VASSAL.- Monsieur le Maire, je vais intervenir sur le cœur de ce rapport 54 et je souhaitais attirer l'attention de notre Conseil Municipal sur ce rapport que j'aurais la tentation de qualifier, et sans exagérer, d'historique. Historique parce qu'après tant de demandes restées sans écho malgré ce que nous dit notre collègue, M. Christophe MASSE, nous avions presque renoncé à obtenir pour Marseille l'aide à laquelle elle a légitimement droit.

Quelle n'a pas été ma surprise et celle de mes collègues du Groupe l'Avenir du 13 au Conseil Général d'entendre, le 7 septembre dernier, son Président annoncer une convention-cadre de 100 millions d'euros sur trois ans ! Quelle n'a pas été notre joie lorsque l'assemblée départementale a voté à l'unanimité, le 29 octobre dernier, cette aide qui concerne le domaine non seulement de la vidéoprotection, mais aussi de la culture et aussi du sport !

Les Conseillers Généraux de Droite, et notamment ceux de Marseille, ont immédiatement dit "merci" et "enfin". Merci, car ces participations vont permettre la réalisation d'équipements qui contribueront à améliorer la qualité de vie des Marseillais et c'est vraiment là l'essentiel. Merci, car le Conseil Général apporte ainsi un soutien actif à l'action que l'équipe de Jean-Claude GAUDIN a engagée en faveur du renouveau de Marseille. Merci, oui, car Marseille porte, comme le disait très justement tout à l'heure ma collègue, Laure-Agnès CARADEC, toutes les charges de centralité depuis que des rendez-vous ratés du passé ont exporté des richesses en périphérie.

Mais nous avons dit aussi "enfin", car depuis 14 ans, c'est la première fois que Marseille est considérée comme faisant pleinement partie du département des Bouches-du-Rhône. Enfin, car il était normal et légitime que le Conseil Général prenne en compte les aspirations de la Ville centre et de ses 850 602 habitants. Enfin, oui, car il était temps que s'efface le temps des dépits post électoraux et que la légitimité démocratique retrouve tout son sens. Depuis 17 ans, enfin, et en effet, nous avons inversé la spirale du déclin dans laquelle Marseille semblait inexorablement aspirée.

Certains peuvent bien s'appliquer à montrer et à mettre en avant des difficultés qui sont encore les nôtres. Ils peuvent bien dénigrer notre ville en espérant que cela ouvrira les portes du 20 h, là où il faudrait, au contraire, rassembler. Le Gouvernement peut bien déléguer chez nous toute une série en rafale de Ministres, pour masquer les incessants zigzags de sa politique, s'il y a une politique qui existe vraiment, et pour détourner les yeux des Français sur la multiplicité de ses échecs. Mais qu'importe, les faits et les chiffres sont là!

En l'espace de 17 ans, la courbe du chômage est passée chez nous de 24 à 14 %, ce qui est encore beaucoup trop. Le nombre d'habitants est passé au-dessus des 850 000 et augmente chaque année. Les croisiéristes sont désormais plus d'un million chaque année. On construit plus de 5 000 logements par an, dont 1 500 logements sociaux. J'en passe, j'en oublie, je ne voudrais pas prendre trop de temps là-dessus, la liste est beaucoup trop longue. Mais, oui, Marseille change, Marseille avance ! Euroméditerranée a pris son envol, Marseille Est lui fait écho. Et de toute part, notre ville se modernise, se dote d'équipements up to date et prend un nouveau visage, encore masqué par les grues des multiples chantiers qui préparent le rendez-vous de 2013 !

Aujourd'hui, cette convention va permettre à Marseille de progresser sur le chemin du renouveau. Alors, si le Conseil Général veut continuer sur cette voie, nous sommes à sa disposition, que chacun le sache, pour étudier d'autres conventions, dans les mêmes domaines ou dans d'autres domaines. Il y a tant de choses à faire au service de nos concitoyens et il n'y a guère que cet intérêt-là qui nous motive, nous tous, autour de vous, Monsieur le Maire, pour que Marseille joue un rôle déterminant dans la future Métropole! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame NARDUCCI.-Monsieur le Maire. brièvement, on se félicite tous évidemment de cette convention, dont la signature interviendra le 17, des 100 millions d'euros pour la Ville. Mais je voudrais simplement rappeler, quand j'entends "enfin", que le Conseil Général, et là c'est la Vice-Présidente qui parle, est quand même très présent, mais cela on l'oublie souvent, dans toutes les grandes réalisations de cette ville : je pense par exemple à l'aménagement du Vieux-Port, toutes les infrastructures, le tramway. Le Conseil Général est présent dans la vie quotidienne des Marseillais, je rappelle que c'est plus de 6 millions d'euros pour les Marseillais pour la gratuité des transports. C'est près de 16 millions d'euros dans le fonds de solidarité pour le logement et je rajoute que seule la Ville de Marseille n'abonde pas ce fonds, alors que l'ensemble des Communes le font, et ceci, c'est pour les Marseillais, est présent dans l'accompagnement évidemment que l'on professionnel en finançant notamment le PLI de Marseille, qui fait un bon travail et qui accompagne là aussi les Marseillais.

Donc, oui, bien sûr, on se félicite tous de cette convention et on souhaite que l'on travaille collectivement dans l'intérêt des Marseillais. Mais le Conseil Général, quand il construit un collège, le fait pour les Marseillais. Donc je veux dire par là qu'il ne faut pas oublier l'investissement colossal qui est déjà fait envers la Ville de Marseille et que le Conseil Général continuera à faire! Et je n'ai pas parlé bien sûr des monuments historiques, sujet que mon ami André MALRAIT pourra développer aussi.

Monsieur le Maire.- J'imagine qu'il n'y a plus d'intervention sur ce sujet. Mme VASSAL s'est exprimée au nom de la majorité municipale, elle a bien fait et elle l'a fait avec précision. Nous disons "merci"! Même depuis l'époque de M. WEYGAND père, il y a des retards sur le contingent d'aides sociales et je me suis engagé bien entendu, à l'égard de Monsieur le Président du Conseil Général, pour que dans un délai de trois ans, comme l'accord que nous faisons, soient remboursés justement ces contingents d'aides sociales.

Mme NARDUCCI, vous avez raison de nous dire que le Conseil Général intervient. Lorsqu'il intervient sur un projet municipal, par exemple le Stade, comme la Communauté Urbaine, comme à moindres frais la Région, nous disons "merci".

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Attendez ! Laissez au moins s'exprimer les choses avant même de toujours vouloir contester ce que l'on dit !

Le Conseil Général a ses obligations de par la loi. Il le fait à Marseille, comme il le fait à Châteaurenard, comme il le fait à Arles, comme il le fait à Aix. Dans le passé, et c'est toute la différence aujourd'hui, sur d'importants travaux, par exemple les 12,5 kilomètres de tramway, les 2 kilomètres supplémentaires de métro, sur une dépense de 800 millions d'euros à l'époque, le Conseil Général avait donné 29 millions d'euros, ce qui était une somme sans doute que vous considériez comme importante, mais nous pas assez. La Région avait donné 27 et l'Etat avait donné 60. Tout le reste, il a bien fallu que la Communauté Urbaine l'absorbe.

Aujourd'hui, c'est un geste significatif beaucoup plus important, qui va nous permettre dans un certain nombre de dossiers, et nous en évoquerons un tout à l'heure sur le sport, dans le domaine de la vidéoprotection, nous l'évoquerons tout à l'heure sur la sécurité qui doit être bien entendu renforcée, une aide qui est aussi importante sur les investissements pour le Bataillon de Marins-Pompiers de la Ville de Marseille, et c'est unique en France parce qu'à Paris, comme ils siègent au Conseil Municipal et Conseil Général en même temps, ils peuvent avoir des aides plus importantes que nous. Nous, c'est 70 millions d'euros par an consacrés à 2 400 hommes et femmes sous l'autorité de l'Amiral qui suit nos débats au Conseil Municipal et qui gère ce Bataillon de Marins-Pompiers. Et en moins de 7 minutes, sur le lieu d'un drame, d'un accident, d'un incendie, les Marins-Pompiers sont là. C'est nous qui intégralement supportons cette charge. Si, bien entendu, une autre Collectivité vient nous donner un coup de main, il est certain que ce coup de main sera bienvenu.

Par conséquent, Mme VASSAL avait raison de dire merci au Conseil Général, merci au Président du Conseil Général. Je le ferai moi-même bien entendu, parce qu'il me semble qu'il y a une solidarité, là, qui doit s'exprimer entre les différentes Collectivités Territoriales.

Le rapport 12/1174/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

55 - 12/1118/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements - Projet de reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords - Avenant au contrat de partenariat relatif au complément de programmation du stade Delort - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(12-23930-GDB42002)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du dernier Conseil Municipal du 8 octobre, je vous avais demandé, une énième fois, d'organiser une réunion de travail sur la rénovation du Stade Vélodrome et de mettre en place un comité de suivi de projet à 18 mois de l'échéance du chantier. Ma ténacité a finalement eu raison de vos réticences et vous avez enfin organisé cette réunion le 12 novembre, ce dont je vous remercie au nom de mon Groupe.

Cette rencontre avec l'ensemble des partenaires a parfaitement démontré son utilité en permettant à tous d'obtenir des informations actualisées tant sur l'avancement des travaux que sur leur financement. En matière de travaux, nous avons ainsi appris que le chantier connaissait un retard d'environ six mois dans le phasage, retard qui ne sera pas forcément répercuté dans la date de livraison, toujours prévue, semble-t-il, en juin 2014, nous en prenons acte. Pour ce qui concerne le financement, les chiffres sont un peu moins flous, mais ils sont aussi moins favorables que ceux que l'on nous annonçait. On se rappelle ainsi très bien de M. TOURRET affirmant en Commission des Finances, avec beaucoup d'assurance, que la redevance payée par la Ville pendant 31 ans serait quasiment nulle en raison des recettes prévisibles, dont le loyer payé par l'OM et le naming du Stade.

Maintenant que les choses se précisent, je souhaite prendre quelques minutes de votre attention pour bien réexpliquer les choses. Rappelons que selon le contrat de PPP, la Ville de Marseille devra s'acquitter pendant 31 ans de 23,5 millions d'euros de redevance. AREMA garantissant pour sa part 12 millions d'euros, il restera donc 11,5 millions d'euros à la charge de la Ville. A cette somme, il convient de soustraire le futur loyer de l'OM, toujours inconnu, et les recettes additionnelles du naming, à savoir entre zéro et 1,8 million d'euros. Pourquoi 1,8 million d'euros ? Effectivement, AREMA, qui a en charge la commercialisation du naming, a réaffirmé lors de la réunion du 12 novembre qu'ils espéraient vendre ce naming 6 millions d'euros. Dans ce cas, les 3 premiers millions seraient intégrés aux 12 millions déjà garantis par le concessionnaire. Ne viendraient donc en déduction de la redevance de la Ville que les 60 % des recettes supérieures à 3 millions, les 40 autres % étant pour AREMA. Je vous laisse faire les calculs.

L'équation pour les contribuables devient donc très simple : 11,5 millions d'euros moins le loyer de l'OM, moins les recettes additionnelles du naming, cela fait, dans un scénario très optimiste, 3,5 millions d'euros à la charge de la Ville et dans une version plus pessimiste, 6 à 7 millions d'euros par an. Multiplions par 31 années et on s'aperçoit que l'on est dans une fourchette de 100 à 200 millions d'euros, dans un cas ou dans l'autre, ce qui n'est pas très rassurant en termes de pilotage des finances publiques. En conclusion, à ce jour, nous ne pouvons donc toujours pas dire combien la Ville et ses contribuables devront payer à partir de 2014, puisque nous ne connaissons ni le loyer de l'OM ni le prix de vente du naming du Stade. Ceci est quand même regrettable.

Ces informations démontrent en tout cas à quel point cette réunion de travail était instructive et nécessaire pour l'ensemble des partenaires. A 18 mois de l'achèvement de ce merveilleux ouvrage et au regard des zones d'incertitude, notre Groupe souhaite désormais que ce comité de suivi se réunisse très régulièrement, à savoir au minimum deux fois par an, tant pour suivre l'évolution des travaux que pour connaître les avancées en temps réel des négociations sur le financement, qui détermineront le prix à payer pour les Marseillais.

Je suis certain, Monsieur le Maire, qu'ayant constaté une fois de plus notre esprit constructif sur ce dossier, vous accepterez bien volontiers ma proposition. C'est le minimum que nous devons à l'ensemble des usagers du Stade, ainsi qu'à tous les contribuables marseillais. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire.- Mon cher collègue, vous avez vu d'abord, parce que ce mot ne me plaît pas, il n'y a pas de réticence! Il ne se passe pas de séance du Conseil Municipal sans que vous évoquiez justement l'évolution du chantier du Stade Vélodrome et également ce qui a trait à son financement. Tout ce que vous dites est exact, mais ce n'est pas nouveau. Et c'était déjà écrit dans le contrat, délibéré et signé. Voilà.

Pour l'instant, simplement et sans faire de polémique, même si je reçois une lettre d'un parlementaire éminent, me disant : "Ne vous inquiétez pas, la part de l'Etat va venir", pour l'instant il y a les 47 millions de la Ville, les 30 millions du Conseil Général, les 20 millions de la Communauté Urbaine et les 12 millions de la Région. J'attends toujours que l'on me signifie la participation des 28 millions de l'Etat, M. CHAMASSIAN.

(Réflexion dans les rangs du Groupe Faire Gagner

Marseille)

Monsieur le Maire.- Eh non ! Et même si la jeune Ministre des Sports n'a pas les usages conventionnels pour les parlementaires, tous les parlementaires, personne ne m'a écrit pour l'instant et personne ne m'a dit qu'il y aurait les 28 millions de l'Etat.

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Oui, vous ! Mais, vous, encore une fois, vous n'êtes pas le centre du Monde ! Dieu merci, pour l'instant, vous n'êtes pas encore à la fois Ministre des Sports et le Monsieur faisant tout ! Voilà, au 31 décembre 2012, l'Etat aurait déjà dû nous verser 8 millions d'euros sur les 28.

M. CHAMASSIAN, j'aime beaucoup toutes vos observations et vous savez personnellement que j'y suis très sensible et que je fais très attention. Mais vous pourrez écrire au Député omniprésent, compétent sur tout et maître de tout désormais dans cette ville, de dire à la petite Ministre des Sports qui est en même temps Maire d'une grande Ville, qu'elle pourrait s'adresser au Maire de Marseille! Pour l'instant, nous n'avons pas un "rond" de l'Etat!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 12/1118/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * :

56 - 12/1175/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • Restauration des escaliers de l'esplanade de la Major - 2ème arrondissement - Approbation de la convention de partenariat et de financement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative au financement de cette opération.

(12-23931-GDB42002)

<u>Madame PONCET-RAMADE.</u>- Monsieur le Maire, j'interviens sur le dossier des voûtes de la Major. Les voûtes de la Major, pour moi, c'est un dossier uniquement de spéculation et donc je vais le critiquer vivement.

Les voûtes de la Major ont été proposées pour rénovation et commercialisation par bail emphytéotique à un appel d'offres public. A l'appel d'offres, il n'y avait qu'un seul candidat, comme par hasard, c'est plus facile! On a donc retenu ce candidat, c'est une société qui s'appelle LC2I, avec Eric FOILLARD, la même personne qui s'était occupée du dossier Marseille République, avec le succès que l'on sait! C'était donc Lone Star qui avait revendu, après quatre ans, fortune faite des bénéfices dégagés, 91 millions d'euros. Ce n'est donc pas un entrepreneur, c'est un spéculateur! Il l'avait revendu ensuite à Lehman Brothers dont la chute financière a tout arrêté et la rue de la République n'est pas terminée.

Le bail que nous avons conclu avec LC2I l'est pour une durée de 50 ans, avec 9 000 m² de surface, pour 5 200 m² de commercialisation, mais la publicité annonce 7 500 m² de commercialisation, pour un loyer de 80 000 euros par an. Et il y aura un investissement de 24 millions de travaux de réhabilitation.

On écrit que 50 % des surfaces commerciales sont déjà louées. Il faut dire qu'un loyer de 6 000 euros par mois pour 7 000 m², c'est une aubaine ! Pas pour la Ville ! Les journaux disent que LC2I a déjà été revendue à Midi Patrimoine, avec bénéfice, mais la société dément. On dit aussi qu'il y aurait conflit d'intérêts dans cette assemblée avec certains élus. (Réactions dans la salle) L'opération est prévue pour 2013, pas un coup de pioche n'a été donné !

Monsieur le Maire, nous n'avons rien contre les améliorations du site si la Ville de Marseille, accablée de dettes, y trouve son compte ! Mais à ce jour, la Ville a déjà payé à la SARL Marine Côte Bleue 260 000 euros, au bar restaurant lle de Beauté 106 000 euros, et vous nous demandez de payer ce jour 1 284 000 euros dont on ne sait s'ils rentrent ou non dans le contrat que la Ville a signé, puisqu'il y avait dans le contrat réfection des escaliers Nord et Ouest, et là, on nous dit que ce n'est que la partie verticale. Alors, pour moi, les escaliers, c'est vertical, cela va de haut en bas et de bas en haut, et que nous assumions 1 284 000 euros là-dessus, je trouve cela scandaleux !

Nous voterons "contre" ce dossier.

Monsieur le Maire. - Je suis stupéfait des déclarations que vous osez faire devant le Conseil Municipal et en public !

Un seul candidat, certes ! Mais heureusement, un candidat ! Et s'il n'y avait pas eu un opérateur privé, jamais, mes chers collègues, la Ville n'aurait pu réaliser 25 millions d'euros de travaux de réhabilitation ! Et le squat des voûtes aurait perduré dans un site pourtant emblématique !

Alors, on ne peut pas faire tous les efforts qu'on fait à Euroméditerranée, faire une esplanade, monter des escaliers spectaculaires, et ne rien faire sur les voûtes de la Major eût été une aberration! On le fait!

La seule chose qui m'avait inquiété, Mme PONCET-RAMADE, c'est quand justement un journaliste, se laissant aller, avait dit : "il y aura là une boîte de nuit". Une boîte de nuit juste sous la cathédrale ! D'abord, il y a une loi qui empêche que face à un édifice cultuel, jusqu'à tant de distance, on puisse faire une boîte de nuit. Je m'en suis inquiété. Il y aura sans doute un restaurant, un piano-bar, il y aura des activités de cette nature, mais il n'y aura pas de boîte de nuit venant troubler les Evêques qui dorment dans la Cathédrale, puisque traditionnellement les évêques de Marseille depuis longtemps sont enterrés dans la Cathédrale de Marseille. Eh bien, nous avons prévu et regardé tout cela.

Alors, faites attention aux accusations que vous portez sur je ne sais quel aspect des choses. Voilà la réponse que je peux vous faire !

Le rapport 12/1175/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

57 - 12/1176/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Extension du poste des Maîtres Nageurs Sauveteurs de la plage Saint-Estève, lles du Frioul, 7^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux -

(12-23862-GDB50202)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, la construction d'un poste de secours d'une petite surface avait été votée pour la plage Saint-Estève au Frioul. Il a été détruit en 2012, avec le cabanon qui servait de snack et de buvette en saison estivale pour accueillir les usagers de la plage. Lors d'un Conseil en 2008, la majorité ressort le projet d'un vaste poste de secours de 100 m², qui avait déjà été refusé dans les années 2000. Et aujourd'hui, il nous est proposé une rallonge budgétaire pour la réalisation de ce poste, passant le montant global de 728 000 à 900 000 euros. On ne trouve pas d'ailleurs dans les délibérés la démolition du cabanon et de l'ancien poste de secours, ni le montant de ces travaux sûrement très élevés du fait que l'on soit sur une île protégée où tous les gravats doivent être obligatoirement éliminés sur le continent.

Je précise que la Préfecture n'a pas donné son feu vert pour le projet, qui pourrait être frappé d'illégalité en raison du non-respect de la loi Littoral, au sein même d'une zone classée dans le Parc National des Calanques. Pourquoi une surface de 100 m² et un poste de secours en dur dans une zone peu protégée de la houle ? Ce projet de bétonnage risque, par ailleurs, de faire perdre à cette charmante petite plage Saint-Estève son authenticité, alors même que la construction écologique permet de répondre aux besoins nécessaires. Des leçons d'ailleurs sont à prendre peut-être du côté des opposants à l'Aéroport de Notre-Dame des Landes en matière d'écoconstructions peu chères et éphémères.

Aussi, au regard des frais pharaoniques pour un poste de secours utile deux mois par an, au regard des rallonges budgétaires, au regard de l'application de la Loi Littoral, au regard des nombreuses incohérences techniques et d'absence totale de transparence, nous demandons, avec les riverains du Frioul, le retrait de ce rapport et l'abandon des travaux. Merci.

 $\underline{\text{Monsieur le Maire}}. \ \ \text{M. REAULT, pour calmer les inquiétudes de M. BARLES}.$

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, je ne sais pas si je calmerai ses inquiétudes, mais on nous dit trop souvent qu'au Frioul, nous ne faisons pas la même chose que ce que nous faisons dans les autres quartiers de la ville. Ici, sur la plage Saint-Estève, qui est une plage qui est surveillée pendant l'été, comme les autres plages de Marseille, celle des Catalans, du Prophète, du Prado, de l'Estaque, de la Pointe-Rouge, nous réalisons un poste de secours au même niveau de qualité et de prestations que les autres postes de secours.

Et c'est sur une île, M. BARLES, donc il faut transporter les matériaux, c'est beaucoup plus cher, c'est beaucoup plus long, on est soumis à des intempéries. Et en même temps, nous réalisons là un poste de secours bien entendu avec des toilettes et la récupération des eaux usées, ce qui n'est pas toujours assuré, dans un Parc National des Calanques effectivement, comme vous le dites, sur une plage où la qualité des eaux de baignade trop souvent nous est reprochée. Et nous le faisons avec des consignes, et avec ces toilettes, et pour aussi le confort de ceux qui travaillent là-bas pendant les trois mois de surveillance de la plage. Et c'est vrai que quand on fait de la qualité, cela coûte cher, je suis désolé, mais nous faisons au Frioul comme nous le faisons dans les autres quartiers!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 12/1176/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre

* * *

58 - 12/1177/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Verbalisation Electronique - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Gestion des Ressources et des Moyens 2012.

(12-23821-GDB63502)

Le rapport 12/1177/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

59 - 12/1178/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Exploitation avec gros entretien des installations de génie climatique et des équipements gaz des cantines dans les bâtiments de la Ville de Marseille - 4 lots - Lancement d'une consultation.

(12-23752-GDB50202)

Le rapport 12/1178/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * :

60 - 12/1179/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES • MISSION COORDINATION GENERALE ET COMMANDE PUBLIQUE - Fourniture et livraison de vêtements de travail pour l'ensemble du personnel de la Ville de Marseille.

(12-23756-GDB60001)

Le rapport 12/1179/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

61 - 12/1180/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Reproduction de documents nécessaires à l'ensemble des services municipaux de la Ville de Marseille - Lancement d'une consultation.

(12-23766-GDB50202)

Le rapport 12/1180/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* *

62 - 12/1181/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE PARC AUTOMOBILE- Appel d'offres ouvert relatif à des opérations de maintenance, de carrosserie pour véhicules de type véhicules léger et véhicules utilitaires (remorques et 4x4) dont le Poids Total Autorisé en Charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes et travaux annexes pour les véhicules municipaux de la Ville de Marseille.

(12-23778-GDB64002)

Le rapport 12/1181/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

. . . .

63 - 12/1182/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DU PARC AUTOMOBILE - Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et livraison de pièces détachées automobiles concurrencées et accessoires pour véhicules légers, véhicules utilitaires et poids lourds - 3 lots.

(12-23783-GDB64002)

Le rapport 12/1182/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

. . .

64 - 12/1183/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Fourniture et livraison de titres restaurant pour le personnel de la Ville de Marseille.

(12-23798-GDB61002)

Le rapport 12/1183/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

65 - 12/1184/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE PARC AUTOMOBILE- Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et livraison de carburants liquides nécessaires aux services municipaux - Trois lots.

(12-23800-GDB64002)

Le rapport 12/1184/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

66

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Accord-cadre relatif aux prestations de création et exécution graphique des outils de communication de la Ville de Marseille - Attribution d'une prime aux titulaires.

(12-23959-GDB10702)

Rapport retiré

* * *

67 - 12/1185/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Lancement de l'opération relative aux prestations de traiteurs destinés aux manifestations protocolaires de la Ville de Marseille et aux fournitures de sachets repas destinés au personnel municipal en intervention ainsi qu'aux personnes sinistrées - 4 lots.

(12-23976-GDB10702)

Le rapport 12/1185/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

68 - 12/1186/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • Inscription à l'Ordre des Architectes - Prise en charge du montant de la cotisation des agents susceptibles d'exercer des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte de la Ville de Marseille ou d'autres collectivités.

(12-24015-GDB50202)

Le rapport 12/1186/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

69

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Participation de la Ville à la protection sociale complémentaire de ses agents.

(12-23755-GDB61002)

Rapport retiré

* * *

70 - 12/1187/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Création d'emplois non permanents au titre de l'année 2013.

(12-23760-GDB61002)

Le rapport 12/1187/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

71

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Réactualisation des modalités de mise en œuvre et de rémunération des astreintes et des permanences au sein des services municipaux.

(12-23784-GDB61002)

Rapport retiré

72 - 12/1188/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Recrutement de personnel contractuel.

(12-23786-GDB61002)

Le rapport 12/1188/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

73

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Modification du régime indemnitaire.

(12-23788-GDB61002)

Rapport retiré

* * *

74 - 12/1119/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Attribution de subventions de fonctionnement aux bourses du travail, année 2012.

(12-23790-GDB61002)

Le rapport 12/1119/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

75

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Actualisation des taux de promotion pour les avancements de grade.

(12-23809-GDB61002)

Rapport retiré

* *

76 - 12/1189/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Versement de subventions en faveur du Comité d'Action Sociale des personnels de la Ville de Marseille, de la CUMPM et du CCAS.

(12-23975-GDB61002)

Le rapport 12/1189/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* *

77 - 12/1190/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Convention de formation qualifiante au Diplôme Universitaire de Management de l'Achat Public.

(12-23825-GDB61002)

Le rapport 12/1190/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

78 - 12/1191/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES ASSURANCES - Affaires Tardieu - Lagier - Bsili - Houali - Carrosserie Levon - Seguin - Laffon.

(12-23912-GDB63002)

Le rapport 12/1191/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

272 - 12/1222/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Approbation de la Charte Ville-Port.

(12-24079-GDB40202)

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais en quelques instants vous présenter la Charte Ville-Port telle qu'elle a été discutée entre le Port de Marseille, l'Etat et les Collectivités Territoriales. Mais avant de vous présenter le contenu de la Charte, je voudrais vous dire quelques mots sur le contexte dans lequel elle a été élaborée, sur les objectifs poursuivis et bien sûr vous dire aussi quelques mots sur ce que représente le Port de Marseille dans l'activité économique de notre ville.

Le Port de Marseille, d'abord, comprend à la fois les bassins Est, qui sont sur la Joliette et les bassins Ouest, qui sont les bassins de Fos. Il s'étend sur plusieurs EPCI et, comme l'ont évoqué tout à l'heure tant M. TIAN que Mme CARADEC que nos collègues de l'opposition, il s'agit d'un élément qui pourrait typiquement relever de la compétence de la Métropole, puisque c'est un élément extrêmement important de l'activité économique qui s'étend sur plusieurs territoires et qui, de ce fait, relèverait parfaitement du fait métropolitain, d'autant que cela permettrait d'y associer plus largement les élus aux décisions alors qu'actuellement, il faut bien constater que la gouvernance du Grand Port Maritime est une gouvernance qui relève quasi exclusivement de l'Etat.

Le Port de Marseille, c'est aussi le premier port français, le premier port de la Méditerranée, le 5ème port européen. C'est un port qui a réalisé 98 millions de tonnes en 2011 et qui, selon la formule, est un port généraliste puisqu'il fait à la fois des marchandises diverses, du vrac solide et liquide, également des containers pour près d'un million par an sur l'ensemble des bassins. Et c'est aussi un port essentiellement orienté vers l'hydrocarbure, puisque de ce point de vue, ce sont les hydrocarbures qui constituent la plus-value réalisée par le Port du point de vue financier, mais pas par contre en valeur ajoutée d'un point de vue de l'emploi. Et c'est enfin, et j'en terminerai là, un port de passagers : 2 millions 300 000 passagers en 2011 dont à peu près 810 000 croisiéristes

Maintenant, le contexte dans lequel a été réalisée cette Charte. Vous savez qu'il y a eu une réforme portuaire en 2008. Cette réforme a eu quelques difficultés à se mettre en place. Il y a eu de nombreux mouvements sociaux sur les bassins Est, plus que sur les bassins Ouest de Marseille. Et c'est à la suite de ces mouvements sociaux que le Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime a décidé, en juin 2011, d'élaborer une Charte en y associant l'ensemble des acteurs, le Grand Port, bien sûr, l'Etablissement Public Euroméditerranée, toutes les Collectivités Territoriales, le Conseil Général, le Conseil Régional, MPM, également bien sûr la Ville de Marseille et aussi les représentants des professions.

Et cela, pour quel objectif? L'objectif est de réfléchir et d'organiser l'aménagement du front de mer du J4 au tunnel du Rove, de préciser les perspectives de développement des bassins Est de Marseille, tant en termes de trafic de passagers, de trafic de marchandises, mais aussi et surtout en tant qu'aménagement urbain, et de détailler les investissements nécessaires à réaliser, et à atteindre ces objectifs dans un délai qui a été établi, qui est un délai de quinze années.

J'en viens maintenant, mes chers collègues, au contenu. Le front de mer a été en quelque sorte découpé en trois tranches : un secteur Sud qui va du J4 à Arenc, un secteur Centre qui va d'Arenc à la forme 10, et un secteur Nord qui va de la forme 10 au tunnel du Rove.

En ce qui concerne le secteur Sud, c'est donc celui du J4 "inversé", ce que l'on a appelé la vitrine du rayonnement urbain portuaire, c'est-à-dire le port dans la ville ou la ville dans le port. Je vous rappelle que c'est le secteur sur lequel le Port de Marseille a cédé à Euroméditerranée et à la Ville de Marseille un certain nombre de terrains, qui ont déjà permis la réalisation d'équipements à vocation culturelle, le MUCEM entre autres, la Villa de la Méditerranée, pour ne citer que les principales. Et c'est également sur ces terrains que la Ville de Marseille a réhabilité en salle de spectacles le Silo.

Mais sur cette zone, il est également prévu de faire en liaison avec le Port un quartier d'affaires qui viendrait s'interpénétrer avec celui déjà existant d'Euroméditerranée, avec un nouveau siège pour le Port, et d'orienter les bassins de la Joliette vers la croisière haut de gamme, pour accueillir les bateaux de croisière, et également de transférer de ce fait le trafic international, comme cela déjà existe pour le Tanit, qui est un bateau tunisien, vers le cap Janet, ainsi que les bateaux de la SNCM, lesquels dépassent aujourd'hui 180 mètres, puisque vous savez qu'au-delà d'une longueur de 180 mètres les bateaux ne peuvent pas pénétrer sur la Joliette.

C'est donc sur cette première zone que la Charte établit l'aménagement Ville-Port. Sur la deuxième zone, qui est la zone centrale, c'est-à-dire Arenc - forme 10, là, c'est ce que M. COUSQUER dénomme le port industriel et le port de la croisière. C'est le port des échanges intraméditerranéens, qui comprend luimême trois parties. La première partie, c'est le Pôle Croisières. Il est situé, vous le savez, à Léon Gourret. C'est un point important, puisque je vous rappelle qu'en 1995, il y avait à peu près 15 000 croisiéristes, nous en sommes aujourd'hui à 810 000, et que les objectifs pour les années 2015 et 2016 pourront permettre d'atteindre environ 2 millions à 2 millions et demi de croisiéristes, ce qui est évidemment considérable et qui représente un gain important pour la ville de Marseille.

Mais pour cela, il y a une condition qui est indispensable, puisqu'il faut tenir compte de la longueur des navires, c'est l'élargissement de la passe Nord. L'élargissement de la passe Nord a été fixé en matière d'investissement à 32,7 millions d'euros, puisque, si l'on veut que les nouveaux grands navires de croisière qui dépassent 365 mètres puissent pénétrer dans le port de Marseille, il faut élargir cette passe. Cela permettra donc d'éviter l'annulation de nombreuses escales dues au mistral, puisque malheureusement un certain nombre de bateaux de croisière ont dû être détournés du fait des conditions atmosphériques. Il est donc important que la passe Nord puisse être réalisée, si nous voulons que les croisières puissent être développées avec les nouveaux grands navires porteurs.

Le deuxième pôle, c'est ce qui représente le cœur de l'activité industrielle, c'est-à-dire la zone de Mourepiane. La zone de Mourepiane, c'est une zone où aujourd'hui on traite environ 100 000 containers. Elle est consacrée au vrac, également au roll-on, roll-off, également aussi à une partie du trafic passagers. Et pour que ce secteur de Mourepiane puisse être développé, c'est-à-dire atteindre l'objectif de 200 000, voire 300 000 containers, il est important de réaliser le terminal combiné de Mourepiane, qui a déjà d'ailleurs été confié à un groupement Projenor, CMA Rail, T3M et Naviland Cargo.

nécessite 60 millions Mais cela d'investissement, puisqu'il s'agit de délocaliser la gare du Canet, d'établir un raccordement ferroviaire avec les autoroutes ferroviaires qui vont dans la direction de Lyon, autant d'investissements coûteux, mais qui, disons-le clairement, posent et peuvent poser des problèmes avec la population, puisque notamment en matière de raccordement ferroviaire, il s'agit de remettre en fonction la voie ferrée qui passe derrière la cité Consolat, ce qui bien sûr pose problème vis-à-vis des populations qui y vivent et cela pose aussi un certain nombre de problèmes concernant la nécessité d'avoir des terrains pour la logistique et des terrains pour stocker des containers. D'ailleurs, la Charte et la Commission qui l'a élaborée proposaient que des terrains soient réservés sur la Nerthe, ce qui ne manque pas non plus de soulever un certain nombre de difficultés et qui me permet de dire qu'en matière de pôle industriel, il faut aussi penser que si, il y a quelques années, ceux qui dirigeaient la Chambre de Commerce avaient décidé d'acheter des terrains à Fos pour y construire un nouveau pôle, un nouveau port industriel, c'était bien parce qu'il y avait eu conscience des difficultés qu'il y a à avoir un port industriel à proximité du centre-ville, puisqu'un port, c'est des terrains, c'est de la logistique, c'est également la nécessité de pouvoir bénéficier du chemin de fer, des circulations terrestres et également du fluvial, ce qui n'est pas le cas, disons-le, dans les bassins Est de la ville.

Le troisième élément de cette partie centrale du Port, c'est, vous le savez, la forme 10. Sa remise en fonction en matière de réparation navale suppose un investissement de 22 millions d'euros. Vous savez aussi que c'est la plus grande cale sèche de la Méditerranée, avec une longueur de 465 mètres, et qui a été confiée à un groupement qui est le groupement Mariotti – San Giorgio - STX France, et pour pouvoir réparer des bateaux qui dépassent 365 mètres, c'est-à-dire les grands bateaux de croisière. Il y a incontestablement un marché en ce domaine et je pense que, de ce point de vue là, la remise en marche de la forme 10 est une bonne solution pour développer l'activité économique de notre ville.

Reste enfin un dernier secteur qui est le secteur Nord, c'est-à-dire celui qui va de la forme 10 jusqu'au tunnel du Rove. Sur ce point, il a été proposé par la Charte, sur la face Nord de la forme 10, de relancer l'appel à projets que le Grand Port Maritime avait décidé il y a quelques années, concernant un projet de grande plaisance. Je pense que là c'est aussi un bon moyen de développement économique de ce secteur. Il est prévu la requalification des plages de l'Estaque, celle également de la ZAC de Saumaty, avec la création de 150 anneaux, l'extension des plages de Corbière et la création d'un centre aquatique. Et le fait d'augmenter les places en matière de plaisance permettrait sans doute de faire en sorte que très vite notre port dans cette zone puisse devenir le premier port de plaisance de la Méditerranée.

Donc voilà, mes chers collègues, ce que représente globalement cette Charte, quel est son contenu, quels en sont les éléments principaux. Reste bien entendu la mise en œuvre.

La mise en œuvre ne sera pas simple, parce que les coûts sont extrêmement importants. Il s'agit d'un coût de 450 millions d'euros. Mais en même temps, je crois qu'elle constitue un élément d'avenir pour ces bassins et elle nécessite bien entendu, pour être réalisée, l'intégration dans le SCOT et le PLU, elle fait également appel à la nécessité de déployer des moyens de transport qui aujourd'hui n'existent pas. Mais je pense qu'il est important pour notre Ville d'en délibérer et je pense de l'approuver.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette Charte est un outil majeur tout de même de lisibilité stratégique non seulement pour le port, mais pour l'avenir de la ville effectivement. La Charte réaffirme l'importance stratégique et économique des activités des bassins Est du Grand Port Maritime, dans toutes leurs vocations industrielles et commerciales, et sur les trafics passagers et les trafics de marchandises. Elle pose donc les enjeux de développement urbain sur la façade portuaire. Je ne reviendrai pas sur les différentes séquences, les trois séquences urbaines, le Sud, le Centre et le Nord, les 5 grands chantiers également, Roland BLUM vient de les exposer assez longuement.

Ce que je voudrais dire, c'est en termes d'enjeux, à l'échelle de Marseille et à l'échelle de la future Métropole, l'affichage d'une volonté collective forte sur les bassins Est est décisif dans le message que nous transmettons à la fois aux opérateurs industriels et aux investisseurs. Plus généralement, la Charte Ville-Port est clairement une des briques essentielles de la stratégie qui consiste à positionner Marseille Provence comme un pôle d'échanges de marchandises et de services de dimension mondiale. Pourquoi de dimension mondiale ? Eh bien, parce que nous avons là en devenir toutes les grandes infrastructures nécessaires à cette ambition.

Cette stratégie envisage l'ensemble de la Métropole comme une offre exceptionnelle d'infrastructures et de services autour des échanges à la fois de marchandises et de services. Les bassins Est et Ouest du Grand Port Maritime, l'Aéroport, les plateformes et les sites logistiques de l'Ouest de l'Etang de Berre, de Marseille, de Vitrolles, d'Aix-en-Provence, les chantiers de transports combinés, les dessertes ferroviaires et autoroutières, les liaisons fluviales par le Rhône et Arles, le réseau exceptionnel de pipe-lines qui nous relient au reste de l'Europe, mais aussi le centre directionnel tertiaire de l'ensemble du système qui est devenu Marseille Euroméditerranée. Les moyens également et les structures de formation, qui sont dédiées à Marseille et à Aix, avec les Universités uniques et l'Economie de la Connaissance.

Clairement, ce positionnement et cet axe stratégique majeur du territoire au sens large pourraient être repris comme des axes forts de la stratégie de la future grande Métropole. Pourquoi ? Parce que Marseille deviendrait là le grand port de l'Euroméditerranée bien entendu, mais aussi, par ses fonctions, le port naturel de Lyon. D'ailleurs, il y a peu de temps, le Maire de Lyon disait lui-même que Marseille devait devenir le port naturel de Lyon, ce qui stratégiquement et territorialement est effectivement une idée extrêmement importante.

Il s'agit donc d'une stratégie de lisibilité et de rayonnement international, qui vont servir l'image et le développement de Marseille et de la future Métropole. Mais, parce qu'il y a toujours un "mais", et Roland BLUM l'a évoqué tout de même, reste à définir le calendrier des investissements, qui sont extrêmement lourds, leur séquencement dans le temps et c'est là le point critique que l'on peut opposer à cette Charte, qui est un catalogue d'idées stratégiques extrêmement importantes, un catalogue de très bonnes intentions, mais il va falloir les concrétiser maintenant en actes et dans un calendrier assez ferme. Mais c'est néanmoins, il faut le dire, un pas très important qui vient d'être franchi pour le Port, qui reste historiquement et économiquement le poumon de la ville de Marseille.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, pour celles et ceux qui n'ont jamais accepté l'inéluctabilité du déclin du Port de Marseille et les vocations secondaires, tributaires du seul tourisme et de la croisière et de la haute plaisance, cette Charte est un tournant majeur au regard de la vision locale dominante depuis deux à trois décennies.

Si le port industrialo-commercial existe encore avec ses atouts de port global, on le doit essentiellement à lui-même, à sa capacité de dégager de l'autofinancement, au combat incessant des salariés, de leur organisation syndicale, aux rares forces politiques et élus qui ont toujours défendu l'outil portuaire dans sa polyvalence. En effet, alors que les bassins Est du Port représentent 47 % des escales du GPM, donc deux fois plus pour les navires rouliers que pour les passagers, générant à minima 13 500 emplois et 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, l'organisation du territoire n'a pas su s'appuyer sur le développement des activités portuaires et leur modernisation. Le Port semblait devenu un corps étranger pour certains des élus locaux, comme l'écrit très justement cette Charte dans l'exposé des motifs.

Ce projet veut être celui d'une reconquête et d'une refondation de la Ville-Port, sur la base d'un développement des vocations industrielles et commerciales des bassins Est, marchandises, containers, passagers, réparation navale lourde et plaisance, d'une nécessaire synergie entre le développement, l'extension d'Euromed et la Ville, d'une réorganisation des bassins, des accès et des espaces logistiques rail-route, d'un volume d'investissement autour de 450 millions d'euros. Dont acte ! S'il y a consensus sur la base d'un port aménageur demeurant le seul propriétaire de son périmètre, d'un développement des vocations industrielles et commerciales, d'une refondation de la Ville-Port.

Pour autant, cela ne se fera pas sans répondre concrètement à plusieurs questions. La nécessaire synergie entre les ambitions du Port et la rénovation urbaine ne peut pas être uniquement celle d'une porosité vers la mer. L'organisation du foncier autour du port et à l'intérieur de la ville doit garantir les espaces d'une respiration dynamique et conquérante des activités logistiques, mais aussi industrielles. La connexion fer-route doit à la fois être réorganisée sur le territoire portuaire et adjacent, mais viser aussi en profondeur d'un interland remontant la vallée du Rhône au moins jusqu'à Lyon et au-delà des Alpes, vers la région de Turin en particulier, d'où la nécessité de l'ouverture du tunnel du Montgenèvre.

En matière d'investissement, qui va participer aux 450 millions d'euros estimés dans ce projet ? Rappelons ici la très faible participation de l'Etat, qui dans la dernière décennie a investi sept fois moins dans les six grands ports français que la région des Flandres pour Anvers et les ports belges. Cela va-t-il enfin changer ? Je l'espère, avec ce nouveau gouvernement. Que va faire le gouvernement pour lever par la loi l'incertitude qui plane sur les trafics passagers et marchandises avec la Corse, conséquence de la déréglementation concurrentielle des pavillons de navigation, du dumping social sur les équipages ? Lorsqu'on parle des métiers de la mer à développer entre le port et la ville, que devient la filière pêche, même si elle est à Marseille limitée ?

Enfin, l'histoire de cette ville nous enseigne que la nécessité d'un dialogue social et d'une vraie concertation citoyenne des riverains du port et des Marseillais est une condition sine qua non d'un projet partagé. "Les salariés du Port et les riverains n'ont pas le choléra", pour paraphraser une déclaration tristement célèbre, ils ne doivent pas être mis en opposition. Ils veulent, avant tout, tous défendre un outil de travail et préserver une certaine qualité de vie. Cela appelle un nouveau modèle de développement durable, objectif que nous avons fait nôtre avec l'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale.

Dans cet objectif, dans cette optique, et pour conclure, nous ne pouvons que nous réjouir de laisser derrière nous les appels qui ont jalonné ces quinze dernières années à tourner la page de la réparation navale lourde, à transformer l'avant-port de la Joliette pour la haute plaisance évènementielle style America's Cup, à récupérer du foncier urbain sur l'emprise portuaire, à élaborer un schéma des vocations littorales tournées vers la plaisance et le tourisme.

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, je voudrais sur cette question du Port, avant de rentrer dans les questions qui sont problématiques, remercier M. BLUM pour l'explication complète de ce rapport. Pourquoi complète ? Parce qu'il a aussi parlé de ce qui ne va pas et des problèmes qui sont liés à cette restructuration. Et je l'en remercie parce que cela montre aussi la transparence et la façon, mais c'est peut-être sa sagesse qui le caractérise dans ce domaine.

(Réflexions de satisfaction dans les rangs de la majorité)

Madame GHALI.- Oui, quand les élus sont capables de regarder les choses clairement et de manière objective, il n'y a pas de raison de ne pas le dire et en l'occurrence, c'était le cas. Donc, je le dis, de la manière la plus simple possible.

Je voudrais, en tant que Maire des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, donner la vision de la Mairie des 15-16 sur cette question qui concerne toute la partie Nord de la question portuaire, notamment sur Saumaty.

Sur Saumaty, nous avions proposé qu'il y ait un port de plaisance. Contrairement à ce que vous imaginez, Monsieur le Maire, je ne suis pas contre un port de plaisance sur l'Estaque, bien au contraire. Mais il me paraît que Saumaty est aujourd'hui l'endroit le mieux adapté à la création d'anneaux supplémentaires, parce qu'il y a un parking, on peut créer d'ailleurs des parkings en silo, il faudrait peut-être réfléchir à un vrai aménagement sur Saumaty, qui pourrait en plus permettre vraiment d'être un vrai port de plaisance sur ce territoire, avec tout ce que cela peut comporter autour, et pourquoi pas une Université, un technopole lié aux métiers de la mer aussi, chers à notre ami BOULESTEIX.

Je pense aussi que sur notamment l'agrandissement des plages de Corbière, nous y sommes complètement favorables. Aujourd'hui, il faut savoir que la plage de Corbière, ce n'est plus une plage, c'est une piscine! Elle est victime de son succès, tant mieux! Mais il est vrai qu'aujourd'hui, elle a du mal à supporter l'ensemble des habitants de Marseille, je dis bien "de Marseille", parce que les habitants ne viennent pas que du 15-16 pour se baigner à Corbière, ils viennent du centre-ville, du 13-14 et tant mieux!

Et là, je remercie le travail qui a été fait avec M. Didier REAULT sur cette question et notamment sur la partie Nord du littoral. Et je le remercie pour la concertation et le travail en commun que nous avons pu faire là-dessus. Et j'espère qu'il portera à un moment, que l'on trouvera une vraie réalisation, que l'on s'en rendra compte, parce que pour l'instant ce sont des écrits, mais j'attends de voir la mise en place de tout cela.

Bien sûr que, vous l'avez dit, M. BLUM, le centre aquatique, j'y suis et nous y sommes favorables. Je pense que même en termes de développement économique et d'attractivité touristique, c'est nécessaire, si nous voulons que Marseille soit tirée vers le haut, parce que je suis de ceux qui pensent que si Marseille doit relever la tête, elle ne pourra le faire qu'à partir des quartiers Nord de la ville, et que c'est un plus pour la ville, plutôt que quelque chose qui est complètement négatif.

Mais bien sûr, et vous l'avez dit, il y a des problèmes. Et j'aimerais aussi parler de ces problèmes et qu'on le fasse sans polémique aucune. Je le dis, c'est sans polémique aucune et plutôt pour essayer de vraiment réfléchir et ne pas bloquer dans le futur la question du Port de Marseille, notamment sur la question des containers. Pourquoi ? Parce que le rapport COUSQUER qui dit que l'on peut installer, et là j'aimerais que l'on me donne vraiment une réalité de chiffre, entre 6 et 50 hectares de containers, ce n'est quand même pas pareil de mettre 6 hectares ou d'en mettre 50 sur un territoire comme la Nerthe, et en sachant que la Nerthe ne peut absorber, dans le meilleur des cas, pas plus de 9 hectares. C'est une réalité.

Et je regrette que M. COUSQUER, quand il a fait son rapport, ne soit pas allé rencontrer quand même les acteurs principaux, je parle des containéristes, qui n'ont jamais été contactés par M. COUSQUER, je parle de Lafarge, qui est quand même propriétaire des lieux et qui n'a jamais été contacté par M. COUSQUER et je ne compte pas ni les habitants ni les CIQ et encore moins la Mairie de Secteur. Donc je ne vois pas comment on peut faire un rapport sur quelque chose, où je ne sais même pas si M. COUSQUER s'est rendu sur les lieux pour se rendre compte de savoir si on pouvait poser les containers sur la Nerthe ou pas.

Et si aujourd'hui nous décidons que cela se passe sur la Nerthe, on aura demain un problème, même avec l'accord de tout le monde, nous aurons un problème pour pouvoir poster là l'ensemble des containers de Marseille. C'est quasi impossible. Je le dis parce que c'est important que ce soit pris en compte, parce que, d'abord, bien sûr c'est aussi un poumon vert de notre ville, qu'il faut en tenir compte. Comme nous tenons compte des Calanques, il faut tenir compte de cet aspect des choses.

Il est important que si nous nous sommes battus, notamment avec M. VALLETTE, pour l'ouverture du demi-échangeur du Jas de Rhodes, qui est en train de bien avancer et sur lequel j'ai donné mon avis et j'ai dit que j'étais d'accord tout simplement pour aussi permettre à Lafarge de pouvoir travailler, et cela me paraissait essentiel, mais en même temps, je le dis, la question des containers aujourd'hui pose un vrai problème, d'abord parce que vous avez notamment à travers le PLU, alors le rapport est lié à la question aussi du PLU, sur le fait que dans le PLU cette zone est mise en NCE, ce qui veut dire en réalité bien sûr le développement de la carrière, mais avec la possibilité d'un pôle logistique de dépôt de containers. Cette appellation ne nous convient pas, sauf si on pouvait changer la question de l'installation des containers. Et nous demanderons, dans le cadre de l'enquête publique sur le PLU, que cela passe en N.

Je le dis, le poumon vert de Marseille, cela passe aussi par le Nord et on ne peut pas avoir que les nuisances, vous l'avez dit, M. BLUM, et notamment sur la question de Mourepiane. Si effectivement le fait que la gare du Canet soit transférée à Mourepiane, sur lequel je ne discute pas, parce qu'à un moment, il faut bien aussi que le Port se développe quelque part, mais il faut tenir compte aussi des désagréments que cela occasionne aux populations qui sont là, que l'on ne peut pas faire partir malheureusement, qui sont là et qui engendreront des vraies nuisances et pas hypothétiques, de vraies nuisances. Il faut aussi en tenir compte et ne pas donner le sentiment, c'est pour ça que la question en plus des containers qui vient se rajouter à cela donne finalement l'idée que l'on voudrait tout envoyer dans le Nord de Marseille ce dont on ne veut pas ailleurs. Et je sais que ce n'est pas le cas, mais j'espère en tout cas que cette question, franchement, de la Nerthe soit prise en compte, parce que d'une manière ou d'une autre, elle nous reviendra comme un vrai boomerang en pleine figure.

Donc, Monsieur le Maire, je le dis, les élus Socialistes des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements voteront contre ce rapport, pas pour le rapport du Port autonome comme je l'ai expliqué, mais sur la question de la Nerthe, parce que je ne peux pas l'extraire, sauf si aujourd'hui j'avais satisfaction, bien sûr. Merci.

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes favorables à supprimer la fracture entre la ville et son port, la ville ne peut plus tourner le dos à son port et rester enfermée dans un rapport nostalgique à son passé colonial.

Nous sommes donc favorables à la reconversion de l'activité portuaire, en développant par exemple les énergies renouvelables, en développant comme cela est fait d'ailleurs par la coopérative Omega Développement, qui a retravaillé sur la réindustrialisation d'un site comme la vallée de l'Huveaune, sur le négoce, dans une démarche de co-développement avec les pays du Sud. Donc il y a un avenir commercial et industriel qui existe pour le Port.

Nous sommes également conscients des enjeux qui pèsent sur l'avenir de ce Port, donc notamment le développement de la liaison ville-port en matière ferroviaire. On a parlé des fameux échangeurs et des plate-formes logistiques qui pourront être installées sur Mourepiane. Notre Vice-Président à la Région, délégué à l'éco-mobilité, bataille pour que ce projet soit inscrit et donc que le fret ferroviaire soit inscrit dans les grands schémas nationaux et européens. Nous sommes conscients aussi de l'enjeu en matière de réserve foncière qu'il y a sur le périmètre du Port de Marseille, pour construire donc la ville sur la ville, donc éviter le mitage de la ville, mais par ailleurs accueillir également de grandes manifestations culturelles et sportives sur ces grands territoires, sur ces réserves foncières.

Nous avons par contre deux réserves fondamentales par rapport à cette Charte et ce sont les raisons pour lesquelles cela nous empêchera de le voter. Mme Samia GHALI en a cité une. Donc, la première, c'est effectivement notre attachement à préserver la colline de la Nerthe, qui est vraiment le poumon vert pour les quartiers Nord de Marseille. Donc, nous combattons, nous, aux côtés des riverains, à la fois l'ouverture de l'échangeur du Jas de Rhodes, qui ouvre la voie à un développement de l'activité industrielle, mais également le transfert des containers. Et on considère réellement que les containers peuvent être gérés sur le périmètre du Port. C'est au Port de Marseille de trouver des alternatives à ce transfert sur un espace naturel d'exception.

L'autre réserve que nous exprimons, c'est le fait que nuls travaux d'avenir ne peuvent être envisagés sur le Port de Marseille sans travailler de manière très précise sur la dépollution des anciens sites industriels. Et je pense notamment, sur le côté Nord de la ville, au port de la Lave, qui est donc pollué par les anciens sites de Métaleurop à l'arsenic et aux métaux lourds. Et donc il faut qu'il y ait un engagement bien plus volontariste de la Ville auprès des pouvoirs publics pour que cette dépollution soit faite de manière drastique, avant d'envisager tous nouveaux travaux.

Ce sont les deux réserves que nous exprimons. Enfin, je crois qu'en termes de vision stratégique de développement, on rejette un peu la vision exclusive du développement du Port par le croisiérisme et le tourisme de luxe. Nous pensons que le Port a un avenir fondé sur l'écodéveloppement et d'autres activités qui seraient à la fois le développement des énergies renouvelables, le maintien de la pêche, le développement de la plaisance. Merci.

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, je voulais intervenir bien sûr sur ce rapport. Cette Charte a bien sûr tout notre soutien dans ses intentions et je ne vais pas revenir sur les problèmes inhérents à la mise en place des mesures concrètes, dont le souci a été évoqué par les différents intervenants.

Nous pensons en effet qu'il serait temps de se décider à faire bouger cet élément essentiel de notre ville, dont le déclin paraissait, il y a encore peu de temps, inéluctable. Il y a actuellement une opportunité de reconfigurer cet outil, dont les principaux acteurs ont malheureusement, les années passées, envisagé souvent un départ vers d'autres lieux de leur siège social et de leur infrastructure. Il y a donc bien sûr un gros travail à faire au niveau structurel.

Mais, et je voudrais insister là-dessus, il ne faut pas oublier aussi que pour permettre l'épanouissement de ce Port au profit de tous les Marseillais et de tous les Français, il serait temps aussi, comme le faisait remarquer M. DUTOIT, d'envisager, parce que cela ne peut pas être indépendant, de traiter le problème social et le boulet que le Port est obligé de porter par rapport au quasimonopole d'un certain syndicat à la solde d'un certain parti et qui a mis tant de bâtons dans les rouages de cette structure pour empêcher une possible amélioration de ce Port, et qui a tant nui, à travers le monde, à son image et a tant découragé de bonnes volontés dans une entreprise de démolition systématique! Tout ceci ruinant les efforts de ceux qui, en toute bonne volonté, faisaient tout, tout pour développer cet outil et ce que nous voulons ici, tous aussi, essayer de faire à travers ce projet, mais sans oublier de voir que tout est un problème global. Merci.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, en quelques mots, d'abord sans vouloir polémiquer, mais je dirai à M. DUTOIT que je suis beaucoup plus réservé que lui sur le rôle positif de certaines catégories de personnel du Port, car lorsque l'on bloque le Port pendant plus de 40 jours par grève de solidarité lorsqu'il y a eu la réforme des retraites, je trouve que c'est une atteinte grave à l'économie de notre ville.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BLUM.- Et en ce qui concerne ce qu'a évoqué également M. DUTOIT sur la préservation du trafic avec la Corse dans le cadre de la délégation de service public, je lui dirai qu'il s'adresse au Président Communiste de l'Assemblée de Corse, il pourra lui donner peut-être une meilleure réponse que celle que nous pourrions nous-mêmes lui donner!

Pour ce qui a été dit par les autres intervenants et notamment par Mme GHALI, je dois dire que je suis tout à fait d'accord avec ce qu'elle a indiqué et je crois alors pouvoir dire à notre assemblée qu'en définitive, nous nous trouvons certainement devant le cas type de problème qui pourrait être résolu par la Métropole, parce que, lorsque l'on imagine que pour 50 ou 100 000 containers de plus sur Mourepiane, il va falloir réaliser environ entre 60 et 100 millions d'euros d'investissement, avec les problèmes que cela pose, n'y aurait-il pas peut-être des arbitrages intelligents à effectuer entre des investissements à faire pour ce type de problème sur les bassins Est par rapport à ceux qu'il faudrait faire sur les bassins Ouest, quand on sait que sur les bassins Ouest il y a une plus forte capacité de développement notamment en matière de containers ? Pour cela, il faudrait faire le terminal combiné de Fos, il faudrait également doubler la ligne de Vigueirat à Graveleau et il faudrait aussi faire des travaux en matière de fluvial pour rejoindre la darse Nord avec le Canal du Rhône.

Eh bien, c'est peut-être cette réflexion qu'il faut engager et je pense que la Métropole en est le meilleur lieu. Et Mme GHAL1 a eu raison de le rappeler, il y a des problèmes sur Mourepiane parce que, si l'on veut développer Mourepiane, ce sont des surfaces extrêmement importantes en matière de logistique, en matière de containers. Ce sont également des inconvénients pour les populations. Je crois qu'il faut y réfléchir et, de ce point de vue, j'approuve ce que vous venez de dire. Merci.

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, effectivement nous avions demandé au Port, parce qu'on l'a bien rappelé ce matin pour que chacun soit bien conscient, le Port est autonome, le Port fait comme il veut, le Port est aux ordres de l'Etat et pas du tout de la Municipalité! Et si on pouvait, sous l'égide de la Métropole, arranger cela, ce serait bien, d'autant plus que souvent les Marseillais ne savent pas que c'est le Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille qui assure la sécurité sur le Port Est, sur le Port Ouest et sur l'Aéroport de Marseille Provence. C'est nous qui payons l'intégralité, avec epsilon de la Chambre de Commerce et d'ailleurs du Port, pour le Bataillon de Marins-Pompiers. Donc, s'il y avait une vue plus large sur la Métropole, chacun aura compris qu'en matière de santé et en matière du Port Autonome, nous souhaiterions que justement le projet gouvernemental en tienne compte.

Nous, qu'avions-nous demandé ? Nous avions demandé qu'il y ait une zone pour les hélicoptères. Ce sera fait. Nous avions demandé qu'il y ait la possibilité d'un stationnement pendant le week-end des cars qui assurent le déplacement des croisiéristes et qu'effectivement, on puisse leur assurer un cheminement sans passer par le hangar à bananes du quai Léon Gourret. Voilà ce que nous avions demandé, il ne me semblait pas que c'était excessif. Le reste, sur les containers que l'on n'arrive pas à enlever d'ailleurs, quand on prend l'autoroute Nord, il y avait des containers qui sont là depuis des années, il y a 17 ans que j'essaie de les faire bouger et je n'y suis jamais arrivé! Par conséquent, il est clair que tous ces sujets-là, il faut que nous puissions les avoir.

Ne soyez pas vexé, M. DUTOIT, mais si nous faisons aujourd'hui beaucoup d'efforts dans le domaine des croisiéristes, c'est parce qu'ils débarquent à Marseille, que nous préférons que des cars les emmènent immédiatement à Aix ou dans la vallée des Baux et quand ils viennent à Marseille, ils participent par leurs dépenses à l'économie marseillaise. Il est clair que nous avons cette manne nouvelle qui est arrivée, à laquelle nous ne pensions pas il y a de cela une quinzaine d'années, mais qui est une richesse.

Par contre, M. DUTOIT, vous ne le reconnaîtrez jamais, mais lorsqu'avec le Président CARDELLA, nous allions un genou en terre nous mettre devant les Espagnols en leur disant : "Venez assurer la réparation navale afin qu'il reste quelque chose de réparation navale à Marseille en dehors des bateaux de plaisance ou des yachts, si vous vous employer ce terme", eh bien, les Espagnols venaient et au bout d'un an, un an et demi, ils nous disaient que la CGT ayant des exigences telles, bien entendu ils s'en allaient ! Alors, M. DUTOIT, puisque la repentance est à la mode dans certains domaines, demandez la repentance à la CGT !

En tout cas, nous serons, nous, tout à fait d'accord pour le dire et le dire clairement ! Et M. BLUM vous a donné tout à l'heure un exemple très précis : il n'est pas possible que quelques hommes seulement puissent bloquer le Port de Marseille pendant des semaines et des semaines ! Nous ne l'acceptons pas ! Et les Marseillaises et les Marseillais non plus, d'ailleurs ! Donc faisons bien attention.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 12/1222/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, Mmes GHALI, BOULAINSEUR, PASQUINI, M. BENARIOUA, et le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. ALLEGRINI José

79 - 12/1192/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Résidences des Marins-Pompiers d'Endoume et de la Madrague - Réhabilitation des parties privatives - 2^{ème} phase - Approbation de la convention de mandat à la SOLEAM.

(12-23770-GDB50202)

<u>Le rapport 12/1192/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

* * *

80 - 12/1193/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Convention cadre de partenariat avec le Centre National Civil et Militaire de Formation et d'Entraînement NRBC-E.

(12-23952-GDB12802)

Le rapport 12/1193/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

81 - 12/1194/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Convention relative aux contributions du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille aux opérations de recherche et de sauvetage en mer.

(12-23954-GDB12802)

Le rapport 12/1194/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

82 - 12/1195/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Convention relative à la prise en charge par le Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille du service de sécurité incendie des sociétés Eurocopter et Eurocopter Training Services.

(12-23958-GDB12802)

Le rapport 12/1195/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* *

83 - 12/1196/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Adhésion de la Ville de Marseille à l'International Association for Safety and Survival Training (I.A.S.S.T.).

(12-23961-GDB12802)

Le rapport 12/1196/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

84 - 12/1197/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Fixation des effectifs pour l'année 2013.

(12-23963-GDB12802)

Le rapport 12/1197/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

85 - 12/1198/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Prestations de réparation de mécanique générale et travaux annexes de mécanique sur les véhicules de type PL et 4x4 de PTAC supérieur à 3,5 tonnes de Marque Mercedes.

(12-23965-GDB12802)

Le rapport 12/1198/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

86 - 12/1199/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Prestations de maintenance préventive et/ou corrective des matériels de cuisine domestiques et industriels producteurs de chaud ou de froid à des fins alimentaires ou sanitaires, ainsi que divers matériels d'usage général de cuisine et de buanderie, utilisés dans les locaux du Bataillon de Marins-Pompiers.

(12-23968-GDB12802)

Madame POZMENTIER .- Monsieur le Maire, c'est à l'occasion de l'énumération des rapports du Bâtonnier ALLEGRINI que je souhaite intervenir et non pas attendre, puisqu'après un discours courtois de M. MASSE, je crois qu'il appelle de nombreuses précisions, d'autant que Martine VASSAL s'est exprimée largement sur la main tendue du Conseil Général, et croyez-moi que dans le cadre de la vidéoprotection, on se dira qu'il était temps et que, nous aussi, nous disons "merci", mais que j'aimerais également, Monsieur le Maire, que l'on entende sur les bancs de l'opposition : "merci, Monsieur le Maire" ! Parce que depuis maintenant on va dire plus d'un an, alors que vous aviez réuni un Conseil Municipal extraordinaire sur la sécurité, eh bien, tout ce que vous avez annoncé, Monsieur le Maire, tout ce que nous avons annoncé a été réalisé. Notre volonté est totale depuis un an, et c'est peut-être ce qui dérange et ce qui surprend. Et tous nos engagements pris aujourd'hui ont été tenus et sont en route.

Le recrutement de 100 policiers municipaux, c'est fait ! L'armement et le gilet pare-balles pour nos policiers municipaux, c'est fait ! L'ouverture du Centre de supervision 24 heures sur 24, contrairement à tout ce qui pouvait être écrit dans la presse, c'est fait ! Le déploiement de la vidéoprotection, c'est fait ! 1 000 caméras dans tous nos quartiers d'ici 2014 et bientôt, M. MASSE, 340 début 2013, les conditions techniques du déploiement de la vidéoprotection fort heureusement ne vous auront pas échappé, surtout en siégeant sur les bancs à côté de M. CHAMASSIAN : vous savez que nous faisons le maximum pour que ce déploiement se fasse dans les meilleurs délais, pour que tous nos quartiers puissent bénéficier des caméras.

Et bien entendu, Monsieur le Maire, la réforme du temps de travail de la Police Municipale, eh bien, c'est fait aussi ! Eh oui, c'est fait aussi ! Et à ce propos, je souligne que c'est 80 % de nos policiers municipaux qui adhèrent à ces nouvelles règles. Et je sais, Monsieur le Maire, nous savons que nous pouvons leur faire confiance, pour le quotidien des Marseillais, mais également à l'aube des grands événements de Marseille 2013. Toutes les conditions sont réunies pour que notre Police Municipale puisse enfin se mettre non pas au travail, mais travailler de façon adaptée aux besoins que réclame la population, parce que nous écoutons les Marseillais. Et lorsque l'Etat prend des engagements, eh bien, nous les prenons.

Toutes ces mesures prouvent que nous avançons, Monsieur le Maire, avec méthode, avec dialogue, oui, avec fermeté et surtout avec la plus grande détermination. Nous, nous prenons nos responsabilités, avec l'autorité qui est la vôtre, Monsieur le Maire. Nous ne lâcherons rien, nous l'avons dit, je l'ai dit récemment avec ma collègue Solange BIAGGI quand nous avons reçu les commerçants au Centre de Supervision Urbain. Et c'est cela qu'ils voulaient entendre, Monsieur le Maire, je leur ai dit en votre nom : nous ne lâcherons rien pour garantir la tranquillité publique des Marseillais!

Et je tiens aussi à préciser que toutes ces mesures, parce que j'entends cette petite musique maintenant depuis de nombreux mois, qui commence véritablement à être agaçante, eh bien que toutes ces mesures sont prises en concertation avec tous les acteurs concernés, y compris les Maires de Secteur. J'ai déjà rencontré Mme NARDUCCI, qui s'est rendue récemment également au Centre de Supervision Urbain. Et j'inviterai les Maires de Secteur, lorsque nous serons sur la rue Roger Salengro, Monsieur le Maire, où vous inaugurerez, quand il aura répondu à votre invitation, avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur, ce Centre de supervision urbain moderne, tellement moderne et tellement de grande envergure, à la hauteur des ambitions que nous avons pour Marseille, que je crois qu'il sera le plus grand de France. Mais là restons humbles, nous savons que la tâche a été ardue!

Alors, si, nous, nous prenons nos responsabilités, eh bien, que l'Etat les prenne également de son côté! Et qu'il les prenne dans le cadre de ses pouvoirs régaliens! Je ne reviendrai pas, mais pourtant il est important de rappeler qu'on nous a attribué réellement 120 policiers nationaux pour Marseille. Mais on est un petit peu loin des 300 que Monsieur le Président de la République annonçait pendant sa campagne électorale, n'est-ce pas, M. HOLLANDE annonçait 300 policiers municipaux pour Marseille, pendant que M. MENNUCCI nous disait pendant des années qu'il en fallait 500 de plus! Mais on dira encore "merci", à condition que ces renforts arrivent vite, et très vite, c'est urgent! Les Marseillais le réclament, Monsieur le Maire.

Idem pour la zone de sécurité prioritaire Sud qui a été évoquée, notamment à l'occasion des grands travaux qui sont faits dans le cadre de la Politique de la Ville, par Valérie BOYER, la Soude, la Cayolle, Air Bel! Eh bien! C'est vous, Monsieur le Maire, qui avez rappelé qu'il ne fallait pas oublier ces secteurs-là. Mais qu'elle soit installée au plus vite, cette zone de sécurité prioritaire Sud! On nous a dit: au début de l'année. Mais il faudra des effectifs supplémentaires, nous ne voulons pas de saupoudrage ! Les Marseillais ne seront pas leurrés sur cette installation d'une ZSP Sud, avec des effectifs qui ne sont pas encore arrivés en totalité. A zone de sécurité prioritaire, nous voulons des effectifs supplémentaires! Le Gouvernement précédent, Monsieur le Maire, vous le rappelez souvent, nous avait attribué 3 500 policiers nationaux et 2 compagnies de CRS. Eh bien, qu'il en attribue une troisième pour Marseille ! Le territoire marseillais le mérite, le territoire marseillais en a besoin!

Oui, Marseille a connu, ces jours-ci, une série noire de morts violentes, un papetier, un commerçant qui rentrait chez lui, une avocate dans son cabinet. Eh bien, à mon tour aussi de rendre hommage aux policiers, qui font véritablement un travail difficile. C'est vrai, M. MASSE l'a rappelé, les auteurs de l'accident mortel ont été arrêtés, tout comme l'assassin du policier de Vitrolles, Eric LALES. Mais enfin, quand même, les discours dans cet hémicycle sont une chose, mais la réalité, le concret, je n'en ai pas beaucoup entendu du côté de l'opposition! Permettez-moi de m'impatienter, Monsieur le Maire. A en croire la nuée de Ministres, oui, que l'on nous a envoyés tout au long de l'automne, et même le Premier d'entre eux, on allait voir ce qu'on allait voir! Enfin Marseille, on allait s'en occuper! Et bien, nous, nous nous en occupons, Monsieur le Maire, vous vous en occupez avec toute votre équipe maintenant depuis de nombreuses années!

M. MASSE, vous évoquiez la Justice, cette vieille dame. Eh bien, aujourd'hui ce qui m'inquiète et qui ne va pas dans le sens du travail que nous soutenons, le travail de Police, ce sont les signaux laxistes qu'envoie le Ministre de la Justice! Des signaux laxistes et dangereux quand elle supprime les tribunaux correctionnels pour mineurs, quand elle supprime les peines plancher! C'est un véritable dogme qui est mis en avant, on détricote ce qui a été fait. Et récemment, c'est carrément la supprission de la ce qui a été fait. Et récemment, c'est carrément la suppression de la C'est encore un signe laxiste aux voyous! Nous, nous voulons que tous ces outils soient en place pour lutter contre la délinquance et protéger la société!

Vous, les élus de l'opposition municipale, qui vous faites fort d'interpeller le Gouvernement, si vous l'avez fait, il ne vous a pas entendus! A priori, il n'y a que le Maire de Marseille qui vous entend! Et plus encore, si vous l'avez fait, dites bien à vos amis que, vous, vous attendiez le changement, que nous, nous ne voyons toujours pas, mais que la sécurité à Marseille, c'est maintenant, et en dehors de tout discours politicien!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, il est vrai que comme vient de le dire Caroline POZMENTIER à l'instant, notre ville traverse une période bien difficile. Et il n'est qu'à se rendre dans les rues de cette ville pour voir que les Marseillais, d'une manière générale, ont peur et ceux qui sont les plus faibles en particulier.

Confrontés à une criminalité qui jusqu'à présent concernait essentiellement des bandes de voyous sur tissu de trafic de drogue, les Marseillais ont vu, comme cela vient d'être dit, trois des leurs, honnêtes citoyens, être assassinés en à peine dix jours. La mort violente du papetier des Chutes-Lavie, Mohamed CHEGUENNI, un chauffeur de bus scolaire, Pascal CUEFF, à Mazargues, et plus récemment, une avocate, Maître Raymonde TALBOT, ils viennent d'être assassinés tous les trois et à cet instant, mes pensées, comme celles je pense de l'ensemble du Conseil Municipal vont vers eux et vers leurs familles.

C'est aussi et peut-être surtout, Monsieur le Maire, mes chers amis, un drame de société pour le moins très inquiétant, avec des jeunes gens qui pour la plupart ne connaissent pas bien ou ne connaissent pas du tout les frontières qui existent entre le bien et le mal, qui s'enfoncent inexorablement dans une violence toujours plus dure. Dans ce contexte alarmant de recrudescence des actes criminels, je me refuse, bien sûr comme d'autres, à abdiquer et à laisser croire que l'action publique ne peut rien faire pour lutter contre ce phénomène.

De même que je me refuse de céder à la tentation si facile de renvoyer la responsabilité de ces dysfonctionnements majeurs à une institution plutôt qu'à une autre. Il serait si facile d'user de la caricature, qui a été l'apanage de la Gauche lorsqu'elle était dans l'opposition pour critiquer les politiques sécuritaires et pénales de l'ancien Gouvernement ! Il serait si facile en effet de moquer l'activisme stérile du Ministre de l'Intérieur ! Mais parce que nous sommes des élus responsables, parce que nous savons combien les choses sont difficiles, je ne me prêterai pas à ce petit jeu.

Ces morts violentes mettent en évidence que les problèmes de criminalité et de délinquance doivent être traités d'une façon globale et non sectorisée, comme le propose le Gouvernement Socialiste. Et j'ai vu d'ailleurs, Monsieur le Maire, il n'y a pas si longtemps, que vous décidiez de dire qu'en fait, c'est toute la ville qui nécessitait notre attention. Et vous avez bien raison, car cette ville est en danger.

En effet, si les zones de sécurité prioritaires peuvent avoir un sens pour traiter une criminalité particulière et sur un territoire donné, elles peuvent avoir aussi un effet pernicieux, qu'elles contribuent à décaler la criminalité dans les arrondissements réputés plus calmes. Et c'est la théorie de la flaque dans laquelle on met le pied, ce sont les bords qui sont éclaboussés !

Pour avoir dû batailler fermement durant l'été pour obtenir une zone de sécurité prioritaire sur les Hauts de Mazargues et la Cayolle, dans les quartiers Sud et Est, sur lesquels, Monsieur le Maire, nous avons été soutenus, je suis au regret de constater que six mois après son annonce, pas un seul effectif supplémentaire n'est venu renforcer le Commissariat du Sud et de l'Est de cette ville, pas un seul !

Ceci est d'autant plus étonnant que nous avions cru comprendre que Marseille était une préoccupation constante du Gouvernement, comme s'acharne à le dire le chantre patenté du Gouvernement, notre collègue, Patrick MENNUCCI. Ceci est d'autant plus étonnant que la ZSP se met en place dans les quartiers Nord, ce qui, une fois de plus, accentue l'idée auprès de nos compatriotes qu'il y a un traitement à deux vitesses dans cette ville, suivant que nous habitions au Nord ou au Sud. La vérité, c'est que la priorité du Gouvernement, c'est d'assurer la sécurité des Marseillais dans l'hyper-centre, et je le comprends ! La vérité, c'est que la priorité du Gouvernement, c'est d'assurer un renforcement de la présence policière dans les quartiers Nord, et j'y souscris ! Mais la vérité, c'est qu'en agissant ainsi, le Gouvernement abandonne les trois quarts de la population, qui habitent le 4ème, le 5ème, le 7ème, le 8ème, le 9ème, le 10ème et le 12ème !

Ce manque de globalisation de réponses sécuritaires, nous le retrouvons également dans la politique du développement de la vidéoprotection. L'hyper-centre va être doté en caméras, quand les quartiers périphériques, eux, se verront attribuer une aumône! On parle d'une ou deux caméras de protection par arrondissement. Compte tenu de l'étendue de notre territoire, vous comprendrez que l'on ne puisse se satisfaire de cette situation. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, nous, parlementaires, nous voulons compter, vous pouvez compter sur notre détermination et sur la détermination de votre majorité municipale pour vous aider à convaincre l'Etat d'avoir une approche globale déclinée sur tous les leviers possibles de l'action policière.

Mais si la sécurité républicaine est un devoir régalien, il serait illusoire de se reposer sur la seule action de la Police Nationale. La Municipalité mène depuis plusieurs années un partenariat renforcé entre la Police Nationale et la Police Municipale dans le cadre du Contrat Local de Prévoyance de la Délinquance. Et c'est une bonne chose, mais c'est insuffisant.

Monsieur le Maire, vous avez pris l'option d'augmenter le nombre de policiers municipaux, de les armer, d'armes non létales certes, et d'élargir les amplitudes horaires de leur présence sur le terrain. Cela va dans le bon sens, d'autant que ces décisions sont largement inspirées de mes propositions que j'ai eu l'occasion de faire à de multiples reprises dans cet hémicycle, même si je pense qu'il faudra très sérieusement envisager le nombre de nouveaux policiers municipaux pour le porter, pour une ville de notre importance, jusqu'à 500. Cette nouvelle organisation du travail de la Police Municipale va permettre une présence sur le terrain de 17 à 1 h du matin, contre 20 h à l'heure actuelle.

Vous proposez de financer la rémunération de ces patrouilles non pas en heures d'astreinte, mais par le biais d'un glissement des vacations. Ce système est moins avantageux pour les personnels. Il ne saurait être un mode de gestion efficient et pérenne des ressources humaines. Deuxièmement, avec une ville très étendue comme la nôtre, où les problématiques sont nombreuses, j'avoue ne pas comprendre l'idée qui sous-tend la réunification de tous les services de Police Municipale sur le site unique de Plombières. Vous connaissez ma rhétorique sur ce thème : il faut que nous calquions l'organisation de la Police Municipale sur celle de la Police Nationale, avec un secteur Centre, un secteur Nord et un secteur Sud. C'est la raison pour laquelle je vous réitère ma proposition que les services de Police Municipale soient territorialisés et que son organisation soit calquée sur celle de la Police Nationale.

D'ailleurs quand on y pense, comment les policiers municipaux, qui vont être un jour, j'espère qu'ils viendront un peu dans les quartiers Sud et Est parce qu'on ne les voit pas beaucoup, eh bien, comment vont-ils récupérer leurs heures lorsqu'ils devront repartir à Plombières, revenir aux Baumettes ou repartir à Sainte-Marthe ou je ne sais où ? Ils y resteront, je le crains! Et nous ne les verrons que très peu.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, je voudrais vous proposer que des espaces, que des lieux de repos soient intégrés à l'intérieur des Mairies d'Arrondissements ou dans quelques bâtiments municipaux, si d'aucuns venaient à craindre que les Mairies d'Arrondissements puissent exercer une quelconque tutelle sur ces fonctionnaires. Cela éviterait une situation qui est extrêmement compliquée.

Je profite également d'annoncer à mes collègues et à vous-même, Monsieur le Maire, qu'après avoir obtenu l'intégration de la prime du feu dans le calcul des pensions de retraite des Marins-Pompiers de Marseille, j'ai décidé de faire mien le combat d'intégrer les indemnités spéciales de fonction des policiers municipaux dans le calcul de leur pension de retraite.

Mais, Monsieur le Maire, si nous voulons avoir une politique globale de lutte contre la délinquance sur le territoire communal, la Municipalité doit porter ses efforts dans d'autres directions. Et je me permets de vous renouveler ou de proposer la mise en place d'une politique municipale d'aide à l'acquisition de moyens vidéo pour les commerces de proximité qualifiés comme étant à risque.

De même, je vous propose de réfléchir à l'expérimentation d'un dispositif d'accompagnement des personnes âgées qui souhaiteraient se rendre à leur banque, en s'appuyant sur l'engagement de nos jeunes qui ont décidé de donner un sens à leur vie par le biais du service civique.

La délinquance, mes chers collègues, n'est pas une fatalité pour peu que l'on s'en donne les moyens, localement comme nationalement! Je vous remercie de m'avoir écouté.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, au-delà de l'intervention charpentée et structurée de notre collègue Christophe MASSE, de la satisfaction affichée et la volonté de ne rien lâcher de Mme POZMENTIER, et tant mieux, et des propositions de notre collègue Guy TEISSIER, je voudrais intervenir à mon tour sur ce rapport pour soulever un point précis.

Je vais, à cette heure, nous épargner l'historique, les votes et les arguments des uns et des autres, mais vous savez, Monsieur le Maire, combien le Groupe Faire Gagner Marseille est favorable et réclame de la vidéoprotection sur toute la ville de Marseille. Une programmation dite première phase semble avancer, l'appel d'offres est lancé. Mais il semble hélas qu'aucune implantation ne soit prévue sur le Nord de notre ville, à savoir les 13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements, et je souhaiterais associer les Maires de Secteur, Samia GHALI et Garo HOVSEPIAN.

Alors malgré nos demandes, la seule réponse que l'on nous donne, lorsque l'on va s'enquérir de renseignements, en retour est de nous dire bien sûr : "Ne vous inquiétez pas, rassurezvous, personne ne sera oublié, vous savez, il fallait bien un commencement, il y a des contingences techniques de branchement et autres, vous êtes programmés pour une seconde phase", phase qui n'arrivera pas et on le sait parfaitement avant 2014 et 2015. Alors, Monsieur le Maire, je vous entends rappeler régulièrement que Marseille est une et indivisible, et je suis d'accord là-dessus, et sur la sécurité aussi!

Vous avez demandé et j'ai avec d'autres parlementaires marseillais aussi milité auprès du Ministre de l'Intérieur, que vous connaissez bien, pour l'élargissement des zones de sécurité prioritaire dont on connaît en tant qu'élus, hélas, toutes les difficultés. Plusieurs dizaines sont d'ailleurs déjà décrétées et le Ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS, a largement martelé que les choses ne pourraient pas être résolues en six petits mois.

Mon intervention, Monsieur le Maire, a donc pour seul but de vous demander solennellement, avec votre Adjoint, de réunir au plus tôt, les Maires de Secteur ensemble et les parlementaires, en votre présence et celle du Préfet de Police, pour revoir les choses et ne pas opposer lorsqu'il y a des considérations qui ne méritent pas que les programmations soient déjà figées en l'état. Ce n'est pas une petite musique, hélas, Monsieur le Maire! Je crois que ce sujet, notre ville, son image, sa tranquillité nous concernent collectivement en responsabilité et je m'étonne d'ailleurs qu'il faille autant insister pour partager de tels enjeux au-delà des discours.

Alors, le Ministre de l'Intérieur, parce que l'on a beaucoup entendu parler de lui dans ces interventions, est un homme de responsabilité, vous le savez, d'engagement, c'est un homme d'Etat. Il est venu plusieurs fois dans cette ville, vous l'avez rencontré la semaine dernière d'ailleurs, vous-même sur Paris. Il reviendra avant ou après Noël. Il nous fait confiance pour arbitrer objectivement, car l'attente, je crois, de nos concitoyens est aussi grande sur leur quotidien.

Et je voudrais, pour la petite histoire, rappeler deux choses. S'il y a des effectifs de Police qui sont déjà arrivés et qui sont encore insuffisants, nous les réclamerons à vos côtés. Quant aux compagnies de CRS, il ne faut pas que nous ayons la mémoire courte, rappelez-vous lors du dernier Gouvernement : une de nos compagnies de CRS devait être supprimée et il a fallu que vous montiez, le Premier Adjoint et nous tous au créneau, pour maintenir, alors que les faits étaient déjà très graves à l'époque, cette compagnie.

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, puisque nous parlons de vidéosurveillance et plus généralement de sécurité, je voudrais dire quelques mots d'abord sur la question de la vidéosurveillance, bien que les deux soient liées.

Nous constatons que votre obstination, mais visiblement vous n'êtes pas le seul dans cet hémicycle, à droite comme à gauche, à poursuivre dans cette voie, nous conduit à renouveler notre position et nos conceptions de la sécurité fondée sur un investissement disproportionné, dans un dispositif dont l'efficacité n'est pas avérée. En premier lieu, nous considérons toujours que le terme de vidéoprotection frise l'escroquerie intellectuelle. Vous, comme nous, savez pertinemment que les caméras n'apportent aucune protection aux personnes victimes d'un délit, elles établissent tout au plus un constat.

Concernant l'efficacité, je vous renvoie, chers collègues, au rapport de la Cour des Comptes du 7 juillet 2011, je vous fais grâce de l'écoute de la totalité de celui-ci, mais je ne peux m'empêcher de vous en livrer un extrait, je cite : "Alors que les premières caméras ont été installées à Levallois-Perret en 1991 et que le développement de la vidéoprotection a eu un coût estimé par la Cour des Comptes à 300 millions d'euros pour l'Etat et plus de 300 millions d'euros pour les Collectivités, soit 600 millions d'euros par an, les magistrats déplorent que 20 ans après, aucune étude d'impact réalisée selon une méthode scientifiquement reconnue n'ait, là encore, été publiée afin d'en mesurer l'efficacité et donc la pertinence."

On aurait pu penser que dans un souci d'efficacité et d'économie, vous auriez pris le temps de la réflexion et de l'analyse avant de poursuivre dans la voie que vous avez choisie. Eh bien, non ! Sans doute, cela fait faire l'économie d'aborder les causes profondes qui nourrissent l'insécurité.

Vous allez nous dire : "oui, mais les caméras permettent d'élucider des délits ou infractions", certes ! Dans des espaces clos ou pour verbalisation automatique d'infractions routières, il peut y avoir une efficacité. Mais, franchement, pour tous les autres délits sur la voie publique, il n'est pas démontré une quelconque efficacité !

Sur ce point, je vous invite à étudier le rapport commandé en son temps par M. Brice HORTEFEUX, ce n'est pas un de mes amis, ex-Ministre de l'Intérieur, rendu public en juillet 2009, sa lecture ne devrait donc pas vous rebuter. Dans celui-ci, page 21, il apparaît un tableau intitulé : "évolution du taux d'élucidation". Il a été établi à partir de 146 villes équipées de caméras et de 256 non équipées. On y constate que pour les AVIP, Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique, ce dont sont victimes majoritairement nos concitoyens, le taux d'élucidation a été pour les villes avec caméras, en 2000, de 47,3 %; en 2008, de 54,4 %; soit une augmentation de 7,1 %. Pour les villes sans caméra, en 2000, de 51,3 % et en 2008, de 60,6 %, soit une progression de 9,3 %. Cherchez l'erreur ! Il y a donc une évolution plus importante du taux d'élucidation dans ces villes, avec en prime pour les contribuables l'économie des millions d'euros investis dans ce dispositif inopérant. Mais pour reprendre une expression d'à propos, ce n'est pas parce que les caméras ne servent à rien qu'il ne faut pas en rajouter, si jamais cela peut permettre de gagner des voix!

Et pour terminer, je serai tenté de reprendre les propos de M. Jean-Paul BRET, Maire Socialiste de Villeurbanne, que je cite : "En tant que Maire de Villeurbanne, j'ai émis des réserves sur la pertinence de la vidéosurveillance. Je ne cultive pas les oppositions de principe. Je pense même qu'en quelques cas de figure, elle peut s'avérer efficace, notamment dans les espaces clos. Mais, et tous les analystes le disent, elle ne peut pas être présentée comme un remède miracle, sachant que même Scotland Yard la qualifie de fiasco. Parmi les études menées par de nombreux chercheurs appartenant à différentes disciplines, aucune ne permet de conclure à une efficacité quantifiable. Je trouve dommage, vraiment dommage, que l'actuel Ministre de l'Intérieur ait cru bon dans les traces de son prédécesseur," ce qui doit, Monsieur le Maire, certainement vous réjouir.

Pour dire quelques mots sur les questions plus largement qui ont été abordées sur la sécurité, je pense qu'il ne faut pas se tromper de lieu et de responsabilité. Cela a été dit, mais nous voulons le redire. Dans le domaine de la sécurité publique, la responsabilité en incombe à l'Etat, qu'il soit gouverné par la Gauche ou par la Droite. Les premières mesures prises par le Gouvernement, avec le renfort de 130 policiers, vont dans le bon sens, même s'ils ne sont pas encore tous opérationnels. Mais beaucoup reste à faire, en moyens humains, techniques et logistiques, pour augmenter l'efficacité de l'action policière. Peut-être qu'il serait intéressant que les moyens techniques et sophistiqués mis en œuvre pour piéger des fonctionnaires de la Police le soient aussi contre la criminalité.

A ce jour, à ma connaissance, aucun des auteurs des 24 règlements de comptes qui ont eu lieu dans notre ville depuis le 1er janvier n'a été interpellé. De même, on peut par exemple s'interroger sur la pertinence de la dissolution de la BAC jour Nord et l'organisation d'une seule BAC à Marseille. Les décisions précipitées ne sont jamais bonnes, il en est de même pour la sécurité publique. Si nous ajoutons à cela le fait que les BAC ont reçu instruction de ne plus s'occuper du trafic de drogue, il n'y a rien d'étonnant, aujourd'hui plus qu'hier, à ce que la drogue coule à flots dans les cités, où il n'y a même plus de guetteur.

Alors, il faut réagir et agir, en premier lieu en s'attaquant aux causes profondes qui nourrissent la délinquance et l'usage de produits illicites, l'inégalité sociale, économique, l'exclusion, les situations qui conduisent des jeunes ou des moins jeunes dont l'avenir est incertain à rechercher d'autres voies tout à fait condamnables. Il nous faut agir pour redynamiser les politiques d'action et de prévention, et agir pour que la Police ait véritablement les moyens de son action, débarrassée de la culture du résultat et du chiffre. Mais cette volonté de lutter contre la délinquance et la criminalité ne doit pas nous conduire à transférer sans cesse sur les Communes des charges qu'elles ne pourront pas assurer dans le temps.

Dans ce domaine, l'exemple de la surdimension donnée au dispositif de vidéosurveillance et l'augmentation incessante des effectifs de Police qui ont été encore réclamés aujourd'hui dans cet hémicycle est manifeste et nous ne partageons pas ces choix.

Concernant le laxisme sur la Justice, faut-il rappeler à ceux qui en parlent que les prisons françaises sont surpeuplées et qu'il faut donc réfléchir effectivement à un autre fonctionnement de la Justice, mais faire en sorte que la Justice serve à éduquer et non pas à faire que les gens sortent des prisons plus voyous que lorsqu'ils y sont rentrés!

Madame POZMENTIER. - Très rapidement, Monsieur

le Maire.

M. DUTTO, je n'insisterai pas sur la force probante de la vidéoprotection en matière d'élucidation des affaires. Je crois qu'aujourd'hui, revenir avec vous sur un discours comme celui-ci, ici, est d'une stérilité et donc auquel je ne m'adonnerai pas, veuillez m'excuser, Monsieur le Maire. Pour autant, je ne désespère pas puisque sur les bancs de l'opposition, pendant des années, souvenons-nous, il y avait véritablement une réticence au nom des libertés publiques de faire qu'à Marseille nous développions la vidéoprotection. Il ne faut pas avoir la mémoire courte, c'est peut-être pour cela aussi que nous avons mis le temps qu'il fallait pour développer cette vidéoprotection à Marseille! Eh bien, la conversion de nos amis aux exigences de la sécurité me paraît louable aujourd'hui, même si elle me paraît encore tardive.

Mme ANDRIEUX, vous parlez de vidéoprotection, comme vous l'évoquiez, sans concertation, sans imaginer que nous prenons l'expertise de la Police Nationale pour l'implantation des caméras sur tout le territoire, oui, dans tous les secteurs ! Et encore mieux, dans des secteurs dont celui où vous êtes assez concernée ! Il y a également le développement des transports en commun et le BHNS. Eh bien, non seulement la Ville de Marseille déploiera de la vidéoprotection dans le 13ème et le 14ème, puisque c'est ce qui vous intéresse, mais également le long du développement du BHNS. Et là, vous voyez bien que nous avons véritablement une politique globale, qui permet d'assurer la tranquillité publique des Marseillais dans les actes quotidiens de leur vie, mais également à l'occasion de grands événements. Oui, nous avons fait que le grand centre-ville soit maillé de vidéoprotection, qui est en service aujourd'hui ! Et tous les jours, nous déployons de la vidéoprotection et des caméras sur cette ville...

Monsieur MENNUCCI.- Où sont les 1 000 caméras ?

Madame POZMENTIER.- Elles seront là en 2014!

Monsieur MENNUCCI.- Il faut arrêter ! Il faut donner les chiffres... Ce n'est pas vrai !

(Brouhaha, échange de propos entre élus de la majorité et opposition)

<u>Madame POZMENTIER</u>.- J'espère bien qu'il éructera aussi fort pour demander que l'Etat intervienne dans l'investissement à la hauteur non pas de 50...

Monsieur MENNUCCI.- ... II est intervenu!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

<u>Madame POZMENTIER</u>.- Non ! II n'est pas encore intervenu ! Et l'on voudrait vous entendre ailleurs, plutôt que de nous empêcher de travailler !

(Poursuite du brouhaha)

Madame POZMENTIER .-

Sur la réforme du temps de travail, Monsieur le Maire, rapidement. Mon cher Guy TEISSIER, je sais combien vous êtes engagé auprès du Maire depuis de nombreuses années pour assurer... Mais il est parti, vous lui raconterez donc, M. REAULT, parce qu'il semblerait que mon collègue Guy TEISSIER ait oublié que le Conseil Municipal dernier, nous avions voté justement une délibération qui comportait une disposition intéressante sur l'organisation de la Police Municipale, à savoir que les policiers municipaux peuvent aller sur des lieux de pause autres que ceux de Plombières, et justement, c'était pour sortir d'une situation qui me paraissait un petit peu compliquée et, dès la semaine prochaine, nous avons, avec l'aide bien entendu précieuse du Directeur Général des Services, fait en sorte que nos policiers municipaux puissent faire des pauses sur leur lieu de travail. Donc, j'espère que M. REAULT transmettra à M. Guy TEISSIER. Sinon, pour les astreintes et les permanences, je ferai de la même manière, je transmettrai à mon collègue Guy TEISSIER une délibération du Conseil Municipal du mois de novembre 2011 qui fait état de l'emploi de l'astreinte et des permanences. Et nous verrons, Monsieur le Maire, que là, nous voulons être raccord avec ce que nous avons voté en novembre 2011.

Enfin, sur la gestion des ressources humaines, je crois que 80 %, même un peu plus, on peut dire pas loin de 90 %, sont véritablement prêts à travailler dans les conditions que nous proposons, pour mieux répondre aux besoins, pour être plus efficaces et pour que le week-end, puisqu'il est fait état du week-end, nous ayons plus de policiers municipaux sur le terrain, pour que ceux qui travailleront le dimanche puissent également avoir une journée de repos dans la semaine. Tout a été étudié pour que vous puissiez, Monsieur le Maire, présenter à vos agents véritablement une réforme du temps de travail qui permette d'évoluer comme évolue notre ville. Mais a priori, pas tout le monde dans cette ville!

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Un mot simplement pour remercier Caroline POZMENTIER de l'acharnement qu'elle met, de la volonté, du dynamisme et de son intelligence à faire progresser les choses.

Il ne suffit pas de dire "il n'y a qu'à, "il faut qu'on", "ce n'est pas vrai", suivant la résonnance d'une grosse caisse, pour venir entamer l'action que nous menons ! Les engagements que nous avons pris ici sont tenus au fur et à mesure. Mais nos amis Les Verts seront sensibles au fait que lorsqu'il y a des marchés publics, il faut respecter les marchés publics ! Que lorsque nous aurons fait le centre-ville, j'ai pris des engagements en recevant tous les Comités d'intérêt de quartier de Marseille, il y a quelques semaines, que dès qu'on le pourra on étendra la vidéoprotection....

Monsieur MENNUCCI.- Vous aviez dit que fin 2012...! Et il faudrait aussi recevoir le Maire de Secteur!

Monsieur le Maire.- Mais je n'ai pas l'habitude de dire de contrevérité! Et je ne les recevrai sûrement pas avec vous! Parce que j'ai horreur de la polémique! J'ai horreur du populisme! J'ai horreur de la démagogie! Or, c'est exactement ce que vous représentez tous les jours!

Mme POZMENTIER, merci de ce que vous avez fait

Le rapport 12/1199/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme BIAGGI Solange

87 - 12/1200/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Installation d'un système automatique de comptage de flux piétons sur des rues commerçantes du centre-ville - Phase test- Affectation de l'autorisation de programme.

(12-23964-GDB40202)

adopté à l'unanimité.

Le rapport 12/1200/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. BLUM Roland

88 - 12/1201/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Convention publique d'aménagement du pôle agroalimentaire de Saumaty n°95/156 - Bilan de pré-clôture.

(12-23601-GDB12202)

Le rapport 12/1201/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CAMERA André

89

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - DIVISION DU CONTROLE DES VOITURES PUBLIQUES - Réduction des tarifs des droits de stationnement applicables aux taxis, majoration des droits de stationnement applicables aux véhicules d'autopartage, et réajustement des tarifs des droits de stationnement applicables aux autocars et droits divers.

(12-23858-GDB30502)

Madame GOY.- Monsieur le Maire, voici une délibération qui paraît gênante à plus d'un titre. Vous associez les taxis et l'autopartage. Je m'explique : vous proposez de voter sur une délibération qui associe allègrement les taxis marseillais, qui ont pour objet de transporter des clients dans un but mercantile, et de l'autre, une association sans but lucratif, qui a pour objectif de faire baisser le nombre de voitures qui stationnent ou qui roulent dans le centre-ville. Déjà, des centaines de Marseillais utilisent cette association. Dans cet hémicycle, des élus de tout bord adhèrent à cette association et même des institutions comme MPM.

69

Monsieur le Maire, chers collègues, au moment où les maladies respiratoires liées au trafic automobile augmentent, où Marseille va recevoir des milliers de touristes, où Marseille doit devenir une capitale métropolitaine exemplaire en matière de transports, nous devons soutenir l'autopartage. Nous devons soutenir les associations qui vont dans le sens de la protection de notre environnement, en les aidant à développer leur activité, en les soutenant pour l'installation de bornes électriques, afin de multiplier les véhicules non polluants. Donc, je ne comprends pas pourquoi il y a les taxis en même temps que l'autopartage, et je vous proposais donc de dissocier le vote.

S'il n'y a pas dissociation, ce sera une abstention pour tout le Groupe.

Monsieur le Maire.- Mme GOY, je vous en prie! Nous sommes dans la préparation de Marseille Capitale Européenne de la Culture, chacun fait des efforts. Les taxis, on les force à un certain nombre d'obligations! S'il y a d'autres voitures, on verra bien comment elles pourront fonctionner. Tout cela a un coût et nous n'avons pas des moyens financiers illimités! Si vous votez le budget au mois de mars, i'irai sûrement dans votre sens!

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je fais une demande, je m'excuse, et un rappel au règlement.

Vous avez une demande d'une Conseillère municipale qui est très claire. Puisque dans le même rapport, nous, nous sommes parfaitement d'accord avec le fait de donner une ristourne aux taxis compte tenu des difficultés qu'il y a à l'heure actuelle avec les travaux ; cela paraît tout à fait légitime. Ce que nous ne comprenons pas, c'est pourquoi dans le même rapport on va augmenter de 8 % la taxation des emplacements d'autopartage ! Donc, nous vous demandons : soit il y a une erreur, puisque tout à l'heure vous nous avez dit dans le Plan Climat toute l'importance que vous accordiez à ces questions, et vous retirez le rapport et on en reparle ; soit vous distinguez les deux votes ! Car nous, nous voulons voter en faveur des taxis, mais nous ne voulons pas voter l'augmentation d'un système que vous avez mis en place et qui est positif pour lutter contre les dangers sur l'environnement. Voilà, c'est très simple !

Monsieur le Maire.- L'Adjoint compétent d'abord, après on verra si on doit différencier ou pas.

Monsieur CAMERA.- Tout d'abord, je voudrais dire que les taxis et les voitures d'autopartage sont bien dissociés, puisque l'autopartage, c'est ma collègue Laure-Agnès CARADEC qui s'en occupe, et les taxis, c'est moi-même. Mais ils figurent bien évidemment sur les tarifs, parce que lorsque l'on a créé l'autopartage, il a fallu effectivement que l'on mette l'autopartage dans les tarifs avec les taxis et les autocars. Mais la dissociation y est !

Pour les taxis, j'ai bien entendu que vous étiez d'accord, comme nous, pour diminuer la taxe, on ne peut que s'en féliciter. Pour l'autopartage, pourquoi voulons-nous augmenter la taxe? Tout simplement pour une raison très compréhensible, c'est que la taxe d'autopartage, jusqu'à ce jour, était vraiment inférieure à la taxe des taxis et à la taxe des résidants. Nous avons voulu aligner la taxe d'autopartage, qu'elle soit équivalente à celle des taxis ainsi qu'à celle des résidants, parce que nous avons constaté qu'elle était très inférieure à celle des résidants qui payent une taxe à la Municipalité ainsi qu'à celle que payent les taxis. C'est la raison pour laquelle, tout simplement, on a voulu que ce soit au même niveau d'égalité. Voilà!

Monsieur MENNUCCI .- Ce n'est pas normal!

Monsieur CAMERA.- Que ce soit normal ou pas normal, je vous explique pourquoi nous avons fait cela.

Monsieur le Maire.- merci de vos explications, M.

CAMERA.

Je retire le rapport, nous le rédigerons d'une manière différente si cela doit donner satisfaction à Mme GOY. Mais, Mme GOY, tout ce que nous votons, toutes les demandes de surenchère qui sont formulées pendant des heures et des heures méritent des financements. Il faudra aussi que, de votre côté, vous pensiez comment on fait pour voter un budget afin que nous ayons la possibilité de financer.

Le rapport est retiré.

Rapport retiré

(M. MENNUCCI demande de nouveau la parole)

Monsieur le Maire. - Cela suffit, j'ai retiré le rapport!

* * *

90 - 12/1202/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - DIVISION DU CONTROLE DES VOITURES PUBLIQUES - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à des artisans taxis pour développer la mise en accessibilité de taxis aux usagers de fauteuils roulants électriques - Approbation du cahier des charges - Affectation de l'autorisation de programme.

(12-23940-GDB30502)

Le rapport 12/1202/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

<u>COMMISSAIRE RAPPORTEUR</u>: Mme GAUNET-ESCARRAS Françoise

91 - 12/1203/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Installation de défibrillateurs sur la voie publique de la Ville de Marseille - Approbation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(12-23838-GDB30502)

Le rapport 12/1203/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

92 - 12/1204/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Installation de défibrillateurs dans les services publics de la Ville de Marseille - Approbation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(12-23839-GDB30502)

Le rapport 12/1204/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * :

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme GINER Catherine

93 - 12/1205/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Subvention d'équipement au CNRS Provence et Corse pour le compte de l'Institut Matériaux Microélectronique Nanosciences de Provence (IM2NP) au titre du projet VEADISTA (Veille à Distance et alerte intelligente) - Affectation de l'autorisation de programme.

(12-23960-GDB40202)

Le rapport 12/1205/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

94 - 12/1206/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'allocations à des chercheurs qui s'installent dans des laboratoires marseillais.

(12-23969-GDB40202)

Le rapport 12/1206/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

(M. MENNUCCI insiste, demande toujours la parole)

Monsieur le Maire. - Alors, si vous avez quelque chose à dire, dites-le maintenant!

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, excusezmoi de vous dire que ce que nous vous demandons, ce n'est pas le retrait du rapport complet, c'est le retrait de la question de l'autopartage. Car nous n'avons pas l'intention de sanctionner les taxis sur cette question!

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. TOURRET Jean-Louis

95 - 12/1120/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Décision Modificative 2012-1 de Clôture.

(12-24006-GDB62002)

Monsieur TOURRET.- Ce rapport 95 est une décision modificative qui est d'un montant très faible puisqu'en dépense en fonctionnement, c'est 1,5 million d'euros, c'est-à-dire pratiquement 1 pour 1000, qu'en investissement les plus et les moins se compensent, et qu'il y a par contre une annulation de crédit liée aux difficultés de Dexia, annulation de crédit que nous avons pu compenser très facilement par d'autres crédits.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'heure où la quasi-totalité des grandes villes débattent de leurs orientations budgétaires ou votent même leur Budget Primitif 2013, pendant ce temps-là, nous, nous examinons dans cet hémicycle la décision modificative n°1. Depuis des dizaines d'années, la Ville procède ainsi et nous l'aurons compris, il n'est pas question de faire autrement ! Décidément le changement, à Marseille, ce n'est pas encore pour maintenant!

Ce document budgétaire ne comporte pas de grosses opérations, mais il est une nouvelle fois révélateur de votre gestion. Je prendrai pour exemple la diminution des frais d'étude de 5,8 millions d'euros sur un crédit total de 12 millions. Cette réduction des crédits, transférés sur d'autres postes, est permise en raison de très nombreux retards sur les projets annoncés. Et s'il y a quelquefois des raisons techniques à ces retards, la raison est surtout une programmation défaillante, que nous dénonçons depuis des années. Il est ainsi évident que les frais d'études pour la construction de la Bibliothèque à Saint-Antoine, de la Médiathèque Rivoire et Carret ou du grand stade nautique ne serviront à rien encore cette année.

Ces retards ou ces annulations pures et simples de crédit résultent de l'accumulation incontrôlée des engagements de la Commune, les autorisations de programme qui atteignent aujourd'hui 1 634 millions d'euros, soit plus de 7 ans de dépenses d'investissement ! La prochaine Municipalité aura donc ses six prochains budgets d'investissement quasiment bouclés par les engagements que vous avez d'ores et déjà pris !

Vous n'aviez pas de mot assez dur, il y a quelque temps, pour dénoncer les emprunts DEFFERRE sur le métro. Eh bien, la prochaine équipe devra, elle, financer les engagements GAUDIN! Sans oublier la redevance sur 31 ans du Stade Vélodrome et les emprunts obligataires dont la totalité du capital devra être remboursée en une seule fois en fin de période!

Des déficits ou des engagements non financés, la prochaine équipe municipale risque hélas d'en trouver d'autres ! Nous savons ainsi que le Palais de la Glace et de la Glisse est surtout celui des dérapages budgétaires, avec 1,9 million d'euros de déficit ! Déficitaires le sont aussi le Château de la Buzine, le Centre équestre Pastré, le Mémorial de la Marseillaise, et la Fourrière animale dont la situation, nous le savons, est loin d'être transparente

Et il y a enfin deux structures très importantes dont la situation financière nous inquiète beaucoup et qui pourraient engager directement les finances de notre Collectivité. Je veux parler de Marseille Aménagement et d'Habitat Marseille Provence. Concernant Habitat Marseille Provence, mon collègue Jean-Paul BRAMANTI vous décrira la situation dans quelques minutes, situation qui conduit à une impasse budgétaire reconnue par tous les membres du conseil d'administration. Sur Marseille Aménagement, malgré le bilan rassurant que nous examinerons lors de cette séance, le prochain rapport de la Chambre Régionale des Comptes risque de l'être un peu moins.

Tous ces déficits, tous ces engagements non financés s'accumulent et conduisent évidemment à fragiliser la situation de notre Collectivité, malgré le redressement enregistré en raison de l'augmentation continue des impôts locaux. Je rappelle ainsi que notre ville vient d'être classée une nouvelle fois championne en matière de taxe d'habitation et, pour être plus précise, seconde parmi les quarante grandes villes de France. Le budget 2013 que nous examinerons dans quelques mois sera difficile à équilibrer sans une nouvelle hausse d'impôts. Malgré les efforts demandés à tous en raison de la situation financière que le précédent Gouvernement a laissée, je sais que le Gouvernement actuel aura à cœur de renforcer la solidarité en faveur des Collectivités les plus défavorisées. Et à ce titre, Marseille, qualifiée de priorité nationale, bénéficiera d'un traitement particulier. Mais ce soutien, ce soutien que j'appelle de mes vœux ne vous dispensera pas du nécessaire travail de rigueur, de transparence et d'assainissement des comptes de la Ville et de ses satellites. Vous ne pourrez en aucun cas vous dédouaner des faiblesses de votre stratégie financière et de la fragilité dans laquelle se trouve notre Ville.

Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport. Merci.

Monsieur le Maire.- M. TOURRET, un mot simplement de réponse à la philippique habituelle!

S'il y avait quelque chose de mal, Mme PIGAMO, le Contrôle de légalité, la Chambre Régionale des Comptes et peut-être le Parquet, vous savez ce que cela veut dire le Parquet, s'en seraient sans doute préoccupés ! C'est tout à mon honneur, depuis 17 ans, de présenter des comptes toujours équilibrés !

Finalement, ce n'est pas la peine de répondre!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 12/1120/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant, M. ZAOUI votant pour.

99 - 12/1210/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • SOLEAM - Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2011.

(12-23774-GDB12202)

Le rapport 12/1210/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

96 - 12/1207/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Sogima - Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2011.

(12-23753-GDB12202)

Le rapport 12/1207/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

100 - 12/1211/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTABILITE - Déficit dans les régies comptables (Service de la Jeunesse).

(12-23793-GDB62002)

Le rapport 12/1211/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

97 - 12/1208/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Marseille Habitat - Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2011.

(12-23758-GDB12202)

Le rapport 12/1208/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

101 - 12/1212/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - SA d'HLM Domicil - Réaménagement d'emprunts garantis par la Ville contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

(12-23801-GDB62002)

Le rapport 12/1212/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

98 - 12/1209/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Marseille-Aménagement - Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2011.

(12-23762-GDB12202)

Le rapport 12/1209/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant, M. ZAOUI votant pour.

102 - 12/1213/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SEM Marseille Habitat - Opération résidence sociale Claire Lacombe - Création de neuf logements dans le 1er arrondissement.

(12-23802-GDB62002)

Le rapport 12/1213/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme VASSAL Martine

103 - 12/1214/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Logirem - Opération 90 avenue Camille Pelletan - 3^{ème} arrondissement - Acquisition - amélioration de 12 logements sociaux.

(12-23937-GDB62002)

Le rapport 12/1214/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

107 - 12/1218/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Bouquinistes square Léon Blum - Demande d'exonération des droits d'occupation.

(12-23832-GDB30502)

Le rapport 12/1218/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

104 - 12/1215/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Conseil Mondial de l'Eau au titre de l'exercice 2013 - Paiement d'un acompte sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2013.

(12-23909-GDB12202)

Le rapport 12/1215/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant, Mme VASSAL ne prenant pas part au vote.

* * *

108 - 12/1219/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

(12-23845-GDB30502)

Le rapport 12/1219/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. VANELLE Patrice

105 - 12/1216/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'EPA Chancellerie de l'Académie d'Aix-Marseille pour le soutien aux Salons de l'Etudiant, Métiérama et au dispositif PASS.

(12-23962-GDB40202)

Le rapport 12/1216/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

109 - 12/1220/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Exonération des redevances d'occupation du domaine public et taxe locale sur la publicité extérieure année 2012 - Place du 4 Septembre.

(12-23846-GDB30502)

Le rapport 12/1220/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

106 - 12/1217/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution de Bourses Accueil Master (M2 Recherche).

(12-23967-GDB40202)

Le rapport 12/1217/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

110 - 12/1221/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Exonération des redevances d'occupation du domaine public et taxe locale sur la publicité extérieure année 2012 - Quai du Port.

(12-23849-GDB30502)

Le rapport 12/1221/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. GAUDIN Jean-Claude

111 - 12/1223/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2013 à l'association Club de la Croisière Marseille Provence - Approbation d'une convention pluriannuelle 2013-2014-2015.

(12-23948-GDB40202)

Le rapport 12/1223/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

112 - 12/1224/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2013 à l'association Marseille Congrès - Approbation d'une convention pluriannuelle 2013-2014-2015.

(12-23949-GDB40202)

Le rapport 12/1224/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. DI NOCERA Maurice

113 - 12/1225/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations sportives se déroulant au Palais des Sports pendant le 1^{er} semestre 2013 - 1^{ère} répartition.

(12-23803-GDB10602)

Le rapport 12/1225/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

• •

114 - 12/1226/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Location d'espaces publicitaires au Palais des Sports et au Dôme de Marseille.

(12-23789-GDB10602)

Le rapport 12/1226/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. HERMANN Daniel

115 - 12/1227/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • Indemnisation du lauréat et des artistes non retenus dans le cadre de l'opération du Musée des Arts Décoratifs et de la Mode.

(12-23767-GDB50202)

Le rapport 12/1227/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

116 - 12/1228/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réaménagement intérieur du Musée des Beaux-Arts - 4ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 de transfert du marché de maîtrise d'œuvre n°10/0578.

(12-23906-GDB50202)

Le rapport 12/1228/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

117 - 12/1229/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Remplacement des installations de climatisation du Musée d'Art Contemporain - 69 avenue d'Haïfa - 8^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(12-23586-GDB50202)

Madame BARTHELEMY.- Monsieur le Maire, chers collègues, notre Ville a largement investi pour construire ou remettre à niveau de grands équipements culturels afin de fêter dignement l'événement Marseille Provence 2013, et nous nous en félicitons. Mais j'apporterai aujourd'hui un petit bémol à ces félicitations, en constatant que le Musée d'Art Contemporain de Marseille a été un peu l'oublié de cette manne financière et je le regrette énormément. Le Palais Longchamp, le Musée Borély, le Musée Cantini ont fait l'objet d'importantes rénovations. Et le MAC, malgré son état pitoyable, n'a pas eu droit à la moindre rénovation. On se contente aujourd'hui de refaire la climatisation, sous peine de voir les œuvres se dégrader.

Le MAC n'a fait aucune acquisition depuis 2007. D'après l'Art Media Agency, je cite : "Ce Musée est l'otage d'une politique culturelle qui le condamne à survivre avec le budget d'une association". Il y a pourtant, là, une collection riche, une équipe dynamique qui essaie de faire rayonner cet équipement malgré le peu de moyens dont les responsables disposent. Il y a surtout dans cette ville beaucoup d'artistes contemporains, beaucoup de collectionneurs expérimentés, qui souhaiteraient que le MAC soit mieux traité et mieux considéré. Il y a enfin un public jeune et moins jeune, curieux et ouvert à l'art contemporain, mais j'ai l'impression, Monsieur le Maire, que vous êtes plus sensible à l'art des siècles passés.

De grandes villes de France, je pense à Lyon, à Lille, à Nîmes, ont réalisé des musées d'art contemporain. Ces équipements ont largement contribué au rayonnement et au dynamisme de ces métropoles. Et bien évidemment, comment ne pas parler de Bilbao, qui a connu une formidable mutation grâce à son Musée Guggenheim. J'espère que cette idée de projet d'un Musée d'Art Contemporain digne de ce nom, digne de notre future métropole, se concrétisera dans les années à venir. Dans l'attente, je félicite une nouvelle fois l'équipe du MAC qui, tout en travaillant dans des conditions difficiles, avec peu de moyens, réussit à organiser des expositions pertinentes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. - Je vois que cela vous brûle la langue de dire "merci" de tout ce que nous avons fait pour préparer Marseille Provence Capitale de la Culture ! Là, on vote la climatisation pour le MAC. Cela veut dire que justement, on s'intéresse à ce Musée et on fait les choses au fur et à mesure ! Trois Musées neufs à Marseille ! Alors, celui-là, on le fait au fur et à mesure !

Le rapport 12/1229/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

118 - 12/1230/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Implantation du Théâtre du Centaure - Parc Urbain de la Jarre - 9ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(12-23919-GDB50202)

Le rapport 12/1230/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MALRAIT André

119 - 12/1231/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Confortement du Foyer Servel, 303 Corniche JF Kennedy, 7^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(12-23864-GDB50202)

Le rapport 12/1231/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

120

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Relogement de l'Association Familiale de la Parade au 7 chemin des Mourets, 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(12-23888-GDB50202)

Rapport retiré

* * *

121 - 12/1232/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Restauration et travaux de sauvegarde de la Bastide de la Magalone - 245 bis, boulevard Michelet, 9^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement

(12-23897-GDB50202)

Le rapport 12/1232/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

122

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Rénovation de l'immeuble de logements d'artistes - 11 boulevard Boisson - 4^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(12-23901-GDB50202)

Rapport retiré

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme PALMIERI Elske

123 - 12/1233/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Mise en sécurité, rénovation des façades et création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite à l'église de Saint Julien, place de l'Eglise, $12^{\text{ème}}$ arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(12-23938-GDB50202)

Le rapport 12/1233/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme VLASTO Dominique

124 - 12/1234/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.

(12-23951-GDB40202)

Madame VLASTO.- Monsieur le Maire, le Port, la croisière, le tourisme, sont au cœur de ce Conseil. C'est une bonne chose parce qu'en face de cela il y a quand même de l'emploi et de l'économie. Mais ce rapport, Monsieur le Maire, me permet de dire combien vous avez été visionnaire, il y a 17 ans, à votre arrivée aux responsabilités de cette Ville, de vouloir développer le secteur du tourisme. Aujourd'hui, c'est 4 millions de visiteurs qui viennent à Marseille, que ce soit d'ailleurs dans le tourisme de loisir, d'affaires, de congrès, et pas des moindres !

Et permettez-moi de dire quelle est notre fierté, je crois pouvoir dire, de tous ici présents et des Marseillais d'accueillir des congrès tel le Forum Mondial de l'Eau ou le Seatrade Med, le Salon international de la croisière en Méditerranée. Ces deux congrès, comme beaucoup d'autres, comme la recherche et d'autres, remportent toujours un très grand succès au niveau non seulement du nombre des participants qui, pour beaucoup, veulent venir découvrir cette ville, trop souvent décriée mais qui fait aussi rêver! Succès aussi remporté par la qualité de l'organisation et de l'accueil réservés par la Ville. D'ailleurs, on n'a pas vu grand monde de la Région à ce congrès.

Le Seatrade Med, ce grand salon de la croisière, a lieu tous les ans dans des villes comme Buenos Aires, Shanghai, Miami. Quel bonheur de voir Marseille rejoindre cette liste de villes de grande renommée internationale, en même temps que l'Europe a choisi le Grand Port de Marseille comme un port stratégique de la politique euro-méditerranéenne!

Ceci n'arrive pas seul, il y a eu une volonté de développer un secteur porteur au niveau économique et créateur d'emplois, 13 000 emplois dans les professions du tourisme et paratouristiques, 700 millions de retombées économiques, ce qui fait 5,4 % de l'économie locale.

Cette volonté, le dynamisme de notre politique touristique, du développement de la croisière, incitent les armateurs à continuer à investir sur le port et dans notre ville, à augmenter le nombre d'escales, de têtes de ligne, donc à nous amener toujours plus de croisiéristes, ce qui va nous permettre, en 2013, d'atteindre le million de croisiéristes et sans doute plus, qui viennent visiter Marseille et les sites de la région. L'augmentation de l'activité de la croisière, de la grande plaisance, permet aussi à la réparation navale de voir son carnet de commandes se remplir, quoi que l'on en dise!

Alors, merci, Monsieur le Maire, pour notre ville, nos concitoyens, d'avoir voulu que cette industrie du tourisme se développe à Marseille, accompagnée par l'accélération du développement culturel qui a permis à notre ville et un territoire comme vous l'avez souhaité, de devenir Capitale Européenne de la Culture en 2013 qui débute dans quelques jours et qui, j'en suis certaine, sera un grand succès de par la volonté et le travail de tous, car nous y voyons là un accélérateur pour que Marseille devienne la grande Métropole euro-méditerranéenne!

Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Merci, Mme VLASTO!

Le rapport 12/1234/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. GAUDIN Jean-Claude

125 - 12/1235/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - Extension des locaux du Service de l'Etat Civil de la Mairie du 8ème Secteur - 265, rue de Lyon - 15ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(12-23982-GDB50202)

Le rapport 12/1235/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

126 - 12/1236/SOSP

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • Participations familiales aux activités de loisirs pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) gérés par les Mairies de Secteur hors dispositif Loisirs Equitables et Accessibles (L.E.A.) - Prise en compte de l'évolution de la capacité contributive des ménages définie par la Loi de Finances.

(12-24024-GDB10203)

Le rapport 12/1236/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

. . .

127 - 12/1237/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - Candidature de la Ville de Marseille au titre de Capitale Européenne du Sport pour l'année 2017.

(12-23754-GDB51502)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, avant que M. CHAMASSIAN ne prenne la parole, je voudrais dire que nous avons besoin d'un débat normal et sérieux sur cette question et sur d'autres. Je sais qu'il est 13 h 10 et qu'un certain nombre de nos collègues veulent l'aborder, ce qui est légitime. Donc nous vous faisons une proposition : faites une suspension de séance, allons déjeuner et revenons dans un débat normal!

Monsieur le Maire.- Si je n'étais pas pris au milieu de l'après-midi...

Monsieur MENNUCCI.- Ou alors, vous acceptez que notre collègue puisse dire ce qu'il a à dire...

Monsieur le Maire.- ...Mais il le dira bien entendu ! Allez ne perdons pas de temps ! L'adjoint compétent répondra après, d'abord M. CHAMASSIAN.

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, après nous avoir fait rêver avec un Plan Piscines, un Plan Stades et un Plan Gymnases, dont les réalisations tardent à se concrétiser, vous sortez aujourd'hui un nouveau lapin de votre chapeau en nous invitant à voter pour la candidature de Marseille au titre de Capitale Européenne du Sport ! Nous partageons bien évidemment cette volonté, car tout ce qui peut faire parler en bien de notre ville est en ce moment bienvenu. Mais autant le dire franchement, nous pensons que ce rapport est un vœu pieux et surtout un nouvel écran de fumée, une banale opération de communication, destinée à essayer d'apaiser le mécontentement exprimé par des milliers de sportifs marseillais.

Le mécontentement des usagers des piscines s'exprime concrètement aujourd'hui à travers diverses pétitions de citoyens qui en ont marre de trouver des piscines fermées et qui auront en tout et pour tout quatre piscines ouvertes pendant ces vacances, quatre piscines pour 850 000 habitants! Une honte! Les usagers en ont marre de fréquenter des stades et des gymnases dont la plupart sont dans un état lamentable, même si quelques inaugurations et quelques rénovations ont eu lieu ces temps-ci. Absence de gardiennage, manque d'animateurs sportifs, toilettes hors d'usage, matériel vétuste, tout ceci est une réalité que vous ne pouvez nier et que les membres du jury de la Capitale Sportive de 2017 constateront bien évidemment en se rendant sur place!

Alors, on aurait pu penser que cette candidature, comme celle de Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture, était destinée à remettre à niveau un certain nombre d'équipements, grands ou plus modestes. Mais a priori ce n'est pas du tout le cas, comme l'affirme Monsieur l'Adjoint au Sport, qui a l'air d'ailleurs très satisfait de l'état des équipements, ainsi que des budgets qu'on lui accorde depuis 2008. Car tout le problème est là, "il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour", disait Cocteau. En matière de gestion municipale, les plans, les schémas directeurs, les études, les autorisations de programme sont de simples intentions. Les réalités, ce sont les chiffres, ceux que l'on constate lors du vote des comptes administratifs de la Ville. Et en matière de sport, ces chiffres nous éclairent beaucoup plus que des études à 1 million d'euros.

Ces chiffres, les voilà : les dépenses sport jeunesse réalisées atteignaient 74,9 millions d'euros en 2008. Elles étaient à 66,1 millions d'euros en 2011, soit une baisse de 18 % en euro constant. Allons un peu plus dans le détail. Dans le secteur sport et lui seul, les chiffres sont les suivants : dépenses de fonctionnement 2008, 8,4 millions d'euros. Dépenses de fonctionnement 2011, 8,2 millions d'euros, auxquels sont rajoutés les 3,7 millions d'euros de subvention d'équilibre au Palais de la Glace et de la Glisse, soit 12 millions d'euros de dépense totale. A périmètre constant, le budget de fonctionnement du sport est donc en diminution de plus de 12 % entre 2008 et 2011. Pour ce qui concerne les subventions aux associations et clubs sportifs. le montant était de 597 000 euros en 2008, 473 900 en 2011, soit une baisse de plus de 27 %, là aussi en euro constant, en 4 ans. En matière d'investissements, le constat est le suivant : 3,6 millions pour les gymnases en 2008, 2,1 millions en 2011; 7,9 millions pour les stades en 2008, 7,2 millions en 2011; 1,1 million pour les piscines en 2008, 530 000 euros, la moitié à peine, en 2011! Monsieur l'Adjoint au Sport vient d'indiquer à la presse, la semaine dernière, que la Ville avait investi 140 millions d'euros de 2008 à 2011. Sur les comptes administratifs, nous ne trouvons que 82 millions d'euros. Nous sommes prêts à confronter objectivement nos chiffres avec les vôtres.

Je peux continuer ce dur rappel à la réalité en énonçant les préconisations du Schéma Directeur des Piscines. Rappelez-vous, dans ce document il était indiqué que la Ville prévoyait de restructurer le parc de proximité en rénovant ou créant dix équipements qui disposeraient de deux bassins, de créer ou restructurer quatre pôles de référence sports loisirs, situés au Nord, à l'Est, au Sud et à Montfuron, dédiés à la nage, aux activités ludiques, à la forme et au bien-être, et enfin, à réaliser un grand pôle aquatique de plus de 170 000 m² sur l'opération Euromed. La Ville avait déjà voté, fin 2006, 1 million d'euros d'études pour un grand équipement aquatique construit en PPP, boulevard Schloesing. Le Schéma Directeur a entériné encore 1 million d'euros de frais d'études. Mais à quoi ont servi ces études ? Peut-on les consulter ? Où sont les réalisations ? Je pourrais faire de même avec les stades et les gymnases, même si dans ces deux secteurs vous avez quelques réalisations à votre actif. Le constat n'en reste pas moins terrible pour votre Municipalité concernant la pénurie et l'état général des équipements sportifs.

Alors, bien sûr, il y a le problème des dégradations. Mais vous savez bien que ce problème est intimement lié à celui du gardiennage et de l'animation sportive, qui sont eux aussi confrontés à la pénurie budgétaire. Le sport n'est pas une réalité pour votre Municipalité. Voilà le vrai ressenti et la seule réalité que les belles déclarations et les schémas directeurs ne peuvent dissimuler ! Nous regrettons profondément que l'élu en charge de ce secteur n'ait pas pu se faire mieux entendre auprès de vous, Monsieur le Maire. Comme vous le rappelez bien dans ce rapport, le sport a de multiples vertus, dont entre autres son rôle éducatif, son rôle social, son rôle pour la santé, son rôle d'intégration. Vous conviendrez avec moi qu'au vu de tous ces aspects positifs, le secteur sportif devrait être l'un des axes prioritaires de l'action municipale. Je viens de démontrer, chiffres à l'appui, que ce n'est hélas pas le cas !

En résumé, votre politique sportive depuis 2008, c'est toujours moins de budget et toujours plus de plans et d'études! Des arbitrages et des choix qui ont plombé nos marges de manœuvre pour de longues années! J'en veux pour preuve les 55 millions d'euros du Palais de la Glace et de la Glisse. Une incapacité à accueillir des événements nationaux et internationaux dans les grands sports olympiques, comme la natation ou l'athlétisme, par l'absence d'infrastructures! Enfin, un mouvement sportif en colère et fatigué, des scolaires laissés sur le bord de la route, sans créneau dans les piscines et les gymnases!

Et pourtant, car nous voulons demeurer positifs et constructifs, et même si nous pensons qu'il s'agit à travers ce rapport de l'arbre qui cache la forêt, nous voterons pour la candidature de la Ville de Marseille, mais oui, au titre de Capitale Européenne du Sport en 2017, en ayant à l'esprit la célèbre devise de Pierre de Coubertin : "L'important n'est pas de gagner, mais de participer"!

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Qui d'autre demande la parole ? (Personne)

Après on arrête. M. MIRON, vous répondez.

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, M. CHAMASSIAN nous fait sa tirade habituelle, à chaque Conseil Municipal on y a droit! On ne le voit pas beaucoup sur les terrains de sport, on ne le voit pas beaucoup auprès des clubs, d'ailleurs on le voit nulle part! A part ici, à ouvrir sa grande bouche, ce n'est que ça qu'il sait faire!

(Réflexions dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MIRON.- En ce qui concerne Marseille Capitale Européenne du Sport en 2017, c'est vrai qu'ils ne peuvent pas faire autrement que de voter ce rapport, parce que dans la mesure où ils ne le voteraient pas, comme ils n'ont pas voté le Schéma Directeur des Stades et qu'ils sont incapables aujourd'hui de répondre aux associations qui leur demandent ce qu'il en est exactement...

(Réflexions de plus en plus fortes dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MIRON.- M. MENNUCCI, maintenant que vous n'êtes plus en charge de la Culture à la Région, vous vous occupez de sport ? Pour une fois dans votre vie, écoutez-moi, cela ne vous fera pas de mal, M. CHAMASSIAN non plus!

Pour ce qui concerne Marseille Capitale Européenne du Sport...

(M. MENNUCCI demande la parole)

Monsieur le Maire. - Oui, allez-y!

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, c'est très rare que dans le Conseil Municipal les débats soient fraternels et il est normal qu'il y ait des oppositions ! Moi, quand vous me dites "caisse claire", je peux répondre "disque rayé", je m'en fiche complètement ! Mais entendre M. CHAMASSIAN et ensuite lui répondre, par la seule possibilité qu'a manifestement M. MIRON, une invective, dire de M. CHAMASSIAN "sa grande bouche"...

(Réflexions dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Oui, il a dit ça ! Je trouve que cela mérite à être retiré, parce que je ne crois pas qu'ici, les gens s'insultent ! Alors si M. MIRON n'est pas capable de se tenir, qu'il fasse un autre métier ! Et je demande donc, au nom du Groupe Faire Gagner Marseille, qu'il retire ses propos. Cela suffit, maintenant !

(Fort brouhaha dans la salle, réflexions simultanées)

<u>Monsieur le Maire</u>.- Ecoutez la réponse ! M. MENNUCCI, c'est trop facile ! Après avoir entendu cela, il a le droit, au même titre que vous, de répondre !

Monsieur MIRON.- Toute la journée, il déblatère sur mon compte et je ne dis rien! Alors c'est bon!

En ce qui concerne Marseille Capitale Européenne du Sport, Monsieur le Maire, il s'agit pour nous de relever un défi, un vrai défi, celui d'inscrire...

(Vives réflexions dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MIRON.- Mais je réponds à M. CHAMASSIAN!

(M. MENNUCCI et tous les élus du Groupe Faire Gagner Marseille se lèvent et quittent l'hémicycle ; M. ZAOUI reste).

Monsieur MIRON.- Chaque fois que je dis un mot, ils s'en vont! De toute manière, ils ne font que s'en aller!

(Echange de vifs propos entre des élus Faire Gagner Marseille qui sortent et des élus de la majorité)

Monsieur le Maire.- On continue !

Monsieur MIRON.- En ce qui concerne Marseille Capitale Européenne du Sport en 2017, il s'agit pour nous de rassembler l'ensemble des forces vives qui au niveau du sport font cette ville, à savoir aussi bien l'Université que les forces économiques à travers la Chambre de Commerce, que les 1 500 associations sportives qui organisent la compétition dans notre ville, que l'ensemble des sportifs, 200 000 personnes environ qui concourent à la pratique sportive et de loisir dans notre ville.

Pour cela, avec Provence Promotion qui nous a amené ce dossier, nous avons candidaté au titre de Marseille Capitale Européenne du Sport en 2017. Qu'est-ce que cela va nous apporter ? D'une part, comme je le disais, rassembler, relever ce défi, et d'autre part aussi, à travers des thématiques, développer encore plus le lien social, développer encore plus le lien social, développer encore plus le lien sovans mis en place ensemble, auxquels il était fait référence tout à l'heure, à travers les nombreux investissements.

On a déjà investi 64 millions d'euros. Et compte tenu des partenariats que nous avons mis en place, à savoir ceux du Conseil Régional, avec M. COPPOLA que je remercie, et ceux du Conseil Général, avec le Président GUERINI que je remercie aussi, 34 millions d'euros seront consacrés au sport, ce qui nous permettra de développer un bras de levier qui nous amènera, compte tenu des investissements municipaux, à 80 millions. Donc 80 + 64, cela fait bien 144 millions d'ici 2015, c'est notre objectif.

Alors, oui, nous avons encore à performer, nous avons encore à travailler. Nous avons plus de mille équipements à Marseille et aujourd'hui un certain nombre sont à remettre à niveau. A ce seul Conseil Municipal, Monsieur le Maire, et mille mercis encore une fois pour le mouvement sportif, nous votons pour près de 46 millions d'euros d'équipements sportifs et entre autres, le stade Delort, pour 20 millions, et puis tous les autres équipements, pour 28 millions. Et il y en a vraiment dans tous les quartiers !

Notre défi, c'est qu'il y ait toujours un seul Marseille. Et pour cela, nous nous y employons, y compris dans le sport ! Nous avons à travers ces équipements des investissements qui sont faits tout au long de l'année.

J'entends, de-ci de-là, qu'il semblerait que nous fassions plus d'investissements d'un côté ou l'autre de la ville. Afin que les choses soient claires, j'ai juste regardé ce que l'on a fait sur les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, ces dernières années. Dommage que Madame la Députée Sylvie ANDRIEUX ne soit plus là, parce qu'elle ne nous a jamais donné un seul euro de sa réserve parlementaire, contrairement à ce que Députés ou les parlementaires de ce côté de l'hémicycle font régulièrement ! Nous avons investi plus de 6 millions d'euros sur ces seuls arrondissements, en 5 ans ! Eh bien, je crois que l'on peut se féliciter de ce type d'investissement.

Pour ce qui est également du Plan Stades, on nous explique qu'il n'avance pas ! On a déjà fait le stade Michelis, celui d'Eoures, le stade Sevan, Michelier, Chutes-Lavie, Les Caillols, Caujolle, on vient d'inaugurer ensemble le stade Lebert, et on a des travaux qui sont sur le stade Couderc, Vallier, Ledeuc, sur le stade Philibert, et des travaux qui vont bientôt démarrer sur celui de Rive Verte et sur celui d'Esperanza. Alors, on peut toujours nous dire qu'on ne fait rien, on peut toujours nous dire que ce que nous faisons n'est pas assez, bien sûr ! Mais pour cela il faut être proche du mouvement sportif, plutôt que de raconter, d'invectiver, de venir ici nous raconter que notre Municipalité ne fait rien dans le cadre des équipements sportifs. Bien au contraire, Monsieur le Maire, la preuve en est !

Pour conclure sur Marseille Capitale Européenne du Sport en 2017, et après avoir juste rappelé que nous allons d'ici la fin de l'année fêter le 500 000 eme client au Palais Omnisport Marseille Grand Est, c'est-à-dire la 500 000^{ème} personne qui a pratiqué une activité de glace ou de glisse, même si cela ne fait pas plaisir à M. CHAMASSIAN ou à ceux qui sont partis, je crois que nous avons plein de matchs à gagner. Celui-ci en est un et Marseille Capitale Européenne du Sport en 2017 nous permettra effectivement de donner, comme on l'a déjà fait à travers la Coupe du Monde de Football, la Coupe du Monde de Rugby, à travers The Race, à travers le Forum Mondial de l'Eau, organisé de main de maître par Martine VASSAL, à travers l'année prochaine la Capitale Européenne de la Culture ou, cette année, l'accueil du Tour de France, cela nous permettra de nous positionner encore une fois dans le concert des capitales européennes. Et Marseille sera, j'en suis certain, entendue pour cet objectif-là!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, un mot seulement, puisque mes collègues du 13-14 sont partis. Simplement, je voudrais dire que les réalisations faites voter par M. MIRON ne correspondent pas à ce qui avait été demandé, puisque l'on avait fait la tournée, et je l'ai faite, de tous les établissements de sport du 13-14, on avait sélectionné les plus abîmés et apparemment, ce document n'a pas été lu et donc, c'est autre chose qui est fait. Donc, il y a effectivement un peu de mécontentement compréhensible, puisque l'expertise d'usage n'a pas joué. Merci.

Monsieur le Maire.- Mais s'il y a quelque chose qu'il faut rectifier, ce sera rectifié!

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, pourquoi a-t-on fait faire des schémas directeurs ? Parce que justement, au-delà de l'intérêt très localisé, territorialisé, de tel ou tel, que l'on peut comprendre, de tel ou tel de nos collègues élus, de tel ou tel Maire de Secteur, au-delà de cela il y a dans cette ville des nécessités de pratique de compétition. En France, on peut le contester, mais le sport est organisé sur le mouvement olympique et sportif et sur le mouvement fédéral. Nous avons besoin de mettre des équipements aux normes et au-delà, des équipements dits de proximité.

Nous avons commandé un schéma directeur sur les équipements de proximité. Eh bien, au-delà de ces équipements-là auxquels fait référence Mme PONCET-RAMADE et je l'en remercie, je voudrais juste rappeler quand même que ceux-là aussi on les prend en compte, y compris dans le 13-14, Monsieur le Maire, puisque j'ai là, deux inaugurations que nous avons faites avec M. Garo HOVSEPIAN, avec Mme Nora PREZIOSI, sur un plateau sportif à La Marie, que certes le Maire de Secteur ne souhaitait pas, je ne sais pas pourquoi, mais finalement il est très ravi de l'avoir, et le gymnase scolaire des Olives, que nous avons bien inaugurés ensemble. Donc, on en fait aussi !

Mais la nécessité passe par l'entretien régulier que nous avons avec les fédérations, pour que les pratiques de compétition et les pratiques scolaires puissent se faire. C'est dans cet ordre-là que nous le faisons.

Le rapport 12/1237/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. ALLEGRINI José

128 - 12/1238/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Création du COSSIM III sur les sites des casernes de Plombières et de Strasbourg dans le 3^{ème} arrondissement - Financement.

(12-23763-GDB50202)

Le rapport 12/1238/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

129 - 12/1239/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL - Mise en conformité de la station de distribution de carburant du Bataillon de Marins-Pompiers de Saint-Antoine - Route de la Gavotte - 15ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(12-23942-GDB50202)

Le rapport 12/1239/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

130 - 12/1240/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - Désamiantage et réfection de la toiture des ateliers du Centre Technique de la Base des Marins-Pompiers de Plombières - 137 boulevard de Plombières - 3^{éme} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(12-23946-GDB50202)

Le rapport 12/1240/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme BABOUCHIAN Colette

131 - 12/1241/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Désignation d'un partenaire associatif afin de créer et gérer un équipement d'accueil du jeune enfant dans le programme d'aménagement d'ensemble la Souvenance 13ème arrondissement.

(12-23812-GDB20001)

Le rapport 12/1241/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

132 - 12/1242/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Traitement des problèmes d'humidité de la halte-garderie des Lices, 12 rue des Lices, 7ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(12-23865-GDB50202)

Le rapport 12/1242/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. BOURGAT Michel

133 - 12/1243/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - Travaux d'hygiène et de sécurité à l'Unité d'Hébergement d'Urgence - 110, chemin de la Madrague Ville - 15ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à ces travaux.

(12-23971-GDB50202)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'UHU de la Madrague-Ville peut accueillir environ 300 personnes par jour et est souvent saturée tant le nombre de sanslogis augmente dans notre ville. Beaucoup de SDF refusent également de venir dans cette Unité d'Hébergement d'Urgence, déplorant la vétusté et le manque d'hygiène du site et son manque de sécurité, et ce, malgré le travail formidable effectué par les équipes du SAMU Social et de l'Armée du Salut pour l'accueil sur place et qui eux-mêmes se sont mis en grève pour déplorer la détérioration de leurs conditions de travail et du site jugé insalubre et dangereux. Des travaux d'hygiène et de sécurité sont donc indiscutablement nécessaires.

Toutefois, on peut s'interroger en lisant le rapport 291 sur l'opportunité de ces travaux puisqu'il est fait mention, dans cet autre rapport, du transfert, lié au chantier d'Euromed 2, de l'UHU au boulevard Capitaine Gèze. A quelle échéance doit avoir lieu ce transfert et la construction de cette nouvelle UHU, plus adaptée à la disparité des personnes accueillies, qui ne sont pas toujours seules ?

Nous saluons dans le nouveau projet la mise en place d'ailleurs de pôles adaptés au profil spécifique des hébergés, avec la création de vraies chambres individuelles et doubles, permettant aux personnes hébergées de conserver leur dignité.

Il est également urgent de débloquer, à l'orée d'un hiver qui s'annonce rigoureux et alors même que l'on constate que la crise jette à la rue de plus en plus de monde et que la demande en hébergement d'urgence a explosé de 30 % cette année, des fonds pour faire face à la situation, à l'instar de ce qu'a fait le Ministère du Logement, avec Mme Cécile DUFLOT, qui a débloqué en urgence pour cet hiver 50 millions d'euros et qui a fait appel à des entreprises publiques comme la SNCF pour débloquer du foncier.

La crise du logement est terrible à Marseille, il y a environ 40 000 mal-logés et environ 40 000 logements vacants, selon la Fondation Abbé Pierre, dont un grand nombre dans le parc du logement social, alors que des milliers de familles sont à la rue et que 37 000 personnes attendent un logement social.

La situation n'est plus tolérable et nous approuvons la Ministre du Logement, Mme Cécile DUFLOT, qui étudie la possibilité de réquisitionner des logements vacants en appliquant les ordonnances de 1945 et la loi de 1998, et en incitant les propriétaires privés à louer leurs biens. Le Préfet des Bouches-du-Rhône est d'ailleurs en train de dresser la liste des bâtiments publics et privés vacants depuis plusieurs années.

De même, nous approuvons la réquisition citoyenne menée par Emmaüs au 91 boulevard Plombières, il y a un mois. Cette ancienne caserne de Gendarmerie était vide depuis plusieurs années, même si elle figure au sein d'un îlot qui est dans la convention ANRU de Saint-Mauront pour une opération mixte. Le droit au logement est un droit fondamental, reconnu par les lois de notre République, et les Ecologistes se battent à tous les niveaux pour garantir l'accès à un toit pour tous, lutter contre la précarité énergétique, favoriser l'habitat alternatif et améliorer les conditions du logement. Merci.

Monsieur le Maire.- Je vous réponds pour l'instant uniquement sur l'UHU de la Madrague-Ville. Il est clair que je souhaiterais rendre irréversible le fait de la construction d'une autre UHU plus moderne, plus adaptée, d'ici la fin de cette mandature. Il est probable que l'on n'arrivera peut-être pas à la construire d'ici là, encore que, si Mme DUFLOT nous donne aide et assistance, comme vous ne manquerez pas de le lui demander, nous irons peut-être plus vite.

Mais je pense qu'il faut aujourd'hui avoir une UHU différente, plus moderne et qui, si possible, ne gêne pas l'environnement autour. Voilà ce que je suis en train de rechercher. Je vous confirme donc cette information.

Le rapport 12/1243/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme CARREGA Sylvie

134 - 12/1244/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - Acomptes 2013.

(12-23775-GDB21502)

Le rapport 12/1244/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

135 - 12/1245/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sociale et Solidarité 2012 : subvention d'équipement à l'Association Marseillaise Jean-Baptiste Fouque.

(12-23779-GDB21502)

Le rapport 12/1245/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

136 - 12/1246/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Création d'un Centre Municipal d'Animation et de locaux multi-activités Crillon - 33 rue Crillon - 5^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(12-23889-GDB50202)

Le rapport 12/1246/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

137 - 12/1247/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - ANRU - Aménagement en locaux associatifs du sous-sol de la Maison Pour Tous du Grand Saint-Antoine - Boulevard du Commandant Thollon, 15^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études - Financement.

(12-23945-GDB50202)

Le rapport 12/1247/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

138 - 12/1248/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL - Aménagement de l'aire de stationnement Lesieur - 169, chemin de Saint-Louis au Rove - 16ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(12-23973-GDB50202)

Le rapport 12/1248/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme CASANOVA Danielle

139 - 12/1249/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Démolition d'un préfabriqué et construction de locaux de restauration à l'école maternelle Sévigné - 2, rue Aviateur Lebrix, 9^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(12-23898-GDB50202)

Le rapport 12/1249/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

140 - 12/1250/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Remplacement des préfabriqués d'établissements scolaires du 9^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(12-23905-GDB50202)

Le rapport 12/1250/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

141

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Réfection de la façade du groupe scolaire de la Treille, 169, route de la Treille, 11ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux. Financement

(12-23928-GDB50202)

Rapport retiré

142 - 12/1251/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Extension de l'école maternelle de la Jouvène, chemin des Accates 11 ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(12-23929-GDB50202)

Le rapport 12/1251/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

. . .

143 - 12/1252/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Extension et mise en conformité de l'école maternelle Saint Barnabé - 4, rue Fontainieu, 12 ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(12-23903-GDB50202)

Le rapport 12/1252/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* :

144 - 12/1253/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Réaménagement de la cour de récréation et requalification des abords de l'école élémentaire des Trois Lucs, 375 avenue des Trois Lucs, 12ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(12-23939-GDB50202)

Le rapport 12/1253/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

145 - 12/1254/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL - Groupe scolaire Saint-Louis Gare - 16, rue le Châtelier - 15 ème arrondissement - Aménagement des anciens locaux Greta en locaux scolaires et réaménagement de l'entrée de l'école élémentaire - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(12-23980-GDB50202)

Le rapport 12/1254/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme FRUCTUS Arlette

146 - 12/1255/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 1^{er} arrondissement - 83, rue Consolat - Subvention à la SA d'HLM Sud Habitat pour la construction de 7 logements PLAI.

(12-23854-GDB42002)

Le rapport 12/1255/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

147 - 12/1256/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 1^{er} arrondissement - Résidence sociale 44, rue Nationale - Subvention à la SEML Marseille Habitat pour l'acquisition-amélioration de huit logements sociaux PLAI.

(12-23850-GDB42002)

Le rapport 12/1256/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

148 - 12/1257/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 1er arrondissement - Le Van Gogh - 4-6 rue Thubaneau - Subvention à la SA d'HLM LOGIREM pour l'acquisitionamélioration de 11 logements (7 PLUS et 4 PLAI).

(12-23843-GDB42002)

Le rapport 12/1257/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

149 - 12/1258/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 3ème arrondissement - 99-103 boulevard National - Subvention à l'association Loger Marseille Jeunes pour l'acquisition-amélioration d'un logement PLAI.

(12-23855-GDB42002)

Le rapport 12/1258/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

150 - 12/1259/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 3^{ème} arrondissement - Saint Charles 16 rue Racati - Subvention à l'Office Public de l'Habitat Habitat Marseille Provence pour l'acquisition-amélioration de 14 logements PLUS.

(12-23847-GDB42002)

Le rapport 12/1259/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

151 - 12/1260/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 5^{ème} arrondissement - 145b boulevard Baille - Subvention à la SA d'HLM Sud Habitat pour l'acquisition en VEFA de 43 logements (30 PLUS et 13 PLAI).

(12-23856-GDB42002)

Le rapport 12/1260/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

152 - 12/1261/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 12^{ème} arrondissement - 67, traverse Capron - Subvention à la Société Française des Habitations Economiques (SFHE) pour l'acquisition-amélioration de 2 logements PLAI.

(12-23853-GDB42002)

Le rapport 12/1261/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

153 - 12/1262/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 2ème arrondissement - CHRS Forbin - 35, rue de Forbin - Subvention à la Fondation Saint-Jean de Dieu pour la construction de 68 chambres PLAI - Annulation de la délibération n°10/1151/SOSP.

(12-23848-GDB42002)

Le rapport 12/1262/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

154 - 12/1263/SOSP

* * *

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 1 er arrondissement - 1 rue de la Palud - Subvention à la SEML Marseille Habitat pour la construction de cinq logements sociaux PLUS - Annulation de la délibération n°12/0088/SOSP.

(12-23841-GDB42002)

Le rapport 12/1263/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

155 - 12/1264/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement n°12/00511 - Camille Flammarion - 3 boulevard Camille Flammarion et 3 à 5 rue Ranque - SA d'HLM ICF Sud Est Méditerranée.

(12-23842-GDB42002)

Le rapport 12/1264/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

156 - 12/1265/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - Réhabilitation de l'habitat ancien - Subventions aux propriétaires privés - OPAH Renouvellement Urbain Marseille Euroméditerranée - Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAHD) lot n°1 et lot n°2 - Programme d'Intérêt Général Communautaire.

(12-23857-GDB42002)

Le rapport 12/1265/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

157 - 12/1266/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement 2011-2014 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention-cadre entre la Ville de Marseille et les banques partenaires de l'opération Chèque Premier Logement.

(12-23920-GDB42002)

Le rapport 12/1266/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

. . .

158 - 12/1267/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants.

(12-23917-GDB42002)

Le rapport 12/1267/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

159 - 12/1268/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Participation financière de la Ville de Marseille à la Société Anonyme d'Économie Mixte Adoma pour la gestion de la résidence les jardins de l'Espérance - 14 ème arrondissement - Approbation de l'annexe financière n°2 au titre de l'année 2013.

(12-23916-GDB42002)

Le rapport 12/1268/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

160 - 12/1269/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - 15^{ème} arrondissement - Notre-Dame Limite - Ensemble immobilier du Parc Kallisté - OPAH copropriétés Parc Kallisté C, D, E et F.

(12-23922-GDB42002)

Le rapport 12/1269/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Eradication de l'Habitat Indigne - Approbation de l'avenant n°14 à la convention n°07/1455 (Lot n°2) passée avec Urbanis Aménagement.

161 - 12/1270/SOSP

(12-23899-GDB42002)

Le rapport 12/1270/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

162 - 12/1271/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Concession d'Aménagement avec Urbanis Aménagement - Lancement d'une procédure de déclaration de parcelle en état manifeste d'abandon - Immeuble sis 7 traverse du Prieur - 15ème arrondissement.

(12-23893-GDB42002)

Le rapport 12/1271/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

163 - 12/1272/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Éradication de l'Habitat Indigne - Immeuble sis, 8 rue Halle Delacroix - Noailles - 1^{er} arrondissement - Approbation du projet simplifié d'acquisition - Demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation au profit du concessionnaire Marseille Habitat suite à l'ordonnance de déclaration d'état de carence du syndicat des copropriétaires.

(12-23867-GDB42002)

Le rapport 12/1272/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

<u>COMMISSAIRE RAPPORTEUR</u>: Mme GAUNET-ESCARRAS Françoise

164 - 12/1273/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Convention de partenariat entre la Ville de Marseille, l'Etablissement Français du Sang (EFS) et l'Union Départementale des Associations pour le Don de Sang Bénévole (UDADSB).

(12-23834-GDB30502)

Le rapport 12/1273/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MIRON Richard

165 - 12/1274/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - ANRU - Construction d'un complexe sportif sur le stade Rouvier - 40 chemin de la Soude, 9ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(12-23896-GDB50202)

Le rapport 12/1274/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

166 - 12/1275/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Création de vestiaires au stade Saint-Tronc Régny, 47, traverse Saint-Tronc Régny - 9^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(12-23904-GDB50202)

Le rapport 12/1275/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

167 - 12/1276/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Création de vestiaires et locaux annexes pour le terrain benjamin du stade des Caillols, 1, avenue des Cigalons, 12^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux trayaux - Financement.

(12-23902-GDB50202)

Le rapport 12/1276/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

168 - 12/1277/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Création de vestiaires, locaux annexes et sanitaires publics pour le complexe sportif Bonneveine-Terrades, traverse de Pomègues, 8ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(12-23861-GDB50202)

Le rapport 12/1277/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

. . .

172 - 12/1281/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL - Reconstruction du mur d'enceinte et divers travaux annexes au stade de Saint-Henri - 18, place Raphel - 16^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(12-23977-GDB50202)

Le rapport 12/1281/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

169 - 12/1278/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Réfection du stade des Olives traverse du Commandeur, 13 éme arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(12-23868-GDB50202)

Le rapport 12/1278/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

173 - 12/1282/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Centre Equestre Pastré - Approbation du Plan Général de Remise à Niveau 2013/2015 - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

(12-23780-GDB50202)

Le rapport 12/1282/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

170 - 12/1279/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Création d'un terrain en synthétique et de vestiaires au stade de Saint-Jérôme - Rue des Géraniums - 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(12-23870-GDB50202)

Le rapport 12/1279/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

174 - 12/1283/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Réhabilitation du gymnase Sinoncelli - 51 rue Boisselot, 14ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(12-23869-GDB50202)

Le rapport 12/1283/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

171 - 12/1280/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - ANRU - Réaménagement du terrain du Mail et travaux connexes à la restructuration du stade de la Busserine - Boulevard Jourdan prolongé, 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(12-23886-GDB50202)

Le rapport 12/1280/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

175 - 12/1284/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Extension et restructuration du Tennis de Château Gombert - 89 rue Paul Langevin, 13ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Autorisation de signer la demande de permis de démolir - Financement.

(12-23871-GDB50202)

Le rapport 12/1284/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

176 - 12/1285/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Création de deux courts de tennis en résine synthétique au Tennis Club Joseph Aiguier, 34 boulevard Joseph Aiguier, 9^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(12-23895-GDB50202)

Le rapport 12/1285/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

177 - 12/1286/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Rénovation de la piscine Saint-Charles, 90 rue Louis Grobet, 1er arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(12-23860-GDB50202)

Le rapport 12/1286/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

178 - 12/1287/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Fermeture des piscines Château-Gombert, 89 rue Paul Langevin et Malpassé, 63 boulevard Lavéran, 13ème arrondissement - Autorisation de signer la demande de permis de démolir.

(12-23892-GDB50202)

Le rapport 12/1287/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

179 - 12/1288/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Travaux et entretien des installations de régulation, de télégestion et d'électricité nécessaires aux piscines municipales.

(12-23711-GDB52302)

Le rapport 12/1288/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

180 - 12/1289/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Fourniture et livraison de matériel pour le traitement de l'eau des piscines.

(12-23713-GDB52302)

Le rapport 12/1289/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

181 - 12/1290/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Sauvegarde 13 pour la réhabilitation et l'extension du gymnase Vert Pré - Approbation d'une convention.

(12-23823-GDB51502)

Le rapport 12/1290/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

<u>COMMISSAIRE RAPPORTEUR</u>: Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

182 - 12/1291/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE • SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DU DEVELOPPEMENT DE LA VIDEO PROTECTION - Extension du dispositif de vidéo protection urbaine zone Euroméditerranée (carrefour A7/ Leclerc, avenue Camille Pelletan, hôpital Euroméditerranée Paré-Desbief, place de la Joliette). Approbation de la convention de partenariat et de financement pour la réalisation d'ouvrages enterrés.

(12-23792-GDB13002)

Le rapport 12/1291/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

183 - 12/1292/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - Extension et réaménagement partiel des locaux de la Police Municipale - 223, boulevard de Plombières - 3^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(12-23970-GDB50202)

Le rapport 12/1292/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. REY Maurice

184 - 12/1293/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION DE LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Convention pour la couverture des contrats-obsèques.

(12-23747-GDB30102)

Le rapport 12/1293/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Décoration et réaménagement du funérarium municipal - Augmentation de l'autorisation de programme.

185 - 12/1294/SOSP

(12-23900-GDB30102)

Le rapport 12/1294/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme ZAYAN Eliane

186 - 12/1295/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Feu d'artifice du 14 Juillet 2013.

(12-23712-GDB52302)

Le rapport 12/1295/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme BOYER Valérie

187 - 12/1296/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Contribution de la Ville de Marseille au financement des études générales conduites par le Groupement d'Intérêt Public - Grand Projet de Ville Marseille-Septèmes.

(12-23923-GDB42002)

Le rapport 12/1296/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

188 - 12/1297/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Création de la Maison de Quartier du Baou de Sormiou, Allée des Pêcheurs, 9ème arrondissement - Désignation du maître d'œuvre - Signature et notification du marché - Attribution des primes.

(12-24045-GDB50202)

Le rapport 12/1297/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. REAULT Didier

189 - 12/1298/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE MER ET LITTORAL - Politique de la Mer et du Littoral - Adhésion à l'Observatoire Homme-Milieux Littoral Méditerranéen - Signature de la Charte.

(12-24030-GDB41502)

Le rapport 12/1298/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

190 - 12/1299/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Aménagement du Stade Nautique du Roucas Blanc, 2 promenade Georges Pompidou, 8^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux

(12-24032-GDB50202)

Le rapport 12/1299/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. GAUDIN Jean-Claude

192 - 12/1301/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'un acompte sur la participation financière de fonctionnement 2013 à la Maison de l'Emploi de Marseille - Approbation de conventions pluriannuelles d'objectifs 2013-2015 et attribution d'un acompte sur la participation financière de fonctionnement 2013 aux associations Mission Locale de Marseille, Ecole de la Deuxième Chance, Marseille Métropole Initiative et Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

(12-24037-GDB40202)

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, chers collègues, avant d'étayer mes propos, vu ce que l'on a dit tout à l'heure concernant la jeunesse, je tenais à souligner l'importance de ce rapport concernant l'avenir de l'ensemble de notre jeunesse marseillaise. On ne peut donc pas se satisfaire du montant des subventions allouées une fois de plus à la Mission Locale de Marseille, car il ne facilite pas le développement des moyens humains, matériels et financiers, concernant les structures présentées dans ce rapport.

L'action revendicative des salariés de la Mission Locale du 27 novembre dernier, durant laquelle vous avez reçu une délégation en Mairie, nous prouve une fois de plus l'importance des Missions Locales et la qualité de leur travail, qui, au-delà de l'accès à la formation et à l'emploi pour les jeunes, restent des espaces d'intervention au service des jeunes.

Le travail du personnel assure avec le plus grand professionnalisme le suivi personnalisé des jeunes dans le cadre de ces démarches et apporte des réponses aux questions d'emploi, de formation, mais aussi sur le logement, la santé, l'accès au sport, etc. Les jeunes ne sont pas de simples données pour répondre à un appel à projets ou une comptabilité statistique.

Inquiets, les agents de la Mission Locale de Marseille nous ont alertés, ce même 27 novembre, sur les conditions de travail difficile par manque de moyens et de matériel. De plus, depuis deux ans, ils n'ont vu aucune revalorisation de leurs salaires.

Etant moi-même formatrice dans l'insertion professionnelle des jeunes depuis de nombreuses années, je n'ai pu que constater une affluence record des jeunes en grande précarité sociale et un manque criant d'agents pour les recevoir dans les Missions Locales. Aussi, je sais l'importance de l'interface des agents de la Mission Locale et combien leur travail est précieux. Mon Groupe tient à apporter son soutien au personnel de la Mission Locale de Marseille, ainsi qu'à leurs revendications.

Or, je sais, Monsieur le Maire, que M. ROCCA SERRA a reçu les représentants du personnel, le 27. Aussi, qu'en est-il des dispositions qui vont être mises en place pour répondre aux attentes du personnel en termes d'amélioration des locaux, pour proposer un meilleur accueil et éviter ainsi des conflits dus au stress et au désarroi de ces jeunes, en termes humains, pour éviter des délais d'attente insoutenables pour obtenir un rendez-vous et provoquant le renoncement ou la démission avant toute démarche constructive, pour remédier au surcroît de demandes et de travail, qui va aller qu'en augmentant au vu de nouveaux dispositifs d'accompagnement tels que les emplois d'avenir et bientôt les contrats de génération ?

Vous êtes, c'est certain, Monsieur le Maire, comme nous tous, attaché à l'avenir de toute la jeunesse marseillaise. Alors, proposons-lui de réussir son entrée dans le monde de l'emploi et de la vie dans les meilleures conditions possible, et ce, pour l'avenir de notre société. Réussir son insertion, c'est en grande partie réussir à se construire dans sa vie. Aujourd'hui, nous attendons des actions, des dispositifs pour rétablir cette saturation et soulager le personnel de la Mission Locale de Marseille, qui se trouve en grand désarroi face à cette situation qui se dégrade d'année en année.

Merci.

<u>Monsieur le Maire</u>.- M. ROCCA-SERRA, si vous le lui demandez, donnera toutes les explications que vous souhaitez, puisque d'autres élus, même hors Marseille, lui posent souvent des questions.

Le rapport 12/1301/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. ALLEGRINI José

193 - 12/1302/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Projet MISTRAL - Modernisation du centre de traitement et de gestion des alertes - COSSIM III.

(12-24053-GDB12802)

Le rapport 12/1302/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. ROCCA SERRA Jacques

194 - 12/1303/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Mise en place d'un projet de coopération décentralisée avec la Communauté Urbaine Al Fayhaa au Liban dans le cadre du programme Art Gold - ISIMED lancé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

(12-23998-GDB12402)

Le rapport 12/1303/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. TOURRET Jean-Louis

195 - 12/1304/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Paiement aux associations ou autres organismes des premiers acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2013.

(12-23908-GDB62002)

Le rapport 12/1304/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

196 - 12/1305/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Dépenses d'investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2013.

(12-23772-GDB62002)

Le rapport 12/1305/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

197 - 12/1306/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Révision de l'autorisation de programme Gestion Urbaine et de Proximité 2012.

(12-24040-GDB62002)

Le rapport 12/1306/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

198 - 12/1307/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Mise en place d'un programme Euro Medium Term Notes (EMTN).

(12-24055-GDB62002)

Le rapport 12/1307/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

199 - 12/1308/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Modification de la délibération n° 10/1224/FEAM du 6 décembre 2010 - Société Française des Habitations Economiques - Opération "Hôtel de Dijon".

(12-24031-GDB62002)

Le rapport 12/1308/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

200 - 12/1309/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Modification de la délibération n° 11/0942/FEAM du 17 octobre 2011.

(12-24034-GDB62002)

Le rapport 12/1309/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * :

201 - 12/1310/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Samopor/Réaménagement Beaujour - Modification de la délibération n°12/1098/FEAM du 8 octobre 2012.

(12-24039-GDB62002)

Le rapport 12/1310/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme VASSAL Martine

202 - 12/1311/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Exonération des redevances d'occupation du domaine public et taxe locale sur la publicité extérieure année 2012 - Rue de la Guirlande/ place Bargemon - Mise en place du pavillon M.

(12-24001-GDB30502)

Le rapport 12/1311/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. GAUDIN Jean-Claude

203 - 12/1312/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE D'ARTS ET DE DESIGN MARSEILLE-MEDITERRANEE (ESADMM) - Approbation de la convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et l'Ecole Supérieure d'Arts et de Design Marseille-Méditerranée.

(12-23796-GDB20502)

Le rapport 12/1312/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre, Mme D'ESTIENNE D'ORVES ne prenant pas part au vote.

. . .

204 - 12/1313/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE D'ART MARSEILLE-MEDITERRANEE - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de gestion n°11/0910 conclue entre la Ville de Marseille et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure d'Art et de Design Marseille-Méditerranée (ESADMM).

(12-24022-GDB20502)

Le rapport 12/1313/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

<u>COMMISSAIRE RAPPORTEUR</u>: Mme D'ESTIENNE D'ORVES Anne-Marie

205 - 12/1314/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Diagnostic technique complet et travaux d'urgence à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Marseille Méditerranée - 184, avenue de Luminy - 9ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux d'urgence.

(12-24010-GDB50202)

Le rapport 12/1314/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. DI NOCERA Maurice

206 - 12/1315/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de Service Public - Gestion, animation et exploitation des espaces culturels du Silo d'Arenc - Approbation d'un premier versement au titre de la contribution financière 2013 de la Ville de Marseille.

(12-23764-GDB20502)

Le rapport 12/1315/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. HERMANN Daniel

207 - 12/1316/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2013 à l'association Marseille-Provence 2013 - Approbation de la convention annuelle de subventionnement année 2013 conclue entre la Ville de Marseille et l'association Marseille-Provence 2013 - Paiement d'un premier versement par anticipation - Recours au bénévolat.

(12-23761-GDB20502)

Le rapport 12/1316/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

208 - 12/1317/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de Service Public - Gestion et animation de l'Affranchi Café-Musiques de Saint-Marcel - Scène de Musiques Actuelles - Approbation d'un premier versement au titre de la participation financière 2013 de la Ville de Marseille.

(12-23765-GDB20502)

Le rapport 12/1317/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

209 - 12/1318/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de Service Public - Gestion et animation du Mémorial de la Marseillaise - Approbation d'un premier versement au titre de la contribution financière 2013 de la Ville de Marseille.

(12-23768-GDB20502)

Le rapport 12/1318/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

210 - 12/1319/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'animation du Mémorial de la Marseillaise n°10/0327.

(12-23863-GDB20502)

Le rapport 12/1319/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre

* * *

211 - 12/1121/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de la convention de délégation de service public pour la gestion et l'animation de la Cité de la Musique et de ses annexes.

(12-24019-GDB20502)

Le rapport 12/1121/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

212

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine public dans la bibliothèque de Saint André conclue entre la Ville de Marseille et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Marseille-Méditerranée (ESADMM).

(12-23460-GDB20502)

Rapport retiré

213 - 12/1320/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - Approbation d'une convention de coproduction conclue entre la Ville de Marseille/Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de l'Alcazar et l'association Expo biblique Marseille 2013 dans le cadre de l'exposition la Bible, Patrimoine de l'Humanité du 2 février au 19 mars 2013.

(12-23757-GDB20502)

Le rapport 12/1320/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

214 - 12/1321/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - Approbation d'une création de tarifs pour la vente de produits dérivés proposés par le réseau des bibliothèques de Marseille.

(12-23989-GDB20502)

Le rapport 12/1321/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation des nouvelles tarifications concernant la location d'espaces dans les musées de Marseille.

215 - 12/1322/CURI

(12-23996-GDB20502)

Le rapport 12/1322/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

216 - 12/1323/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de coproduction de l'exposition le Grand Atelier du Midi conclu entre la Ville de Marseille, la Réunion des Musées Nationaux - Grand Palais, la Communauté du Pays d'Aix et l'association Marseille-Provence 2013.

(12-23648-GDB20502)

Le rapport 12/1323/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

217 - 12/1324/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - Fourniture de disques compacts audio et de textes sur supports sonores aux bibliothèques municipales. Marchés à bons de commande. Lancement d'un appel d'offres ouvert.

(12-23852-GDB20502)

Le rapport 12/1324/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

218 - 12/1325/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Aménagement du Théâtre Silvain - traverse Targuist - 7^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(12-24018-GDB50202)

Le rapport 12/1325/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

219 - 12/1326/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Rénovation de la bibliothèque de la Grognarde - 2 square Berthier - 11 ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(12-24033-GDB50202)

Le rapport 12/1326/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme IMBERT Jeanine

220 - 12/1327/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention-cadre de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Groupe de Musique Expérimentale de Marseille (GMEM) - Centre National de Création Musicale. Approbation de la convention d'application pour la saison 2012-2013.

(12-23785-GDB20502)

Le rapport 12/1327/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

221 - 12/1328/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention d'occupation précaire conclue entre la Ville de Marseille et l'association Lieux Publics - Centre National de Création des Arts de la Rue.

(12-23787-GDB20502)

Le rapport 12/1328/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

222 - 12/1329/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • CONSERVATOIRE NATIONAL A RAYONNEMENT REGIONAL - Approbation d'une affectation d'autorisation de programme en vue de l'acquisition de chaises de spectacle pour la cour d'honneur du Conservatoire National à Rayonnement Régional.

(12-23894-GDB20502)

Le rapport 12/1329/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MALRAIT André

223 - 12/1330/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Etude de diagnostic et programme d'aménagement pour le site archéologique de la Bourse - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

(12-24057-GDB50202)

Le rapport 12/1330/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

224 - 12/1331/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Restauration et mise en sécurité des remparts donnant sur les espaces accessibles au public du Fort d'Entrecasteaux - Boulevard Charles Livon, 7^{ème} arrondissement - Approbation du principe de l'opération - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(12-24061-GDB50202)

Le rapport 12/1331/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme PALMIERI Elske

225 - 12/1332/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Mise en sécurité et restauration de l'église Mazargues Saint Roch - 1, place Saint Roch 9ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(12-24011-GDB50202)

Le rapport 12/1332/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme VLASTO Dominique

226 - 12/1333/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques - Association des Morphologistes.

(12-24020-GDB40202)

Le rapport 12/1333/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

227 - 12/1334/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Annulation d'une subvention exceptionnelle congrès approuvée par délibération n°12/1055/CURI du 8 octobre 2012 et approbation d'une subvention exceptionnelle congrès.

(12-24026-GDB40202)

Le rapport 12/1334/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme ZAYAN Eliane

228 - 12/1335/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de Service Public - Gestion et animation du Château de la Buzine - Approbation d'un premier versement au titre de la contribution financière 2013 de la Ville de Marseille.

(12-23769-GDB20502)

Le rapport 12/1335/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * :

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. ALLEGRINI José

229 - 12/1336/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Création du COSSIM III - 3 ème arrondissement - Approbation des avenants n°1 aux marchés de travaux n°2012/736 passé avec l'entreprise Massibat et n°2012/737 passé avec l'entreprise Eiffage Energie Méditerranée.

(12-24016-GDB50202)

Le rapport 12/1336/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

230 - 12/1337/SOSP

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme BABOUCHIAN Colette

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Politique en faveur de la Famille - Attribution d'une subvention d'équipement à la Ligue de l'Enseignement - Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône - Mouvement d'Education Populaire (Ligue de l'Enseignement - FAIL 13) - Multi-accueil de l'Estague.

(12-23814-GDB20001)

Le rapport 12/1337/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. BOURGAT Michel

231 - 12/1338/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2013.

(12-23804-GDB21502)

Le rapport 12/1338/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

232 - 12/1339/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Prolongation jusqu'au 28 février 2013 de la convention de délégation de service public n°07/0005 conclue avec la SEM Adoma pour la gestion des aires aménagées par la Ville de Marseille pour l'accueil des gens du voyage.

(12-23806-GDB21502)

Le rapport 12/1339/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

233 - 12/1340/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Approbation de la convention de délégation de service public à passer avec la société Vago pour la gestion des aires aménagées par la Ville de Marseille pour l'accueil des gens du voyage.

(12-23828-GDB21502)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a un an, j'intervenais par rapport à la délibération du Conseil Municipal concernant le renouvellement de la DSP relative à l'aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Menet et du terrain de sédentaires Eynaud à Mazargues. Je mettais alors en cause les conditions de l'appel d'offres, qui faisait l'amalgame entre deux dossiers différents, celui de Saint-Menet concerne des voyageurs et relève de la loi de l'an 2000. Le second, dit Eynaud, est occupé depuis plus de 40 ans par des familles marseillaises, qui louent avec un bail à l'année des emplacements pour leur caravane et ont été autorisées à y mettre des bungalows et des mobiles-homes. Ce dernier terrain nécessite, pour être aux normes de confort nécessaire et de sécurité, d'importants travaux. La gestion de ces deux terrains ne peut donc relever de la même procédure.

Malgré nos alertes et les promesses faites aux habitants de Mazargues, par les élus locaux liés à la Mairie de Secteur, d'une information et d'une concertation sur leur avenir, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de cette consultation et ni les associations qui suivent le dossier, comme Rencontres Tsiganes, ni les habitants du terrain n'ont eu depuis aucune information. Or, voilà qu'il nous est proposé un rapport pour désigner le nouveau délégataire, la société Vago. Nous mettons en cause cette procédure et cette absence de transparence manifestement irrégulière. Nous savons en effet que plusieurs gestionnaires qualifiés ont refusé de répondre à l'appel d'offres en raison de l'imprécision du cahier des charges et de la jonction de ces deux terrains. L'un des soumissionnaires aurait été écarté, car il demandait que des travaux soient faits pour mettre le terrain Eynaud aux normes.

De nombreuses questions des habitants restent aujourd'hui sans réponse. Est-ce que le nouveau délégataire va reconduire les contrats de location et à quelles conditions ? Des travaux de réhabilitation du site vont-ils être entrepris ? Quelles propositions seront faites aux familles pour réduire la suroccupation récurrente du site ? Nous considérons donc qu'avant toute décision concernant le choix d'un nouveau délégataire, des réponses doivent être apportées aux habitants. Il convient donc de surseoir à cette décision. Le gestionnaire actuel, Adoma, dont le contrat vient décision. Le gestionnaire actuel, Adoma, dont le contrat vient prendre fin doit être sollicité pour poursuivre la gestion, le temps nécessaire à la remise à plat de ce dossier. La gestion de ces terrains peut également être, au moins provisoirement, assurée en direct par les Services municipaux.

Enfin, je vous rappelle, Monsieur le Maire, qu'un récent rapport de la Cour des Comptes a sérieusement mis en cause la gestion des aires d'accueil par des entreprises privées. Et la législation concernant les gens du voyage, comme les sédentaires, a été remise à plat par le Conseil Constitutionnel et plusieurs projets de loi sont soumis au Parlement actuellement. Merci.

<u>Monsieur le Maire</u>.- M. BOURGAT, voulez-vous répondre à M. BARLES!

Monsieur BOURGAT.- Monsieur le Maire, d'abord comme dans un précédent rapport, vous remarquerez que l'on demande une prolongation de la délégation de service d'Adoma jusqu'au 28 février, parce qu'effectivement le sujet était un peu compliqué. Donc, je pense que cela vient d'être voté.

Ensuite, nous avons respecté scrupuleusement avec les Services, vous vous en doutez, Monsieur le Maire et mes chers collègues, les règles des marchés. La société Vago, qui a été choisie, est parfaitement au courant des difficultés qu'il y a sur Eynaud. Eynaud étant quand même géré depuis très longtemps par Adoma, systématiquement, chaque fois qu'un occupant désirait partir, on n'a pas remplacé ou on a bloqué les places. Le sort d'Eynaud est quand même différent de la gestion actuelle.

Dans le réalisme et le pragmatisme qui est notre préoccupation principale, nous avons à renouveler une délégation de service. On a respecté les règles. Il y a eu plusieurs personnes qui ont participé à l'ouverture des plis et à toute la procédure. Vago a été retenue, elle est connue parce que Vago est une association qui s'occupe de 280, même plus, aires d'accueil dans toute la France, le siège est à Rennes. Ce sont des gens qui sont des professionnels. Tout a été fait dans les Services dans la plus grande transparence, avec tout un cahier des charges absolument précis. Ils sont au courant de tout, il n'y a absolument rien à dire.

Et pour le sort d'Eynaud, il dépendra plus tard peutêtre de trouver d'autres solutions. Pour l'instant, le problème, c'est qu'il faut le gérer et il faut que les gens qui sont sur place bénéficient de tous les avantages d'une aire d'accueil, même si Eynaud est à la limite effectivement du problème.

Monsieur le Maire.- Ou bien sédentarisé par les gens qui restent là des dizaines d'années. Qu'est-ce que vous voulez faire ? M. BARLES, on fait ce que l'on peut !

Le rapport 12/1340/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

234 - 12/1341/SOSP

* * *

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la gestion de l'Unité d'Hébergement d'Urgence municipale de la Ville de Marseille.

(12-23739-GDB21502)

Le rapport 12/1341/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

235 - 12/1342/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Changement de personne juridique : l'association Œuvre Hospitalière de Marseille devient la Fondation Saint-Jean de Dieu - Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Forbin.

(12-24012-GDB21502)

Le rapport 12/1342/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

236 - 12/1343/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Contribution financière de l'Etat pour l'ouverture de deux gymnases municipaux dans le cadre du Plan Grand Froid 2012 / 2013.

(12-24021-GDB21502)

Le rapport 12/1343/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

237 - 12/1344/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Partenariat entre le Samu Social Municipal et l'Etablissement de Placement Educatif Viton.

(12-24028-GDB21502)

Le rapport 12/1344/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme CARREGA Sylvie

238 - 12/1345/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Versement d'acomptes sur le budget 2013 aux gestionnaires des Maisons Pour Tous.

(12-23746-GDB21502)

Le rapport 12/1345/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme CASANOVA Danielle

239 - 12/1346/SOSP

EDUCATION DELEGATION GENERALE CULTURE SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE -Inscriptions scolaires - actualisation des périmètres scolaires.

(12-23751-GDB20102)

Le rapport 12/1346/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme CHANTELOT Catherine

243 - 12/1122/SOSP

DELEGATION GENERALE **EDUCATION CULTURE** ET SOLIDARITE • DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE Politique en faveur de la famille - Passation d'un deuxième Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Etablissement d'un schéma global de développement en faveur des enfants et des jeunes de moins de 18

(12-23837-GDB20001)

Le rapport 12/1122/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre.

240 - 12/1347/SOSP

DELEGATION **GENERALE EDUCATION** CUI TURF SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE -Délégation de service public de la restauration scolaire du 1er degré -Clôture du contrat n°04/817 passé avec la société Avenance Enseignement et Santé - Protocole de fin de contrat. Reprise des investissements non amortis par la société Sodexo.

(12-23777-GDB20102)

Le rapport 12/1347/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

244 - 12/1350/SOSP

DELEGATION GENERALE **EDUCATION CULTURE** FT SOLIDARITE • Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes -Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2013.

(12-23936-GDB20001)

Le rapport 12/1350/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

241 - 12/1348/SOSP

GENERALE EDUCATION CULTURE DELEGATION SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Etablissement Public Communal, la Caisse des Ecoles de la Ville de Marseille - Paiement du premier acompte sur subvention de fonctionnement à valoir sur les crédits 2013.

(12-23794-GDB20102)

Le rapport 12/1348/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

245 - 12/1351/SOSP

GENERALE **EDUCATION** DELEGATION **CULTURE** SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA JEUNESSE - Acompte sur les subventions aux associations intervenant dans le cadre du dispositif des Temps Récréatifs de Restauration pour l'année 2013.

(12-23392-GDB20102)

Le rapport 12/1351/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

242 - 12/1349/SOSP

EDUCATION GENERALE CULTURE SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Participation de la Ville de Marseille aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.

(12-23993-GDB20102)

Le rapport 12/1349/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MIRON Richard

246 - 12/1352/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion du Centre Equestre Pastré - Choix du mode de gestion, désignation de la Commission de Délégation de Service Public.

(12-23817-GDB51502)

Le rapport 12/1352/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

247 - 12/1353/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS • DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES PLAGES - Approbation de l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation et à la gestion du Palais Omnisports Marseille Grand Est - Modifications des stipulations du contrat relatives à l'encaissement des recettes et des charges d'exploitation ainsi qu'aux avances trimestrielles - Budget prévisionnel 2013.

(12-24017-GDB50001)

Le rapport 12/1353/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts, et M. MARANDAT s'abstenant.

248 - 12/1354/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - ANRU - Création du Parc Ludico-Sportif du Baou de Sormiou - Chemin de Sormiou 9ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(12-24009-GDB50202)

Le rapport 12/1354/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

249 - 12/1355/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réfection du Stade Malpassé - 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement.

(12-24067-GDB50202)

Le rapport 12/1355/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme MOLL Solange

250 - 12/1356/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DES DROITS DE LA PERSONNE - Approbation du tarif des activités proposées par la Division Seniors.

(12-23776-GDB21502)

Le rapport 12/1356/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. PADOVANI Patrick

251 - 12/1357/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - Attribution de subventions d'équipement pour des projets en faveur des personnes handicapées.

(12-24000-GDB30502)

Le rapport 12/1357/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

<u>COMMISSAIRE RAPPORTEUR</u>: Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

252 - 12/1358/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • MISSION PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Autorisation pour le Maire ou son représentant de signer une convention avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACES) suite à l'acceptation de la subvention FIPD pour la création d'un poste de coordonnateur de la Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique (CCTP).

(12-24027-GDB30502)

Le rapport 12/1358/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme ZOUAGHI Séréna

253 - 12/1359/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Cité des Associations - Approbation des nouveaux tarifs et du règlement intérieur de la Cité des Associations.

(12-23782-GDB21502)

Le rapport 12/1359/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. REAULT Didier

254 - 12/1360/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE MER ET LITTORAL - Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Politique Mer et Littoral - Attribution d'une subvention à l'association Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) pour la gestion de la Réserve Naturelle de l'Archipel de Riou - Approbation d'une convention.

(12-24042-GDB41502)

Le rapport 12/1360/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

255 - 12/1361/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE MER ET LITTORAL - Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Politique Mer et Littoral - Attribution d'une participation financière au Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) pour la gestion des espaces naturels du Parc Maritime des lles du Frioul - Approbation d'une convention de partenariat.

(12-24064-GDB41502)

Le rapport 12/1361/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme SERVANT Danielle

256 - 12/1362/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE CENTRE DE RESSOURCES PARTAGEES - Approbation du lancement d'une consultation pour la réalisation de diagnostics techniques lors d'acquisitions, de cessions ou mises en location de biens immobiliers.

(12-23833-GDB42002)

Le rapport 12/1362/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

257 - 12/1363/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements - Projet de reconfiguration du Stade Vélodrome - Déclassement du parking relais provisoire sis Chevalier Roze.

(12-23927-GDB42002)

Le rapport 12/1363/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

258 - 12/1364/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 10^{ème} arrondissement - La Capelette - Acquisition auprès des Consorts Dottelonde - d'Urso d'un bien sis 19 impasse Gasquet en vue du recalibrage de l'Huveaune.

(12-24035-GDB42002)

Le rapport 12/1364/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

259 - 12/1365/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 3^{ème} arrondissement – Belle-de-Mai - Boulevard Ricard - Cession à la société SCCV Belle-de-Mai 2006 d'une parcelle de terrain.

(12-24036-GDB42002)

Le rapport 12/1365/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

260 - 12/1366/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 16^{ème} arrondissement - L'Estaque - Saint-Henri - Cession à EIFFAGE de deux tènements fonciers en vue de la réalisation d'un programme de logements et d'un programme de bureaux.

(12-24044-GDB42002)

Le rapport 12/1366/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

261 - 12/1367/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 2^{ème} arrondissement - Hôtel de Ville - 12 rue Saint-Pons - Cession par la Ville de Marseille au profit de Madame et Monsieur LINARES - Opération Grand Centre-Ville.

(12-24047-GDB42002)

Le rapport 12/1367/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

262 - 12/1368/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 1^{er} arrondissement - 35 rue Thubaneau - Cession au profit de ADOMA d'un bien compris dans la ZUS Centre Nord ANRU.

(12-24049-GDB42002)

Le rapport 12/1368/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

*

263 - 12/1369/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 6^{ème} arrondissement - Quartier Castellane - 33, rue Edmond Rostand - Cession au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en vue du réaménagement du square Edmond Rostand dit Place des Vignerons.

(12-24050-GDB42002)

Le rapport 12/1369/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

267 - 12/1373/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 8^{ème} arrondissement - Quartier Sainte-Anne - Approbation de l'avenant n°2 modifiant la surface figurant sur l'annexe 2 des biens immobiliers transférés à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour le bien situé 44, avenue Alexandre Dumas, siège de la RTM.

(12-24052-GDB42002)

Le rapport 12/1373/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

264 - 12/1370/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - Les Crottes - Avenue Félix Zoccola - Projet de cession au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole nécessaire au projet de réalisation du prolongement de la ligne 2 du métro de Marseille entre la station Bougainville et le boulevard du Capitaine Gèze.

(12-24054-GDB42002)

Le rapport 12/1370/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

. . .

268 - 12/1374/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 14ème arrondissement - Quartier les Arnavaux - Approbation de l'avenant n°1 à l'annexe 2 de la délibération du 16 décembre 2002 portant transfert à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole des biens, droits et obligations nécessaires à l'exercice de sa compétence Marché d'Intérêt National.

(12-24056-GDB42002)

Le rapport 12/1374/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

. . .

265 - 12/1371/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 12^{ème} arrondissement - Saint-Jean-du-Désert - 149 rue du Docteur Cauvin - Principe de constitution de servitude réseaux.

(12-24038-GDB42002)

Le rapport 12/1371/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

269 - 12/1375/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements - Approbation d'une convention-cadre sur le foncier avec l'Etat et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

(12-24046-GDB42002)

Le rapport 12/1375/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

266 - 12/1372/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 9^{ème} arrondissement - Quartier Sainte Marguerite - Approbation de l'avenant n°7 à la convention 04/126 - Retrait de la liste des biens immobiliers transférés à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole du local situé 11, rue Marcel Koch.

(12-24051-GDB42002)

Le rapport 12/1372/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

270 - 12/1376/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 2^{ème} arrondissement - PRI Panier - Lot 1 de l'immeuble sis 14 rue des Cordelles - Adhésion à expropriation - Monsieur ERKAYA.

(12-24048-GDB42002)

Le rapport 12/1376/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. VALLETTE Claude

271 - 12/1377/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - 3^{ème} arrondissement - Quartier de la Belle-de-Mai - Autorisation pour le lancement d'un concours international d'urbanisme sur le secteur des casernes.

(12-23987-GDB42002)

Le rapport 12/1377/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. DI NOCERA Maurice

276 - 12/1381/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution d'une subvention pour un programme d'actions sportives se déroulant au Palais des Sports de Marseille de fin décembre 2012 à fin avril 2013 - 2^{ème} répartition - 1^{er} semestre 2013.

(12-23808-GDB10602)

Le rapport 12/1381/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. TOURRET Jean-Louis

273 - 12/1378/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - OGEC Saint-Mauront - Construction et aménagement du collège et de l'école Saint-Mauront dans le 3ème arrondissement.

(12-23799-GDB62002)

Le rapport 12/1378/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

274 - 12/1379/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Procédure des remises gracieuses.

(12-24007-GDB62002)

Le rapport 12/1379/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

275 - 12/1380/CURI

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • Fête d'ouverture de la capitale européenne de la culture - 12 et 13 janvier 2013 - Accès du public à l'esplanade J4.

(12-24077-GDB30502)

Le rapport 12/1380/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

277 - 12/1382/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public pour la gestion, l'animation et l'exploitation des espaces culturels du Silo d'Arenc n°11/023.

(12-24070-GDB20502)

Le rapport 12/1382/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. HERMANN Daniel

278 - 12/1383/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation du Texte Cadre 2012-2013-2014 fixant les objectifs du Pôle National des Arts du Cirque Méditerranée, de la convention d'objectifs 2012-2013-2014 fixant les objectifs de la Gare Franche et de la convention d'objectifs 2012-2013-2014 fixant les objectifs du Centre National de Création pour les Arts de la Rue conclus entre la Ville de Marseille, l'Etat et les Collectivités Territoriales.

(12-23907-GDB20502)

Le rapport 12/1383/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

279 - 12/1384/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Paiement aux associations culturelles des premiers versements de subventions de fonctionnement 2013.

(12-24059-GDB20502)

Le rapport 12/1384/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. HERMANN ne prenant pas part au vote.

280 - 12/1385/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de l'attribution à l'association Regards de Provence d'une subvention d'équipement pour le projet Mémoire de la Station Sanitaire - Approbation de la convention de subventionnement conclue entre la Ville de Marseille et l'association Regards de Provence.

(12-24025-GDB20502)

Le rapport 12/1385/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

281 - 12/1386/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Subvention de fonctionnement 2013 au Groupement d'Intérêt Public Culturel gérant le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine (GIPC-CICRP Belle-de-Mai) - Premier versement.

(12-24063-GDB20502)

Le rapport 12/1386/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

282 - 12/1387/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Modification de la convention constitutive et avenants du Groupement d'Intérêt Public Culturel gérant le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine (GIPC-CICRP) Belle-de-Mai.

(12-24062-GDB20502)

Le rapport 12/1387/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

283 - 12/1388/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - Approbation d'une convention de coproduction conclue entre la Ville de Marseille et la Ville d'Aixen-Provence - Moulage et tirages d'un squelette d'Aepyornis.

(12-23956-GDB20502)

Le rapport 12/1388/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

284 - 12/1389/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Réactualisation des dispositions tarifaires applicables aux Musées de Marseille à compter du 1er janvier 2013.

(12-23988-GDB20502)

Le rapport 12/1389/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

285 - 12/1390/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Restauration des collections du Musée des Beaux-Arts - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(12-24043-GDB20502)

Le rapport 12/1390/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

286 - 12/1391/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Château Borély - 8ème arrondissement - Travaux de restauration des décors de gypserie et boiserie - Approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux n°2012/1 passé avec le groupement Eschlimann / Atelier Quélin.

(12-24068-GDB50202)

Le rapport 12/1391/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

287 - 12/1392/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'une convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et l'association Danse 34 Productions - Attribution d'une subvention d'investissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(12-24081-GDB20502)

Le rapport 12/1392/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

288 - 12/1393/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - Modification de la délibération n°12/0204/CURI du 19 mars 2012 portant sur l'approbation d'une affectation d'autorisation de programme en vue de l'acquisition d'un reptile marin.

(12-23805-GDB20502)

Le rapport 12/1393/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MALRAIT André

289 - 12/1394/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE GESTION ET VALORISATION - 9ème arrondissement - 1 boulevard Dallest - Bail de 30 ans en faveur de France Télécom.

(12-24041-GDB42002)

Le rapport 12/1394/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme ZAYAN Eliane

290 - 12/1395/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Paiement aux associations culturelles des premiers versements de subventions de fonctionnement 2013 - Secteur audiovisuel.

(12-24060-GDB20502)

Le rapport 12/1395/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. BOURGAT Michel

291 - 12/1396/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Construction d'une nouvelle Unité d'Hébergement d'Urgence (UHU) - Rue Capitaine Gèze - 15 ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études préalables de faisabilité et de programmation.

(12-24073-GDB50202)

Le rapport 12/1396/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme CARREGA Sylvie

292 - 12/1397/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sociale et Solidarité 2012 - Subventions d'équipement à diverses associations - 3ème répartition 2012.

(12-23991-GDB21502)

Le rapport 12/1397/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MIRON Richard

293 - 12/1398/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réalisation du complexe sportif Charpentier - Boulevard Féraud - 3^{ème} arrondissement - Approbation du principe de l'opération et du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre - Désignation du jury - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement.

(12-24080-GDB50202)

Le rapport 12/1398/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

294 - 12/1399/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Mise aux normes de la salle de spectacle Vallier - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

(12-23781-GDB52302)

Le rapport 12/1399/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme FRUCTUS Arlette

295 - 12/1400/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - Autorisation à la Société d'Economie Mixte Marseille-Habitat d'acquérir le capital de la SCI Protis Développement.

(12-24066-GDB12202)

Le rapport 12/1400/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. GAUDIN Jean-Claude

296 - 12/1401/FEAM

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • Désignation de représentants du Conseil Municipal auprès de divers organismes.

(12-24014-GDB10203)

Le rapport 12/1401/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

297 - 12/1402/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES MARCHES PUBLICS - Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des marchés.

(12-24065-GDB63002)

Le rapport 12/1402/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

298 - 12/1403/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Convention de mise à disposition du Parc Borély pour l'organisation de concerts.

(12-24072-GDB10702)

Le rapport 12/1403/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

299 - 12/1404/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Avenant n°1 à la convention de concession pour le service public de la distribution d'électricité.

(12-23986-GDB12202)

Le rapport 12/1404/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. TOURRET Jean-Louis

300 - 12/1405/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Frais Vallon/Domaine des Fleurs - Garantie d'emprunt - SA d'HLM Nouveau Logis Provençal - Construction de 14 logements PLS dans le 13^{ème} arrondissement - Engagement Municipal pour le Logement.

(12-23934-GDB62002)

Le rapport 12/1405/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

301 - 12/1406/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Marseille Aménagement - Opération ZAC de Sainte-Marthe 2 - 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements - Concession d'aménagement.

(12-23935-GDB62002)

Le rapport 12/1406/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

302 - 12/1407/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Logirem - Opération 12 rue Pontevès - 2^{ème} arrondissement - Acquisition - amélioration de 13 logements sociaux.

(12-23941-GDB62002)

Le rapport 12/1407/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

303 - 12/1408/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Logirem - Opération 10 rue Pontevès - 2^{éme} arrondissement - Acquisition - amélioration de 8 logements sociaux.

(12-23943-GDB62002)

Le rapport 12/1408/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

304 - 12/1409/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Logirem - Opération 86 boulevard des Dames - 2^{ème} arrondissement - Acquisition - amélioration de 10 logements sociaux.

(12-23944-GDB62002)

Le rapport 12/1409/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

305 - 12/1410/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Mazenod/Logirem - Acquisition - Amélioration de 6 logements PLUS/PLAI dans le 2^{ème} arrondissement.

(12-24023-GDB62002)

Le rapport 12/1410/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

306 - 12/1411/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Institut Paoli Calmette - Opération IPC3 - Construction d'un bâtiment de 8 000 m² dans le cadre du Plan Hôpital 2012.

(12-24008-GDB62002)

Le rapport 12/1411/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

307 - 12/1412/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - OPH Habitat Marseille Provence - Réaménagement d'emprunts garantis par la Ville contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

(12-23999-GDB62002)

Le rapport 12/1412/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. GAUDIN Jean-Claude

308 - 12/1413/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Marseille et l'Etablissement Public Industriel et Commercial dénommé Office de Tourisme et des Congrès de Marseille.

(12-24083-GDB40202)

Le rapport 12/1413/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. HERMANN Daniel

309

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Tarification des espaces muséaux.

(12-23994-GDB20502)

Rapport retiré

310 - 12/1414/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme pour la création du Pôle Théâtre de la Friche de la Belle-de-Mai - Approbation de la convention de financement conclue avec la SCIC-SA Friche la Belle-de-Mai.

(12-24069-GDB20502)

Le rapport 12/1414/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

311 - 12/1415/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation d'une convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et la SCIC-SA Friche la Belle-de-Mai - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la SCIC-SA Friche la Belle-de-Mai - Premier versement.

(12-24074-GDB20502)

Le rapport 12/1415/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

312 - 12/1416/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SOLIDARITE SERVICE DES MUSEES - Approbation de la convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille et la Fondation EDF concernant l'exposition le Trésor des Marseillais présentée du 12 janvier au 15 avril 2013 au musée d'archéologie méditerranéenne du Centre de la Vieille Charité en coorganisation avec l'association Marseille Provence 2013 et le CNRS.

(12-24082-GDB20502)

Le rapport 12/1416/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

313 - 12/1417/CURI

DELEGATION **EDUCATION CULTURE GENERALE** ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE Approbation d'une convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et l'association Système Friche Théâtre - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Système Friche Théâtre - Premier Versement.

(12-24075-GDB20502)

Le rapport 12/1417/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. HERMANN ne prenant pas part au vote.

314 - 12/1418/CURI

DELEGATION **GENERALE EDUCATION CULTURE** DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SOLIDARITE -SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et l'Office de Tourisme et des Congrès de Marseille (OTCM), relative aux prestations de billetterie pour les musées de la Ville de Marseille.

(12-23630-GDB20502)

Le rapport 12/1418/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

315 - 12/1419/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE SOLIDARITE -DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille et SOTHEBY'S dans le cadre de l'exposition Matta, du surréalisme à l'histoire, présentée au Musée Cantini.

(12-24003-GDB20502)

Le rapport 12/1419/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme IMBERT Jeanine

316 - 12/1420/CURI

DELEGATION **GENERALE EDUCATION CULTURE** ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA -Approbation du contrat de coréalisation conclu entre la Ville de Marseille et l'association Marseille Provence 2013 (MP2013) pour la journée inaugurale du 13 janvier 2013 à l'occasion de l'année Marseille Provence Capitale Éuropéenne de la Culture.

(12-23807-GDB20502)

Le rapport 12/1420/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MALRAIT André

317 - 12/1421/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION GESTION URBAINE DE PROXIMITE - MISSION PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Actions d'animation et de restauration patrimoniale du site Caroline - Iles du Frioul - Avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectif n°10/1139 - Approbation de la subvention 2012/2013.

(12-23932-GDB42002)

Le rapport 12/1421/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MIRON Richard

318 - 12/1422/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution de subventions aux organismes sportifs - 1ère répartition 2013 - Approbation de convention de partenariat - Budget Primitif 2013.

(12-23748-GDB51502)

Le rapport 12/1422/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

319 - 12/1423/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Approbation de la convention d'occupation du domaine public pour la distribution automatique de bonnets et accessoires de bain dans les piscines municipales.

(12-24076-GDB51502)

Le rapport 12/1423/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. SPERLING Daniel

320 - 12/1424/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE ALLO MAIRIE - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la société Le Résidentiel Numérique dans le cadre du Plan Mieux Vivre Ensemble.

(12-24078-GDB30102)

Le rapport 12/1424/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. HERMANN Daniel

321 - 12/1425/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation des conventions de coproduction conclues entre la Ville de Marseille et l'association Marseille-Provence 2013.

(12-23479-GDB20502)

Le rapport 12/1425/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts ne participant pas au vote.

322 - 12/1426/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - Approbation de la convention de coproduction conclue entre la Ville de Marseille, l'association Marseille-Provence 2013, le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), Aix-Marseille Université et l'association Popsud.

(12-23810-GDB20502)

Le rapport 12/1426/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts ne participant pas au vote.

323 - 12/1427/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation des conventions conclues entre la Ville de Marseille et France Billets, Ticketnet et Digitick concernant la vente des billets pour les expositions temporaires prévues en 2013 dans les musées de Marseille.

(12-23990-GDB20502)

Le rapport 12/1427/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts ne participant pas au vote.

324 - 12/1428/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de la convention de billetterie conclue entre la Ville de Marseille et la Communauté des Pays d'Aix concernant la vente de billets couplés Musée Granet CPA d'Aix-en-Provence/Musée des Beaux-Arts de Marseille pour l'exposition Le Grand Atelier du Midi.

(12-23985-GDB20502)

Le rapport 12/1428/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts ne participant pas au vote.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MALRAIT André

325 - 12/1429/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL • MISSION 2013 - Rénovation du bateau Jules Verne 9 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Marseille, le Fonds de dotation Marseille Patrimoine 2013-2020, la Fondation du Patrimoine et Monsieur Pierre Bellon.

(12-24084-GDB10102)

Le rapport 12/1429/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts ne participant pas au vote.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. GAUDIN Jean-Claude

326 - 12/1430/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL • MISSION 2013 - Mise en lumière de l'abbaye Saint Victor - Approbation d'une convention de mécénat entre la Société GROUPE CASINO et le fonds de dotation MARSEILLE PATRIMOINE 2013-2020.

(12-24088-GDB10102)

Le rapport 12/1430/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts ne participant pas au vote.

4 - <u>Question orale de Monsieur Christian</u>
PELLICANI relative à la restitution par la Société AXA à la Mairie de Marseille de sommes attribuées de façon indue.

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, chers collègues, le recours engagé contre la Ville de Marseille en mars 2010 par des contribuables, l'association Citoyens 13, et des élus communistes concernant le projet Hôtel-Dieu a été validé par la Justice en mars 2012. Le Tribunal administratif de Marseille a donc statué sur le dossier de deux délibérations qui attribuaient des subventions au groupement faisant les travaux de l'Hôtel Dieu. Effet, il a suivi les recommandations du rapporteur public et décidé d'annuler deux délibérations du Conseil Municipal du 14 décembre 2009, considérées comme ayant procuré un avantage indu à l'investisseur privé Axa. Ainsi, il a été demandé de restituer des sommes à la Ville de Marseille.

A deux reprises, lors de Conseils Municipaux, je vous ai demandé où en était la restitution de ces sommes. Vos réponses sont restées générales et vagues, pas insultantes, d'accord, et je ne trouve à ce jour aucune trace dans le compte rendu de décisions où nous en sommes de la restitution de ces sommes à la Ville de Marseille. Aussi, Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir nous informer concrètement des suites de ce dossier. Par exemple, la Ville de Marseille a-t-elle émis un titre de recette ou tout autre moyen permettant la restitution des sommes ?

Monsieur le Maire.- Cette décision judiciaire s'imposait à la Ville et a donc été strictement appliquée. Les sommes versées prévues dans ces délibérations ont été entièrement restituées à la Ville par le groupe Axa, en juin 2012, après émission du titre de recette en mai.

Mais surtout, n'oublions pas l'essentiel et réjouissons-nous que ce groupe privé ait relevé le défi, en pleine crise, d'investir pas moins de 100 millions d'euros pour valoriser le site de l'Hôtel Dieu, avec ce projet hôtelier de très haut niveau! C'est avant tout un signe tangible de la confiance de cet investisseur dans le développement touristique de la ville.

Cet hôtel Intercontinental sera le fleuron de l'hôtellerie marseillaise, avec le Sofitel Vieux-Port et le Petit Nice, dans la catégorie 5 étoiles. Il est prévu pour réceptionner les congrès et attirer une clientèle haut de gamme pas assez présente à Marseille.

Le plus important, c'est que ce projet se concrétise et qu'il soit achevé en 2013 pour l'année Capitale, ce grand rendezvous qui nous attend et qui réclame un accueil de qualité. Ainsi, j'aurai le plaisir et le privilège, avec tous nos partenaires, de l'inaugurer en avril prochain.

Voilà la réponse. Tout est fait dans la légalité, M. PELLICANI.

Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée. Merci à tous !

La Séance est levée à 13 h 50

DEMANDE D'ABONNEMENT AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"

Nom :
Prénom :
Adresse:
Tél :
désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du
Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS: SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

12, RUE DE LA REPUBLIQUE

13001 MARSEILLE

TEL: 04 91 55 15 55 - FAX: 04 91 56 23 61

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF: M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT: Mme Anne-Marie M.COLIN

IMPRIMERIE: POLE EDITION